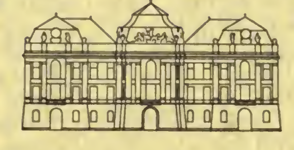
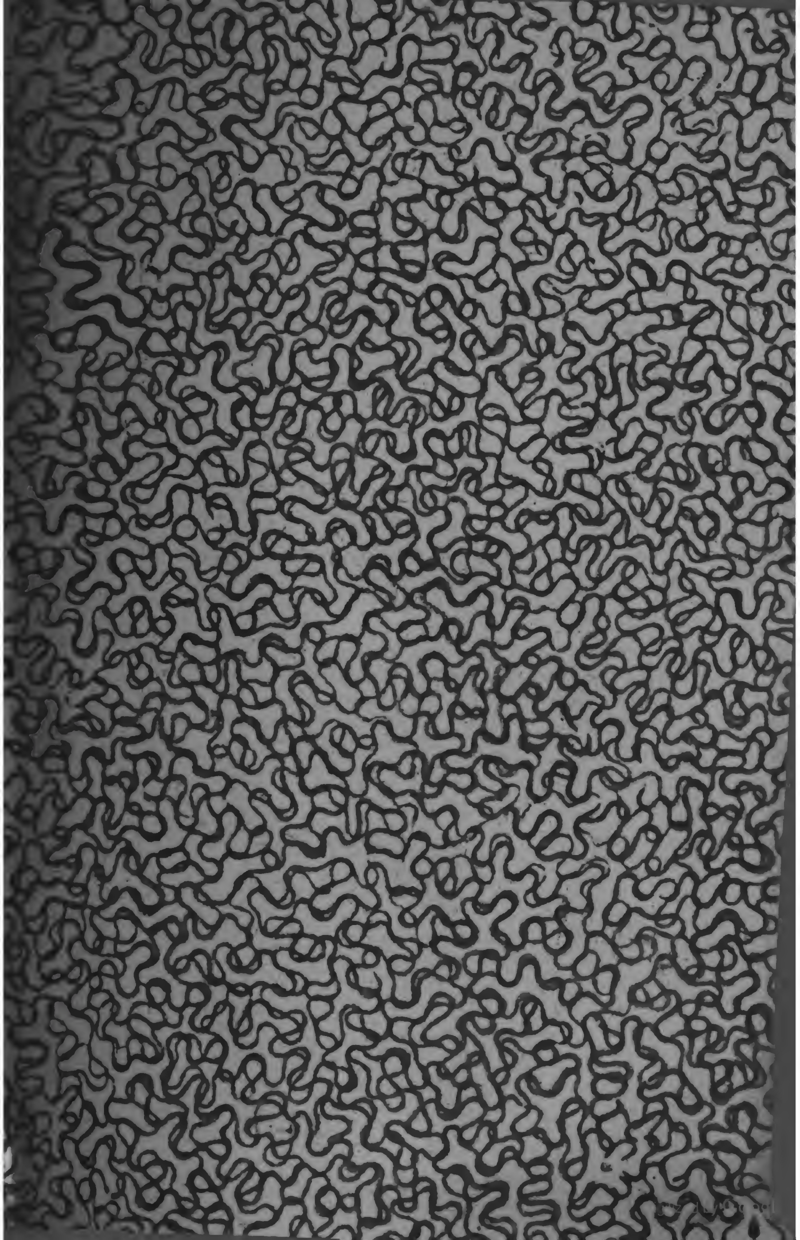
MEMOIRES HISTORIQUE ET SOUVENIRS DE QUIBERON. PARIS

Joseph Rouget de Lisle







MÉMOIRES DE TOUS.

*

PRIX :

L'abonnement de 3 volumes,	12 fr.	»
Chaque volume séparé,	4	50 c.

MÉMOIRES
DE TOUS.

Collection

DE

SOUVENIRS CONTEMPORAINS

TENDANT A ÉTABLIR LA VÉRITÉ DANS L'HISTOIRE.

TOME DEUXIÈME.



Mémoires

DE ROUGET DE LISLE,
DE M. LE COMTE THIBAUDEAU,
DE M. AMÉDÉE GABOURD,
DU MARÉCHAL AUGEREAU,
DE M. PEUCHET.



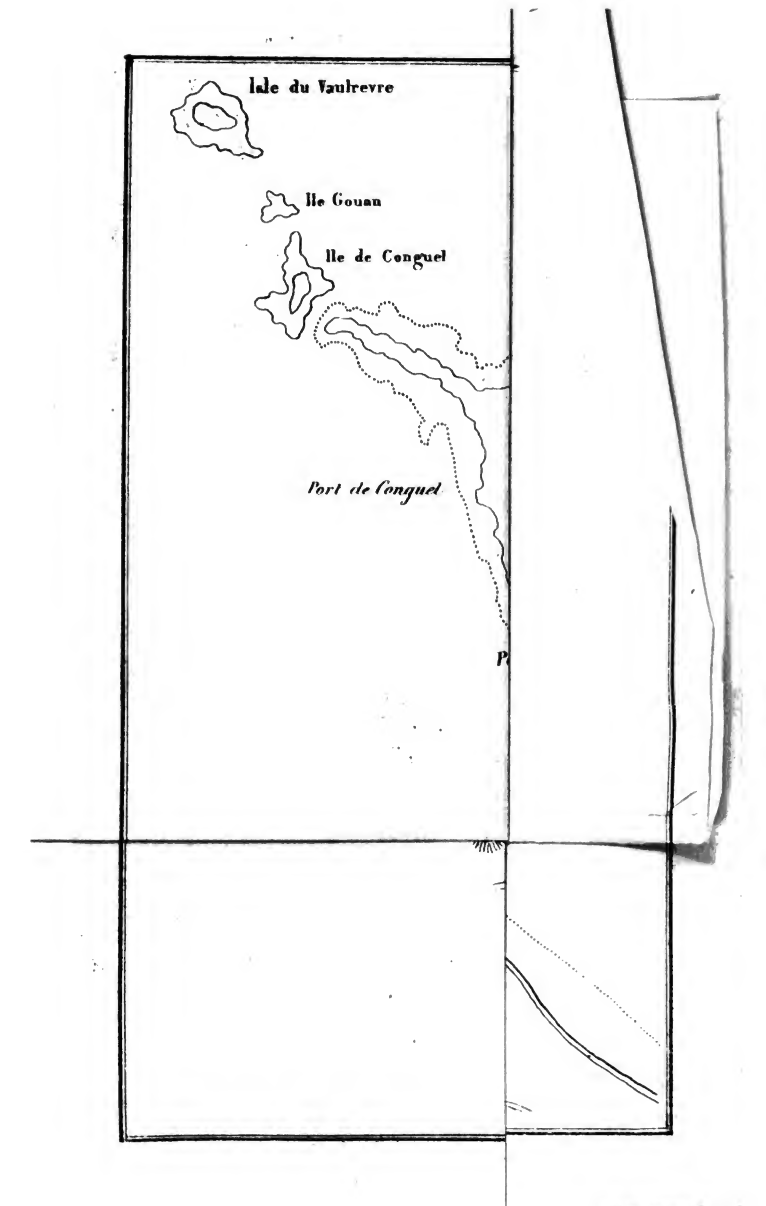
PARIS.
PUBLIÉ PAR ALPHONSE LEVAVASSEUR, LIBRAIRE.
PLACE VENDÔME, 16.
1834.





PARIS. — IMPRIMERIE DE BOURGOGNE ET MARTINET
successeurs de LACHEVARDIERE, rue du Colombier, 30.




Isle du Vaulrevre
Ile Gouan
Ile de Conguel
Port de Conguel

MÉMOIRE

DE

ROUGET DE LISLE.

Domestica facta.
Faits nationaux.
HORACE.



M. Rouget de Lisle.

HISTORIQUE ET SOUVENIRS

DE QUIBERON.

Quò, quò, scelesti, ruitis?
Forcenés, où vous précipitez-vous?
En quò perduxit miseros discordia cives.
C'est là que la discorde conduisit de malheureux citoyens.
HORACE.

Jeté par un des hasards de la révolution au milieu du terrible et glorieux évènement que j'entreprends de raconter, je pus en observer les faits généraux de plus près qu'un autre, et recueillir quelques faits particuliers qui lui assignent cette physionomie locale et contemporaine qui le caractérise. De ces faits, les premiers n'ont pas toujours trouvé des historiens impartiaux et véridiques; les seconds sont restés incon-

nus, supprimés ou défigurés par la malveillance et l'esprit de parti. Je dirai ce que j'ai vu, comme je l'ai vu, et je le dirai avec l'exactitude consciencieuse d'un homme qui pour son compte et celui des autres désire par-dessus tout le triomphe de la vérité. Quant aux détails dont je ne pus juger par mes propres yeux, les soins que j'ai pris pour les constater m'autorisent à réclamer à leur égard la même confiance que pour ceux dont je fus le témoin. La coïncidence de mon récit avec des résultats positifs et avérés est le gage de sa véracité. Le but principal de cet opuscule est de combattre l'opinion trop accréditée, que les émigrés de Quiberon ne mirent bas les armes que sous les auspices d'une capitulation qui leur accordait la vie, et de prouver que cette capitulation non seulement n'exista point, mais qu'elle ne put exister.

Le 9 thermidor avait renversé les échafauds de la Terreur, et la France respirait, délivrée de l'épouvantable tyrannie qui, pendant près de deux années, l'avait couverte de ruines, de larmes et de sang. Dans son sein, au nom et sous le masque de la liberté, des factieux s'agitaient pour raviver leur système de spoliation et d'assassinats, et pour ressaisir le sceptre immonde que l'anarchie leur avait jeté dans les mains, et que l'exécration publique en avait arraché. Du dehors, l'implacable étranger fomentait, stipendiait leurs machinations infernales, tandis que sur nos frontières ses armées et ses trésors étaient prodigués pour ali-

menter une guerre dont les revers et l'atrocité ne comptaient pour rien au gré de sa haine et de son ambition secrète. Les vœux de l'étranger furent déçus, et les complots des factieux avortèrent. Ceux-ci ne produisirent que de faibles convulsions, réprimées en naissant; la victoire fit justice des autres. Calme dans son énergie, heureux de se voir rendu à soi-même, à ses espérances, à ses mœurs douces et généreuses; fier de ces héroïques phalanges au milieu desquelles, durant le paroxisme révolutionnaire, s'était si noblement réfugié le caractère national, de cette foule de jeunes généraux improvisés par l'enthousiasme du patriotisme, et vainqueurs déjà des capitaines de la coalition les plus fameux et les plus expérimentés, le peuple français maintenait son attitude magnanime en face de l'Europe conjurée. Après un hiver désastreux, il supportait avec résignation les horreurs de la famine et toutes les calamités inséparables. Il se consolait en souriant à cet avenir de gloire et de bonheur que lui avaient annoncé Valmy, Jemmapes, Hunscoot, Weissembourg, Fleurus, et qu'aujourd'hui semblaient prêtes à réaliser les conquêtes de la Belgique et de la Hollande, la prise du Luxembourg, les paix signées avec Florence, Venise et la Prusse, celle au moment de se conclure avec l'Espagne, et surtout la pacification de la Vendée, que l'étranger savait bien être fallacieuse, mais qu'en France on croyait sincère.

L'ennemi le plus redoutable et le plus acharné de la république naissante, alarmé de ses succès, de la perspective qui s'ouvrait devant elle, et désormais privé de l'auxiliaire monstrueux dont les fureurs et les crimes l'avaient si puissamment secondé, le gouvernement anglais résolut de frapper un coup décisif qui ranimât dans nos départemens de l'Ouest la guerre civile expirante, et pût donner enfin quelque importance à la cause de l'émigration. Jusqu'alors il n'avait protégé l'insurrection vendéenne que par des secours morcelés et disséminés à de longs intervalles, suffisans pour entretenir les troubles dans les pays révoltés, mais hors de toute proportion pour obtenir le grand résultat dont l'espérance leur avait mis les armes à la main.

Immédiatement après le 9 thermidor, le chef le plus accrédité du Morbihan, le comte de Puisaye, se rendit à Londres pour y représenter le vice du système suivi par rapport à la Vendée, et tâcher d'y faire prévaloir un plan, fruit de ses longues méditations, et conçu d'après la connaissance exacte des localités et les notions les plus positives sur l'esprit et les ressources d'un parti dont il avait été le principal instigateur. Actif, adroit, insinuant, sûr d'être écouté du moment qu'il portait des paroles qui pouvaient être fatales à la France, Puisaye s'introduisit sans peine auprès des ministres anglais, et parvint à se concilier leur faveur et leur confiance, particulièrement l'amitié de M. Wind-

ham, membre très influent du cabinet britannique. Des conférences s'entamèrent, où Puisaye développa ses idées et ses projets. Au lieu de ces démonstrations partielles et impuissantes auxquelles jusque là s'était bornée l'intervention anglaise, il demandait qu'une force imposante, organisée par lui, fût réunie en masse, et jetée simultanément sur un point convenable qu'il indiquait et dont il garantissait l'occupation, et que cette force fût soutenue par une flotte capable de se rendre maîtresse de la mer, chargée de tenir les communications libres entre la Grande-Bretagne et le continent, et de les mettre à l'abri de toute insulte.

Ces conditions remplies, il annonçait que, chefs et soldats, les royalistes de tous les pays insurgés, dispersés par le découragement et l'abandon, accourraient sous les drapeaux de l'armée anglo-émigrée; il promettait de faire sur nouveaux frais soulever la Bretagne, dont la tranquillité n'était qu'apparente, et qui, par son exemple, ne pouvait manquer d'entraîner les contrées voisines, soumises à l'influence de cette grande et populeuse province. Il se flattait même qu'une partie de la Normandie prendrait part au mouvement, et ne doutait pas que son plan, exécuté avec énergie, constance et rapidité, ne déterminât le triomphe d'une cause dont les premiers succès, obtenus par des efforts mal concertés et presque isolés, étaient le gage de ceux qu'elle obtiendrait bien di-

rigée, et renforcée par la coopération franche et vigoureuse de la Grande-Bretagne.

Neuf mois furent employés à l'examen approfondi, à la discussion la plus détaillée du plan, des aperçus et des propositions de M. de Puisaye, des données sur lesquelles ils étaient appuyés, des chances heureuses ou malheureuses qu'ils offraient, et des sacrifices qu'ils exigeraient de la part de l'Angleterre. Le résultat de cet examen dépassa les espérances du négociateur. L'expédition fut arrêtée conformément à ses vues; il en fut nommé le commandant en chef, et vingt-huit ou trente millions de francs furent consacrés à son organisation; de plus, on s'engagea formellement à fournir au fur et à mesure tous les secours dont la suite des évènemens amènerait la nécessité.

On savait sur le continent qu'un armement formidable, préparé de longue main dans les ports d'Angleterre, devait incessamment mettre à la voile. Il menaçait évidemment les côtes de France; mais le point précis de sa destination demeurait un mystère impénétrable, et se dérobait même aux conjectures. L'embarquement se fit au commencement de juin, tant à Portsmouth qu'à Southampton. Suivant les Mémoires de Puisaye, il consistait en vivres pour une armée de six mille hommes pendant trois mois;

Environ cent chevaux de selle et de trait;

Dix-sept mille sept cent dix uniformes complets d'infanterie;

Quatre mille de cavalerie;

Vingt-sept mille fusils et baïonnettes, et des cartouches en proportion;

Dix pièces de campagne de huit, et huit de quatre, avec les ustensiles, caissons et munitions nécessaires;

Six cents barils de poudre, de cent vingt livres chaque;

Des selles, bottes, souliers, sabres, pistolets, pierres à fusil, instrumens de tranchée, etc., dans une proportion considérable.

Le comte de Vauban donne de ces approvisionnemens une énumération beaucoup plus forte. J'ai cru devoir adopter celle de M. de Puisaye, vraisemblablement plus exacte. Au reste, ni l'un ni l'autre ne portent en ligne de compte une énorme quantité de faux assignats très grossièrement fabriqués à Londres par des prêtres émigrés, et dont nous trouvâmes plusieurs ballots dans la tente de M. d'Hervilly, au fort Penthièvre.

L'escadre était composée ainsi qu'il suit :

La Pomone, 44 canons, montée par le commodore sir John Warren, commandant l'escadre d'expédition,

Le Robust, 74,

Le Thunderer, 74,

Le Standard, 64,

L'Anson, 44,

L'Artois, 38,

L'Aréthuse, 36,
La Concorde, 36,
La Galathée, 32,

Six chaloupes canonnières, deux lougres, et deux cutters.

On mit à bord :

Le régiment d'Hervilly,	1,200 hommes,
Celui de Du Dresnay,	700
Celui d'Hector, ou de la marine,	700
Corps d'artillerie, commandé par le comte de Rotalier,	600

Une brigade de 18 ingénieurs;

40 officiers gentilshommes choisis par M. de Puisaye pour instruire les corps insurgés;

Des commissaires des guerres, intendans, trésoriers, tout ce qui tient aux administrations;

Médecins, chirurgiens, et ce qui peut avoir rapport à l'établissement et au service des hôpitaux;

Etc., etc.

L'évêque de Dol et les prêtres de son clergé s'embarquèrent sur deux bâtimens de transport spécialement préparés pour eux, avec les quarante officiers choisis par M. de Puisaye.

L'expédition mit à la voile le 10 juin 1795, escortée par l'amiral Warren, et protégée par une flotte de quinze vaisseaux, dont trois à trois ponts, commandée par l'amiral Bridport.

Telle fut l'avant-scène immédiate d'un drame dont le dénouement allait devenir un des évènemens les plus déplorables de nos discordes intestines, une des catastrophes les plus cruelles de la révolution.

C'était sur la côte méridionale de la Bretagne que la descente devait s'effectuer, et Puisaye avait fixé la presqu'île de Quiberon pour sa place de dépôt et le point de départ de ses opérations. S'emparer de cette presqu'île en l'attaquant du côté de la mer par où son occupation n'offrait que très peu d'obstacles; s'il ne pouvait emporter de vive force le petit fort Penthièvre qui la ferme du côté de terre, le masquer par un corps de troupes suffisant pour l'obliger à capituler; et, sans perdre de temps, se précipiter sur Rennes en chassant devant soi les républicains peu nombreux, épars, et frappés de surprise et de terreur, en soumettant sur son passage Auray, Vannes, Hennebon, et les postes intermédiaires de quelque importance, et se recrutant de tous les royalistes de l'intérieur qu'il savait être prêts à prendre les armes au premier signal; de Rennes se porter rapidement sur la Mayenne, derrière laquelle il pouvait en peu de jours rassembler une armée de cent mille hommes, dont les mouvemens se combineraient avec ceux de Charrette, Stofflet, Scépeaux, et des autres chefs vendéens, qui n'attendaient que les secours anglais pour recommencer les hostilités, au mépris des traités qu'ils venaient de jurer, tel était le plan que Puisaye avait formé d'accord avec ses géné-

raux, et qui devait être secondé par une diversion que le prince de Condé tenterait en Franche-Comté à la tête de son corps, maintenant soudoyé par l'Angleterre, mais que l'empereur d'Autriche avait désiré garder sur le Rhin.

La première partie de l'expédition fut bientôt suivie par quinze cents émigrés, débris des régimens de Béon, Damas, Périgord, Salm et Rohan, réunis et commandés par ce jeune et malheureux Sombreuil, objet de douleur et de regrets pour tous les partis. Un second armement, sous les ordres du comte de Moira, était destiné à transporter en France le comte d'Artois, dès que Puisaye lui en aurait ouvert le chemin, et Sidney Smith devait favoriser les armées royalistes par de fréquentes diversions sur les points de la côte les plus faibles et les plus opportuns.

Un temps extrêmement brumeux et les vents contraires rendirent la traversée du commodore Warren longue et difficile, et ce ne fut que le dixième ou le onzième jour que l'expédition et son escorte arrivèrent dans les eaux de Lorient. Villaret-Joyeuse, à la tête de la flotte française, forte de quinze vaisseaux, dont un à trois ponts, était sorti de Brest pour rallier une escadre républicaine qui venait d'être battue sous Belle-Ile par l'amiral Cornwalis, et s'était mis à la poursuite de celui-ci, fort seulement de six vaisseaux de ligne, dont il espérait avoir bon marché. Jeté par la tempête à la portée de Warren, il fut aperçu par ses

vigies, et signalé à la hauteur de Penmark. Le gros temps avait éloigné Bridport, sans qu'on sût à quelle distance. Dans ce moment, que la supériorité des Français rendait si critique, quoique leurs vaisseaux fussent à la cape, et que rien de leur part n'annonçât qu'ils eussent connaissance du convoi, Warren dépêche ses deux cutters à la recherche de la grande flotte, se couvre de voiles en faisant imiter cette manœuvre par tous les bâtimens qu'il escortait, les place au loin de manière à figurer une seconde ligne, et reste pendant trente heures dans cette position comme s'il se tenait prêt à recevoir l'ennemi. Ce stratagème trompa Villaret. Sa mission spéciale était de surveiller et d'inquiéter le convoi, et, craignant de la compromettre par un engagement avec des forces qu'il estimait au moins égales aux siennes, il ne songea plus qu'à regagner Brest. Mais, sur l'avis apporté par les cutters de Warren, et confirmé par un chasse-marée royaliste expédié par le capitaine Keats (1), commandant la frégate anglaise *la Galathée*, qui s'était portée en avant pour reconnaître la baie de Quiberon, lord Bridport était accouru à toutes voiles pendant la nuit. Le 23 juin, au jour naissant, un brouillard très épais, qui dérobait les deux flottes l'une à l'autre, s'étant dissipé, elles se trouvèrent en présence sous Belle-Ile, et l'amiral français fut forcé d'accepter le combat. Il se soutint

(1) Depuis l'amiral Keats.

quatre heures avec acharnement et un succès égal. Villaret, que nous rencontrâmes à Lorient trois semaines après, nous raconta qu'au moment où il se croyait prêt à couper la ligne anglaise, la sienne même avait été rompue par les deux vaisseaux qui en faisaient le centre, et qui s'étaient enfui avec tant de précipitation et de violence qu'ils avaient failli aborder sa propre frégate et lui passer sur le corps. Cette défection dont Villaret ne pouvait encore s'expliquer les causes, décida le sort de la bataille. Du côté des Français elle ne fut plus qu'une déroute, et se termina par la dispersion de leur flotte, qui eut bien de la peine à gagner Lorient, avec perte de trois vaisseaux de ligne, *l'Alexandre*, *le Formidable* et *le Tigre*.

Tout ne fut pas perdu pour l'honneur dans cette malheureuse journée. Le combat général fini, le capitaine Bedout défendit long-temps son pavillon contre plusieurs vaisseaux anglais d'égales forces, qui, tout en le combattant, lui témoignaient leur admiration, et n'amena que lorsque ses blessures et les avaries de son bâtiment le mirent dans l'impossibilité de résister davantage. Depuis cette époque, le brave Bedout, devenu contre-amiral, a toujours marqué parmi nos marins les plus distingués.

Après la défaite de la flotte française, le commodore Warren, tranquille sur le sort de son convoi, le conduisit dans la baie de Quiberon. Puisaye, qu'en partant d'Angleterre il avait pris sur son bord, y fut joint par

deux de ses généraux, le comte de Boisberthelot et le chevalier de Tinténiac, par lesquels il s'était fait précéder dans le Morbihan, et chargés de sonder les dispositions des habitans, en leur annonçant l'arrivée des secours depuis si long-temps attendus d'Angleterre. Les rapports de ces officiers furent des plus favorables, et l'effervescence des royalistes avait été singulièrement exaltée par la victoire de Bridport.

Le 27 juin les troupes débarquèrent en deux divisions sur la plage de Carnac, aux acclamations de toute la contrée, et presque sans résistance. Elles campèrent à Carnac même et dans les environs. Quatre mille chouans des plus sûrs et des plus aguerris se réunirent à elle, conduits par Georges Cadoudal, depuis si fameux, et qui s'était déjà fait une réputation parmi ses compatriotes. Ils bivouaquèrent autour du quartier-général de Puisaye, établi à la Genèse, hameau près du rivage.

Dès ces premiers instans, à l'occasion du débarquement, de la distribution des armes et des vivres, d'une cérémonie célébrée au camp de Carnac pour l'avènement de Louis XVIII, et de quelques rixes survenues entre la troupe réglée et les paysans, des symptômes de mésintelligence se manifestèrent entre les deux chefs de l'expédition, Puisaye et le comte d'Hervilly qu'il en avait fait nommer maréchal-général-des-logis, et que, de plus, le ministère anglais avait investi du commandement en chef des corps français à la solde an-

glaïse, commandement qui devait cesser lorsque ces corps seraient incorporés dans l'armée royale que Puisaye projetait de lever en Bretagne.

D'Hervilly, recommandable par sa loyauté, sa valeur et ses talens, quoique secondaires, poussait à l'excès la raideur des formes, les exigences de la discipline, l'esprit de méthode, tout le pédantisme militaire, et, sous prétexte des devoirs que lui imposait une responsabilité chimérique, entravait par ses prétentions et les chicanes multipliées dont elles étaient la source, des opérations qui par leur nature devaient être brusquées, et ne pouvaient réussir qu'à force d'audace et d'impétuosité. De là, division entre les chefs, mécontentemens et jalousie parmi les subalternes, et la perte d'un temps dont toutes les minutes étaient irréparables.

Le lendemain du débarquement, 28 juin, le chevalier de Tinténiac, le comte de Boisberthelot et le comte de Vauban, reçurent l'ordre de marcher en avant, chacun à la tête de douze cents insurgés, et d'aller prendre position, le premier à Landevan, le deuxième à la montagne de Lomariacquer, entre Carnac et Auray, et le troisième à Mendon, poste intermédiaire sur lequel devaient se replier les deux autres colonnes en cas d'attaque par des forces supérieures. On promit à Vauban quatre cents hommes de troupes réglées avec deux pièces de campagne pour soutenir cette ligne d'avant-poste. Telle fut l'affluence des royalistes

qui accouraient de toutes les paroisses voisines, que, rendues à leurs destinations respectives, les divisions Tinténiac et Boisberthelot se trouvèrent portées à deux mille six cents hommes chacune, et celle de Vauban renforcée de quatre mille paysans, même avant son arrivée à Plumel.

A peine l'armée anglo-émigrée était-elle débarquée, et déjà le bruit de son apparition remplissait la Bretagne, portant le trouble et l'épouvante chez tous les agens et partisans de la république. Départemens, districts, municipalités, administrations, autorités civiles et militaires, tous fuient en désordre avec leurs archives, leurs papiers, et ce qu'ils peuvent évacuer d'armes et de munitions. Sur les points où l'ennemi se présente, les républicains isolés ne font qu'une résistance molle et dépourvue d'ensemble; les chefs, incertains et privés d'ordres, s'estimen theureux quand ils peuvent sauver leurs drapeaux; toutes les prévisions de Puisaye semblent se justifier, ainsi que les promesses par lesquelles il a déterminé le gouvernement anglais à partager son entreprise. Un homme paraît, tout change de face.

Cet homme fut le général Hoche, un des plus étonnans parmi ces êtres extraordinaires dont la révolution fut si prodigue; qui de la classe infime où le hasard de la naissance l'avait placé s'élança dès sa jeunesse au niveau des notabilités les plus illustres de son époque, par sa force d'âme, ses principes généreux

l'instinct des grandes choses et ses talens naturels qui ne dûrent leur développement qu'à lui-même ; homme nouveau, *mais de la plus noble nouveauté* (1).

Les deux armées réunies de Cherbourg et des côtes de Brest qu'il commandait, et qui occupaient le pays depuis la Somme jusqu'à la Loire, n'étaient composées que d'environ quinze mille hommes répartis sur cette superficie, et livrés au plus extrême dénuement par suite des embarras du gouvernement, et par la malveillance et la corruption des autorités locales ou administratives. Dans le pays Hoche ne comptait guère que des ennemis, et, soit en hommes, soit en vivres, ne pouvait en tirer que peu ou point de secours. Ceux qu'il lui fallait attendre de l'intérieur étaient éloignés, et l'urgence des conjonctures les eût rendus immédiatement nécessaires. Aux obstacles le général opposa son génie, aux dangers son courage, aux ressources qui lui manquaient son imperturbable sang-froid et sa prodigieuse activité. La justesse, la vigueur, la hardiesse de ses dispositions décuplent les moyens qui lui restent, et suppléent à ceux qui lui manquent. En un clin d'œil ses mesures sont prises pour le bon comme pour le mauvais succès. D'une part la côte s'évacue de Lorient à la Vilaine, et les troupes que cette évacuation rend disponibles forment le noyau de son armée ;

(1) *Vir nobilissimæ novitatis.*

V. Paterculus.

en cas de besoin, la retraite est désignée sur Ploërmel, et de là sur Rennes. D'autre part ses ordres volent à ses lieutenans : au général Chabot. « Celui » de rassembler le reste de sa division pour secourir » Lorient, et couvrir Brest qu'il défendra jusqu'à la » mort ; » au chef de son état-major, son brave et fidèle Chérin, qu'il avait laissé à Rennes, « Celui de lui » envoyer en deux jours six mille hommes et six pièces » de canon, pour repousser les Anglais. » Ses aides-de-camp, le général Humbert, Mermet, Dejeu, Crublier, lèvent et réunissent ses cantonnemens. Lui-même, à la tête de deux mille hommes, il accourt à Vannes qui venait de recevoir les émigrés, les en chasse, y réinstalle les autorités revenues à sa suite, et, dès le 28 juin, une heure avant la nuit, il se montre à demi-lieue d'Auray.

Le comte de Boisberthelot s'était emparé de cette ville, regardée comme la clef de l'invasion, et désirait vivement s'y maintenir, ce qu'il espérait faire à l'aide des quatre cents hommes de troupes réglées et du canon promis au comte de Vauban. Apprenant que ce renfort n'a point paru à Mendon, et craignant que sa position ne soit forcée, Boisberthelot se replie sur celle de Lomariacquer qu'il avait d'abord occupée. Daprès un ordre positif de Puisaye il rentre dans Auray au moment où les républicains y pénétraient par le faubourg opposé, fond sur eux, et les force à la retraite Quelques succès partiels viennent à l'appui de celui-ci, et les royalistes restent maîtres de la ville, qui retentit

de cris de joie et de chants de victoire. Mais le renfort attendu avec tant d'impatience, et qui la veille encore avait été solennellement annoncé, n'est point arrivé. Le découragement se met parmi les insurgés; ils se croient trahis et se débandent, entraînant Boisberthelot blessé dans les dernières affaires, et qui se retire avec eux sur Saint-Michel, d'où il se fait transporter quartier-général. Après quatorze heures de retard, au les quatre cents hommes arrivent à Mendon; la nuit, qui commençait, fut cause qu'on négligea d'en donner de suite avis à Auray; mais le lendemain cette nouvelle y fut reçue avec transport, et rendit toute leur confiance aux paysans, qui rejoignirent les divisions qu'ils avaient abandonnées, et les doublèrent en moins de vingt-quatre heures.

S'il eût suivi son plan d'attaque, Puisaye dès le principe se serait emparé de la presqu'île de Quiberon, longue à peu près de deux lieues sur une demi-lieue de large, très sablonneuse, quoique cultivée, sans arbres, sans eaux de sources, et ne comptant que sept ou huit hameaux habités par de pauvres pêcheurs; elle n'était d'aucune importance, sauf les considérations du moment. Mais ce poste ouvrait aux émigrés une porte pour entrer en France, leur assurait une retraite en cas de revers, offrait un mouillage excellent aux vaisseaux anglais, à Puisaye une rade précieuse pour ses communications, et de plus un emplacement à souhait pour les approvisionnemens immenses

apportés d'Angleterre. Grâce aux lenteurs et aux chicanes suscitées pâr d'Hervilly, qui ne voulut et ne laissa procéder qu'à force de reconnaissances inutiles et intempestives, et suivant toutes les règles de la tactique, plusieurs jours s'écoulèrent sans que la presqu'île fût au pouvoir des royalistes.

Le 30 juin, après en avoir concerté l'attaque, la nuit précédente, avec le commodore, M. de Puisaye se rendit à son avant-garde pour la passer en revue. Tinténiac s'était établi à Landevan d'où il avait débusqué les républicains, et Vauban, de son poste central de Mendon, se trouvait en mesure de protéger la ligne des avant-postes sur toute son étendue. Puisaye trouva la meilleure intelligence établie entre les paysans bretons et les quarante gentilshommes qui l'avaient suivi comme volontaires, et qu'il avait mis sous les ordres du comte de Vauban. Ceux-ci se prêtaient de la meilleure grâce à la manière de vivre des chouans, bivouaquaient gaiement avec eux, et comme eux couchaient toutes les nuits sur la dure. Leur général leur donna l'assurance qu'ils allaient incessamment se mettre en marche, et se porter sur Rennes, assurance qui fut accueillie avec enthousiasme, aux cris mille fois répétés de vive le roi! vive notre général! Tous étaient persuadés qu'avant un mois ils seraient maîtres de la province, et la république n'avait à leur opposer que des forces tellement inférieures, que cette espérance ne pouvait être taxée d'exagération.

Les dispositions faites contre la presqu'île étaient combinées avec les moyens maritimes de l'amiral Warre n que pendant deux jours le temps et les vents contraires rendirent impraticables. Enfin le 3 juillet, à minuit, les troupes qui devaient exécuter l'attaque furent embarquées sur des bateaux plats et des chasse-marées. A sept heures du matin, Puisaye, accompagné du commodore, se présenta vers la partie orientale de la presqu'île, suivi de trois mille hommes, dont cent cinquante soldats anglais, tirés des garnisons des vaisseaux, environ deux cents cinquante émigrés, et deux mille six cents chouans. Il fit son débarquement sans éprouver le moindre obstacle, non plus que pour s'emparer de l'intérieur de la presqu'île, et des fortins qui défendaient son pourtour. En même temps d'Hervilly, à la tête des régimens à cocarde blanche, s'avançait par la *falaise*, langue de terre, longue à peu près d'une lieue et tiers, large d'une cinquantaine de toises, bordée par la mer à l'est et à l'ouest, et qui du continent vient, en se rétrécissant, aboutir à la presqu'île, dont l'entrée est fermée par le fort Penthièvre. Ce fort, muni d'une artillerie suffisante et de sept cents hommes de garnison, pouvait faire quelque résistance de ce côté où il était fortifié; mais, ouvert du côté opposé, il était hors d'état de soutenir l'attaque simultanée de Puisaye et de d'Hervilly, et le commandant se rendit sans coup-férir. Dans le temps on l'accusa de trahison. Il paraît que le manque de vivres (il n'en

avait que pour trois jours) ne lui permit pas même de songer à se défendre. Puisaye ordonna que les fortifications, tant du fort que de la côte, fussent achevées, ou du moins réparées sur-le-champ, et les magasins transportés sans délai dans la presqu'île du village de Saint-Clément où ils étaient entreposés.

La cause royaliste parut d'abord favorisée de la fortune; les trois premiers jours de juillet furent pour elle signalés par quelques évènemens presque décisifs. On a vu à quel point l'absence des troupes réglées promises à M. de Vauban avait exaspéré les insurgés, et comment l'arrivée de ces troupes qu'ils n'espéraient plus les avait calmés, en effaçant jusqu'aux moindres traces de la défiance, à laquelle avaient succédé les transports de la joie et du dévouement. Qu'on juge de l'effet que dut produire sur une multitude irritable et grossière le contre-ordre subit qui rappela ces mêmes troupes au quartier-général, ordre émané de d'Hervilly, sous prétexte de les employer à l'attaque du fort Penthièvre. Cet effet ne peut se décrire; les soupçons, les cris de trahison et de vengeance éclatent avec plus de force. Presque tous les insurgés de ces cantons désertent de nouveau et regagnent leurs paroisses. L'empire qu'exerçaient sur les chouans d'Allègre et d'autres chefs qu'ils affectionnaient, et la promesse que le lendemain ils recevraient un renfort plus considérable d'artillerie et de troupes réglées, suffirent à peine pour les retenir. Auray fut définiti-

vement évacué, faute capitale sous tous les rapports moraux et militaires, présage d'autant plus sinistre qu'il fut pour les royalistes le signal d'un mouvement rétrograde.

Le jour même où les émigrés se rendirent maîtres de Quiberon et de ses dépendances, le général Hoche se présentait une seconde fois devant Auray, et faisait attaquer toute la ligne de leurs avant-postes. Après quelques avantages remportés sur les républicains, le chevalier de Tinténiac se voit assailli par Mermet dans sa position de Landevan. Trois colonnes, composant deux mille hommes, et soutenues par huit pièces de canon, menacent son centre, et cherchent à tourner ses flancs. Ses Bretons, qui n'ont que des mousquets à leur opposer, et que le découragement et la persuasion d'être abandonnés rendent sourds à tout ce qu'il peut leur dire pour les engager à se battre, s'ébranlent et prennent la fuite. Vauban, que Tinténiac avait appelé à son secours, lui amène deux mille hommes, arrive au commencement de l'action, et se trouve enveloppé dans la déroute, qui fut complète, mais trop rapide pour être meurtrière. Resté seul avec quelques uns de ses officiers, au milieu d'ennemis qui couvraient le terrain dispersés en tirailleurs, Vauban se dégage, traverse deux criques à la nage, et parvient à rejoindre sa division. Elle n'avait point été attaquée; mais affaiblie par le secours qu'il avait mené à Tinténiac, absolument découverte, éloignée de quatre lieues du

quartier-général, et pressée de toutes parts, elle ne demandait qu'à fuir. Dans cette situation Vauban paye d'audace, marche en avant, et, tout en ralliant un grand nombre de fuyards, vient s'établir dans une plaine dominée par les hauteurs d'Auray, et que les républicains occupaient. Il tombe impétueusement sur leurs derrières, leur tue beaucoup de monde, et se retire lentement et en bon ordre sur la gauche de la montagne de Lomariacquer, où il croyait se joindre à Boisberthelot. Ne l'y trouvant plus, il vient sans s'arrêter occuper le village de Plumel.

D'Allègre avait remplacé Boisberthelot à Lomariacquer. Attaqué dans cette position, il fit sentir à ses chouans, dont il était fort aimé, la nécessité d'exécuter leur retraite avec calme, sans se rompre, et réussit à les conduire au mont Saint-Michel sans presque éprouver de perte.

Le 4 juillet, d'après le compte rendu par Vauban des évènemens de la veille, Puisaye exigea de d'Hervilly que les postes abandonnés fussent repris sur-le-champ, et garnis de troupes soldées. Un seul moyen lui parut praticable pour réparer les échecs que les royalistes venaient coup sur coup d'essuyer, celui de tenter le sort d'une affaire générale. Vainqueur, il détruisait l'armée ennemie qu'il mettait dans l'impossibilité de se reformer, et qui, forcée d'attendre des secours éloignés, ne pourrait plus s'opposer aux progrès de l'invasion; vaincu, il avait dans la presqu'île

une retraite sûre jusqu'à l'arrivée prochaine de nouvelles expéditions annoncées d'Angleterre. En conséquence il proposa de former un corps de bataille de dix mille insurgés sur lesquels on pourrait compter en les employant en seconde ligne, mais que la prudence ne permettait pas de placer en première, vu le mécontentement et l'irritation qu'ils avaient manifestés; de mettre à l'avant-garde les régimens d'Hervilly et de loyal-émigrant, de faire lui-même l'arrière-garde à la tête de quatre mille chouans, soutenus par Dudresnay et Royal-la-Marine, et de marcher en avant.

D'Hervilly, bien qu'il eût approuvé ce plan, ne s'y prêta qu'avec répugnance, ainsi que nombre des officiers gentilshommes auxquels il fut communiqué. Il donna ordre à Vauban de lever ses avant-postes, et de se rapprocher de trois-quarts de lieue du quartier-général. Mais il ne prit aucune mesure relativement aux postes évacués. Vauban exécuta son mouvement dans la matinée du 5 sans être inquiété, et se replia sur Carnac, que d'Hervilly lui ordonna de défendre jusqu'à l'extrémité, quoique cette position ne fût pas tenable. Elle devint le centre de la nouvelle ligne d'avant-postes, dont la droite, commandée par d'Allègre, s'appuyait au mont Saint-Michel, et la gauche à Sainte-Barbe, village à l'entrée de la Falaise, qu'occupait Georges Cadoudal avec ses 3,000 chouans.

Ce même jour, après avoir vu d'Hervilly partir

avec son régiment dans l'intention présumée d'aller préparer l'exécution du plan projeté, Puisaye, accompagné de peu de monde, suivant l'usage des insurgés en pareilles circonstances, sortit de la presqu'île pour venir reconnaître l'armée républicaine. La froideur, le morne silence qui l'accueillirent dans la campagne, lui prouvèrent à quel point l'esprit des habitans était changé ; plus d'enthousiasme, plus de cris de vive le roi ! ces bruyantes et joyeuses démonstrations que sa présence ne manquait jamais d'exciter étaient remplacées par les marques les plus significatives de défiance et de terreur. En vain prodigua-t-il les explications, les promesses, les paroles rassurantes ; elles ne furent point écoutées. Il revint à son quartier-général l'âme bourrelée des plus noirs pressentimens, et n'ayant plus d'espoir que dans le succès du combat qu'il méditait. Quelle ne fut pas sa surprise en arrivant à la presqu'île de rencontrer d'Hervilly, qui lui-même y rentrait à la tête des troupes soldées ! Interrogé sur les motifs d'une telle manœuvre après les arrangemens convenus la veille, celui-ci, de l'air d'un homme hors de lui, continue pendant une demi-heure à faire défiler sa troupe, se livrant aux détails les plus minutieux, gourmandant les officiers qui ne saluaient pas ensemble, etc., et ne donnant aucune réponse. Sommé pour la vingtième fois de s'expliquèr, il ne le fait qu'en vomissant un torrent d'injures contre les insurgés, qu'il traite de lâches, de

gens indisciplinés, avec lesquels il ne saurait faire la guerre sans compromettre les troupes qui lui sont confiées, et déclare que le seul parti qui reste à prendre est de se rembarquer sur-le-champ, ou de s'enfermer dans la presqu'île en attendant les ordres du gouvernement anglais, ou ceux de M. le comte d'Artois. Il est à remarquer que les reproches articulés par d'Hervilly contre ces chouans, ces insurgés sur lesquels tombait dès l'origine tout le poids de l'insurrection, étaient appuyés et répétés par une foule d'émigrés, jusqu'alors étrangers à cette guerre, à ses vicissitudes et à ses périls.

La retraite des troupes soldées n'était point l'effet d'une résolution subite, d'une boutade, d'un mouvement d'humeur de la part de d'Hervilly, mais un acte prémédité. La preuve en est que les logemens de ces troupes étaient marqués d'avance dans le fort Penthièvre, et que l'officier du génie chargé de cette opération, l'avait en même temps été de leur assigner ceux d'un corps de chouans que Puisaye avait laissé dans la presqu'île pour les travaux, et comme partie de la garnison. Cet incident acheva de démontrer au chef de l'expédition que toutes les contrariétés qu'il éprouvait et n'avait cessé d'éprouver, étaient la suite d'un plan ourdi de longue main, et que d'Hervilly agissait par des impulsions occultes.

Au reste, la conduite de cet officier, cette infraction d'ordres importans, discutés avec lui-même, aux-

quels il avait promis de se conformer, et qu'il exécutait à rebours, son opposition constante aux volontés d'un chef qu'il devait regarder comme son ami et son bienfaiteur, ne prouvent rien contre la droiture de son caractère, et résultaient, non de ces travers d'esprit dont j'ai parlé, ni d'aucun sentiment d'envie ou de rivalité, mais d'idées de devoir et de fidélité mal appliquées, et de la position fausse où il se trouvait engagé. Ainsi que dans son palais natal, un roi sur la terre d'exil est circonvenu par un vil ramas de courtisans et de flatteurs, jaloux, avides, ennemis les uns des autres, et qui, par tous les moyens que peuvent suggérer l'astuce et la perfidie, se disputent sa faveur, et s'arrachent les lambeaux de sa prospérité. La cour d'Hartwell ne fut pas plus à l'abri de leurs intrigues, que ne l'avait jadis été celle de Versailles. Le dévouement connu du comte de Puisaye, les services qu'il avait rendus à la cause royale, ceux que le mettaient à même de lui rendre encore le crédit dont il jouissait auprès des ministres anglais, et son influence dans les pays où l'on prévoyait qu'il porterait le théâtre de la guerre, avaient dès le principe ameuté contre lui les entours et les favoris de Louis XVIII. Ils frémirent à l'idée qu'un chef de chouans pût devenir le principal instrument de la restauration, et sa perte fut jurée. Lorsque l'expédition qu'il devait commander fut décidée, mille trames se formèrent pour la faire échouer, secondées

par les agences royales de Londres et de Paris, où dominaient un tas de prêtres, et dont les courtisans disposaient. Dès avant que Puisaye partît d'Angleterre, il était signalé dans les pays insurgés comme un traître qui trafiquait de la couronne de France; et plus tard, dans le moment même où il faisait proclamer Louis XVIII au camp de Carnac, l'agence de Paris feignait de croire, et répandait avec affectation qu'il voulait appeler au trône le comte d'Artois ou le duc d'York. Pour prévenir et paralyser les rassemblemens qui devaient se joindre à lui, ou concourir à ses opérations, on alla jusqu'à distribuer en Bretagne des écrits revêtus de sa signature contrefaite, et datés de son quartier-général, par lesquels il était enjoint à ces rassemblemens de se séparer, et qui leur défendaient de se reformer jusqu'à nouvel ordre. De semblables manœuvres, exécutées de main de maître, ne pouvaient manquer leur but. Les Bretons ne firent point leur jonction; Charette resta immobile, et refusa sa part des secours apportés par l'expédition. Les chefs des autres cantons insurgés ne répondirent point aux appels qui leur furent faits. La Vendée, le Maine et la haute Bretagne ne reprirent point les armes, et le plan de l'expédition fut absolument désorganisé. Selon des apparences confirmées par un acte solennel qu'il dicta sur son lit de mort, d'Hervilly recevait des agences, et de leurs instigateurs des instructions particulières, qu'on lui présentait comme

des ordres émanés directement du roi, et crut devoir leur sacrifier ceux de Puisaye. De là tous les désastres qui suivirent, et dont il fut une des premières victimes.

Les troupes soldées en se retirant dans la presqu'île portèrent la terreur et la désolation dans les communes circonvoisines. A cette nouvelle, la campagne se couvre d'une foule éperdue et gémissante : femmes, enfans, vieillards, se précipitent sur la Falaise, chassant leurs bestiaux devant eux, emportant les chétifs débris de leur avoir, et chargeant de malédictions les émigrés qu'ils accusent de les trahir. Les chefs eux-mêmes se livrent aux plus violentes imprécations. — « Les monstres ! » s'écriaient Georges et son ami le jeune Mercier, sur- » nommé la Vendée, les monstres ! que la mer ne les » a-t-elle engloutis avant qu'ils missent le pied sur » nos rivages ! »

Informé de ce qui se passe, l'infatigable Hoche ne perd pas un instant, et se présente devant Plumel. Georges, averti par des prisonniers que la ligne des avant-postes doit être attaquée cette nuit même, au point du jour au plus tard, fit parvenir cet avis au comte de Vauban, qui, n'ayant de retraite que sur Quiberon, et craignant que les républicains ne s'emparassent du poste de Sainte-Barbe, par où seul cette retraite pouvait s'effectuer, se hâta de rappeler d'Allègre et sa division du mont Saint-Michel, et se mit en marche avec eux pour se réunir à Georges.

Avant de faire ce mouvement, il avait dépêché à d'Hervilly un aide-de-camp chargé de lui demander les troupes et l'artillerie qu'on lui avait promises, se faisant fort, avec ces quatre cents hommes et ces deux pièces de canon, d'arrêter Hoche, et, s'il ne le battait, de donner à l'armée royaliste le temps de l'atteindre, et de le défaire en rase campagne. Il était quatre heures du matin lorsque l'aide-de-camp arriva. Puisaye exigea que le renfort demandé fût expédié sur-le-champ. D'Hervilly donna des ordres en conséquence au régiment du Dresnay, et promit que dans quelques heures ce qui restait de troupes soldées serait parti. Rien de tout cela ne fut exécuté; la lenteur et la malveillance accoutumées présidèrent à l'accomplissement de ces ordres et de ces promesses, et l'activité de Hoche le prévint.

De Sainte-Barbe, Vauban voyait une colonne républicaine se former dans une mauvaise position, et conçut l'espoir de l'attaquer avec succès. Mais quoique ses trois divisions réunies fussent deux fois plus nombreuses que cette colonne, tels étaient le découragement et l'exaspération des insurgés, que la certitude même de la victoire ne les eût pas déterminés à se battre, et force fut à Vauban de continuer sa retraite vers la presqu'île. Elle dura trois heures, et se fit avec beaucoup d'ordre et de fermeté. Les chefs favoris des chouans, les généraux Mercier-la-Vendée, Georges et d'Allègre, étaient parvenus à les piquer

d'honneur, en leur remontrant que c'était le cas de prouver aux troupes soldées qu'au besoin ils étaient aussi capables qu'elles de combattre en ligne, et le terrain fut défendu pied à pied jusque sous le fort-Penthièvre. Dix ou douze mille individus de tout sexe et de tout âge étaient accourus sur la falaise, emmenant chevaux, bœufs, chariots, emportant le peu qu'ils avaient pu sauver de linge, de leurs ustensiles de ménage et de labour; et la confusion qu'ils entraînaient, leurs mouvemens désordonnés rompaient les colonnes dont ils rendaient la marche et les manœuvres presque impossibles. Georges et Mercier, qui commandaient l'arrière-garde, firent passer les fuyards entre eux et la presqu'île. Mais quand ces malheureux arrivèrent au fort, les portes leur en furent fermées. Les chouans qui gardaient l'intérieur s'indignent du traitement fait à leurs compatriotes, parmi lesquels la plupart aperçoivent leurs pères, mères, femmes, enfans, des parens, des amis. Ils s'élancent aux palissades après avoir déchargé leurs armes en l'air, et dans un clin d'œil en ont ouvert le passage à cette multitude désespérée. Cependant les républicains s'avançaient en bon ordre sur la falaise, et n'étaient plus éloignés que d'une demi-portée de canon. Alors seulement, à midi passé, arriva le régiment de Dudresnay attendu depuis cinq heures du matin, et conduisant les deux pièces demandées par Vauban. Il fut chargé de garnir les palissades. D'Hervilly le suivit

de près avec les troupes réglées. Le canon du fort se fit entendre; et les républicains, avertis par là qu'il était en état de défense, se retirèrent paisiblement sur les hauteurs de Sainte-Barbe.

La veille, le commodore s'était porté dans la rivière de Vannes avec quatre chaloupes canonnières pour s'emparer de quelques bâtimens français qui y étaient stationnés. S'étant aperçu que le fort Penthièvre était menacé, il tenta de venir à son secours; mais le vent contraire rendit ses efforts inutiles.

L'évacuation d'Auray avait été funeste à l'armée anglo-émigrée; l'abandon du poste de Sainte-Barbe, le seul qu'elle occupât désormais sur le continent, lui fut plus funeste encore. Ce n'était que par ce point qu'elle pouvait recevoir les bestiaux, le cidre, la volaille, et les autres rafraîchissemens que les gens de la campagne s'empressaient de lui fournir. Comment y suppléer? Quoique la moitié des vivres apportés d'Angleterre fût à peine consommée, et qu'une grande quantité de farines achetées à des vaisseaux américains fût intacte, comment nourrir tous les fugitifs que les derniers évènemens venaient de jeter dans la presqu'île? D'un autre côté, pouvait-on refuser la subsistance à ces infortunés, qui, après s'être sacrifiés, corps et biens, pour les émigrés, se voyaient obligés de chercher un refuge au milieu d'eux? M. de Saint-Morys, intendant-général de l'armée, eut ordre de donner demi-ration par jour à ceux qui étaient incapables de

porter les armes, et de prendre des mesures pour leur fournir un supplément au moyen de la pêche.

Mais un incident plus grave augmenta singulièrement les embarras contre lesquels Puisaye avait à lutter. Une division générale éclata dans son armée. Qu'il dût l'attribuer aux mœurs rudes et presque sauvages des chouans, soit à la hauteur, aux prétentions des émigrés, à leur dépit secret de se voir associés à de pareils auxiliaires, ou bien à l'humiliation des échecs qu'ils venaient d'éprouver, soit enfin qu'elle provînt des intrigues que nous avons indiquées, et dont le foyer était à Londres, elle se manifesta sous les formes les plus alarmantes. Les chouans reprochaient aux émigrés leur inaction, et se disaient trahis; les émigrés reprochaient aux chouans la précipitation avec laquelle ils avaient abandonné les avant-postes, et les accusaient de lâcheté. De ces griefs jaillissaient les récriminations les plus amères, les invectives les plus outrageantes pour des gens de cœur; et Quiberon offrait moins une armée réunie pour la même cause, que deux troupes ennemies près d'en venir aux mains. Quoiqu'il partageât leurs mécontentemens, et peut-être leurs soupçons, Puisaye essaya de ramener les chefs des insurgés à des sentimens plus modérés, mais ne put y réussir. L'excès du mal lui suggéra l'idée d'en tirer avantage en excitant une noble émulation entre les deux partis. — « Mon-» trons aux troupes réglées ce que nous pouvons

» faire, dit-il à Cadoudal, le plus violent et le plus » irrité parmi les chouans; montrons-leur que si l'on » n'avait pas retiré le détachement et l'artillerie qu'on » avait envoyés à Mendon, vous eussiez battu les ré- » publicains, et qu'aujourd'hui nous serions victorieux » au centre de la province. Attaquons l'ennemi dans » ses retranchemens; attaquons-le cette nuit même. La » chance est moins favorable qu'il y a deux jours : » n'importe! ils n'ont pas eu le temps de se fortifier. » Après ce qui vient de se passer, ils ne nous suppo- » sent pas l'envie de les inquiéter; ils se gardent mal; » ils n'ont pas un poste en avant : nous les surpren- » drons. Leurs munitions, leur artillerie, eux-mêmes » ils tomberont en nos mains : c'est Dieu qui nous les » livre. Mais ne différons pas; demain il ne serait plus » temps. » Georges demanda si d'Hervilly consentirait à donner les troupes de ligne. — « Lui-même les con- » duira, répliqua Puisaye; je m'y engage. Moi, je » chargerai à la tête de nos chouans, de nos braves » compagnons, et je ne doute pas du succès. » Quelques uns des gentilshommes qui servaient avec les insurgés au camp de Mendon, et qui en étaient vus de bon œil, leur transmirent cette proposition qu'ils accueillirent avec transport. D'Hervilly, à qui d'ailleurs Puisaye déclara que s'il refusait sa troupe, l'attaque ne s'en ferait pas moins sans elle et sans lui, donna son assentiment, et de part et d'autre on fit ses dispositions.

Vers le soir, Puisaye s'étant avancé sur la falaise, vit les républicains travailler à se retrancher, officiers et soldats pêle-mêle, les uns et les autres en chemise, les officiers seulement distingués par leurs hausse-cols, et compara douloureusement leur bonne volonté, leur ardeur infatigable, à la nonchalance, à la froide régularité que les siens apportaient aux travaux analogues qu'il faisait faire au fort et dans la presqu'île. Ce spectacle, en lui prouvant que, par la manière dont Hoche était secondé, la position de Sainte-Barbe allait devenir inexpugnable, le confirma dans la résolution d'attaquer sans retard.

Le 6 juillet, à onze heures de nuit, l'armée royale, composée de quatre mille hommes, se mit en marche sur quatre colonnes, dont deux côtoyaient le rivage à droite et à gauche de la falaise, et deux autres formaient le centre; un corps de chouans et loyal-émigrant faisaient l'avant-garde. A deux heures et demie elle avait pénétré dans le camp français sans être reconnue. Une vedette qui se vit dépassée lâcha son coup de fusil à l'aventure, et donna l'alarme. Après quelques instans de confusion et d'incertitude, un peloton républicain se forme à la hâte, et fait un feu bien nourri sur les chouans, qui, Puisaye à leur tête avec son état-major, chargeaient aux cris de vive le roi! Ils ne sont pas secondés. Les Français revenus de leur surprise battent la générale sur toute leur ligne. La lueur de leurs feux découvre des corps qui achèvent

de se former, et qui, sans être complets, sont en mesure de se défendre. Le régiment d'Hervilly se présente; à la première décharge le désordre se met dans ses rangs. Bientôt ce désordre est réparé, et les grenadiers demandent instamment la permission de retourner à la charge. Mais d'Hervilly parodiant assez ridiculement un mot du maréchal de Richelieu,— « Non, messieurs, leur répond-il, je ne suis pas assez » content de vous aujourd'hui pour vous faire ce plai» sir (1), » et il ordonne qu'on batte la retraite. Puisaye, que son cheval blessé avait emporté sur la gauche, se reporte au centre, et, de même que l'aile droite, le trouve déjà loin derrière lui. Vainement veut-il les ramener au combat; les batteries républicaines, d'abord muettes, vomissent une grêle de boulets, d'obus et de mitraille. Il est impossible de renouler l'attaque, et les royalistes se retirent dans la presqu'île, où, dès ce moment, Hoche les regarda comme ses prisonniers.

Cependant la Convention avait appris en même temps, à la fin de juin, la défaite de sa flotte sous Belle-Ile, la descente des émigrés sur la côte du Morbihan, l'enthousiasme avec lequel ils avaient été reçus,

(1) A la prise de Mahon, la veille de l'assaut, on vint prévenir le maréchal que presque tous les soldats étaient dans un état complet d'ivresse. Sur-le-champ il fit publier : « Que le lendemain quiconque serait soup» çonné d'être ivre n'aurait pas l'honneur de monter à l'assaut. » Le lendemain il ne se trouva pas un homme qui méritât de subir l'exception.

et leurs premiers succès. De semblables nouvelles exigeaient des mesures fortes et promptes. Le comité de salut public se hâta de diriger des troupes sur Rennes et les points attaqués ou menacés, et nomma deux de ses membres pour aller faire tête à l'orage, Tallien et Blad, qu'il investit de pouvoirs illimités : Blad, député du Finistère, que ne distinguaient ni son éloquence, ni des facultés supérieures, mais qu'avaient fait remarquer sa probité, la persécution qu'il essuya pour avoir protesté contre les évènemens du 31 mai, et son vote dans le jugement de Louis XVI, vote empreint d'une sorte de modération qui put alors sembler de l'héroïsme, tant elle était rare et dangereuse(1) ; Tallien, le premier moteur du 9 thermidor, et qui, depuis cette mémorable journée, fixait tous les regards ; homme chez qui la révolution développa des talens et de l'énergie, mais dont elle avait commencé par fausser le jugement et le caractère impétueux et facile ; homme que la fougue de l'âge et des passions, le délire de l'époque, et peut-être l'impatience d'un sort obscur, entraînèrent à des excès dont la reconnaissance nationale même n'a pu l'absoudre, mais qui délivra son pays de l'effroyable Robespierre, rendit un service immense à l'humanité, d'innombrables services individuels, même à ses ennemis, et soutint

(1) Blad vota la mort du roi avec sursis, jusqu'à l'entière expulsion des Bourbons.

avec courage et persévérance le résultat d'un élan généreux; homme qui mérita, sinon que ses torts fussent oubliés, du moins qu'ils ne fussent point exagérés, envenimés par l'ingratitude et la calomnie, qu'elles respectassent son malheur, son indigence, sa vieillesse infirme et persécutée, et qu'aujourd'hui elles se taisent devant son tombeau.

Je ne connaissais point Tallien, pas même de vue, et nuls rapports n'existaient entre nous. Il savait que j'étais détenu, et quelques jours après le 9 thermidor il fit signer ma liberté par le comité de sûreté générale; là commencèrent nos relations. Lorsqu'il fut délégué dans les départemens de l'Ouest, il me proposa de l'accompagner, et je ne crus pas devoir m'y refuser.

Les représentans partirent peu d'heures après leur nomination, qui, autant que je me le rappelle, eut lieu dans la nuit du 30 juin au 1er juillet. Dès Alençon, ils furent avertis que des chouans déguisés avaient été reconnus sur leurs traces. Cet avis les força de prendre une escorte qui ne nous quitta plus jusqu'à Vannes, et qu'il fallut renforcer à mesure que nous avancions dans les pays insurgés. Un détachement de la légion nantaise, dont le gros était au camp devant Sainte-Barbe, en fit constamment partie. Je ne puis sans émotion me retracer le noble dévouement dont ces jeunes gens étaient animés. Toujours prêts, toujours les premiers au poste de la fatigue et du danger,

indifférens aux privations, insensibles aux besoins, jamais, pendant plusieurs jours et plusieurs nuits d'une marche forcée, on ne les entendit proférer une plainte. Ils s'indignaient lorsque les représentans proposaient de s'arrêter pour qu'ils prissent quelque repos. Dans le trajet de Laval à Vitré nous fûmes attaqués par les chouans, qui nous fusillèrent jusqu'au soir, cachés, suivant leur coutume, derrière les haies qui bordent leurs routes. Percer ou tourner ces haies, dont chacune exigeait un assaut, en débusquer l'ennemi, le poursuivre la baïonnette aux reins jusqu'à ce que nous fussions hors de ses atteintes, revenir pour livrer de nouveaux combats à de nouveaux assaillans, telle fut la tâche que nos fidèles Nantais eurent à remplir pendant toute cette journée. La nuit venue, ils se jetèrent dans les bois qui servaient de repaire à ces misérables chouans. Pendant qu'ils les fouillaient au clair de lune, je les entends encore s'appeler, se répondre dans le patois de leur pays; j'entends leurs voix sonores et accentuées retentir au milieu de ces vastes solitudes en répétant le refrain cher et sacré :

Mourons pour la patrie!
C'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie.

Arrivés à Vannes, ils refusèrent de s'y arrêter, et demandèrent pour toute grâce d'être envoyés au camp de Quiberon, éloigné de 10 à 11 lieues; le lendemain, à la revue générale qui fut passée devant les repré-

sentans, nous les trouvâmes aussi disponibles, aussi pleins d'ardeur, aussi propres avec leurs uniformes en lambeaux que s'ils fussent sortis de leurs casernes pour une parade au sein de la paix. Et cependant, ces braves jeunes gens, ils avaient vu leurs propriétés saccagées, leurs fortunes anéanties, pères, mères, parens, amis, dévorés par le monstre Carrier! Mais dans ces temps du moins les mots patrie, liberté, n'étaient pas frappés d'anathème, non plus que les choses qu'ils expriment; et les malheurs personnels auxquels ils avaient servi de prétextes, les horreurs commises par des scélérats ne les empêchaient pas de vibrer avec empire aux oreilles et dans les cœurs faits pour les comprendre.

En passant à Laval, nous trouvâmes cette ville encore tout émue d'un évènement tragique dont elle venait d'être témoin. Quinze ou vingt enfans, de 11 à 14 ans, se rendaient de Paris à Brest, d'après un décret qui les mettait en réquisition pour la marine. Ils traversaient paisiblement la France en chantant leurs hymnes patriotiques, et sur leur passage intéressant toutes les populations par leur âge, leur courtoisie, l'élégante simplicité de leurs vêtemens et la gentillesse de leurs manières. A Laval on pensa que cette jeunesse inoffensive n'avait rien à redouter des chouans, et l'on ne prit aucune précaution pour la garantir de leurs insultes. Pauvres enfans! à peine hors de la ville, ils furent assaillis et massacrés. Un seul, nous dit-on,

fut épargné, et, par une dérision bien digne d'eux, les cannibales le chargèrent d'aller annoncer aux autorités de Laval le sort de ses infortunés camarades!

Nous-mêmes, peu d'instans après avoir entendu ce triste récit, nous eûmes à subir le spectacle d'un de ces assassinats appelés représailles, dont nous fûmes d'autant plus révoltés que nos propres soldats en furent les auteurs, et que, par l'impossibilité d'y mettre obstacle, nous en devînmes presque les complices. Un chasseur de l'escorte nous précédait à quelque distance, vêtu, faute d'uniforme, d'une veste grise, à la manière des chouans. Tout-à-coup leur cri se fait entendre; le chasseur, qui savait l'imiter, regarde autour de lui, découvre un homme à cheval dans un fossé au bord du chemin, et, répondant au signal, s'avance lentement d'un air de connivence. Lorsqu'il est à portée, il fond sur le chouan, le désarçonne, et nous l'amène en triomphe. Quels transports frénétiques à la vue de ce malheureux! La fatalité voulut que dans ce moment les Nantais fussent à la poursuite de l'ennemi, et que l'escorte ne fût composée que de volontaires qui venaient de s'y joindre à Laval, et qui nous étaient étrangers. Avec quelle violence ils se précipitent sur leur proie! Quels cris forcenés en rappelant le meurtre des jeunes Parisiens, les tortures que les chouans faisaient souffrir aux bleus (1) qui

(1) Nom par lequel les insurgés désignaient les soldats républicains.

tombaient dans leurs mains! L'accent du prisonnier décela bientôt qu'il était Anglais, et leur rage n'eut plus de bornes. Représentations, prières, ordres, menaces, rien ne put imposer à ces furieux : ils nous arrachèrent leur victime. Pendant qu'ils l'entraînaient en rugissant, il fallut voir son agonie, sa pâleur, l'effrayante contraction de ses traits, ses yeux hagards et noyés dans la mort; il fallut entendre ses derniers gémissemens, l'explosion meurtrière....

Que de barbaries ont ensanglanté cette terre désolée! De quelles calamités elle était le théâtre! Rien qui n'y portât l'empreinte du deuil, qui n'y frappât les yeux épouvantés des traces du meurtre et de la dévastation. Au milieu de la disette générale, des moissons magnifiques périssant sur pied faute de bras pour les recueillir; les troupeaux épars dans les campagnes dont ils dévoraient les fruits, accourant dès qu'ils entendaient quelques voix humaines, présentant leurs têtes par-dessus les haies, et par leurs cris plaintifs appelant des soins dont ils ne pouvaient plus supporter la privation; les villages déserts, les chaumières incendiées ou détruites de fond en comble, les villes dépeuplées, plongées dans la stupeur, regorgeant de sang; des Français se fuyant ou s'attaquant les uns les autres, dès qu'ils s'apercevaient, comme se fuient ou s'attaquent des animaux féroces!... De combien de traits ne pourrais-je pas rembrunir ce lugubre ta-

bleau ! Quelle guerre qu'une guerre civile attisée par la main des prêtres !...

Tallien et Blad arrivèrent à Vannes dans les premiers jours de juillet, et n'y restèrent que le temps de pourvoir aux besoins les plus pressans de l'armée, dont ils connaissaient le profond dénuement. Le soir même de leur arrivée, ils se rendirent au quartier-général de Sainte-Barbe. Ce n'était qu'une mauvaise grange dont les bureaux de l'état-major occupaient le rez-de-chaussée. Un grenier à fourrage faisait l'étage supérieur, qui servait de logement au général. Il n'attendait point les représentans, ignorait même leurs noms, et ne fut pas moins satisfait que surpris de leur présence. Nous le trouvâmes seul, l'œil attaché sur une longue-vue, à l'aide de laquelle il observait ce qui se passait dans son camp, qui était assis à l'entrée de la falaise, et s'appuyait à la mer par les deux extrémités de sa ligne de front. « Vous me voyez dans » une grande perplexité, nous dit-il. Ce matin, des » volontaires qui cherchaient des vivres se sont jetés » dans un village où il restait quelques habitans. Ils » ont massacré un vieillard, et commis d'horribles » violences. Sur-le-champ j'ai donné l'ordre que sous » aucun prétexte les soldats n'eussent à sortir de la » ligne. Comment cet ordre aura-t-il été reçu ? Je » suis à examiner s'il n'excite pas quelque mouvement. » Depuis trois jours mes pauvres soldats n'ont pas de » pain ! » Pendant que le général parlait, je ne me

lassais pas de le contempler, de contempler son imposante stature, son air guerrier, quoique gracieux et sans forfanterie, ses traits doux et fiers, embellis par une superbe cicatrice qui, sans les altérer, lui traversait le front dans toute sa hauteur, et venait expirer à la naissance du sourcil droit. J'admirais son héroïque simplicité, l'heureux accord de ses paroles et de ses manières, du son de sa voix avec ses expressions. Tout en lui me révélait un homme supérieur : en l'écoutant je sentais le besoin d'en faire un ami.

Tallien lui répondit que, d'après les mesures qu'il avait prises en passant à Vannes, le pain arriverait à huit heures, et qu'il pouvait le faire annoncer à l'armée. Je lis dans plusieurs historiens que les troupes républicaines vivaient au camp de Sainte-Barbe dans la plus grande abondance. Je fus témoin de la particularité que je viens de citer, et je pourrais en citer d'autres qui prouveraient également combien cette assertion est erronée.

La présence et l'autorité des représentans aplanirent les obstacles qui se multipliaient autour du général. Affranchi de ces contrariétés, de ces détails fatigans, et si fastidieux pour un homme d'exécution, il n'eut plus à s'occuper que des préparatifs nécessaires pour terminer une lutte qui, prolongée, pouvait compromettre l'existence de la république. A peine maîtres de la position de Sainte-Barbe, les soldats s'é-

taient mis spontanément à remuer la terre sur le front du camp, en la jetant en avant du côté de l'ennemi. Du déblai se forma bientôt une espèce de ligne retranchée, flanquée à ses deux bouts par deux épaulemens, et qui s'étendit sur toute la largeur de la falaise. La ligne et les épaulemens furent garnis d'obusiers et d'une nombreuse artillerie. On établit des fourneaux pour chauffer à boulets rouges la flotte anglaise dont le gros mouillait dans la rade, tandis que ses bâtimens légers s'avançaient par la grande mer jusqu'à portée de fusil du rivage, d'où ils inquiétaient notre droite. La gauche était soutenue à Carnac et à Saint-Clément par le général la Violais, et la division du général Meunier postée à Ploërmel défendait les derrières de l'armée, menacés par les chouans dont les bandes accouraient de l'intérieur. La prévoyance de Hoche ne se bornait point aux dispositions relatives aux localités. Il pourvut à la sûreté des côtes : ses ordres furent donnés dans tout le pays pour la rentrée des grains, ses colonnes mobiles mises en mouvement, et ses mesures prises pour que les rassemblemens d'insurgés fussent surveillés et dispersés. — « Poursuivez les ennemis du dedans, mandait-» il à ses généraux ; poursuivez-les sans relâche : moi » je réponds de ceux du dehors. »

Un dévouement sans bornes, la concorde la plus parfaite, un même esprit, une confiance entière et réciproque des soldats au général, régnaient dans le

camp républicain. Il n'en était pas ainsi chez les royalistes. Depuis leur malheureuse affaire du 7, les germes de la défiance et de la division fermentaient parmi eux, et l'exemple donné par les chefs contribuait à les développer et à les envenimer. Partisans outrés de d'Hervilly, les émigrés affectaient d'exalter sa loyauté, son courage chevaleresque et ses talens, au détriment de Puisaye dont ils ravalaient le caractère et la capacité. Les chouans, qui regardaient celui-ci comme leur chef naturel, lui étaient absolument dévoués. En même temps que la paix et la liberté de leurs campagnes, ils regrettaient leur manière de faire la guerre, et supportaient avec impatience l'excessive rigidité, les formes vétilleuses et tyranniques de d'Hervilly qu'ils rendaient responsable du temps perdu et de tout le sang inutilement versé. Le 8 quelques ouvrages furent tracés sur le front du fort et du camp retranché. D'Hervilly refusa de donner pour les travaux un seul homme des troupes soldées, et les chouans seuls en furent chargés. Comme ces travaux avançaient très lentement, Puisaye s'en plaignit aux officiers du génie. Ils répondirent : « Qu'ils ne » pouvaient sans inhumanité presser des malheureux » qu'on laissait mourir de faim; que les insurgés n'a- » vaient presque point de part aux distributions, et » la veille encore n'avaient reçu par tête qu'une demi- » ration de riz qu'ils s'étaient vus obligés de dévorer » en nature, faute d'ustensiles et de feu pour le faire

cuire. » — Malgré les ordres de Puisaye et les plus vives réclamations de la part de Vauban, d'Allègre, George, Mercier-la-Vendée, et autres chefs, tel était en général le sort des insurgés dans la péninsule, excepté de ceux qui poursuivis, harcelés le jour et la nuit jusque dans leurs cantonnemens par les recruteurs de d'Hervilly, consentaient à s'enrôler dans les régimens à la solde anglaise, et dès lors étaient admis aux rations complètes et journalières. Peu d'entr'eux cependant cédèrent à cet appât, dans la crainte d'être tôt ou tard forcés de s'expatrier par suite d'engagemens pareils.

Réduit à une défensive qu'il pressentait devoir lui être funeste, et sachant que Hoche concentrait ses troupes, et se préparait à l'attaque de la presqu'île, Puisaye n'oublia rien de ce que le temps et les circonstances lui permettaient pour la mettre en état de résister. Il avait trouvé le fort Penthièvre fermé par de simples palissades du côté de la falaise. Nous avons vu qu'il le fit couvrir, ainsi que le camp retranché, par un ouvrage avancé qui, de même que le fort, fut garni d'artillerie; et les ingénieurs répondirent de la place pour six semaines. A quelques centaines de toises on éleva des retranchemens à Kerostein. Mais ces précautions étaient moins des gages de salut que des preuves de crainte et de faiblesse, et définitivement ne pouvaient aboutir qu'à la ruine de l'expédition. Puisaye le sentit, et se pénétra d'autant plus de l'idée

que le seul moyen qui pût lui rendre ses premiers avantages et la possibilité de remplir honorablement la mission qu'il avait si vivement sollicitée, était le succès d'une affaire générale. Dans cette conviction, il consulta les localités, ses ressources et l'histoire. Par l'examen des localités, il vit que le poste de Sainte-Barbe, à peu près inexpugnable du côté de la falaise, était sans défense à l'opposite, et ne résisterait pas à une forte sortie de la presqu'île, combinée avec une diversion vigoureuse et simultanée sur les derrières de Hoche. Je ne sais quelle page de l'histoire lui avait appris, dit-il, que ce fut par une semblable manœuvre, qu'un prince d'Orange, qu'il ne désigne point, chassa les Français de cette même position de Sainte-Barbe. Quant à ses ressources, son armée, les renforts sur lesquels il pouvait compter pour une diversion, et les moyens maritimes dont l'amiral anglais lui offrait le concours, lui en assuraient de puissantes. En conséquence, il résolut de jeter sur la côte les plus braves de ses chouans, qui, réunis à 20,000 royalistes, que d'après ses états de situation il pouvait rassembler en très peu de jours, viendraient par l'intérieur assaillir Hoche dans son camp, tandis que lui, Puisaye, l'attaquerait de front à la tête de l'armée anglo-émigrée. Il se hâta de communiquer ce plan au commodore, qui promit de le seconder de tout son pouvoir. D'Hervilly lui-même, dont il flattait les inclinations militaires, et qui peut-être commençait à

se lasser d'une allure politique peu d'accord avec elles, l'adopta sans balancer, promettant d'y coopérer avec tout le zèle et tout le dévouement dont il était capable. Il fut décidé qu'un double débarquement se ferait, l'un à Saint-Jacques, canton de Sarzeau, l'autre au nord de Lorient; le premier commandé par le chevalier de Tinténiac, l'autre par le général Jean-Jean et le comte de Lantivi. Le lendemain, 10 juillet, suivi de neuf ou dix officiers émigrés dont il composa son état-major, et de 3,000 chouans, l'élite des divisions d'Allègre, Georges et Mercier, qui les commandaient en personne, Tinténiac s'embarqua le soir, à bord de chasse-marées escortés par une chaloupe canonnière anglaise, après avoir reçu des instructions écrites où sa marche était tracée jour par jour, et prit, sur son honneur, l'engagement de se trouver à Baud le 14, de venir dans la soirée du 15 camper à une lieue de Sainte-Barbe, et d'attaquer le 16, avant le lever du soleil. La seconde partie de cette expédition, forte de 3,000 hommes, et dont les chefs étaient munis des mêmes instructions que Tinténiac, ne partit que 24 heures après, faute de transports. Ces deux divisions devaient se réunir le 14, dans les forêts de Lamors et de Lanvaux, à six lieues de Sainte-Barbe. Les chasse-marées de Tinténiac avaient ordre de manœuvrer jusqu'à la nuit close en menaçant la côte de Carnac, de manière à faire craindre au camp de Sainte-Barbe une attaque sur sa gauche.

Puisaye avait appris le matin par un déserteur, que cette nuit même, du 10 au 11, les républicains devaient attaquer le fort Penthièvre. Tant pour les prévenir que pour appeler leur attention de son côté, et la détourner du mouvement de Tinténiac, il sortit du fort à minuit, avec 4,000 hommes et deux pièces de campagne; et, soutenu par les chaloupes canonnières anglaises, il se présenta devant les avant-postes de Hoche. Le général Humbert, qui les commandait, avait reçu l'ordre formel de n'opposer aucune résistance en cas d'attaque, et d'attirer les royalistes autant que possible en se repliant sur le corps d'armée, ce qu'il fit. Mais le double objet de Puisaye était rempli, et, déterminé à ne tenter aucune attaque sérieuse avant le 16, il se contenta de cette démonstration, et lui-même se retira.

Les deux jours suivans se passèrent sans évènemens. Un convoi apportant d'Angleterre les restes des corps d'émigrés venus avec la première expédition, parut le 14 à l'entrée de la baie. Cette nouvelle division, qui n'était que de 1,100 hommes, et qu'on croyait devoir être beaucoup plus forte, était commandée par le comte de Sombreuil.

Dès le 11, le chevalier de Tinténiac avait informé Puisaye que sa descente s'était heureusement opérée à Saint-Jacques, en face du château de Sarzeau; et qu'après avoir battu 800 républicains qui lui fermaient le passage, il partait pour aller remplir sa mission.

Jean-Jean et le comte de Lantivi firent de même leur débarquement à l'entrée de la rivière d'Intel, suivant la teneur de leurs instructions.

Le 15 juillet, d'Hervilly, Puisaye et sir John Warven se réunirent pour concerter les dernières mesures relatives à la journée du 16, et les arrêtèrent d'après les bases précédemment posées. En outre, ils décidèrent que ce même jour, à dix heures du soir, Vauban, escorté de bateaux armés d'artillerie et conduits par l'amiral lui-même, descendrait à l'entrée de la baie de Carnac avec 2,000 chouans et 150 soldats anglais tirés des vaisseaux; qu'il se porterait sur Saint-Clément, et tâcherait de surprendre un poste que les républicains y avaient établi, ensuite une batterie nouvellement élevée par eux sur le rivage, entre ce poste et Plonermelle, pour éloigner les chaloupes canonnières anglaises; et qu'après ce double coup de main, s'il réussissait, il profiterait de ses avantages pour venir inquiéter la gauche du camp de Sainte-Barbe. Comme il n'emmenait que des troupes de nouvelle levée, les chouans les plus aguerris ayant suivi Tinténiac et Jean-Jean, et Puisaye gardant pour le lendemain ce qui restait de mieux dans la presqu'île, il fut convenu que Vauban se retirerait, supposé qu'il ne parvînt pas à surprendre les Français; que sitôt sa descente effectuée, il ferait tirer une fusée pour en prévenir Puisaye, et qu'elle serait suivie d'une seconde s'il était obligé de se rembarquer.

Le convoi qui portait M. de Sombreuil et sa brigade ayant pénétré le 15 au soir dans la baie de Quiberon, cet officier se fit conduire à bord de l'Amiral, d'où il se rendit au quartier-général de M. de Puisaye. Dans quelques heures on allait se mettre en marche pour l'attaque de Sainte-Barbe. Le moindre délai eût compromis la simultanéité de la diversion de Tinténiac sur laquelle reposait surtout l'espoir du succès, et la troupe de Sombreuil ne pouvait plus être débarquée à temps pour prendre part à l'affaire. Il demanda que du moins il lui fût permis d'accompagner le général comme aide-de-camp, demande qui lui fut accordée avec joie sur la haute réputation dont il jouissait. Son arrivée, impatiemment attendue par les émigrés qui l'annonçaient avec emphase dans les pourparlers qu'ils eurent avec Humbert et quelques officiers républicains, produisit une grande sensation dans le camp royaliste, dont elle excita l'enthousiasme et releva les espérances.

A deux heures de la nuit, l'armée royale sortit du fort sur quatre colonnes, et, composée de 2,600 hommes de troupes de ligne et de 1,400 chouans, avec huit pièces d'artillerie, cinq de quatre et trois de huit. D'Hervilly commandait toutes les troupes soldées. Son régiment et mille insurgés, aux ordres du chevalier de Saint-Pierre, formaient deux colonnes à gauche; le régiment de la marine, celui de Dudresnay, et 600 chouans sous les ordres du duc de Lévis, deux autres

à droite, et le régiment de Loyal-Émigrant faisait l'avant-garde, suivi de six pièces de canon. Pour encourager les chouans, Puisaye, accompagné de Sombreuil, s'était mis à la tête de la colonne du chevalier de Saint-Pierre. A la petite pointe du jour, d'Hervilly et lui aperçurent la fusée qui signalait le débarquement de Vauban; au bout de quelque temps, ne voyant pas la seconde, ils en conclurent que la descente avait réussi. Une grande agitation qu'ils remarquèrent à la gauche des républicains, les confirma dans cette opinion. Cependant les royalistes s'avançant en bon ordre arrivent aux avant-postes français, et les attaquent.

Hoche était absent, et le général Lemoine commandait l'armée. Docile aux ordres qu'il a reçus, l'impétueux Humbert réprime son ardeur, ne fait qu'une résistance simulée, et vient se fondre dans la ligne républicaine. Les émigrés regardent sa retraite comme une fuite, et, fiers d'un succès inaccoutumé, continuent leur marche. D'Hervilly qui s'est porté en avant, croit voir du désordre parmi les républicains, et distinguer une fusillade lointaine. Il court en avertir son général. Puisaye s'assure des faits par lui-même, et, transporté de joie : « — C'est Tinténiac, s'écria-t-il, » chargeons. — » Les républicains restaient immobiles derrière leur ligne, l'arme au bras, et gardant un profond silence. Seulement, en examinant la contenance de leurs ennemis : — « A la bonne heure, se

» disaient-ils entre eux à voix basse, on voit aujour-
» d'hui que ce sont des Français. » — Les émigrés parviennent à portée de pistolet du retranchement, et s'engagent entre les deux épaulemens qui le terminent. Déjà quelques uns de leurs tirailleurs se sont hasardés jusqu'au pied du talus, et s'efforcent de le gravir. Soudain un feu roulant et soutenu se déploie d'un bout à l'autre de la ligne républicaine. Les colonnes assaillantes s'étonnent et s'arrêtent. Tandis qu'une mousqueterie meurtrière les prend de front, l'artillerie de l'un des épaulemens se démasque et les foudroie en flanc, d'écharpe et sur toute leur profondeur. Cette masse, prête à se dissoudre, oscille et fléchit du côté opposé. Elle y est accueillie par les batteries du second épaulement qui, de concert avec celles du premier, la couvrent d'un déluge de fer et de feu. La droite des royalistes est écrasée. Chaque décharge enlève des rangs entiers au régiment de la marine; Dudresnay perd les trois quarts de ses officiers et presque tous ses grenadiers; un boulet emporte le cheval du duc de Lévis; le baron de Gras, le marquis de la Jaille, nombre d'officiers supérieurs sont tués ou blessés. En vain d'Hervilly veut-il faire charger les colonnes de gauche; elles ont le même sort que celles de droite, et chaque minute les renverse par files. Puisaye, dont les espérances sur Tinténiac sont évanouies, pour ne pas prolonger un carnage horrible, désormais sans objet, envoie l'ordre de la retraite à

d'Hervilly, qui le fait exécuter à sa division, et charge son aide-de-camp, M. de Saint-Cran, de le transmettre à sa droite. Peu d'instans après, lui-même est frappé d'un biscaïen dans la poitrine. M. de Saint-Cran est tué; l'ordre qu'il portait ne parvient point, et les chouans de droite continuent de battre la charge, tandis qu'à gauche on bat la retraite. Puisaye rencontre d'Hervilly mourant qu'on transportait dans la presqu'île, et, sur sa prière, envoie Sombreuil pour mettre un terme à cette confusion.

Au premier signal de la retraite des royalistes, les républicains avaient franchi leur parapet, et s'étaient élancés à la poursuite de leurs ennemis. M. de Puisaye, dans ses mémoires, prétend que cette retraite ne fut point une déroute et se fit avec calme et régularité, même par les chouans. D'autre part, les vainqueurs disaient dans le temps que la poursuite avait été si vive et si peu disputée qu'ils s'étaient crus au moment d'entrer dans le fort avec les vaincus. Quoi qu'il en puisse être de ces assertions contradictoires, entre lesquelles je ne saurais prononcer, ne m'étant point trouvé à cette action (1), un hasard favorable, produit par une cause malheureuse, vint au secours des royalistes.

Vauban avait échoué dans son expédition : au lieu de 2,000 hommes, d'Hervilly ne lui en avait donné

(1) J'avais accompagné Tallien à Lorient.

que 1,200; il devait s'embarquer la veille, à dix heures du soir; on ne le fit partir qu'à minuit: ses instructions étaient de ne rien tenter qu'à la faveur d'une surprise; il ne put mettre à terre qu'en plein jour, sur une plage absolument nue, et toute surprise devint impraticable. D'ailleurs, à la vue de l'adjudant-général Roman, qui s'avançait avec plusieurs colonnes mobiles républicaines, la plus mauvaise volonté se manifesta parmi les insurgés qui trempèrent leurs fusils dans la mer pour les rendre inutiles. Vauban, forcé d'abandonner l'entreprise, fit rembarquer son monde, et tirer la seconde fusée qui devait annoncer son retour, mais qui ne fut point aperçue à raison du soleil levant et de l'éclat du jour. L'amiral qui avait voulu le suivre, entendait, ainsi que lui, le bruit du combat depuis son commencement. En se rapprochant de la presqu'île, ils purent discerner en partie ce qui se passait sur le champ de bataille, et d'après la direction du feu qui s'avançait rapidement vers le fort, ils jugèrent que la chance était contraire aux émigrés, et que leurs ennemis les serraient de près. Sans hésiter, Vauban se fit jeter sur la falaise avec ses chouans, et les y mit en bataille. L'amiral s'approcha du rivage le plus possible avec ses bateaux armés qu'il embossa, et dont il forma une batterie qui enfilait la falaise, et fit un feu si vif qu'il arrêta les colonnes républicaines. Warren, craignant que le fort ne fût en danger, envoya l'ordre à ses vaisseaux de

faire passer sans délai leurs garnisons dans les ouvrages extérieurs. Ces mesures protégèrent efficacement soit la déroute, soit la retraite des émigrés qui vinrent se rallier sous le canon du fort; les républicains rentrèrent dans leur camp.

M. de Puisaye perdit beaucoup de monde dans cette affaire, et la plus grande partie de son artillerie. Il trouva le fort encombré de blessés. D'Hervilly était du nombre : il souffrait beaucoup, et souffrait avec constance et courage. L'extraction du projectile qui l'avait frappé se fit avec succès; néanmoins les chirurgiens déclarèrent qu'il ne guérirait pas de sa blessure. En effet, il mourut à Londres quelques mois après.

L'attaque du camp de Sainte-Barbe, telle qu'elle avait été combinée, ne pouvait réussir sans le concours de Tinténiac, et, du moment qu'à l'heure convenue il ne parut point sur les derrières de l'armée républicaine, la catastrophe devint inévitable. Les raisons qui firent avorter cette diversion, mettent dans un tel jour la malveillance et les manœuvres que Puisaye avait à combattre, et quelle espèce de dévouement caractérisait certains de ces amis du roi, proclamés les héros de la fidélité, que je crois devoir entrer dans quelques détails à ce sujet.

Dès qu'il eut arrêté le plan de la diversion de Tinténiac, Puisaye écrivit au conseil des insurgés du Morbihan pour le prévenir du départ de ce général, ainsi que du point sur lequel il débarquerait, et pour

lui donner l'ordre de tenir prêts à se réunir à ce corps d'armée tout ce qui restait d'hommes disponibles dans l'arrondissement de Vannes. Un abbé de Boutonillic, membre du conseil, eut connaissance de cette dépêche; il était de plus correspondant de l'agence royale de Paris, et avait des liaisons intimes avec le chevalier de La Vieuville émigré, d'abord ami de Puisaye qui l'avait employé dans son armée, mais que l'ambition, colorée sous les apparences du devoir, avait jeté dans le parti de l'agence qui ne visait qu'à donner un autre chef à l'expédition, et à la déplacer. Boutonillic, profondément initié dans toutes ces intrigues, se hâta de communiquer la dépêche reçue par le conseil à La Vieuville, qui partit de là pour dresser les batteries au moyen desquelles il se proposait de faire tourner cet incident au profit de l'agence, et de lui acquérir Tinténiac et ses troupes. En débarquant à Sarzeau, Tinténiac trouva des instructions au nom du roi, lesquelles lui enjoignaient de se rendre à Elven pour y recevoir des ordres ultérieurs. Mercier, Georges et d'Allègre lui représentèrent que cette marche s'éloignait de celle qu'avait tracée le général; mais le vicomte de Pontbellanger et les autres émigrés qui composaient son état-major, insistèrent pour qu'il obéît à l'ordre donné soi-disant au nom du roi; d'autant plus qu'en suivant la nouvelle direction, il augmenterait son armée de 2 ou 3,000 hommes qui formaient la division du chevalier de Filz, stationnée dans les en-

virons de la forêt de Maulac. Cette jonction effectuée, et vainqueur dans plusieurs petits combats qu'il eut à livrer depuis Sarzeau, Tinténiac arrive à Elven dont il taille en pièces la garnison, et où il reçoit un billet de La Vieuville qui lui annonce qu'il est attendu au château de Coëtlogon par des dames chargées de lui remettre des ordres du roi. D'Elven à Coëtlogon, il y a neuf ou dix lieues; de Coëtlogon à Baud, où Tinténiac avait pris l'engagement solennel d'être rendu le 15 juillet, il y en a dix autres. On était au 13, et vingt lieues de ce pays à parcourir en moins de vingt-quatre heures eussent été une marche excessive pour des troupes ordinaires. Mais sachant à quel point les chouans étaient familiarisés avec ces marches forcées, Tinténiac crut pouvoir accepter le rendez-vous et le concilier avec les ordres de Puisaye. Pour éviter un détour, il prit sa route par Josselin, et s'empara de la ville et des faubourgs. La garde nationale, la garnison, forte de 600 hommes, et son commandant, le brave Crublier d'Aubeterre, se retirèrent dans le château. Sur leur refus de capituler, le chef royaliste entraîné par son humeur aventureuse voulut emporter la place de vive force, quoiqu'il n'eût point de canon, perdit cinq heures à la battre avec de simples mousquets, et fut obligé de se retirer, emportant un nombre considérable de blessés. La garnison se mit à sa poursuite et fut repoussée. A la Trinité, une autre colonne républicaine de 1,500 hommes voulut lui barrer

le chemin. Tinténiac la dispersa, et le lendemain vint camper à Coëtlogon. Le château avait été préparé pour lui, son état-major, et mesdames de Boishardy et de Guernisac, que La Vieuville lui avait annoncées. Ces dames faisaient en grande partie la correspondance des chouans, et celle de l'agence qui n'osait en charger des hommes, le pays étant occupé par les républicains. Un dîner fut offert aux dames émissaires. A peine était-il commencé, que les avant-postes de Tinténiac furent attaqués, et qu'il entendit crier aux armes. Bien en prit aux royalistes que d'Allègre, Georges et Mercier, qu'on n'avait pas invités à ce festin, fussent restés au camp. Ils repoussèrent les Français dont la retraite fut protégée par leurs tirailleurs. Tinténiac, au bruit de la mousqueterie, accourt dans l'avenue du château; apercevant un de ces tirailleurs qui se cache derrière une haie, il lui crie de mettre bas les armes; pour toute réponse, celui-ci le met en joue, tandis que lui-même est ajusté par Cadoudal, frère de Georges : les deux coups partent ensemble; Tinténiac et le grenadier tombent morts.

Ainsi périt à la fleur de l'âge le chevalier de Tinténiac, officier de la valeur la plus brillante, d'une audace et d'un sang-froid que rien n'étonnait, modeste, loyal, généreux et plein de dévouement à sa cause, de cette franchise d'exaltation qu'on respecte et qu'on aime dans quelque parti qu'ils se rencontrent. Temps

déplorable ! malheureuse France, qui voyait armés pour la déchirer et s'égorger entre eux ses enfans les plus dignes de la servir et de mourir pour elle.

Le vicomte de Ponbellanger, le second et l'ami de Tinténiac, s'empressa de convoquer un conseil pour lui choisir un successeur, et par ses intrigues se fit lui-même nommer au commandement. Ce choix mécontenta les insurgés, et ceux qui n'étaient pas du Morbihan se dispersèrent et retournèrent chez eux. Au lieu de se conformer aux instructions qu'avait reçues Tinténiac et de continuer le mouvement sur Baud pour se mettre en mesure d'attaquer le 16 au matin, le nouveau général jeta le masque, et dirigeant sa troupe dans un sens tout opposé, la porta vers la forêt de Lorge pour gagner Saint-Brieuc et rejoindre La Vieuville, qui, la surveille, avait dû s'en emparer pour le compte de l'agence. C'est ainsi que fut dissoute la première partie de cette diversion dont Puisaye s'était promis de si favorables effets. La seconde division eut le même sort. En débarquant dans la rivière de Quimperlé, Jean-Jean reçut de l'agence l'ordre de se rendre aussi à Saint-Brieuc, afin de protéger la descente que les Anglais allaient faire dans la baie de ce nom, et fut prévenu en même temps que l'armée de Tinténiac avait déjà pris cette route. Jean-Jean, parti de Quiberon le cœur ulcéré des traitemens qu'il avait vu ses compatriotes y essuyer, communiqua ce nouvel ordre aux siens, qui tous,

officiers et soldats, partageaient ses ressentimens. Un quart d'heure après, malgré les efforts de leur général pour les retenir, les uns et les autres avaient repris le chemin de leurs chaumières.

Le 17 du mois, Puisaye fut instruit par le conseil du Morbihan des avantages remportés par Tinténiac dans sa marche, et les mêmes dépêches lui donnaient l'assurance que le lendemain ce chef serait à Baud. En conséquence, bien éloigné de soupçonner l'évènement de Goëtlogon, Pusaye résolut de faire un nouvel effort qui prouvât aux républicains que le revers du 16 ne l'avait point découragé, les induisît à s'exagérer l'importance du secours amené par Sombreuil, et qui peut-être lui donnerait l'occasion de prendre sa revanche. Dans la nuit un chasse-marée fut expédié à Tinténiac, lui portant l'ordre positif d'attaquer le 18 à la pointe du jour. A ce moment, Puisaye lui-même se présenta sur la falaise à la tête de toutes ses troupes, comme pour défier Hoche au combat. Mais n'apercevant aucun mouvement sur les hauteurs de Sainte-Barbe, n'entendant aucun bruit, aucun signal qui lui annonçât la présence de Tinténiac, il se contenta de voir se replier les avant-postes républicains qui, suivant leur consigne, le firent à son approche, et retourna dans la presqu'île.

Les revers successifs et multipliés des royalistes n'avaient pu qu'influer d'une manière fâcheuse sur le moral de leur armée, et parmi les élémens hétérogènes dont

elle était composée, il était une classe d'hommes qui surtout éprouvait les effets de cette influence. Lorsque le gouvernement anglais organisa l'expédition de Quiberon, pour compléter les corps d'émigrés qui en faisaient partie, il imagina de les recruter sur les pontons où il reléguait les Français prisonniers de guerre. Les malheureux entassés dans ces abominables cachots y succombaient sous le poids de toutes les misères. La captivité la plus rigoureuse, à laquelle ils ne voyaient point de terme, un dénuement presque entier des choses les plus nécessaires à l'existence, une nourriture dégoûtante et malsaine, un air infect, putride, pestilentiel; le spectacle sans cesse renaissant de leurs camarades moissonnés par des maladies contagieuses dont eux-mêmes ils ne pouvaient manquer d'être les victimes; la cruauté froide qui calculait jusqu'à l'avant-dernier souffle de chaque moribond pour en extorquer, au prix des secours qui devaient le rendre à la vie, un consentement que toute son âme désavouait, tel est en raccourci le tableau que plusieurs d'entre eux m'ont uniformément tracé des enfers anticipés d'où ils sortaient. Toute pénible que fût la condition qui leur était imposée, un assez grand nombre s'y soumirent, contraints par l'excès du malheur; mais il était facile de prévoir avec quelle arrière-pensée. Ils furent incorporés dans les régimens de Royal-Louis, Royal-Émigrant, Royal-Artillerie, du Dresnay, et de la Marine, et

formèrent la moitié de ces corps, mélanges incohérens de royalistes et de républicains également exaltés, qui se trouvaient les champions de la même querelle, avec des opinions, des intérêts et des passions tout opposées. Il ne fallait rien moins que le prestige de l'esprit de parti pour aveugler les émigrés sur les dispositions réelles de ces transfuges involontaires, devenus leurs frères d'armes. Aussi la désertion ne tarda-t-elle point à se déclarer parmi ces derniers. L'exemple en fut donné par deux hommes nommés Antoine Mauvage et Nicolas Litté, qui, je crois, avaient été sergens dans le régiment de Bretagne. Ils s'échappèrent du fort pendant la nuit, en profitant de la marée basse pour se laisser couler dans la mer au pied du rempart de l'Est; puis, après avoir fait une demi-lieue, plongés dans l'eau jusqu'à la moitié du corps, ils gagnèrent la falaise, et vinrent se présenter aux avant-postes républicains. Leurs camarades, instruits, par quelqu'un de ces moyens de correspondance familiers aux soldats, du succès de leur tentative et du bon accueil qu'ils avaient reçu, ne songèrent plus qu'à les imiter ; et, depuis le 16, chaque nuit en amenait au camp de Sainte-Barbe des bandes plus ou moins nombreuses.

Le 18, Puisaye, accompagné de ses aides-de-camp et de quelques officiers émigrés et insurgés, se porta sur la falaise pour reconnaître de nouveaux ouvrages qu'on disait ajoutés à la ligne de Hoche; et rencon-

tra le général Humber et plusieurs officiers républicains, escortés par une troupe de tirailleurs armés de carabines, qui, en apercevant les royalistes, se disposèrent à tirer sur eux. Leurs chefs les en empêchèrent. Il s'ensuivit un pourparler paisible et presque amical, où il fut question d'accommodement et de la possibilité de s'entendre; mais Puisaye rappela impérieusement les siens. Ce commencement de conversation fut connu des royalistes, et n'eut d'autre résultat que d'affaiblir l'enthousiasme des émigrés par l'espoir d'une conciliation prochaine qui leur rouvrirait les portes de la France, et d'activer dans leur camp les progrès de la désertion.

Ce même jour, 18, à son retour de Lorient, où il s'était rendu sur l'avis d'un complot tendant à livrer ce port aux insurgés, Tallien passa par Vannes pour y joindre Hoche et le ramener à Sainte-Barbe. Au moment de notre arrivée chez le général, on lui présentait trente ou quarante déserteurs que lui envoyait le général Lemoine, et qui la nuit précédente s'étaient enfuis de la presqu'île de la même manière et par le même chemin que Mauvage et son compagnon. Ils avaient avec eux une dizaine d'enfans de douze à quinze ans, transportés en Angleterre avec leurs pères lorsque nous reprîmes Toulon aux Anglais, et revenus en France en même temps que l'expédition. N'inspirant aucune défiance, et libres de circuler dans le fort et dans les cantonnemens, ces enfans

avaient été choisis pour tramer la désertion qui venait de s'exécuter, et s'étaient acquittés de cette mission avec une intelligence et une adresse au-dessus de leur âge, sous la condition expresse que les déserteurs les emmèneraient, en les portant, vu la petitesse de leur taille, pendant le trajet qu'il fallait faire dans la mer. C'était un spectacle burlesque à la fois et attendrissant de voir la joie turbulente, les tranports immodérés de tous ces individus ivres du bonheur de se retrouver dans leur patrie, au milieu des leurs, riant, dansant, pleurant, s'embrassant les uns les autres, et parlant tous ensemble. Un seul, homme de vingt-cinq à vingt-six ans, de taille moyenne, au visage pâle, à l'œil ardent et scrutateur, ombragé de larges sourcils noirs, s'était retiré dans un coin de la salle, et gardait le silence en contemplant avec ironie toutes ces démonstrations. « Et toi, lui dit le » général, que depuis quelques instans je voyais l'ob- » server, tu sembles triste, tu ne dis rien ; serais-tu » fâché d'être des nôtres? — Mon général, répondit-il, » si j'avais dû me repentir, je ne serais pas venu, mais » quoi! les citoyens ont tant et de si belles choses à » vous conter ; ce serait dommage de les interrompre. » Sur un signe que me fit Hoche, je m'approchai de cet homme, et lorsque ses camarades furent congédiés, et qu'il se mit en devoir de les suivre : « Demeurez, » lui dis-je tout bas ; je crois que le général veut vous » entretenir. » Resté seul avec nous, et questionné sur

son nom, son pays et son état: « Je m'appelle David » Goujon, répondit-il, ou David tout court. Je suis » de Dieppe, et j'ai servi dans la marine. Pris sur mer, » je fus conduit en Angleterre, et jeté sur un de leurs » exécrables pontons, et, comme tous les prisonniers » français, traité avec une barbarie sans exemple. J'ai » refusé long-temps de prendre du service dans les » corps levés pour les émigrés. Voyant chaque jour » diminuer ma ration, mourant de faim, de misère, » de maladie, je fis comme les autres, je fis le lâche, » et m'engageai dans Royal-Louis. De ce moment, je » jurai de tout mettre en usage pour m'échapper et ve» nir en France avertir le gouvernement de l'expédi» tion dont il était menacé. Le hasard me servit : je » découvris une chétive embarcation abandonnée dans » une petite anse, et sur laquelle je me décidai à ten» ter la traversée. J'avais mis dans ma confidence trois » ou quatre de mes camarades. Un d'eux,—le misérable » est dans la presqu'île, — un d'eux me trahit. Comme » nous étions à détacher la nacelle pour nous embar» quer, nous fûmes arrêtés; et moi, chef du complot, » je fus jugé, et criblé de coups de fouet : voyez. » A ces mots, David jette sa veste, dépouille sa chemise, et nous montre ses épaules couvertes de cicatrices encore vives, et qui semblaient prêtes à se rouvrir. « Ce » n'est rien, ajouta-t-il, cela passera; ce qui ne passera » pas, c'est le souvenir que j'en conserve. —Quels sont » tes projets? reprit Hoche après un silence; que veux-

» tu faire? — Ce que vous voudrez, général; mais
» tenez, j'en ai assez du métier de marin; donnez-
» moi un uniforme de volontaire.—Serais-tu homme à
» retourner dans la presqu'île? — Dans la presqu'île!...
» Dame! si vous l'ordonnez... mais, je vous en préviens,
» j'y suis connu comme *Barrabas*, et, si j'y reparais,
» mon affaire ne sera pas longue. — Oh! si tu y repa-
» rais, ce ne sera qu'à bonnes enseignes, en bonne com-
» pagnie. — En bonne compagnie? — Avec une de nos
» meilleures colonnes, conduite par un brave. —
» Quand partons-nous, mon général? — Convenons
» d'abord du chemin que tu feras prendre à mes gens.
» — Celui par où je suis venu. — Pour celui-là je n'ai
» pas besoin de toi, j'ai du monde. Crois-tu qu'on
» puisse passer par la mer de l'Ouest, la mer sauvage
» comme ils l'appellent? (1) — J'entends; vous ne trou-
» vez personne qui se soucie de l'essayer. Eh bien!
» je l'essaierai, moi. Comptez sur moi, mon général. »
Le lendemain, en s'éveillant au point du jour, David, au lieu de sa veste et de ses autres vêtemens, trouva un uniforme complet de volontaire avec une épaulette d'officier, et de suite partit pour le camp dans son nouveau costume.

Le général revint à son armée avec la résolution arrêtée d'attaquer la presqu'île sans délai. Avant son départ pour Vannes il avait tenu un conseil de guerre

(1) Parce qu'elle est continuellement agitée et fort orageuse.

où la question d'une attaque de vive force contre le fort Penthièvre avait été discutée. Sur trois officiers du génie présens, deux avaient jugé cette attaque téméraire, et demandé que le fort fût assiégé suivant les règles. Le troisième avait été d'un avis opposé, qu'il soutint par des considérations tirées à la vérité moins des principes de l'art que de l'urgence et de la nécessité des conjonctures. Son opinion fut vivement appuyée par Tallien et son collègue. Le général, dont elle flattait l'audace et les sentimens secrets, la partageait, sans toutefois se prononcer, et le voyage qu'il fit à Vannes eut surtout pour objet de couvrir son dessein par son absence et d'éloigner des émigrés tout soupçon d'une attaque prochaine. A son retour, il se fit précéder par l'ordre du jour suivant :

Vannes, 1er thermidor an 3
(19 juillet 1795).

« La presqu'île de Quiberon sera attaquée aujourd'hui, 1er thermidor, à onze heures du soir (1).

» Le général Humbert, à la tête de 500 hommes » d'élite de son avant-garde et conduit par un guide » que je lui enverrai, se portera sur le village de » Kérostin, en passant par la laisse de la basse-mer, » laissant le fort Penthièvre à droite, et la flotte an- » glaise à gauche. Il fera marcher sur deux files

(1) Par suite de quelques contrariétés, l'attaque fut remise au lendemain, à la même heure.

» avec le moins de bruit et à la moindre distance pos-
» sibles. Arrivé près du village, il tournera brusque-
» ment à droite, et fera courir jusqu'au fort, dont il
» s'emparera en franchissant la palissade, il égorgera
» tout ce qui s'y trouvera, à moins que les fusiliers ne
» viennent se joindre à sa troupe. Les officiers, ser-
» gens d'infanterie et canonniers, n'auront point de
» grâce.

» Le général de brigade Botta suivra Humbert dans
» le même ordre avec le reste de l'avant-garde. Il
» s'emparera de Kérostin, et fera fusiller tous les in-
» dividus armés qui voudraient sortir des maisons.
» Les soldats sans armes qui viendront le joindre se-
» ront accueillis; les officiers et sous-officiers seront
» fusillés sur-le-champ.

» En arrivant dans la presqu'île, ces deux officiers-
» généraux feront crier par leur troupe: « Bas les armes,
» à nous les patriotes. »

» L'adjudant-général Ménage favorisera l'attaque
» d'Humbert en attaquant lui-même les grand's-gardes
» ennemies. Il les culbutera, leur passera sur le corps,
» et les poussera jusqu'au fort. La palissade franchie,
» il suivra par sa gauche le fossé jusqu'à la gorge.
» Ménage ne fera pas tirer un coup de fusil : il fera
» passer à la baïonnette tout ce qu'il trouvera d'en-
» nemis. La troupe qui doit faire cette attaque sera
» l'élite du général Valletaux.

» Valletaux soutiendra l'attaque de Ménage avec le

» reste de sa brigade. Il fera en sorte de se précipiter » au fort en s'en rapprochant le plus possible, pour » éviter son feu.

» Humbert se mettra en marche par la gauche à » minuit précis; Ménage par la droite un quart » d'heure après. Les deux colonnes suivront la marée, » dussent-elles marcher un peu dans la mer.

» Le général Lemoine portera sa brigade à la hau- » teur de l'avant-garde. Il y laissera un bataillon » avec deux pièces de quatre, et marchera en bataille » à la hauteur de la colonne Valletaux qu'il doit sou- » tenir.

» Garde du camp : Deux bataillons de la réserve et » le troisième de la demi-brigade, commandés par le » général Dru, qui fera tirer à boulets rouges sur les » bâtimens qui voudront nous inquiéter, etc.

» Signé Hoche. »

Puisaye n'avait rien négligé pour prévenir la désertion de son armée. Ses patrouilles étaient sans cesse en mouvement; la surveillance la plus sévère s'exerçait dans l'intérieur de la presqu'île, et les stations des bâtimens anglais occupaient les points de la mer les plus favorables pour intercepter les déserteurs. Mais l'impulsion était donnée : toutes les mesures furent déjouées, et dans la nuit du 18 au 19, et du 19 au 20, les désertions continuèrent de plus en plus nombreuses.

Enfin arriva le moment où commença le combat à outrance qui devait décider entre Hoche et Puisaye, entre l'émigration et la république. Le 20 juillet, à onze heures du soir, les colonnes républicaines se mirent en marche. A peine sorties de leur ligne, elles sont assaillies par un orage tel que de mémoire d'homme on n'en avait vu dans ces parages. Les vents opposés se déchaînent de tous les points de l'horizon, et se combattent avec fureur, en même temps qu'une pluie glacée tombe par torrens, et jette au visage du soldat le sable à travers lequel il se traîne, tantôt plongé dans de profondes ténèbres, tantôt ébloui par des milliers d'éclairs qui devancent les coups précipités du tonnerre, ou leur succèdent sans relâche. Impossible de distinguer sur cet océan de sable le moindre signe de ralliement ou de direction. La voix de la tempête couvre celle du commandement; les colonnes se heurtent, se brisent, se confondent, et l'armée n'est plus qu'un chaos.

Tallien, Blad et le général marchaient à la tête des troupes. Lorsqu'ils parvinrent aux avant-postes, l'orage était dans toute sa force. Hoche ne pouvait remédier au désordre que lorsque le temps serait un peu calmé. Tous les trois ils se retirèrent dans la tente d'Humbert, qui se trouva sur leur passage, la seule qu'il y eût au camp; je m'y réfugiai avec eux. Peu de choses dans ma vie m'ont surpris autant que ce qui se passa dans cette petite réunion. Rien de plus enjoué, de plus fri-

vole, de moins analogue à la circonstance que la conversation qui s'y tint, et dont Hoche fit les frais en grande partie. Au bout d'une heure, quoiqu'il plût encore à verse, il se lève brusquement, comme par inspiration, et sort en s'écriant : « C'est assez de » folies; il est temps de faire le général. » L'armée tout entière couvrait la falaise, errant à l'aventure, les corps séparés et dissous, officiers et soldats se consumant en efforts inutiles pour retrouver ceux auxquels ils appartenaient. La voix du général se fait entendre : on accourt, on se presse autour de sa personne. Il reconnaît les chefs, encourage les soldats, assigne des postes aux premiers, dirige les seconds, rectifie les erreurs, remplace par de nouveaux ordres ceux qui sont devenus inexécutables, rassure tout le monde par son calme et sa présence d'esprit; et l'armée, reformée comme par enchantement, continue sa marche vers le fort, plus animée et ne respirant que le combat et la victoire.

Un silence profond s'étendait sur la presqu'île d'où ne se manifestait aucune défiance, aucune précaution extraordinaire. M. de Puisaye, s'abandonnant à une fausse sécurité, n'avait pas même changé la garnison du fort, ainsi que la prudence l'eût exigé après les désertions qui venaient d'avoir lieu, et avait négligé de placer sur la falaise des postes intermédiaires sur la fidélité desquels il pût compter. M. de Folmont, officier de génie, commandant de la forteresse, où ils

avaient passé ensemble une partie de l'après-midi, lui avait promis la surveillance la plus active, et l'avait entièrement rassuré contre la possibilité d'une surprise. A onze heures, M. de Marconnay, colonel de hussards, lui fit le rapport qu'il venait de pousser une patrouille jusqu'aux avant-postes républicains sans apercevoir le moindre mouvement, et reçut l'ordre de retourner sur ses pas, et de ne revenir qu'après s'être fait tirer des coups de fusil. Arriva Sombreuil qui sortait du fort, et dit l'avoir trouvé dans l'état le plus satisfaisant. Son entretien avec Puisaye dura deux heures, et ne fut relatif qu'à ses affaires personnelles.

Pendant que ceci se passait dans la presqu'île, la division centrale des républicains, conduite par le général et les représentans, avait cheminé jusqu'au pied du fort sans être reconnue. Hoche ne voulant point commencer l'attaque qu'il ne fût certain du concours d'Humbert, me chargea d'aller à la découverte et de lui en rapporter des nouvelles, à moins que je ne les lui transmisse par quelques ordonnances qu'il me donna pour m'accompagner, et que je n'aimasse mieux suivre cette colonne. Les républicains ne furent aperçus du fort qu'à la première lueur du crépuscule. Au cri d'alerte jeté par les sentinelles, les canonniers toulonnais, qui gardaient le rempart, courent à leurs pièces, et font le feu le plus vif contre les assaillans, réduits à leurs baïonnettes, parce que l'humidité rend leurs fusils

inutiles, et que la nécessité du mystère et du silence avait empêché qu'ils n'amenassent de l'artillerie. La partie était trop inégale pour qu'ils pussent la soutenir : le gros de la division s'éloigna en désordre. Hoche, à la tête de 600 ou 700 grenadiers, resta pour protéger la retraite, arrêter les royalistes s'ils voulaient faire une sortie, et se tenir à portée de donner la main à Ménage.

La colonne d'Humbert, guidée par Mauvage et Litté, filait depuis quelque temps dans la mer lorsque je la rencontrai. Je me décidai à marcher avec elle, et renvoyai mes ordonnances. Quoique poursuivis par la marée montante, les soldats s'avançaient gaiement au milieu de leurs lazzis accoutumés, qui se multipliaient en proportion du danger. Tout-à-coup, à trois ou quatre cents toises environ, parut devant nous un point noir que nous jugeâmes être une des chaloupes canonnières anglaises destinées à surveiller les désertions. En cet instant le canon du fort se fit entendre dans la direction de la falaise. « Voilà le centre découvert, s'é» crièrent les soldats; gare à nous! » Ils ne se trompaient point. La chaloupe canonnière, à qui l'artillerie de la presqu'île avait donné l'éveil, ne tarda pas à nous apercevoir, et nous envoya coup sur coup trois salves de mitraille. La dernière atteignit en plein le milieu de notre colonne, qu'elle rompit comme un roseau, et jeta sur la plage, à la crête de laquelle commençaient à paraître quelques fuyards du centre. Force

nous fut de les imiter, éparpillés comme nous l'étions sur la grève, et sans défense contre la mitraille anglaise qui nous écrasait. Une partie de la colonne se porta du côté de Saint-Barbe, l'autre vers la division centrale.

Cette division, revenue bientôt de son premier étonnement, s'était arrêtée à quelque distance. Les soldats alors commencèrent à s'inquiéter relativement à la colonne de droite, et à s'interroger sur son sort, en jetant leurs regards avec anxiété vers la forteresse et sur la mer, comme pour leur redemander leurs camarades. En passant près d'un jeune homme que je reconnus pour un des Nantais de notre escorte : « Camarade, lui dis-je, pourquoi ne pas chercher à » rallier votre légion? ce serait chose facile et d'un bon » exemple. » Il dégagea de son habit sa main gauche percée d'une balle, et, me la montrant en souriant : — « Je crains bien, répondit-il, que nos gens de » droite n'aient pénétré. S'il en est ainsi, que vont-» ils devenir? » En continuant mon chemin vers le camp, je me livrais à de tristes réflexions sur cette journée que je regardais comme irrévocablement perdue; la marche de plusieurs personnes et des gémissemens étouffés se firent entendre derrière moi; je me retournai, et vis le général Botta soutenu sur son cheval par deux volontaires, dont l'un portait son pied gauche fracassé par un biscaïen, blessure dont il mourut vingt-quatre heures après. Comme je lui témoi-

gnais l'intérêt que je prenais à son état et à ses souffrances, mes yeux se levèrent machinalement vers le fort.... Le pavillon blanc en avait disparu : le drapeau tricolore l'avait remplacé. Je croyais rêver, et ma surprise ne put s'exprimer que par mes gestes et des exclamations sans suite. Elles n'en furent pas moins comprises. Un effet électrique n'est pas plus prompt. Tout ce qui était sur la falaise fit volte-face à la fois. Le pauvre général, au prix de mille douleurs, voulut qu'on le tournât vers le fort. A la vue de son drapeau qui semblait flotter avec orgueil sur ce rempart tout à l'heure ennemi, un sourire mélancolique vint effleurer ses lèvres mourantes. Elles eurent encore la force de proférer le cri de vive la république! et les soldats, à ce cri répété avec enthousiasme, se précipitèrent en avant pour avoir l'honneur de partager les derniers périls du triomphe, s'ils n'avaient pas eu le bonheur de résister aux premiers.

Des prodiges d'audace et d'intrépidité avaient opéré cette étonnante péripétie. La mer en fureur, la violence prolongée de la tourmente, les obstacles et les dangers qui sous mille formes assiégeaient Ménage et sa cohorte, ils ont tout bravé, tout surmonté. Renversés à chaque pas, jetés, froissés contre les rescifs, moitié marchant, moitié rampant comme des crabes, ils arrivent au pied du rocher sur lequel est située l'esplanade du fort. Sans reprendre haleine ils se mettent à l'escalader, s'accrochant aux ronces, aux

arbrisseaux, se faisant des échelons de leurs baïonnettes qu'ils enfoncent dans les crevasses; et s'aidant, se soutenant, se poussant les uns les autres, ils parviennent au sommet avant que les royalistes accourus sur le rempart tout joyeux de leur victoire, et fiers de voir fuir les républicains, aient le moindre soupçon de la catastrophe qui plane sur leur tête. Les soldats de Ménage se rassemblent en silence sur la plateforme demeurée sans gardes, parce qu'on la croyait inabordable. A peine sont-ils réunis, leur chef les lance le long de la pente qui descend vers la mer. Tout ce qu'ils rencontrent passe au fil de la baïonnette. Surpris dans la sécurité, dans l'ivresse du succès, se croyant écrasés de la foudre, les royalistes se laissent massacrer sans résistance. Le commandant Folmont est une des premières victimes (1). Presque tous les canonniers toulonnais furent trouvés morts sur leurs pièces qu'ils tenaient embrassées. Après cette terrible exécution, les républicains se jetèrent dans les corps-de-garde, casernes et autres bâtimens de la forteresse, et firent main-basse sur tout ce qui ne se réunit pas à eux. Aux premiers rayons du jour qui commençait à poindre, Ménage aperçoit dans le lointain Hoche qui se retirait lentement, et lui dépêche David pour l'instruire de ce qui se passe. David ac-

(1) On a raconté dans le temps que la première personne rencontrée par David fut celui qui l'avait dénoncé en Angleterre, et qu'il se contenta de le terrasser en lui arrachant son épée.

court; ses gestes, ses cris l'ont bientôt fait remarquer sur la falaise; Hoche s'arrête, et voit le drapeau tricolore se déployer sur le fort Penthièvre. Il rebrousse chemin, suivi de sa colonne, et traversant les ouvrages avancés, arrive sans obstacle à la porte du fort, où il est reçu par le brave Ménage. Il l'embrasse, le nomme général de brigade, et fait les dispositions convenables pour assurer et compléter la victoire.

Tels sont les faits qui signalèrent la première partie de cette journée, et dont j'ai vu la plupart. Les autres, je les tiens soit du général et des représentans, soit d'acteurs principaux ou de témoins oculaires. Je fais cette observation parce que tous ne concordent point avec certains récits copiés les uns sur les autres, et puisés à des sources évidemment et nécessairement suspectes. Sans que je prétende inculper la bonne foi de personne, on conviendra qu'ici des propos de chouans, des relations d'émigrés, des attestations de prêtres royalistes ne sont pas des autorités. Et quant aux mémoires de Puisaye d'où ces récits sont principalement tirés, je fais encore observer que M. de Puisaye n'a point vu les faits dont il est question, et qu'il ne les raconte que sur ouï-dire, puisque, de son aveu, depuis une heure du matin jusqu'à deux et demie, intervalle pendant lequel ils se sont passés, il était au lit à son quartier-général de Kerdavid, village de la Péninsule à trois quarts de lieue du fort Penthièvre. S'il fallait en croire les narrations dont il s'agit, ce

fort eût été, non pris, mais livré. Au moment de l'attaque, de fausses patrouilles s'y seraient glissées, revêtues d'habits rouges enlevés aux royalistes tués ou faits prisonniers dans le combat du 16 : après avoir introduit Ménage et les siens, la garnison se serait insurgée contre ses officiers, les eût massacrés et serait passée du côté des républicains. En supposant que la trahison eût joué un si grand rôle dans cet évènement, il serait bien difficile, bien extraordinaire, que la chose ne fût pas venue à ma connaissance, au moins lorsqu'elle fut consommée. Ou avant, ou après, j'atteste que rien ne m'a donné la moindre notion, le moindre soupçon à cet égard, et je suis à concevoir comment tel ou tel historien a pu concilier la date horaire des faits avec les causes qu'il leur attribue et la manière dont il les présente. Peut-être les désertions ont-elles favorisé jusqu'à un certain point la prise du fort; peut-être les déserteurs avaient-ils conservé dans la place des intelligences qui ne furent pas inutiles à Ménage; peut-être enfin l'apparition subite des républicains, la stupeur, la terreur qu'elle produisit, le désir de se faire un mérite à leurs yeux, déterminèrent-ils quelques défections individuelles qui se propagèrent par l'exemple. Mais il y a loin de ces hypothèses à la trahison collective et préméditée contre laquelle je réclame. Ce fut à Paris qu'après avoir d'abord traité la prise de Quiberon de *carmagnole* inventée par Tallien pour brillanter l'anniversaire de

son 9 thermidor, le parti contraire et les agens royalistes ne pouvant plus nier un fait constaté par toutes les voix de la publicité, et fidèles à leur tactique de jeter du mépris et de l'odieux sur les succès de la république, répandirent le bruit d'une trahison. Je passe au dénouement de cette lugubre journée.

Dès que je vis l'étendard tricolore arboré sur la forteresse, je m'empressai de faire avertir les représentans qui venaient de rentrer dans la ligne sans se douter de cet incident, et je revins sur mes pas au galop, certain que Hoche aurait bientôt pris ses mesures pour achever la défaite des royalistes, et qu'il ne leur laisserait pas le temps de se reconnaître.

Lorsque j'arrivai au fort, deux bataillons étaient déjà préposés à sa garde. Déjà l'artillerie dirigée par les émigrés contre la falaise avait été transportée dans les anciennes batteries dirigées contre l'intérieur de la presqu'île. Humbert et Valletaux, à la tête de leurs colonnes respectives, étaient partis pour la côtoyer à droite et à gauche, et la fouiller dans tous les sens. Hoche lui-même avec ses grenadiers venait de se mettre à la poursuite des royalistes qui fuyaient en désordre vers le fond de la péninsule. En vain les chouans et un détachement de Loyal-Emigrant avaient-ils voulu faire quelque résistance dans le camp retranché où ils s'étaient jetés, et dans lequel ils furent bientôt attaqués par-devant et par-derrière, et dont M. de Contades les fit sortir : en vain différens corps

d'émigrés étaient accourus de leurs cantonnemens pour défendre le fort ou le reprendre; une colonne composée d'insurgés, de 8 ou 900 royalistes, et du reste de Loyal-Emigrant, et commandée par les généraux Vauban, Contades, Bois-Berthelot et le major d'Haize, tenta d'arrêter la marche d'Humbert. Pour les soutenir, Puisaye entreprit de former une première ligne avec 1,200 hommes qu'il avait autour de lui. Efforts inutiles ! pendant qu'il donne ses ordres, il est enveloppé, entraîné par cinq ou six mille individus de tout sexe et de tout âge, habitans ou soldats, qui se précipitaient vers le rivage dans l'espoir d'y trouver les moyens de s'embarquer. Ici se renouvela, bien plus déchirante, la scène qui s'était passée quinze jours auparavant sur la falaise, lors de la première retraite des royalistes dans la péninsule. Ce n'est plus vers un asile sûr, puissamment protégé par la terre et la mer, que fuit cette multitude éperdue; ce n'est plus sous la sauve-garde d'une armée que fuient ces milliers de paysans, avec leurs femmes, leurs enfans, leurs vieux pères, en maudissant le jour où les émigrés parurent sur leurs côtes. Derrière eux les baïonnettes et le canon des républicains; devant eux l'Océan pour seul refuge, l'Océan qu'un oubli fatal leur a même fermé. Dans le cas d'une surprise, il avait été convenu avec le commodore qu'un feu serait élevé au mât de pavillon du fort pour l'avertir. Au milieu de la confusion et de la terreur qui régnaient chez les royalistes, per-

sonne n'avait songé à cette précaution. La brume dont la mer était couverte, la distance à laquelle ils étaient mouillés ne permettaient point aux vaisseaux anglais de distinguer le drapeau substitué au drapeau blanc, et nul moyen ne restait à Puisaye pour suppléer au signal oublié. Forcé d'évacuer son quartier général de Kerdavid, et se dirigeant vers Saint-Julien, cantonnement de Sombreuil, il passe devant le port d'Orange où il voit quelques embarcations surchargées de peuple et de soldats, quoiqu'elles fussent presqu'à sec, la marée étant basse, et la mer continuant de se retirer. Vainement représente-t-il l'impossibilité de mettre à flot, ces embarcations, et presse-t-il par ses cris les soldats d'en descendre et de se joindre à lui. Un seul homme s'approche, Rohu, chouan intrépide et pilote habile, avantageusement connu de l'amiral Warren, vers qui Puisaye lui ordonne de se rendre sans différer pour l'instruire de ce qui se passe, et le conjurer de faire avancer ses canonnières qui seules peuvent arrêter les progrès de l'ennemi, et d'envoyer en même temps tous les bateaux, transports, chaloupes, vaisseaux de guerre dont il pourra disposer. Du port d'Orange, le général royaliste, suivi d'une foule qui grossit à chaque instant et qui s'attache à ses pas en courant aussi vite que ses chevaux, continue sa marche sur Saint-Julien où Sombreuil avait reçu l'ordre de venir le joindre. Ils se rencontrèrent à Kernaveste. Puisaye lui fait part de l'état des choses et de la mission dont il a chargé

Rohu. Sombreuil, inquiet de ne voir arriver ni les chaloupes armées, ni les embarcations anglaises, craint que, vu la confusion où tout se trouvait au port d'Orange, Rohu n'ait pu se procurer de barque pour le conduire à la flotte, et que l'ennemi, enhardi par l'absence des canonnières, ne fonde sur eux en tel nombre et avec une telle impétuosité qu'ils soient tous culbutés dans la mer : il observe que le rembarquement étant décidé, la présence de Puisaye n'est point nécessaire à son exécution, et qu'elle serait bien plus utile auprès du commodore pour déterminer et hâter les seuls moyens de salut qu'ils eussent à espérer. Puisaye repoussa d'abord cette proposition, qui lui parut dictée plutôt par la défiance que par l'imminence du danger, et qui, faite devant plusieurs soldats, semblait tendre à le rendre responsable de la non-possibilité du rembarquement. Il répondit qu'il suffisait d'envoyer son premier aide-de-camp à bord de l'Amiral, et donna l'ordre au marquis de la Jaille de partir en toute diligence. Une demi-heure s'écoule, Rohu ne reparaît point; nul mouvement dans l'escadre; les inquiétudes de Sombreuil redoublent, et ses instances avec elles pour obtenir le départ de Puisaye, qui céda enfin, et s'embarqua pour la flotte : démarche qu'il prétend justifier par de puissantes considérations, « et qui, » dit-il, eût tout sauvé s'il l'eût faite deux heures plus » tôt ; » mais qui n'en fut pas moins sévèrement jugée par l'opinion et désavouée par l'honneur.

De l'une à l'autre extrémités de la presqu'île tout ce qu'elle contenait d'habitans accourait au rivage, en proie aux angoisses de la terreur et du désespoir; les femmes s'arrachant les cheveux, jetant des cris lamentables, levant au ciel leurs nouveau-nés dont les vagissemens se mêlaient à leurs voix gémissantes; les hommes fixant leurs regards effarés sur ces vaisseaux immobiles dont ils s'étaient flattés de voir toutes les voiles déployées pour voler à leur secours; plusieurs s'élançant à la mer dans le fol espoir d'atteindre la flotte à la nage, et ne faisant qu'accélérer une mort qu'ils voulaient éviter. Soudain se répand le bruit du départ de Puisaye. Cette nouvelle porte jusqu'au délire l'épouvante et la désolation parmi les royalistes. Les paysans se roulent dans la poussière en rugissant de rage et de détresse; les soldats furieux jettent leurs armes, et vocifèrent des imprécations contre leur général, qu'ils traitent de lâche et de traître. Les chefs indignés n'osent plus commander. Sombreuil, Sombreuil lui-même, n'est point à l'épreuve du spectacle qu'il a sous les yeux. Sa brigade, réunie à la colonne de Vauban, Contades et Bois-Berthelot, était forte de trois mille cinq à six cents hommes; il n'avait en face que six ou sept cents grenadiers. En tenant ferme seulement une demi-heure, il donnait aux canonnières anglaises le temps d'arriver, et leur arrivée eût forcé les républicains à rétrograder, avantage inappréciable dans la circonstance. Au lieu d'attendre

l'ennemi, de le charger avec audace et vigueur, Sombreuil hésita, faiblit, et se replia précipitamment sur le port Aliguen, son point de retraite. Là s'engagea pendant quelques minutes une fusillade insignifiante, suivie de la déroute générale des émigrés. Ils se retirèrent dans le plus grand désordre au Fort-Neuf, autrement le fort Saint-Pierre, redoute éloignée d'un quart de lieue du port Aliguen, qui défend la côte, mais sans fortifications du côté de l'intérieur, et dernier rocher sur le bord de la mer. Ce fut sur ce rocher qu'aboutirent les débris d'une expédition qui devait changer la face de l'Europe en changeant celle de la France, et que l'armée royaliste fit sa retraite, jonchant la terre de ses armes brisées, épées, fusils, pistolets, poignards, et précédée par les malédictions de cinq ou six mille paysans qui s'y réfugièrent, et s'y entassèrent confusément avec elle.

Hoche, constamment à la tête de ses grenadiers, poursuivait son avantage avec ardeur et sans presque éprouver de résistance. Au moment où je le rejoignis vers le milieu de la presqu'île, les tirailleurs ennemis se présentaient avec assez de résolution sur le penchant d'une hauteur couronnée d'un moulin à vent, position qu'ils semblaient vouloir disputer. Ils échangèrent quelques coups de fusil avec les tirailleurs républicains, et se retirèrerent précipitamment, se voyant sur le point d'être cernés par deux détachemens de nos colonnes latérales qui commençaient à les débor-

der. En cet instant le général recevait l'avis qu'un corps de royalistes se formait, un peu en avant sur sa gauche, au bord de la mer. Il n'avait près de lui aucun de ses aides-de-camp, et me fit prendre quelques hommes de cavalerie pour aller reconnaître ce rassemblement. Arrivés à l'endroit désigné, nous n'aperçûmes qu'une trentaine de fuyards dispersés, et déjà éloignés. Je chargeai ma petite troupe de suivre leurs traces pour les empêcher de se réunir, et je pris le chemin que je crus devoir me ramener le plus promptement vers le général. Ce léger incident en fit naître un autre qui s'offre à mon souvenir sous des couleurs si vives, et qui réveillent en moi tant de sensations de douleur, de pitié, et pourquoi ne le dirais-je pas? de contentement intérieur, que je ne résiste point au désir de le consigner dans ma narration. Si jamais elle devenait publique, je demande grâce pour cet épisode, qui, bien qu'il me soit purement personnel, se rattache de si près à mon sujet, que peut-être ne le jugera-t-on pas entièrement déplacé.

« Scélérats que vous êtes, misérables ! si vous faites » un pas..... » Ces paroles prononcées d'une voix tonnante, pleine de colère et d'indignation, et dominant deux autres voix qui répondaient par des injures et des menaces sourdement proférées, retentirent près de moi, derrière un tertre qui me cachait les acteurs d'une scène que tout m'annonçait devoir être sinistre. Je pressai mon cheval, et dans une minute je débou-

chai sur le lieu de la rixe. Deux volontaires tenaient en joue un autre soldat, qui, de son côté, les menaçait de son fusil. « Qu'est ceci? m'écriai-je. Une querelle » en face de l'ennemi! deux hommes contre un! » A mes cris les deux premiers volontaires levèrent la tête et s'enfuirent. Je m'approchai du troisième. « Voyez » *voir*(1), mon officier, me dit-il, ces brigands qui » voulaient assassiner les malheureux que voilà, pour » les dépouiller. Je ne l'ai pas voulu, moi. J'ai bien » fait, pas vrai que j'ai bien fait, mon capitaine? » Tout en parlant ainsi avec une vivacité qui ne me permettait pas de l'interrompre, il me montrait à quelque distance, derrière lui, trois personnes que je n'avais pas remarquées d'abord, un homme à genoux soutenant une femme assise par terre, les bras tendus vers la flotte anglaise; un peu plus loin, un autre homme debout, plongé dans une profonde rêverie. — « Sans doute, » tu as bien fait, répondis-je au volontaire; tu es un » digne garçon. Quels sont ceux que tu as si généreu- » sement défendus? — Je n'en sais rien; des émigrés, » je pense; un vieux, entre quarante et cinquante; » un jeune homme de vingt-cinq; et puis une toute » jeune femme qui paraît être la sienne, si jo- » lie, si désolée! ça fend le cœur! venez voir leur dire » quelques mots, capitaine; ces pauvres gens! vous » leur ferez tant de plaisir! » Pendant le court trajet

(1) *Voir*, monosyllabe qu'à tout propos on emploie en Franche Comté, surtout les gens de campagne.

que nous avions à faire pour les joindre : «Camarade, » demandai-je à mon volontaire, tu es Franc-Comtois? » — Tiens !.... voyez voir comme il l'a deviné !... sûre- » que je suis Comtois, et de Moirans encore ! — Donne- » moi ta main, pays ; moi, je suis de Lons-le-Saulnier !.. » — De Lons-le-Saulnier... en vérité?... Quel bonheur! » trouver un pays, juste en ce moment! » Et s'adressant au groupe près duquel nous arrivions : « Mes amis! leur » cria-t-il, mes amis, bon courage! Voici un brave homme » de chez nous qui, s'il peut, ne vous laissera point dans » l'embarras; pas vrai, mon capitaine ? » L'homme âgé n'eut pas l'air de prêter la moindre attention à ces paroles; la jeune femme pleurait amèrement sans rien voir autour d'elle; un regard du jeune homme m'annonça que seul il s'apercevait de ma présence. Je l'invitai par un signe à s'approcher, ce qu'il fit aussitôt. « Monsieur, » lui dis-je, nous n'avons point de temps à perdre ; qu'un » mot vous suffise. Le meilleur de vos amis ne serait » pas disposé plus que je ne le suis à vous servir : » que puis-je? — Rien, monsieur, répondit-il avec une fermeté qui se démentit bientôt. Mon beau-frère » et moi, nous sommes préparés à tout ; mais ma » femme, cette enfant.... Ah ! monsieur, monsieur !... » Et sa voix expira dans les sanglots. — « Au nom du » ciel, lui dis-je, n'ajoutez point à mon émotion. Je » vous demande quelques instans pour la calmer et ré- » fléchir. » Et je m'éloignai. Loin de s'apaiser, mon trouble et mon indécision ne faisaient que s'accroître.

Effrayé de ma faiblesse, de mon néant dans cette occurrence solennelle, je sentis le besoin d'une inspiration surhumaine, et j'implorai.... non le Dieu de ces climats fanatisés, non le Dieu des chouans et de leurs prêtres, mais le Dieu de la nature, l'ami de l'humanité, l'être infiniment bon et puissant, devant qui le plus beau titre de l'homme de bien est la sympathie pour les infortunés. Ma prière fut courte, fervente, et ne fut point stérile. Un rayon d'espoir traversa mon âme; je revins plus tranquille. Sitôt qu'elle me vit approcher, la jeune Anglaise accourut à ma rencontre, noyée dans ses pleurs. « *Alas, dear sir!* s'écria-t-elle en se jetant à mon cou, *save, save, mj poor Charles* (1)! » Rien de plus gracieux, de plus touchant que cette figure presque enfantine. « Madame, lui bégayai-je en mauvais anglais, je crois pouvoir vous répondre que personnellement vous n'avez rien à craindre. » Puis continuant en français qu'elle avait l'air de ne pas comprendre : « Quant à vous, messieurs, je ne réponds de rien, mais » j'espère quelque chose. Veuillez vous conformer à la » marche que je vais vous tracer. Cet excellent homme, désignant le volontaire, cet excellent homme va me » promettre d'en faire autant.... — C'est fait, mon capi- » taine, répondit-il en portant la main à son schakos ; » foi de Comtois, je vous le promets. — Bien, mon pays! » tu conduiras au fort tes protégés. A tous ceux qui t'in-

(1) « Hélas! cher monsieur, sauvez, sauvez mon pauvre Charles! »

» terrogeraient sur leur compte, réponds hardiment » que c'est le général Hoche qui te les a donnés en garde, » et qu'il t'a ordonné de ne les remettre qu'à lui. » Vous vous placerez tous les quatre sur le rempart à » droite, près de la barrière, et vous tiendrez isolés » autant que possible, toi, bien en évidence, de manière » à ce que je t'aperçoive d'abord en entrant; j'arriverai » avec le général. Adieu! mes amis. Courage et con- » fiance, Dieu fera le reste! » Et je partis au grand galop, impatient de me retrouver près de Hoche sur qui reposaient mes espérances, comme je le dirai bientôt, et de chercher l'occasion d'acquérir à ses yeux quelque droit dont je pusse me prévaloir en faveur des trois malheureux que la Providence venait de jeter dans mes bras.

De nombreuses difficultés avaient retardé le départ de Rohu pour la flotte anglaise, et Puisaye arriva presque aussitôt que lui à bord de l'Amiral demeuré dans une ignorance complète des évènemens. Sur le compte qui lui en fut rendu, sir John Warren déploya toute l'énergie et toute l'activité dont il avait donné tant de preuves depuis le commencement de l'expédition. D'après ses signaux et ses ordres exécutés avec autant d'intelligence que de promptitude, ses bâtimens armés prirent les positions propres à protéger le rembarquement des royalistes, et ses embarcations se mirent toutes en mouvement pour aller les recueillir. La corvette *the Lark*, *l'Alouette*, de vingt-quatre pièces

de canon, et la frégate *la Pomone*, montée par le commodore lui-même, foudroyaient la plage par laquelle on arrivait au Fort-Neuf. Tandis que leur feu ralentissait la poursuite des républicains, les marins anglais de toutes les classes, de tous les grades, rivalisaient de courage et d'ardeur pour sauver quinze ou dix-huit cents victimes qu'une terreur frénétique ou l'égarement du désespoir avaient précipitées dans les flots. Abjurant toute rivalité, toute antipathie nationale, les capitaines conduisaient eux-mêmes leurs chaloupes sur tous les points où ils voyaient des hommes en péril, et sous une grêle de mousqueterie et de mitraille venaient jusqu'au rivage les disputer à la fureur de la mer et à celle de leurs ennemis. Le capitaine Keats fit à lui seul cinq ou six fois ce dangereux voyage, ramenant chaque fois autant de naufragés que sa chaloupe pouvait en contenir, et fut récompensé de son humanité par le salut de cinq ou six cents hommes dévoués à une mort certaine par l'eau, le fer ou le feu. Au milieu de cet affreux désastre, j'ai vu des petits mousses de douze ou treize ans montrer autant de sang-froid et d'intrépidité que les vieux matelots les plus aguerris. Ce fut par la réunion de ces efforts qu'échappèrent le duc de Levis, les comtes de Vauban, de Contades, de Bois-Berthelot, le vicomte de Chambray, le marquis de la Jaille, etc., le comte de Rotalier et son bataillon d'artillerie avec armes et bagages, tout l'état-major de Puisaye, et quantité d'autres royalistes, tant insurgés qu'émigrés,

notamment d'Hervilly, qui, malgré ses excessives souffrances, put être transporté sur une chaloupe par les soins de son aide-de-camp, le jeune Raymond de La Nougarède.

A ce tableau d'actions généreuses qui brillent d'un éclat pur et consolateur parmi de si déplorables calamités, pourquoi l'impartialité de l'histoire exige-t-elle que j'oppose des traits d'égoïsme et de barbarie dont l'imminence du danger, le sentiment impérieux de la conservation ne justifient, ni même ne peuvent atténuer l'atrocité! Le croira-t-on? dans la crainte que leurs embarcations surchargées ne vinssent à chavirer, des hommes, des Français eurent la cruauté, non seulement de repousser ceux de leurs compagnons d'infortune qu'ils y avaient devancés; mais, quand ceux-ci parvenaient à s'accrocher aux bords de ces embarcations, de leur couper les poignets à coups de sabre pour les forcer à lâcher prise!

Le général Hoche, lorsque je le rejoignis, arrivait au pied du Fort-Neuf à la tête de ses grenadiers. Après les avoir rangés en bataille dans un fond, à l'abri du feu des Anglais : « Amis, leur cria-t-il, prenez ha-
» leine, et finissons-en. Et toi, s'adressant à un petit
» tambour qui se trouvait près de lui en tête de la
» colonne, tiens-toi prêt à battre la charge. » Ces mots me firent frissonner. « Ah! général, m'é-
» criai-je d'une voix étouffée et profondément émue,
» général, quel effroyable hécatombe! — Que voulez-

» vous que je fasse? répliqua-t-il vivement. Dois-je » remettre en question ce qui est décidé? Dois-je » laisser aux Anglais le temps d'embarquer les émi» grés, de faire un mouvement sur mes derrières, » peut-être de me couper la retraite?—Mais, général, » ces malheureux prisonniers, entrés de force dans » les rangs ennemis, qui désertaient par bandes pour » rentrer dans les vôtres, que tous leurs vœux appellent » près de vous, vous allez donc les égorger pêle-mêle?» Hoche frémit et se frappa le front; puis, après avoir réfléchi un instant: « Eh bien! me dit-il avec cha» leur, allez leur signifier de rendre les armes, ou » qu'ils sont jetés à la mer. » Je poussai mon che» val, heureux d'avoir obtenu ce répit, si faible qu'il fût. « Surtout, me cria le général, qu'ils aient à » faire cesser le feu de la flotte anglaise. Si je perds » un homme, ils sont tous morts. » Je me portai rapidement vers le fort, où je vis régner une extrême agitation parmi les royalistes; ceux-ci courant éperdus de l'un à l'autre, ceux-là restant immobiles dans l'attitude d'une fureur concentrée; quelques uns les yeux attachés sur la colonne républicaine, et paraissant prêts à venir la joindre; d'autres se livrant aux transports d'un désespoir forcené. Un d'entre eux, que j'entendis nommer C...., voyant ce trouble tumultueux, et riant comme un insensé, demandait à ses compagnons qui lui imposaient silence, « si c'étaient » les carmagnoles qui arrivaient? » A mon appro-

che, un grand nombre accoururent au bord du rocher. Que n'éprouvai-je point lorsque du milieu d'eux j'entendis s'élever plusieurs voix qui m'appelaient par mon nom, celles sans doute d'anciens camarades, ou d'officiers qui m'avaient connu dans les garnisons! — « Messieurs, dis-je avec le peu de fermeté que je pus » recueillir, voici les propres paroles que le général » m'a chargé de vous transmettre :—*Allez leur signi-* » *fier de mettre bas les armes, ou qu'ils sont jetés à* » *la mer.* — Mais, monsieur, nous avons envoyé des » parlementaires, et nous attendons leur réponse. — » Vous avez vu la réception qu'on leur a faite, et qu'on » n'a point voulu les écouter. Messieurs, décidez-vous; » nul délai n'est admissible. *Surtout, a dit encore le* » *général, qu'ils aient à faire cesser le feu de la* » *flotte anglaise; si je perds un homme, ils sont* » *tous morts.* » Ce fut en ce moment qu'une voix s'écria : « Eh! monsieur, vous voyez bien qu'ils tirent » sur nous comme sur vous. » Allégation fausse, que, de la part des émigrés, pouvaient expliquer les accidens d'une mer très houleuse, et la chute fortuite dans le fort Neuf de quelques uns des boulets dirigés de la flotte anglaise contre nos colonnes qui débouchaient par la crête de la plage; mais allégation démentie par toute la conduite des Anglais dans ces terribles circonstances; accusation enfantée par la terreur, avidement recueillie et propagée par la haine nationale, alors dans toute sa force, et qui doit être classée

parmi ces calomnies dont les nations rivales sont trop souvent prodigues les unes envers les autres. Le galop d'un cheval que j'entendis derrière moi me fit retourner, et je vis Ménage accourant le sabre à la main, la tête enveloppée d'un mouchoir blanc, et qui s'écria. « Qu'est-ce à dire, messieurs ? Le général veut bien » vous accorder quelque répit, et vous en abusez pour » continuer vos embarquemens ! qu'ils cessent à l'instant » même, ou c'est fait de vous. Mais quoi, ajouta-t-il » sans leur laisser le temps de répondre, n'y a-t-il que » des émigrés parmi vous ? n'y a-t-il plus de Fran- » çais ? » A cet appel un violent houra éclata sur le rocher. « Oui, oui, il y a des Français, crièrent » à la fois tous les prisonniers enrôlés de force en » Angleterre. Vive la nation ! vive la république ! » En même temps, se démêlant des émigrés qu'ils poussaient de droite et de gauche, ils s'élancent au bord de la roche, d'où ils se jettent à corps perdu dans la plaine, et viennent à toutes jambes s'agglomérer autour de Ménage. A ce spectacle, l'air du découragement et de la consternation redoubla chez ceux qui restaient dans le fort, et m'annonça qu'ils allaient se soumettre à la sommation dont j'avais été l'organe. Le cœur me manqua pour être témoin de cette triste scène, et je me hâtai de retourner au général.

« C'en est fait, général, ils vont se rendre. — Oui, » me répondit-il, voilà ma tâche remplie ; mais celle » des représentans commence, et je suis surpris de ne

» pas les voir. On m'avait assuré qu'ils étaient en che-
» min pour venir me joindre. Je ne conçois pas ce qui
» peut les retarder. Faites-moi le plaisir d'aller au-
» devant d'eux, et, si vous les rencontrez, de presser
» leur arrivée. Mon âme est fatiguée; il est temps
» qu'ils viennent partager cette affreuse responsabi-
» lité. » Pendant quelques instans je parcourus la plaine sans trop savoir où je devais porter mes pas. Au bout d'un quart d'heure, des cris lointains se firent entendre à ma droite. Bientôt, en m'avançant dans leur direction, j'aperçus des toques surmontées de plumes, qu'on agitait en les élevant sur des baïonnettes; signal qui me guida sous une petite éminence, où je trouvai les représentans au milieu de la légion nantaise. Son chef, le brave Lenormand, les voyant s'aventurer à travers cette plage incessamment sillonnée par les boulets anglais, leur avait fait observer que c'était s'exposer inutilement, et les avait engagés à se ranger avec sa troupe derrière le tertre qui le garantissait. Je les mis au courant de ce qui venait de se passer, et de l'objet de ma mission près d'eux. Ils voulaient partir sur-le-champ : Lenormand s'y opposa vu la violence du feu qui ne faisait qu'augmenter, mais qui ne tarda pas à se calmer, et nous prîmes tous le chemin du fort Neuf.

A peu de distance de ce rocher fatal, nous trouvâmes la colonne des émigrés qui avaient mis bas les armes, et qui défilaient sur le terrain que parsemaient

les débris de celles qu'ils avaient jetées dans leur retraite. Ils étaient séparés de deux à trois milles chouans qu'on emmenait à l'intérieur par un autre chemin. Le temps n'a point affaibli l'impression que produisit sur moi la vue de ce déplorable cortége. Ils me sont toujours présens, les yeux baissés, la marche lente et silencieuse de ces mille ou douze cents gentilshommes, leurs traits altérés par la fatigue et l'humiliation, la douleur virile de la plupart, la pusillanimité de quelques autres, ces figures pâles, agitées par l'indignation, la colère, la détresse et tous les tourmens de l'incertitude. Plusieurs lisaient une proclamation qu'à leur arrivée les représentans avaient publiée à Vannes, et qui contenait cette phrase prophétique et terrible, que les malheureux se montraient les uns aux autres : « Ils ont remis le pied sur la terre natale; » la terre natale les dévorera. » Si quelque chose peut adoucir pour moi ces tristes souvenirs, c'est celui de la conduite que tinrent les vainqueurs. Ces républicains farouches, qui tout à l'heure frémissaient de courroux au seul nom d'émigré, dès que ceux-ci furent à leur merci, les traitèrent avec une douceur presque affectueuse, et leur prodiguèrent tous les ménagemens, tous les égards dus au malheur. Officiers et soldats, je les entendais inviter leurs prisonniers à quitter leurs cocardes blanches et les autres insignes qui pourraient, au fort Penthièvre, provoquer la risée et les insultes. J'en ai vu qui escortaient de vieux che-

valiers de Saint-Louis, les soutenir, leur aider à marcher, recouvrir de leurs schakos ces têtes chauves et vénérables, exposées nues aux injures de l'air comme aux coups de la fortune, et dénuées de tous secours humains, excepté de la généreuse, mais, hélas! inutile compassion de leurs ennemis.... Braves gens! s'il existe quelques uns de vous, s'il en est qu'aient épargnés l'âge et ces chances meurtrières que vous avez si souvent affrontées, nobles vétérans de nos jours pleins d'orages, mais illustrés par tant d'exploits, puisse le hasard apporter dans vos mains ces pages dépositaires de faits non moins honorables pour votre humanité que pour votre valeur, oubliés, inaperçus peut-être par la multitude, mais soigneusement recueillis par ceux à qui l'amour de leur pays rend précieux tout ce qui touche à sa véritable gloire! Si tardif et si peu important qu'il soit, puisse mon témoignage vous être de quelque consolation au milieu de votre indigence, après tant d'injustices dont vous fûtes abreuvés, tandis qu'on prostituait à d'insolens usurpateurs le prix de votre sang et les récompenses dues à vos belles et généreuses actions!

Un aide-de-camp attendait les représentans à l'entrée du Fort-Neuf, et leur rapporta qu'envoyé sur ce rocher pour le visiter après l'évacuation, et s'assurer qu'il n'y restait personne, il avait trouvé à l'extrémité sur une plate-forme élevée à pic de plusieurs toises au-dessus de la mer, un jeune homme seul,

d'une taille héroïque, d'une beauté frappante, et mis avec recherche, qui, sans lui donner le temps de l'interroger, l'avait abordé en lui disant : — « Monsieur, » je suis le comte Charles de Sombreuil, pourriez- » vous m'apprendre si le général de l'armée républi- » caine est près d'ici? » — Qu'à cette question il avait répondu : — « Le général Hoche, monsieur, n'est » qu'à deux cents pas, et je suis un de ses aides-de- » camp. — Alors veuillez aller le prier de m'accorder » quelques instans d'entretien. » L'officier avait laissé quatre hommes près de lui, et s'était empressé de venir remplir sa commission. De suite Hoche se rendit au désir de son prisonnier, et donna l'ordre à son aide-de-camp d'amener les représentans au lieu de l'entrevue dès qu'ils paraîtraient : il s'y rendirent sans s'arrêter.

En débouchant sur la plate-forme, nous vîmes Hoche et Sombreuil qui se promenaient paisiblement, l'un à côté de l'autre, tout au bord du rocher, Hoche le plus près du bord; de sorte que d'un coup de coude le chef royaliste pouvait précipiter le général républicain de cinquante ou soixante pieds dans la mer. Ceci me fit penser au duc de Guise partageant son lit avec le prince de Condé, et dormant près de lui d'un profond sommeil, la nuit même du jour où il l'avait battu et fait prisonnier à la bataille de Dreux. Hoche et Sombreuil s'avancèrent à notre rencontre. — «Citoyens, dit Hoche aux représentans, je vous présente

» le comte Charles de Sombreuil. — Le comte de Sombreuil ! interrompit Blad assez étourdiment ; monsieur, j'ai été en présence avec mademoiselle votre sœur. — Messieurs, répondit Sombreuil, les malheurs de ma famille sont connus, il a dû m'être permis de chercher à la venger. — Monsieur, répliqua Tallien avec calme et dignité, nous et les nôtres, nous avons été ou nous avons failli être les victimes des horreurs dont vous parlez ; cela ne nous a point engagés à prendre les armes contre notre patrie. » — Un signe de résignation fut la seule réponse de Sombreuil. — Hoche reprenant la parole : — « Représentans, dit-il, j'ai à vous soumettre une demande sur laquelle je n'ai pas cru devoir prononcer. Monsieur désire ardemment qu'il lui soit permis de se rendre à la flotte anglaise avec telle escorte et pour aussi peu de temps que vous voudrez lui accorder, ne fût-ce que pour une heure. Il donne sa parole d'être de retour au terme qui lui sera prescrit. — Et je la tiendrai, s'écria Sombreuil avec un mouvement plein de chaleur et de noblesse ; je sais quel sort m'attend, j'y suis résigné. Mais cette journée, cette catastrophe sont horribles ; j'en connais les auteurs, et mon dernier devoir est de les démasquer. » — Tallien consulta Blad des yeux, et repartit : « Monsieur, votre démarche à la flotte anglaise ne saurait vous être d'aucune utilité ; elle ne serait même pas sans inconvénient pour la république ; c'est à regret que

» nous sommes forcés de vous refuser. » — Sombreuil s'inclina légèrement. Après un silence : — « Monsieur, lui dit le général, je suis obligé de vous rappeler que vous êtes prisonnier. » Aussitôt Sombreuil tira deux pistolets qu'il avait à sa ceinture, et les remit aux officiers les plus voisins, puis détachant son sabre avec une émotion visible, il en sortit la lame à demi, la baisa respectueusement, et le déposa dans les mains de Tallien, qui le passa dans les miennes. Cette douloureuse cérémonie terminée, la conversation s'établit à peu près sur le pied de la familiarité. Sombreuil semblait prendre plaisir à l'entretien de Hoche. Entre autres questions il s'informa de combien d'hommes son armée était composée. Sur la réponse qu'elle était de 6,000 hommes, il se récria de surprise. « Au reste, ajouta-t-il tristement, je m'en doutais. » Après vingt minutes d'une causerie insignifiante, M. de Sombreuil fut confié à la garde d'un colonel aux égards duquel il fut expressément recommandé, et les représentans le quittèrent, pénétrés d'un intérêt que les dehors d'une politesse froide ne parvenaient point à dissimuler, et dont l'expression n'était pas équivoque de la part de Hoche et des officiers qui l'accompagnaient (1).

Ce n'est pas sans motifs que je suis entré dans les

(1) Le même jour, dans une auberge d'Auray où il fut déposé momentanément, le hasard lui découvrit un pistolet dont il voulut se brûler la cervelle, mais la balle ne fit que lui effleurer le front. Quelque temps après

détails qui précèdent, détails minutieux peut-être, mais scrupuleusement exacts, et d'où il résulte que pendant l'entrevue de M. de Sombreuil avec les représentans, nulle transaction ne fut invoquée par lui, nulles plaintes, nulles réclamations ne furent élevées. Je prends acte de ce silence, comme incompatible avec la capitulation ridicule et mensongère en vertu de laquelle on a prétendu que les émigrés avaient mis bas les armes, et pour m'inscrire en faux contre un fait controuvé que les meneurs du parti anti-national et leurs échos ont si long-temps choisi pour le texte de leurs déclamations journalières. Je reviendrai sur ce fait, dont l'imputation est révoltante, en proportion de ce que sa réalité serait monstrueuse; et j'ose dire que j'en démontrerai l'imposture et l'absurdité par des raisons qui seront des preuves pour quiconque aime la vérité et la cherche de bonne foi.

Du fort Neuf nous retournâmes au fort Penthièvre. Le général marchait seul en avant, absorbé dans une rêverie mélancolique qui contrastait avec l'ivresse accoutumée de la victoire, et que j'attribuai moins encore aux scènes qui venaient d'affliger ses regards, qu'au pressentiment de celles qui devaient suivre. L'instant me parut favorable pour tenter sa générosité en lui offrant quelques victimes à sauver. Je l'abordai, et lui

je rencontrai, à Paris, le secrétaire du représentant Grenot, que j'avais vu dans le Morbihan avec son patron, et qui me raconta cette particularité dont il me dit avoir été le témoin.

fis le récit de la triste aventure des deux émigrés et de la jeune Anglaise, en le suppliant de venir à leur secours, soit directement, soit par son intercession auprès des représentans. — « Cette affaire est trop délicate, » me répondit-il, ne songez point à l'emporter de haute » lutte. Ni les représentans, ni moi, nous ne pouvons » nous en mêler. Peut-être serait-il possible de *l'escamoter;* c'est vous que cela regarde. Nous resterons » ici quelques heures ; profitez-en ; cherchez un biais, » trouvez-le ; et, sous le manteau, je vous seconderai du » meilleur de mon cœur. » Cette promesse qui m'eût comblé de joie si j'eusse imaginé par quel moyen je pouvais l'utiliser, ne fit que redoubler mon embarras et mon anxiété. Lorsque nous entrâmes dans le retranchement, mon volontaire, fidèle au poste que je lui avais assigné, fut le premier objet qui frappa mes regards. D'un coup d'œil, il m'indiqua ses trois compagnons assis sur la banquette du parapet, la jeune femme dormant, la tête appuyée sur l'épaule de son mari. Je la fis remarquer au général, qui, vivement touché à cette vue, me renouvela sa promesse ; et je le suivis au fort, après avoir d'un geste prévenu le volontaire que je ne m'éloignais que pour peu d'instans, et qu'ils eussent à m'attendre.

Des boissons, des comestibles de toute espèce, riz, biscuit, salaisons, morue sèche, fromages, huile, café, sucre, etc. ; d'innombrables tonneaux de vin de Bordeaux, quantité de barriques d'eau-de-vie et de rhum, couvraient

la plage, abandonnés à l'intempérance du soldat, qui s'y livrait sans réserve, stimulée qu'elle était par de longues privations et les fatigues de la nuit. Dès le matin, en traversant le fort et voyant les commencemens de cette orgie, j'avais prévu qu'elle finirait par l'ivresse générale des républicains, et combien, dans un pays coupé de haies et de fossés, peuplé de royalistes à qui toutes les issues, toutes les retraites étaient familières, cette ivresse favoriserait l'évasion individuelle des émigrés, s'ils ne parvenaient à se rembarquer en masse, et qu'ils fussent réduits à mettre bas les armes. Lorsque sous le fort Neuf Hoche annonça l'ordre immédiat de leur extermination, le souvenir de cette scène détermina les instances par lesquelles, sous un prétexte spécieux, j'obtins de lui que son ordre fût différé de quelques instans, délai qui donna le temps aux royalistes d'effectuer leur reddition, et par suite de mettre à profit les chances qu'au milieu de ses rigueurs le sort leur ménageait pour échapper, du moins en partie, au tragique dénouement qui devenait imminent pour eux.

A peine Hoche était arrivé dans la tente de d'Hervilly, qu'il avait désignée pour rendez-vous, qu'on lui amena un officier de l'amiral Warren, porteur d'un billet aussi peu convenable par sa teneur que par sa forme; je ne crois pas même qu'il fût cacheté. L'amiral, en deux lignes, sommait, pour ainsi dire, le général français de lui mander quelles conditions étaient réservées aux émigrés. Hoche renvoya l'officier et le billet,

en disant qu'une semblable missive ne méritait pas de réponse.

Tallien et Blad se mirent, de concert avec lui, à régler ce qui concernait les prisonniers et leur translation, ainsi que les mesures relatives au butin qui venait de tomber au pouvoir de la République. Ce butin était immense. A tout le matériel de l'expédition, tel, à peu de chose près, qu'il avait été transporté dans la presqu'île, armes, artillerie, boulets, poudres, munitions de guerre de toutes sortes, vivres, habillemens, harnais, etc., se joignaient les nouveaux et considérables approvisionnemens débarqués avec la division Sombreuil; le tout évalué à deux millions sterling (quarante-huit ou cinquante millions de francs). N'ayant rien à voir dans ces détails d'administration, je voulus tenter quelques derniers efforts pour accomplir l'acte d'humanité que j'avais entrepris, et si je n'y réussissais pas, du moins pour n'avoir rien à me reprocher. Je sortis de la tente, et descendis sur le terre-plein où les malheureux émigrés étaient rassemblés au milieu de leurs vainqueurs, qui s'abandonnaient à tous les excès de la joie et de la débauche. De mon cheval je contemplais ce douloureux contraste, et plus loin, à l'entrée du fort, les quatre personnes à qui je m'intéressais plus particulièrement. Tout-à-coup, je sentis une main qui s'appuyait sur celle des miennes qui était libre, et, je baissai les yeux sur cette main étrangère : elle était ensanglantée. Le saisissement que j'éprouvai se dissipa bientôt lors-

que je reconnus l'uniforme d'un chirurgien-major. Celui qui le portait, et qui venait de remplir ses fonctions, se nommait Quinçon, mon compatriote, de même que le volontaire de Moirans, et, comme moi, de Lons-le-Saulnier. Dès qu'il m'avait vu paraître il s'était empressé de venir me joindre, et me conta succinctement qu'il avait épousé dans le pays une demoiselle d'une naissance distinguée, aux parens de laquelle il avait eu le bonheur d'être utile; qu'après avoir obtenu son congé, il vivait tranquillement avec elle dans une campagne à quelques lieues d'Auray; mais que, dans ce moment critique, ayant su que les employés de son état manquaient à l'armée, il s'était fait un devoir de venir offrir ses services au général. Le ton, le langage, l'air de franchise du citoyen Quinçon, et ce que je connaissais de l'honnêteté héréditaire dans sa famille, me déterminèrent. Je lui confiai mes embarras et la situation désespérée de ceux que j'avais pris à peu près sous ma sauve-garde, en le consultant sur la manière dont je pouvais tirer parti de la bonne volonté du général. — « Rien de plus simple, me répondit-il après m'avoir » attentivement écouté. Qu'il vous signe un passeport » pour moi nommément et les trois personnes qui m'ac- » compagneront. Je donne mon cheval à la jeune dame, » aux deux hommes des habits de volontaires. Dans » un quart d'heure nous partons pour Auray, où mon » cabriolet m'attend; ce soir je les emmène dans ma » campagne, et demain matin je vous les garantis en

sûreté. » Je saisis cette offre avidement et me hâtai d'aller la communiquer au général. Aussitôt il remplit le passeport de sa main, le signa, et me le remettant: — « N'allez pas, me dit-il, nous fourrer la tête dans un » guêpier. » Qu'on juge du plaisir avec lequel j'apportai ce passeport à Quinçon. Je le retrouvai à l'endroit où je l'avais laissé; mais pendant mon absence il s'était abouché avec le volontaire et ses compagnons pour avertir ceux-ci de se tenir prêts à le suivre. Trois heures après un officier de santé qu'il avait envoyé m'attendre au quartier-général de Sainte-Barbe m'apprit de sa part: « que tout allait à merveille, que je pou- » vais être tranquille. » Depuis je n'ai entendu parler ni des uns, ni des autres.

Vers une heure les représentans et Hoche se mirent en route pour Auray, et le même soir nous vînmes coucher à Vannes. En nous retirant j'accompagnai Tallien dans sa chambre avec le général, et lui déclarai que sa mission étant terminée, pour la partie du moins à laquelle je pouvais prendre part, dès le lendemain je retournais à Paris. Tallien me répondit que tel était son projet à lui-même, et que nous ferions le voyage ensemble. En s'éloignant cédait-il au désir d'apporter à la convention la première nouvelle d'un succès aussi complet qu'inespéré, ou voulait-il se soustraire à la coopération, au spectacle des résultats sanglans que ce triomphe devait entraîner? je l'ignore, ou pour mieux dire j'ai toujours pensé que l'un et

l'autre motif contribuèrent à cette résolution. Hoche, de son côté, nous annonça que pour n'être pas témoin des exécutions qu'il n'avait que trop sujet de prévoir, il allait avec douze bataillons rejoindre la portion de son armée qui défendait Saint-Malo et les côtes du Nord, menacées par les Anglais. Le lendemain, 22, à six heures du matin, Tallien et moi nous étions sur le chemin de Paris.

Le général Lemoine était resté chargé des opérations relatives aux prisonniers. Le 21 même, à cinq heures du soir, il fit partir pour Auray une première colonne d'émigrés qui de là furent conduits à Vannes. A la tête de cette colonne marchaient Sombreuil, l'évêque de Dol et son clergé; avec elle MM. de Soulanges, de Broglie, de Rieux, et plusieurs autres officiers royalistes. Elle était surveillée par une faible escorte plongée dans l'ivresse, et qui ne pouvait apporter d'obstacle à la fuite des prisonniers pendant un trajet qui se fit en partie dans la nuit, et que sa longueur, sa lenteur et les mauvais chemins rendaient extrêmement favorable à leurs évasions. L'évêque de Dol excepté, vieillard infirme pour qui cette voie de salut était impraticable, elle fut ouverte à tous ceux qui ne manquèrent pas de détermination ou de prudence; malheureusement ils furent en petit nombre.

Deux jours après, cette première colonne fut suivie d'une seconde, composée des prisonniers chouans et de ceux des régimens à la solde anglaise, le tout

formant 3,000 hommes qui partirent du fort à six heures du soir, et qu'on fit arrêter à Auray. Six cents républicains préposés à leur garde n'étaient nullement capables de leur imposer; et, s'ils eussent voulu profiter de la nuit, des localités, de la disposition des habitans en leur faveur, il leur eût été facile de s'échapper, même de désarmer leurs conducteurs, et de les faire prisonniers. Beaucoup de chouans s'enfuirent à travers la campagne et ne furent point poursuivis; quant aux émigrés, leur imagination fascinée par de folles espérances leur ferma les yeux sur les indices effrayans qui se multipliaient autour d'eux, et les fit se précipiter tête baissée dans le gouffre qui devait irrévocablement les engloutir.

Des commissions militaires furent établies pour procéder à leur jugement, en constatant leur âge et leur identité. Deux de ces commissions siégèrent l'une à Vannes, l'autre à Auray. Le 29 juillet, M. de Sombreuil fut traduit devant celle de Vannes, ainsi que l'évêque de Dol, MM. Joseph de Broglie, de Rieux, de Soulanges, Lalondel, chef de chouans, etc., etc. Tous furent condamnés à être fusillés, et moururent avec courage et dignité; les jeunes gens de dix-sept ans et au-dessous avaient été mis hors de cause. On rapporte qu'en face de ses juges Sombreuil affirma sur serment qu'il y avait eu capitulation, et qu'on lui avait promis que les émigrés seraient traités comme simples prisonniers de guerre; on ajoute qu'adjurant les gre-

nadiers qui étaient présens, il leur dit : « Répondez, » n'est-ce pas *devant vous* que j'ai capitulé ? » Je passe sous silence les paroles qu'on lui prête à son dernier moment, parce que l'authenticité ne m'en paraît point avérée, et qu'à mon avis elles portent le cachet d'une forfanterie théâtrale peu digne de celui à qui on les attribue.

J'ai pris l'engagement de prouver que la capitulation invoquée par M. de Sombreuil, et contre la prétendue violation de laquelle le parti royaliste n'a cessé de déclamer, était absolument fictive; c'est ici le lieu de remplir ma promesse.

Les lois de la république, lois terribles, cruelles, injustes si l'on veut, mais qui n'en étaient que plus impératives, mettaient indistinctement les émigrés hors la loi, et dans tous les cas, sous les peines les plus sévères, défendaient aux agens du gouvernement, quels qu'ils fussent, de passer aucune transaction avec eux. Rentrés dans leur patrie à force ouverte, à la suite des étrangers qu'ils avaient suscités contre elle, les royalistes vainqueurs n'eussent point obtenu de conditions; vaincus, acculés à la mer, sans moyens quelconques de résistance, puisqu'ils avaient brisé, jeté leurs armes dont la campagne était couverte, comment auraient-ils été reçus à capituler? quelle preuve donne-t-on qu'ils l'aient été? quels témoins en font foi? car enfin, à défaut d'un acte écrit, impossible à rédiger dans la conjoncture, de

part et d'autre on n'eût pas manqué d'appeler des témoins qui pussent au besoin attester la réalité d'une convention verbale. Supposé que cette convention ait eu lieu, par qui a-t-elle été réglée? — « Par le général Humbert, dit-on, dans un pourparler avec Sombreuil, sous le Fort-Neuf, au moment du dernier combat. » Je ne crois point à ce pourparler, et j'ai des raisons pour ne pas y croire. Qu'importe au reste? de son existence, s'ensuivrait-il l'existence d'une capitulation? quel caractère avait Humbert, jeune général en sous ordre, pour entamer une négociation de cette nature sans l'aveu de son chef qui n'était qu'à deux pas, pour la conclure sans le consulter, au risque de compromettre de la manière la plus grave ce chef pour qui son dévouement allait jusqu'à l'enthousiasme? La négociation faite avec cet excès d'imprudence dut être sanctionnée, définitivement acceptée; par qui le fut-elle? par le général Hoche? Dès le principe il a nié même d'en avoir eu connaissance, et certes sa dénégation ne permet pas l'ombre de l'incertitude. Eut-il hasardé rien de semblable sous les yeux des représentans, sans les prévenir, sans leur adhésion, que dis-je? sûr d'être démenti par eux? n'eût-ce pas été jouer sa tête à peine échappée au couteau de Robespierre? Seraient-ce Tallien et Blad qui eussent accepté la capitulation de M. de Sombreuil? A quelle responsabilité ne les eût pas exposés une transgression aussi manifeste, aussi audacieuse des

lois qu'ils s'étaient chargés de faire exécuter? Que l'un d'eux s'y fût prêté, n'eût-il pas craint d'être désavoué par son collègue, peut-être par le général? Que tous les trois l'eussent consentie, les soldats ne s'y seraient-ils pas opposés? à cette époque, auraient-ils souffert patiemment l'atteinte portée à l'intégrité de leur victoire par un traité illicite, presque d'égal à égal, en faveur de vaincus, de proscrits, qu'ils regardaient comme des rebelles, des traîtres, et comme autant d'ennemis personnels?

Sur la foi d'ecclésiastiques attachés à l'évêque de Dol et de quelques officiers royalistes, nombre d'historiens, de narrateurs, ont écrit et répété à la suite les uns des autres, « que pendant la conférence de » Sombreuil avec Humbert sous le Fort-Neuf, de tous » les points de la ligne républicaine on avait entendu » les cris : Bas les armes! rendez-vous; il ne vous » sera fait aucun mal! » Encore une fois cette conférence est-elle un fait certain, et ne saurait-elle l'être sans qu'il en soit résulté une capitulation? De plus, Hoche, le plus doux, le plus conciliant des hommes dans les relations ordinaires de la vie, mais inexorable sur la discipline, dont le commandement était si sévère, si positif, et qui exerçait tant d'empire sur les soldats, Hoche eût-il supporté qu'au mépris de toutes les lois militaires les siens prissent une telle initiative, et d'un coup d'œil, d'un froncement de sourcils, n'eût-il pas réprimé des acclamations séditieuses?

Immédiatement après la mort de Sombreuil on publia sous son nom une lettre que le jour de son jugement, et par l'intermédiaire du général, il aurait, de sa prison de Vannes, adressée à l'amiral Warren, lettre spécialement dirigée contre M. de Puisaye qu'elle accuse de tous les désastres du 21 juillet, et devenue l'argument banal des royalistes. On y trouve cette phrase :

« N'ayant plus de ressource, j'en vins à une capi-
» tulation pour sauver ce qui ne pouvait échapper. Le
» cri général de l'armée m'a répondu que tout ce qui
» était émigré serait prisonnier de guerre, et épargné
» comme les autres : j'en suis seul excepté. »

Mais M. de Sombreuil était-il donc le maître *d'en venir à une capitulation?* « Le cri général de l'ar-
» mée! » A-t-il pu appeler l'armée cette petite fraction présente sur le champ de bataille? Quel droit 6 ou 700 grenadiers, qui en formaient à peine le douzième, se seraient-ils arrogé de stipuler pour leurs chefs, et pour tous ceux de leurs camarades dispersés dans la presqu'île, restés au fort Penthièvre, ou dans les lignes de Sainte-Barbe? N'eût-ce pas été démence à M. de Sombreuil de se livrer, de livrer tous les siens, sans autre garantie que les clameurs d'une soldatesque inconsidérée? Ne savait-il pas aussi bien que personne qu'on ne capitule point avec une armée, que conférer avec un général, parlementer *devant* des grenadiers, ce n'est point capituler? M. de Puisaye qui dis-

cute minutieusement, paragraphe par paragraphe, la lettre en question, n'hésite pas à prononcer qu'elle est supposée, qu'il est moralement et physiquement impossible que Sombreuil l'ait écrite, et qu'il n'aurait pu l'écrire sans se mentir à lui-même. « Elle est un faux, » s'écrie-t-il, ou Sombreuil est mort comme un lâche; » elle est donc un faux. » Il fait plus; il prétend prouver que Hoche et Tallien furent les auteurs de ce faux, et le jetèrent comme une pomme de discorde parmi les royalistes; imputation absurde, qui n'a pas besoin d'être réfutée, et se réfute d'elle-même.

Le comte de Vauban, dans ses mémoires, fait sur la lettre attribuée à M. de Sombreuil des réflexions d'autant plus sévères, qu'il ne paraît point révoquer en doute son authenticité. « Elle laissa, dit-il, sa réputa- » tion et sa fin à jamais entachées. » Et quelques lignes plus bas : « Rien ne peut justifier M. le comte de Som- » breuil d'avoir écrit une pareille lettre. Un brave » homme, comme il l'était, doit savoir mourir froide- » ment, et il s'avilit quand il souille ses derniers mo- » mens par l'expression du désespoir et de la *calom-* » *nie.* » Ce mot se rapporte aux inculpations de Sombreuil contre Puisaye, dont Vauban prend vivement la défense. L'un et l'autre tenaient pour chimérique la capitulation, qu'à différentes reprises ils appellent *la prétendue capitulation.*

Je ne me le dissimule point: les souvenirs laissés par le comte de Sombreuil militent puissamment contre

mon assertion négative et tranchée à ce sujet. J'élève à contre cœur des nuages sur la mémoire d'un homme cité comme un modèle de dévouement, de courage et de malheur. Mais enfin M. de Sombreuil affirma qu'il avait fait avec le général Humbert une convention en vertu de laquelle, excepté lui, tous les émigrés auraient la vie sauve : ce fut dans cette confiance et sur sa parole que 3,500 royalistes réunis sous ses ordres, et qui ne demandaient qu'à se défendre, mirent bas les armes devant 6 ou 700 républicains. Ses soldats, ses amis, ses juges, les spectateurs de son procès et de son supplice l'entendirent jusqu'au dernier moment attester l'existence de cette capitulation; et cependant la conscience de M. de Sombreuil lui criait qu'elle n'existait point! Depuis trente-six ans je cherche vainement à ce problême une solution qui se concilie avec ce qui est pour moi l'évidence opposée. Dans l'impossibilité d'y parvenir je me vois réduit à deux conjectures, dont l'une expliquerait, sans le justifier, un manque de sincérité de la part de M. de Sombreuil, et dont, ou je me trompe, ou l'autre lui donnerait quelques droits à l'indulgencee.

En alléguant une capitulation, en persistant à l'alléguer, a-t-il voulu se laver d'avance du reproche mérité d'avoir fait preuve d'indécision et de faiblesse, et préféré se rendre, plutôt que de profiter de la bonne volonté de sa troupe et de la supériorité du nombre pour attaquer vigoureusement, et tenter un

effort généreux qui lui eût donné le temps d'attendre les vaisseaux anglais, seul moyen honorable et plausible de sauver les restes de l'armée royaliste? ou bien, s'est-il flatté que sa constance à réclamer cette même capitulation, se combinant avec le bruit qui en était généralement répandu, et le vif intérêt qu'il inspirait même à ses ennemis, que cette constance, dis-je, imposerait aux membres des commissions et les déterminerait à la clémence en faveur de ses compagnons d'infortune? Peut-être cette fraude pieuse, et personnellement désintéressée devrait-elle trouver grâce aux yeux de l'honneur. Quoiqu'il en soit des deux aperçus que je viens d'exposer, je fais observer qu'ils ne reposent sur aucune donnée, aucune notion particulière, et qu'ils ne m'ont été suggérés que par mon extrême désir de voir s'effacer, ou du moins s'affaiblir une ombre qui, à mes yeux, fait tache sur une belle réputation.

Témoin de presque toutes les circonstances qui, le 21 juillet, précédèrent la reddition des royalistes, acteur dans quelques unes, instruit des autres par des renseignemens irrécusables, je dois à ma conviction profonde, à l'honneur français, de protester contre un attentat digne des temps et des nations barbares, tel que l'eût été cette capitulation violée dont l'hypothèse fabuleuse envenima toutes les haines, et qui, depuis l'évènement jusqu'à nos jours, n'a cessé de susciter des accusations non moins atroces que mensongères.

J'aurais dû le faire, je l'aurais fait plus tôt; mais quel temps eussé-je choisi? était-ce lorsque la vengeance nationale poursuivait les émigrés de toutes parts et s'appesantissait sur eux avec fureur? était-ce lorsque les calculs machiavéliques d'un despote qui jetait le masque rappelaient ces émigrés dans la patrie qu'ils avaient désertée, trahie, livrée de tous leurs vœux, de tous leurs efforts à la dévastation et à l'esclavage? était-ce lorsque des ovations, des monumens expiatoires étaient décernés à ceux d'entre eux qui, à Quiberon, avaient reçu le prix de leur félonie? époques fatales! époques de honte et de malheur, où l'ami de son pays et de la liberté ne pouvait que baisser la tête, s'indigner et se taire.

Ainsi que je l'ai dit, à deux jours de distance les trois mille royalistes restés au fort Penthièvre suivirent la première colonne. Le 23 juillet, à six heures du soir, on les mit en marche pour Auray où ils arrivèrent à la nuit close, et furent tous ensemble jetés dans l'église du Saint-Esprit, sans distinction d'âge, de nom, ni de grade. La commission militaire établie dans cette ville, et devant qui le général Lemoine les traduisit, refusa de les juger et se déclara incompétente; fondée sur quoi, je l'ignore. En quittant l'armée, Hoche avait écrit au comité de salut public pour lui représenter que, d'accord avec l'humanité, la politique demandait que les insurgés, chouans ou autres, fussent épargnés, et que le glaive de la loi frappât

seulement les chefs des émigrés. J'ai toujours soupçonné que Blad, qui n'était point un méchant homme, avait employé son influence pour déterminer la commission à se récuser, et gagner du temps dans l'espoir que la demande du général, appuyée sur le service important qu'il venait de rendre, ne serait point sans effet, et que pendant le délai nécessaire pour créer et installer de nouveaux juges, il recevrait des ordres qui modifieraient l'application de la loi, et soustrairaient à sa rigueur la plus grande partie de ceux qu'elle menaçait : vain espoir !

Tallien et moi, partis de Vannes le 22 juillet, nous arrivâmes à Paris dans la soirée du 28, veille du 9 thermidor. Je dois cette justice à Tallien, que depuis le moment de notre départ il ne fut occupé que d'une idée, celle de sauver les émigrés pris à Quiberon. Elle fut le thème exclusif de nos entretiens, auquel s'associait la recherche la plus active de la meilleure marche à suivre pour atteindre le but qu'il se proposait, et pour diriger vers ce but l'ascendant et la faveur dont, selon toute apparence, il allait de nouveau jouir dans la convention, ne fût-ce que momentanément. La nuit, soit en voiture, soit lorsque la fatigue et la nécessité de ménager nos escortes nous forçaient de nous reposer dans quelque auberge, je l'entendais se réveiller en sursaut, et m'appeler pour recommencer la conversation de la veille, et tâcher de mettre un terme à son irrésolution qui s'augmentait à me-

sure que nous approchions de Paris. Elle ne se fixa qu'à la porte de cette ville. Le plan qu'il adopta fut de ne point ébruiter son retour, et le lendemain, de paraître inopinément à la tribune, à l'heure même où l'année précédente il y avait dénoncé Robespierre et ses complices. Là, dans un discours où il s'interdirait toute expression qui pût trahir une arrière-pensée favorable aux émigrés, de tracer avec feu le tableau de l'affaire de Quiberon, les suites qu'un pareil succès promettait pour l'affermissement et la prospérité de la république, le désespoir, l'humiliation de ses ennemis, l'infatigable intrépidité de nos soldats, l'héroïsme calme et brillant de leur général, et les faits principaux qui avaient illustré cette journée où peu de troupes combattirent, mais décisive par l'immensité de ses résultats. Après ce récit, et lorsque l'enthousiasme et les transports qu'il ne pouvait manquer d'exciter dans une assemblée aussi impressionnable se fussent calmés, Tallien devait reprendre la parole, et faisant un appel à la générosité nationale, au nom de l'humanité, de la victoire, du général et de son armée, demander entière amnistie pour les insurgés, et que la vie fût accordée aux émigrés, sous la condition irrévocable d'un bannissement perpétuel.

Qu'eussent produit les efforts de Tallien? Mon opinion est restée indécise à cet égard; mais ils ne furent point mis à l'épreuve.

Pendant l'absence de son mari, madame Tallien, quoique vivant dans une retraite profonde, recevait des visites journalières de Lanjuinais qui, Breton et député, attachait un double intérêt aux évènemens du Morbihan, et venait chercher auprès d'elle les nouvelles très rares qui en arrivaient; en même temps il la tenait au courant de ce qui se passait à la convention, si orageuse à cette époque. Bientôt il lui annonça que chaque jour le gouvernement recevait les dénonciations les plus violentes contre Tallien qu'elles représentaient comme vendu à l'Espagne et au parti de l'émigration; que d'autre part les émigrés divulguaient dans toute l'Europe qu'ils étaient sûrs de lui, disaient hautement qu'un royaliste seul pouvait avoir fait le neuf thermidor, et que l'évènement de Quiberon en ferait foi. Lorsque nous descendîmes chez Tallien, Lanjuinais venait de quitter sa femme, après l'avoir avertie que les dénonciations se multipliaient à l'infini, qu'elles avaient donné de l'ombrage aux comités du gouvernement, et que des bruits sinistres couraient sur leurs intentions. Cette jeune femme tout effrayée s'empressa de faire part à son mari des confidences de Lanjuinais. Pendant qu'elle parlait, Tallien me regardait fixement; et je lus dans ses yeux que je ne devais plus compter sur son intervention en faveur des prisonniers. Il était tard; je fus obligé de me retirer sans avoir pu l'entretenir en particulier. Le jour suivant, neuf thermidor, je courus chez lui de très bonne heure; je ne

le trouvai plus, et ne pus le joindre qu'à la convention, à l'instant où il montait à la tribune.

Lorsqu'il parut, la salle retentit de vifs et nombreux applaudissemens. La première partie de son rapport, prononcée telle qu'il l'avait méditée, fut souvent interrompue par de bruyantes acclamations, et suivie de cris de joie, mêlés d'imprécations contre les royalistes (1). Mais je ne m'étais pas trompé sur le changement de ses dispositions relativement aux émigrés prisonniers, et la seconde partie de son discours fut supprimée. Nulle autre voix miséricordieuse ne se fit entendre. Livrée sans contre-poids à son effervescence, à son exaspération naturelle, la convention fut inexorable, et sur-le-champ les ordres furent expédiés à Auray pour que la nouvelle commission fît l'application rigoureuse de la loi. Cette commission, composée de militaires étrangers, ne se montra pas moins impitoyable, et prononça la peine de mort contre tous les émigrés en jugement, excepté ceux qui avaient dix-sept ans et au-dessous. A dater du 2 août, huit cents furent fusillés de jour en jour, cinquante ou soixante à la fois, dans une prairie à la porte de la ville, victimes déplorables

(1) Emporté par sa fougue et l'envie de produire de l'effet, Tallien termina son allocution par l'épisode d'un chien frappé d'un poignard d'émigré, et dont la blessure avait à l'instant montré des signes de poison. Ce fait invraisemblable nous fut raconté à Sainte-Barbe, au moment où nous partions, par un officier qui, dit-il, venait d'en être témoin; mais ne put être constaté, faute de temps. Tallien aurait dû se dispenser d'en parler.

autant peut-être des bravades et de la jactance de leurs amis que de la cruauté de leurs ennemis. Les prêtres, qui s'emparent de tout, ne manquèrent pas de s'emparer de cette catastrophe, et baptisèrent la prairie d'Auray *la prairie des Martyrs*. C'est ainsi qu'ils métamorphosaient en autant de saints tous ceux de leurs champions qui succombaient dans leur querelle, insérant leurs noms dans des légendes ou annuaires, réceptacles d'impostures, de calomnies, d'absurdités, de prétendus miracles, dont ils infectaient ces pays aveuglément soumis à leurs jongleries et à leurs prestiges. A mon retour, j'en apportai à Paris plusieurs exemplaires.

Pendant le reste du jour et la nuit qui suivirent le désastre de Quiberon, l'amiral Warren avait tenu autour de la presqu'île des embarcations prêtes à recueillir les royalistes échappés à ce désastre, qui, réfugiés dans les habitations, ou dans les trous et anfractuosités des rochers, parviendraient à gagner la côte et les navires chargés de les attendre. Le 22 juillet, on fit le recensement de ce qui s'était sauvé : 900 officiers et soldats des troupes à la solde anglaise, 1,400 officiers et soldats chouans, 800 paysans de tout âge et de tout sexe, en furent le résultat. Ces 3,000 individus, distribués confusément sur les vaisseaux anglais, furent transportés dans la petite île d'Houat, située à deux lieues de la pointe occidentale de la presqu'île. Ils arrivèrent sur ce rocher dénués de tout, n'ayant d'autres vêtemens, quelques officiers excep-

tés, que de misérables haillons imbibés de l'eau de la mer, sans linge, sans bas, sans souliers, sans vivres, et presque sans moyens de s'en procurer. A ces calamités bientôt se joignit un fléau non moins terrible. La malheureuse île d'Houat fut assaillie par une fièvre putride, contagieuse, extrêmement meurtrière, et qui attaquait principalement ceux qui étaient restés plus long-temps dans la mer. En moins de trois semaines elle eut moissonné plus d'un tiers de la population, tant indigène qu'accidentelle.

Une nouvelle imprévue apporta du soulagement à tant d'infortunes, et ranima l'enthousiasme et les espérances des royalistes de l'ouest. Depuis long-temps ils demandaient à grands cris qu'un prince du sang français vînt se mettre à leur tête. Sur les instances réitérées du comte d'Artois, le ministère anglais permit enfin qu'il se rendît à leurs vœux, et qu'il fît partie d'une seconde expédition, presque aussi considérable que la première, qui, sous le commandement du comte de Moira, partit à cette époque de Portsmouth pour les côtes du Morbihan. Le prince s'embarqua le 25 août sur la frégate anglaise le Jason, et vint d'abord toucher à l'île d'Houat. Charette, prévenu du moment de son départ, le salua de vingt-cinq coups de canon, à la tête de son armée en bataille. Douze jours se passèrent sur le rocher d'Houat à recevoir les députations, les hommages de quelques communes du continent, et leurs félicitations sur les

exploits futurs de son Altesse Royale. Ces douze jours expirés, un conseil de guerre anglo-émigré fut tenu dans la baie de Quiberon par l'amiral Warren. Il y fut résolu que le comte d'Artois irait attendre à l'Ile-Dieu les renforts dont il avait besoin pour opérer un débarquement sur la côte du Poitou, comme il l'avait promis à Charette, et qu'en passant il prendrait l'île de Noirmoutiers. En conséquence, l'amiral se présenta devant cette île, et la somma de se rendre aux armes de Louis XVIII. Le général Cambrai, qui la commandait, ayant déclaré qu'il avait deux mille hommes de garnison, une nombreuse artillerie, et qu'il se défendrait jusqu'à la mort, on passa outre. Le 29 septembre, la flotte mouilla devant l'Ile-Dieu, qui ne pouvait faire et ne fit aucune résistance, et le 2 octobre, le prince descendit à terre avec son état-major et la vermine de cour, dont il faisait son cortége accoutumé.

L'Ile-Dieu devint alors le foyer des intrigues et contre-intrigues de la contre-révolution; ce fut sur ses rochers que s'élaborèrent et se mûrirent les vastes projets dont allaient dépendre le salut et le triomphe de la cause royale. Flattant, caressant Puisaye, brûlant, disait-il, de se réunir à Charette, le comte d'Artois, à l'en croire, ne respirait que pour se voir à la tête des fidèles royalistes de la Bretagne et du Poitou. L'explosion de ses velléités belliqueuses, ses entretiens journaliers avec Vauban, d'Autichamp,

la Béraudière, et autres chefs des insurgés accourus dans l'île, répandaient la consternation sur les figures et dans les âmes des courtisans, qui déjà se voyaient obligés de suivre leur maître à travers les hasards de la guerre civile... Ici fut terminée cette seconde expédition dont les préparatifs avaient coûté neuf millions sterling à l'Angleterre. Vers le 15 novembre le prince déclara dans son intimité : « Que définitivement il ne » voulait point aller *chouanner.* » Les visages de cour de s'épanouir et de répéter avec transports : — « Défi- » nitivement monseigneur ne veut point aller chouan- » ner. » — Le 17 au matin monseigneur annonça : « Qu'un côtre arrivé d'Angleterre pendant la nuit » avait apporté l'ordre de l'évacuation de l'Ile-Dieu, » et celui de son rappel immédiat. » Le 18 il remonta sur le Jason avec sa noble suite, et mit à la voile pour Portsmouth.

Cette fuite absolument imprévue fut un coup de foudre pour les royalistes. Charette la regarda comme son arrêt de mort et la ruine de son parti. A cette occasion, il écrivit la lettre suivante à Louis XVIII :

« Sire,

» La lâcheté de votre frère a tout perdu. Il ne pou- » vait paraître à la côte que pour tout perdre ou » tout sauver. Son retour en Angleterre a décidé de

» notre sort. Sous peu, il ne me restera plus qu'à périr
» inutilement pour votre service.

» Je suis avec respect, de votre Majesté, etc.

« *Signé* CHARETTE. »

Et Charette ne connaissait qu'en partie cette turpitude.

Le comte de Vauban (1) s'était rendu en Angleterre peu de temps après le comte d'Artois. En arrivant à Londres, un de ses premiers soins fut de voir les comtes de Voronsow et de Staremberg, ambassadeurs de Russie et d'Autriche, avec lesquels il avait constamment entretenu des relations pendant son séjour dans les pays insurgés. Par amitié, et pour qu'elles lui servissent de guides, ils lui apprirent les particularités suivantes qu'ils tenaient de lord Granville et des autres ministres anglais.

Lorsqu'il dut s'embarquer pour aller se mettre à la tête des armées royalistes, le comte d'Artois, au regret des instances qu'il avait faites à cet égard, laissa au duc d'Harcourt, ambassadeur de Louis XVIII près de la cour d'Angleterre, l'ordre formel de solliciter de suite celui de son retour. Les ministres anglais, indignés d'une aussi étrange palinodie, la rejetèrent bien loin. Toutes les démarches que put faire le duc demeurant sans effet, son Altesse Royale prit le parti

(1) Mémoires de Vauban, édition de 1816, page 332 jusqu'à 379

d'écrire elle-même au gouvernement anglais pour appuyer les sollicitations de son interprète. En attendant des réponses qui n'arrivèrent point, et tantôt sous un prétexte, tantôt sous un autre, louvoyant d'île en île pour gagner du temps, le comte d'Artois écrivit deux dernières lettres à lord Granville, qui n'en tint pas plus de compte que des premières. Tout-à-coup ce ministre reçut de Portsmouth la nouvelle « que le » *Jason* venait d'y rentrer, ayant à bord son Altesse » Royale, qui, de son autorité privée, avait déserté » l'Ile-Dieu, et qui attendait là qu'on lui assignât une » destination. »

Ces ordres impératifs et si pressans en vertu desquels le comte d'Artois avait brusqué son départ, ces ordres étaient supposés !...

Ici je m'arrête, ma tâche est remplie; les évènemens qui suivirent appartiennent à l'histoire générale de la république, à d'autres le soin de les dire.

ROUGET DE LISLE.

MÉMOIRE

DE

M. LE COMTE THIBAUDEAU.

M. le Comte Thibaudeau.

CONGRÈS DE RASTADT.

Le Directoire et le Corps-Législatif ayant ratifié le traité de Campo-Formio, Bonaparte écrivit de Milan au comte de Cobentzel, à Vienne, pour le lui annoncer et le prévenir qu'il était nommé plénipotentiaire au congrès de Rastadt avec Treilhard et Bonnier, et chargé de prendre, conformément à la convention additionnelle, toutes les mesures d'exécution du traité (1).

(1) Il avait été stipulé, dans le traité de Campo-Formio, qu'un mois au plus tard après sa signature, il devait être ouvert un congrès uniquement composé des plénipotentiaires de l'empire germanique et de la république française, pour la pacification entre les deux puissances.

Bonaparte partit de Milan, le 25 brumaire, pour se rendre à Rastadt. Son voyage fut marqué par l'empressement du peuple et des gouvernemens à le voir, à lui rendre des honneurs, à lui donner des fêtes. Il trouva à Rastadt la légation trinitaire de l'empereur, composée de Metternich (1), de Cobentzel et de Lehrbach. M. de Fersen y représentait la Suède; par la faveur dont il avait joui à la cour de Louis XVI et ses intrigues politiques, il était moins Suédois qu'agent de la contre-révolution. Bonaparte, en le voyant, lui dit qu'en raison des liens qui, de tout temps, avaient uni la France et la Suède, et dont la dernière aurait dû mieux que jamais apprécier l'importance, on ne savait comment s'expliquer la conduite de la cour de Stockholm qui semblait avoir pris à tâche d'envoyer, soit à Paris, soit auprès des plénipotentiaires français, des agens, ministres ou ambassadeurs, dont les personnes étaient essentiellement désagréables à tout citoyen français; que le roi de Suède ne verrait pas sans doute avec indifférence un ministre français qui aurait cherché à soulever le peuple de Stockholm; que, par réciprocité, la république française ne pouvait souffrir que des hommes, qui lui étaient trop connus par leurs liaisons avec l'ancienne cour de France, vinssent narguer les ministres du premier peuple de la terre, qui, avant de consulter sa politique, savait conserver

(1) Le comte de Metternich, père du prince.

le sentiment de sa dignité. M. de Fersen fut tellement déconcerté de cette sortie, qu'il quitta de suite Rastadt.

Bonaparte n'avait affaire qu'au comte de Cobentzel, qui, avec le général Merfeldt, était chargé de l'échange des ratifications et de l'exécution de la convention secrète de Campo-Formio. La formalité de l'échange remplie, le mode d'évacuation des places réciproquement cédées et des pays occupés par les armées, fut réglé le 11 frimaire par une convention militaire.

La stipulation la plus remarquable de cette convention, était celle par laquelle l'empereur, chef et protecteur de l'empire germanique, le livrait à la force des armes de la république française. Tous les princes allemands jetèrent les hauts cris et firent de violentes réclamations; mais que pouvait le droit auprès d'une puissance accoutumée à sacrifier à ses intérêts et à ses convenances les procédés, les principes, et ses engagemens les plus sacrés?

Il eût été très utile à la conclusion de la paix de l'empire que Bonaparte fût demeuré à Rastadt. Sa renommée y eût été d'un grand poids. Marchant vite et droit au but, il eût empêché les divagations du congrès et du Directoire; mais il trouva les instructions des plénipotentiaires français vagues et insuffisantes. Il ne pouvait convenir à un homme de son caractère de faire partie d'une mission collective, ni encore moins d'être le subordonné du directeur Rewbell, qui

gouvernait alors la partie diplomatique. Il est donc probable qu'il ne serait pas resté au congrès; mais il n'eut pas besoin de le dire, le Directoire lui-même, allant au-devant des ses intentions, lui écrivit le jour même de son arrivée à Rastadt, qu'impatient de le voir et de conférer avec lui sur les intérêts majeurs et multipliés de la patrie, il l'invitait à apporter l'échange des ratifications et la convention relative à l'occupation de Mayence; qu'il désirait lui témoigner publiquement sa propre satisfaction, et être envers lui le premier interprète de la reconnaissance publique.

Bonaparte saisit avec empressement cette invitation, et partit dès que la convention militaire fut signée.

Si les négociations de la paix de Campo-Formio, conduite par un général victorieux et à la tête de son armée, avaient duré six mois, on devait s'attendre à ce que celles du congrès de Rastadt se prolongeraient bien au-delà. La lenteur d'une négociation avec le corps germanique était passée en proverbe; c'était le résultat de son organisation combinée avec le flegme allemand. Le congrès ouvrit ses séances le 19 frimaire; Treilhard et Bonnier y représentaient la France. La députation de l'empire était composée de dix membres; elle était à la diète, dont elle tenait ses pouvoirs, ce que celle-ci était au corps germanique.

La chancellerie de Vienne et le cabinet autrichien étaient deux établissemens tout-à-fait différens; dans

le premier, l'empereur était de droit divin le successeur des Césars, ou au moins de Charlemagne; dans le second, c'était un prince souverain, dont les prétentions, comme celles de tant d'autres, avaient de l'élasticité, se resserraient suivant les revers, ou s'étendaient suivant les succès. Ces deux rapports se servaient ou se nuisaient tour à tour dans la négociation.

Nous avons dit qu'il y avait trois ministres autrichiens à Rastadt, le comte de Metternich, commissaire ou plénipotentiaire de l'empereur, grand homme monté sur les échasses de l'étiquette, et qui se croyait l'empereur du congrès (1); le comte de Lerhbach, représentant de l'Autriche à la députation de l'empire, homme grossier, fourbe et vindicatif; le comte de Cobentzel, ministre du roi de Bohême et de Hongrie, conduisant réellement toute la négociation.

Trois ministres composaient aussi la légation prussienne. De Goërtz était Prussien dans toute la force du terme, fier, opiniâtre, attaché aux prérogatives du rang et de la naissance, mais sensible, humain, généreux, parlant comme un bourgeois des vertus domestiques. Dohm, un des meilleurs publicistes de l'Allemagne, avait des vues patriotiques; il ne les bornait pas à la Prusse et savait les généraliser. Il n'était étranger à aucune idée sage de liberté et d'égalité, ni aux institutions capables de favoriser

(1) Père du prince de Metternich.

l'amélioration graduelle de l'état social. Il regardait la France et la Prusse comme des alliés naturels; loyal comme homme public, dans la vie privée, il était simple, honnête, modeste. Jacobi passait pour partager son affection politique entre les cabinets de Londres et de Berlin. L'abbé Stadion, ministre de l'évêque de Wurtzbourg, gagna bientôt, par sa haine pour la paix, le surnom d'abbé Maury du congrès. Albini, ministre de l'électeur de Mayence, sous un extérieur de bonhomie poussée jusqu'au cynisme, cachait beaucoup de finesse. Il était pour ou contre la France, suivant que l'Autriche montrait des intentions pacifiques ou hostiles; mais parmi les ministres allemands, il y avait des hommes qui parlaient de la révolution avec justesse et impartialité, de liberté, de lumières, de droits des nations, comme en ont parlé de tout temps les vrais amis de l'humanité.

C'est une opinion reçue dans presque toutes les histoires que l'issue malheureuse du congrès de Rastadt doit être attribuée au Directoire et surtout à l'inhabileté de ses plénipotentiaires. Suivant ces écrivains, les plénipotentiaires français étaient ignorans, maladroits, intraitables, et les ministres allemands, des hommes éclairés, faciles, pleins de candeur et de loyauté. Si l'on juge chacun d'après ses mérites, il y a autant d'exagération au moins dans l'éloge que dans la critique. Nous voulons bien croire que les ministres français n'avaient pas précisément les manières, le

vernis, le masque, la finesse puérile et la circonspection pondérée de certains ministres nobles formés à l'école des cours et de la diplomatie. C'étaient tout simplement des citoyens d'une grande république qui faisait ses affaires assez à découvert, et qui allait droit au fond des choses sans beaucoup s'inquiéter des formes. Du reste, Treilhard et Bonnier, qui représentèrent d'abord la république, n'étaient pas trop déplacés parmi les envoyés des princes et des rois. Le premier, jurisconsulte distingué au barreau de Paris, s'était fait dans nos assemblées la réputation d'un publiciste instruit, et méritait par son intégrité et ses qualités morales la confiance publique. Le second, à la vérité d'un extérieur négligé, était remarquable par son esprit, l'étendue de ses connaissances littéraires, et le caractère qu'il avait développé dans l'ancienne magistrature et la représentation nationale. Lorsque Treilhard fut nommé au Directoire, J. Debry vint le remplacer à Rastadt vers la fin de prairial, et non pas, comme on l'en a accusé, pour troubler la bonne harmonie existante entre Bonnier et Roberjot, qui ne vint au congrès qu'un mois plus tard. Debry et lui étaient deux hommes qui avaient honoré leur patrie par leurs talens et leurs services, et dignes sous tous les rapports de la représenter. L'un avait les formes les plus aimables; l'autre, de la dignité et de la franchise.

Dès le début du congrès, Metternich proposa, par une note latine, de régler le cérémonial; mais ce qui

ne se trouvait pas dans la note, c'était l'offre généreuse qu'il fit aux plénipotentiaires français de les recevoir, lui assis sous un dais, à charge de revanche de leur part; c'était la stipulation du nombre de pas que l'on devait faire pour se prévenir ou se reconnaître. Les plénipotentiaires répondirent que chacun règlerait son intérieur comme il l'entendrait, sauf à celui qui n'en serait pas content à n'y plus retourner. Le dais subsista néanmoins à la légation impériale, mais Metternich eut la modestie de ne pas s'y exposer; il se contenta d'y mettre à sa place le portrait en pied de l'empereur, avec un fauteuil renversé, pour que personne ne pût lui tourner le dos. Ce négociateur, qui n'avait pas même reçu de sa cour l'entière communication du traité de Campo-Formio, réclamait le cercle de Bourgogne, comme si les Allemands avaient été campés en Lorraine. Lehrbach intimidait le parti de la députation de l'empire attaché à la république, tandis que Cobentzel, sans autre qualité que celle de ministre du roi de Bohême et de Hongrie près le congrès, conduisait, comme nous l'avons dit, réellement toute la négociation.

Il n'y avait pas de président du congrès; on ne se réunissait pas pour proposer, discuter, délibérer, comme dans un conseil ou dans une assemblée. Tout se traitait par notes, et leur objet s'aplanissait d'avance dans des conférences particulières avec des ministres dont le suffrage pouvait en entraîner d'autres.

A la moindre difficuté, ils envoyaient des courriers à leurs commettans, et en attendaient la réponse. En apparence revêtus de pleins-pouvoirs, les plénipotentiaires français n'en avaient aucun. Il leur fallait à chaque instant demander une direction au ministre Talleyrand, qui souvent éludait la question ou ne répondait pas; car le Directoire n'avait pas de plan arrêté. Au dehors comme au dedans, il vivait au jour le jour. Du reste, il en était à peu près ainsi de toute l'Europe.

Le cabinet de Berlin avait eu pour principe, depuis le traité de La Haye et la convention de Bâle, de réparer dans son intérieur les maux que lui avait causés son alliance impolitique avec l'Autriche. Il s'aperçut que cette puissance, tout en cherchant à l'irriter par la crainte de la propagande révolutionnaire, ne travaillait dans le fait qu'à son propre agrandissement. Dès lors, ce cabinet fit sa paix séparée, et se constitua le défenseur de la partie septentrionale de l'Allemagne, en ménageant ses bons offices pour les Etats qu'il retirerait de la coalition, afin de profiter ainsi de tous les bénéfices de la neutralité dont il traçait les conditions.

Le traité de Campo-Formio ayant changé cet état de choses, la Prusse, qui, par la convention du 28 thermidor an III, avait promis ses bons offices à la république pour lui obtenir la limite du Rhin, mais qui, en même temps, avait stipulé qu'il lui serait ac-

cordé une indemnité équivalente, tant aux cessions qu'elle faisait qu'à ce qui serait accordé à l'Autriche, parut à Rastadt avec des prétentions fondées sur un traité et avec les plus vives inquiétudes sur les engagemens de la France avec l'Autriche. Cette considération explique toute sa conduite; amicale, franche quand il fallut faire céder la ligne du Rhin, réservée, embarrassée, équivoque, froide, lorsque, passant aux autres parties de la négociation, elle vit qu'on ne s'expliquait pas avec elle.

Elle soupçonna que les articles secrets du traité de Campo-Formio étaient conçus à son détriment. Il ne lui fut pas difficile de s'en procurer la connaissance, et elle vit que le démembrement de la Bavière y était convenu avec l'Autriche; qu'ainsi l'édifice de la politique du grand Frédéric était sapé par les fondemens et la paix de Teschen détruite. Elle y vit de plus que cette puissance perfide et jalouse avait fait insérer dans le traité la clause, aussi injurieuse qu'injuste, qu'il ne serait accordé à la Prusse que la moindre indemnité possible. C'est sur ces données que se dirigèrent les trois ministres de la Prusse.

L'existence des articles secrets de Campo-Formio et de la convention militaire de Rastadt était connue, et leur communication aurait épargné beaucoup de discussions; la députation de l'empire la demanda après la vérification des pouvoirs; mais Metternich la refusa, sous le prétexte que Sa Majesté Impériale n'a-

vait pas exigé qu'on lui communiquât les conventions particulières passées entre la république française et divers états de l'empire. Au moyen de cet échappatoire, et par un respect ridicule pour les finesses diplomatiques, on débattit longuement des points importans décidés par les articles secrets et sur lesquels il n'y avait plus à revenir : telle était entre autres la limite du Rhin. L'électeur palatin ne se borna pas à contester cette concession; il écrivit à ses co-états, les prévint qu'il venait de réclamer l'intervention de l'empereur, de la Russie, de la Prusse, de l'Angleterre, et les invita à suivre son exemple.

Au fait, dans ce congrès, on n'était encore qu'à s'observer. L'Autriche s'efforçait de conserver son influence; elle avait pour elle tous ceux que l'habitude et l'impossibilité de trouver un autre protecteur tenaient attachés à son système, c'est-à-dire les princes ecclésiastiques. La Prusse travaillait à étendre la sienne, et son parti se grossissait de tous ceux qui, redoutant à la fois les prétentions de la France et celles de l'Autriche, ou espéraient pouvoir contester les cessions qu'on exigerait d'eux, ou voulaient du moins s'en assurer le dédommagement. Le temps se passait donc en vaines formalités. Le commissaire impérial à Ratisbonne disait qu'il fallait bien laisser à la députation de l'empire le plaisir de suivre la guerre de plume qu'elle avait entamée, et qu'après avoir

épuisé ses provisions diplomatiques, on finirait par s'entendre et par céder.

Bonnier et Treilhard réclamaient vivement la présence de Bonaparte au congrès; ils la regardaient comme indispensable au succès de la négociation. Talleyrand l'invita donc à s'y rendre sur-le-champ pour mettre la légation française en état de donner aux affaires une marche plus rapide et de triompher des lenteurs et des détours de la diplomatie allemande.

La première demande, faite à la députation par les plénipotentiaires, fut la limite du Rhin. C'était la principale clause du traité, et celle qui intéressait le plus la France. Elle fut long-temps contestée, non pas que la députation eût le pouvoir de s'y refuser, ni que les jactances du commissaire impérial fussent l'expression de la volonté du cabinet autrichien; mais parce que d'un côté la Prusse voulait être assurée, conformément au traité de Bâle, d'une indemnité proportionnée aux cessions qu'elle faisait, et que de l'autre, aux termes de l'article 9 du traité secret de Campo-Formio, l'Autriche se refusait à toute clause d'agrandissement de la Prusse, à moins d'obtenir pour elle-même un équivalent à son choix.

Dans les premiers momens de la négociation, lorsque le souvenir encore récent des immortelles campagnes de l'an IV et de l'an V frappait l'Europe de crainte et de respect, les plénipotentiaires français,

tranchant d'autorité les difficultés, pouvaient n'être arrêtés par aucun obstacle; mais à mesure que cette première impression s'effaçait, les divers intérêts reparurent et se rallièrent. Les oscillations de l'intérieur leur donnèrent de l'énergie, et bientôt, pressé entre deux traités formels et opposés, dont on réclamait également l'exécution, le Directoire n'eut plus à prescrire à ses plénipotentiaires qu'une marche tortueuse peu convenable à la loyauté d'une nation victorieuse, et qui contrastait avec le caractère de hauteur qu'il avait d'abord déployé. Quoi qu'il en soit, à cette première époque, l'Autriche parut être de bonne foi, et même, sur la question de l'équivalent, le comte Cobentzel, le seul à Rastadt qui eût le secret de sa cour, ne se montra pas éloigné de transiger avec le Directoire. Si, comme la Prusse, il ne détermina pas la cession de la limite du Rhin, c'était pour ménager au chef de l'empire le moyen de faire valoir un jour sa paternelle sollicitude pour son intégrité, c'est-à-dire tous les honneurs de la probité et tous les profits de la mauvaise foi. Car, par le traité de Campo-Formio, il ne s'était pas plus gêné envers les états d'Allemagne, que si elle eût été un de ses fiefs héréditaires.

La députation de l'empire consentit, le 11 ventôse, à la limite du Rhin; mais, fidèles aux usages diplomatiques, elle mit à cette cession dix-sept conditions qu'elle appela *présuppositions,* la plupart incompati-

bles avec le système politique de la république. Par là on se réservait d'annuler la chose convenue, s'il se présentait des chances favorables. Le ministre impérial eut la même attention; et, en transmettant aux plénipotentiaires français le *conclusum* de la députation, il se garda bien d'y joindre la formule ordinaire d'acceptation : *le soussigné uni à la députation de l'empire*, etc.

Bonaparte écrivit à Talleyrand que Bonnier et Treilhard achèveraient sans difficulté ce qu'ils venaient de commencer si heureusement; que son intervention au congrès devenait désormais superflue, et le pria de l'autoriser à faire venir de Rastadt une partie de sa maison qu'il y avait laissée, sa présence à Paris étant nécessaire pour l'exécution de différens ordres.

La limite du Rhin admise comme première base du traité, la seconde base, l'indemnité à fournir par voie de sécularisation sur la rive droite aux États dépossédés sur la rive gauche, fut beaucoup moins contestée. Chaque État, chaque prince, chaque comte montrait une grande avidité pour être indemnisé, et assiégeait les députés. Malgré les pieuses démonstrations des grands États catholiques, ils décidèrent, dès le principe, *in petto*, que tout le fardeau porterait sur le clergé.

C'est dans ces circonstances que l'affaire de Bernadotte à Vienne vint jeter un refroidissement sensible dans les relations civiles du congrès, et affaiblir l'opi-

nion qu'on s'était formée en Allemagne sur la durée du traité de Campo-Formio. Dès lors, chaque puissance songea moins à terminer qu'à se conserver quelque ressource en cas de rupture. Cet esprit de conduite vint ajouter encore aux lenteurs de la négociation. Le Directoire crut apparemment l'accélérer en se montrant plus exigeant que par le passé. Alors arriva de Paris la note du 14 floréal, par laquelle on demandait à l'empire la cession des points fortifiés sur la rive droite du Rhin, de ce fleuve que dès l'ouverture des négociations on avait représenté comme devant être la barrière naturelle entre les deux États.

D'après de nouvelles instructions, les plénipotentiaires français, par une note du 4 messidor, se relâchèrent des prétentions annoncées dans la note du 14 floréal, mais non pas assez pour amener la députation de l'empire, et surtout le cabinet impérial, à un sincère et prompt rapprochement. Un motif puissant fit en outre qu'on ne donna qu'une attention secondaire à cette dernière note. C'était la présence de François de Neufchâteau et de Cobentzel à Seltz. Les gens éclairés savaient parfaitement que si l'affaire de Bernadotte n'avait pas été un simple prétexte pour cette négociation, il était très probable qu'elle y donnerait lieu à des ouvertures plus importantes, et que, tandis qu'on amuserait les Etats de l'empire par l'échange de notes et de contre-notes au congrès, ce serait réellement à Seltz que les intérêts des parties

contendantes se traiteraient. Cobentzel ne s'y était rendu que dans cette vue. La légation prussienne en avait conçu de vives inquiétudes. Bonnier, qui avait pénétré ce mystère, en fut tellement outré, qu'il refusa de voir François de Neufchâteau pendant tout le cours des conférences de Seltz; révolté aussi à l'idée de n'être qu'un ministre figurant, revêtu d'un caractère sans mission réelle, J. Debry voulut se démettre, et en écrivit à Treilhard, qui l'en dissuada formellement. Bientôt les conférences se rompirent. Après cinq semaines de dîners, de débats, de politesses, de comédies, elles avaient abouti à la demande qu'osa faire le ministre autrichien *de faire punir exemplairement l'ambassadeur français qui avait troublé l'ordre à Vienne*. Cobentzel quitta l'Allemagne.

Le but de ces conférences n'est plus maintenant un mystère. Si l'on eût pu aplanir les difficultés relatives à la paix de l'empire, il est évident qu'on l'eût fait, et qu'ensuite le docile congrès eût tout enregistré, même malgré la Prusse. Mais annoncer à Seltz l'intention de terminer tous les différends, échouer dans cette combinaison, voir les conférences rompues, les négociateurs se retirer, celui de l'empereur quitter même Rastadt, et cependant faire continuer dans le congrès des discussions que la puissance qui influait le plus sur ce congrès avait refusé de terminer à Seltz, c'était lui révéler le secret de son embarras ou de sa faiblesse; c'était donner dans le piége qu'elle avait tendu au Di-

rectoire, en l'occupant par des débats qu'elle prolongerait à volonté jusqu'à ce que ses moyens d'attaque et de rupture fussent prêts. Depuis que l'on avait parlé en vain à Seltz, il fallait, ou s'allier franchement à la Prusse, ou remettre son ultimatum et se préparer à la guerre. Loin de là, on fit les deux fautes les plus graves; on s'amusa à négocier avec un corps sans indépendance ni volonté, et l'on désorganisa ses moyens de défense.

Le 18 messidor, on avait appris à Rastadt la prise de Malte. Cobentzel, avant de partir, s'en était expliqué avec amertume et menaces.

La *Gazette d'Augsbourg* répandit la nouvelle que la flotte partie de Toulon avait été, à la hauteur de Candie, complètement battue, brûlée ou coulée à fond par les Anglais, que quelques généraux français échappés, y compris Bonaparte, avaient été massacrés par les peuplades à demi barbares qui bordent la côte orientale de l'Adriatique. On ne saurait se faire une idée de la joie atroce à laquelle on se livra en apprenant que 40,000 Français, l'élite de l'armée, n'existaient plus. Nobles, prêtres, valets, tout était mêlé; c'était une confusion, une liesse générale. On se félicitait comme si l'on eût repris une nouvelle vie. Il semblait que, touché par les prières des lévites du Seigneur, l'enfer eût exaucé leurs détestables vœux; et c'était dans le lieu du congrès que se passait cette indécente saturnale. Quel présage pour la France!

Les plénipotentiaires français firent hautement éclater leur mécontentement. Cette nouvelle ne tarda pas à se démentir; mais elle fut suivie du désastre d'Aboukir. On mit un peu plus de modération dans la manifestation de la joie qu'on en éprouva.

Le 1er thermidor, les plénipotentiaires français remirent une note détaillée et motivée qui produisit une vive sensation. Depuis thermidor jusqu'à la fin de fructidor, tout se passa en échanges de notes, en conférences oiseuses relatives soit aux dettes, soit à l'île de Budern, soit à Ehrenbreistein. Metternich se permit de soustraire la partie du *conclusum* où la démolition de cette forteresse était consentie, et l'insistance de la députation pour faire rétablir cette partie de son *conclusum* fut regardée comme factieuse et rebelle.

Cependant le moment allait arriver où il ne serait plus possible de reculer, et où l'intrigue anglaise, qui régissait le congrès par l'Autriche rentrée dans la coalition, devait avoir son dénouement. Après trois mois de tergiversations et de lenteurs sur un principe convenu, la légation française récapitula, dans sa note du 13 vendémiaire, tous les points arrêtés, les sépara de ceux en litige, offrit, quant à ces derniers, les concessions qu'elle pouvait offrir, soit sur la navigation du Rhin, le partage des îles, soit sur les distinctions à faire dans le nombre des dettes dont étaient grevés les pays cédés. Un seul point pouvait encore offrir des

difficultés, celui qui concernait les émigrés des départemens réunis; dans des notes subséquentes, on laissa entrevoir tous les adoucissemens conciliables avec le texte formel de la constitution. Les plénipotentiaires français, convaincus enfin qu'il fallait obliger la députation à leur répondre catégoriquement, que chacune de leurs concessions était pour elle le prétexte d'une nouvelle prétention, demandèrent au Directoire, et en obtinrent l'autorisation de donner leur ultimatum et de fixer un délai, passé lequel, à défaut d'acceptation, la négociation serait rompue, et ils se retireraient en France. Le 16 frimaire, l'ultimatum fut remis; il portait six jours de délai, qu'ils employèrent en conférences particulières avec les députés. Le comte Morawitzky, subdélégué de l'électeur bavaro-palatin, montra dans cette occasion délicate une loyauté et un courage dignes d'éloges; car toute la Bavière était occupée par les troupes impériales. Le 20 frimaire, l'ultimatum fut accepté sans restriction, et le 21, le ministre impérial remit à la légation française le *conclusum* d'acceptation avec la formule ordinaire de son adhésion.

L'ultimatum ayant été accepté, les puissances prépondérantes de l'Allemagne, si elles avaient été sincèrement pénétrées du désir de la paix, auraient pressé la rédaction des articles du traité, et la députation, stimulée par elles, aurait déclaré aux plénipotentiaires

français qu'elle entendait régler les indemnités des Etats de l'empire par voie de sécularisation, ainsi qu'elle en était convenue, mais sans le concours immédiat de la France. Cette prétention devait se soutenir avec avantage, puisque, dès le principe, il avait été question au Directoire de restreindre la négociation aux intérêts de la France, et de n'intervenir qu'à titre de médiation dans ceux des Etats germaniques lésés par la guerre. Mais ni la Prusse, ni l'Autriche ne prirent cette détermination; celle-ci, parce qu'elle était déjà rentrée dans la nouvelle coalition; et l'autre, parce que, profitant seule de tous les bénéfices de la neutralité, elle trouvait de plus son avantage dans l'affaiblissement réciproque des deux puissances belligérantes. L'Autriche, ennemie naturelle des Prussiens, était l'objet de leur haine nationale; la France les inquiétait par son ambition et ses principes.

Du moins, voyant que les puissances ne se pressaient pas de conclure au congrès, et devant savoir les motifs qui les empêchaient, le Directoire aurait-il dû ne pas laisser tomber son ultimatum et le soutenir par des démarches pressantes. Il aurait dû faire remettre au congrès ou le plan de la sécularisation, ou les articles de la première base, ou tous les deux simultanément par nouvel ultimatum, avec fixation de délai. Les plénipotentiaires le lui représentèrent; ils avaient rédigé les articles et un plan de sécularisation;

en moins d'un mois tout pouvait être adopté. Mais le Directoire ne sut pas se décider, et Rewbell répondit que rien ne pressait.

On abandonna tout pour ne s'occuper que des Russes. Leur arrivée sur les bords du Rhin ne pouvait être prochaine ; on était au fort de l'hiver. Le Directoire fit remettre à ce sujet une note à la députation le 12 nivôse, par laquelle on déclarait que jusqu'à ce que la diète eût donné une réponse satisfaisante, tout débat diplomatique demeurait en suspens; et on déclara en même temps au ministre Lehrbach qu'on regarderait comme une rupture de la paix le passage accordé à ces troupes par les Etats de l'empire. On fit une faute en s'adressant à la diète par l'intermédiaire de la députation; il aurait fallu saisir de cette question la députation seule; la France y avait de l'influence; peut-être la majorité, qui avait accepté l'ultimatum, aurait-elle fait une réponse satisfaisante. Il était notoire au contraire qu'à Ratisbonne l'Autriche dirigerait, comme elle le fit effectivement, le vœu des deux premiers colléges. On argumenta de la constitution germanique; mais on pouvait opposer que la députation avait bien pris sur elle de céder la limite du Rhin. D'ailleurs, la situation était telle qu'il fallait brusquer les formes et tout tenter. La cour de Vienne ayant gardé le silence, les plénipotentiaires remirent au comte de Lehrbach une seconde note dans le sens de la première, mais en y ajoutant un délai de quinze

jours, pour avoir une réponse catégorique. Tout faisait présager la rupture du congrès.

Lehrbach avait quitté Rastadt vers le milieu de germinal, et s'était rendu à Augsbourg en qualité de commissaire-général près l'armée de l'archiduc. Pour traverser en sûreté, lui et sa suite, les avant-postes de l'armée de la république, il demanda aux plénipotentiaires français et en obtint vingt-cinq passeports. Irrité de l'accueil hospitalier que les plénipotentiaires avaient reçu du margrave de Bade, il dit en sortant du château de Rastadt que, s'il y rentrait avec l'armée autrichienne, il n'y laisserait pas un seul meuble entier. Metternich partit vers la fin de germinal. Le subdélégué de Wurtzbourg, Stadion, s'était retiré. Le ministre de Saxe annonçait son rappel. Bientôt la députation qui, aux termes de ses pouvoirs, devait être au moins aux deux tiers pour délibérer, allait se trouver dissoute; de fait le congrès était rompu. Les plénipotentiaires le mandèrent au Directoire, en lui faisant observer que leur séjour à Rastadt étant inutile, ils ne pourraient le prolonger sans compromettre la dignité de la république; que l'empire, si timide et si réservé lorsqu'on était en paix avec l'Autriche, le serait bien plus encore lorsqu'on était en guerre, et que ses ministres s'étaient retirés; qu'on ne pouvait rien attendre de la Prusse, qui serait d'autant moins disposée à voir modifier la constitution germanique sans le concours de l'empereur, qu'elle avait vu avec inquié-

tude l'agrandissement promis à l'Autriche par le traité de Campo-Formio. Le Directoire, persistant dans l'idée que l'on pouvait traiter séparément avec l'empire, répondit à ses plénipotentiaires que tout avait été prévu, leur ordonna de rester; et, dans le cas où la violence les forcerait à quitter le congrès, de déclarer formellement qu'ils continueraient à Strasbourg les négociations avec les Etats qui seraient disposés à les y reprendre.

Debry écrivit au directeur Merlin que, nommé député au conseil des Cinq-Cents, il voulait aller chez lui pour jouir d'un mois de vacances avant de se rendre à Paris. Merlin répondit, le 4 floréal, que « le Di» rectoire refusait le congé, parce que dans la cir» constance ce départ amènerait des craintes; que si » les baïonnettes autrichiennes forçaient les plénipo» tentiaires à quitter Rastadt, alors comme alors (1). »

Les Autrichiens s'avancèrent sur cette ville; la députation annonça qu'il n'y avait plus pour elle ni liberté ni sûreté, et le ministre directorial Albini qu'il allait se retirer. Craignant bientôt que la députation ne fût plus en état de recevoir la déclaration que le Directoire leur avait prescrite, les plénipotentiaires français la firent, le 6 floréal, protestèrent contre la violation du lieu des séances du congrès, et indiquèrent la continuation des négociations à Strasbourg, où ils allaient se rendre immédiatement.

(1) Cette réponse ne parvint à Debry que le 10 floréal à Seltz.

Le même jour, un courrier qu'ils expédiaient en France fut arrêté par les Autrichiens, qui lui saisirent ses dépêches.

A la réquisition des plénipotentiaires, le ministre directorial de Mayence, baron d'Albini, et la légation prussienne écrivirent, au nom de la députation de l'empire, au colonel Barbaczy, dont le quartier était à Gernsbach, pour réclamer contre cette violation du droit des gens, demander la mise en liberté du courrier et la restitution de ses dépêches, et que la sûreté de la correspondance et des personnes des plénipotentiaires ne fût point troublée pendant le terme qu'ils avaient fixé pour leur départ. Le colonel, éludant toute explication sur ce dernier point, répondit qu'il ferait parvenir la lettre des ministres allemands à ses supérieurs militaires, auxquels il avait déjà envoyé les dépêches prises sur le courrier français.

Les plénipotentiaires résolurent cependant de partir le 28 à huit heures du matin; ils étaient prêts à monter en voiture, lorsque, sur les représentations des ministres allemands, ils se décidèrent à attendre une réponse du colonel Barbaczy. Comme elle n'était pas encore arrivée à onze heures, le baron d'Albini écrivit de nouveau au colonel, et lui demanda une réponse catégorique sur cette question : les ministres français, prêts à partir et munis de passeports du baron d'Albini, ont-ils à craindre quelque empê-

chement dans leur voyage? La réponse se fit attendre; ce ne fut qu'entre sept ou huit heures du soir qu'un officier vint chez le ministre de Mayence, le pria d'excuser le colonel, qui était trop occupé pour répondre par écrit, et déclara en son nom que les plénipotentiaires pouvaient voyager en sûreté, et qu'il leur était fixé un terme de vingt-quatre heures pour sortir de la ville de Rastadt. L'officier remit en outre aux plénipotentiaires une lettre par laquelle il leur mandait qu'ils devaient juger eux-mêmes qu'aucun *citoyen français* ne pouvait être toléré dans les positions occupées par les troupes impériales. Dans cette lettre écrite en allemand, il n'était pas dit un seul mot sur la sûreté du voyage.

L'officier porteur de cette lettre avait amené cinquante hussards de Szekler, avec lesquels il s'empara des portes de la ville, et donna l'ordre de ne laisser entrer ni sortir aucun membre du congrès.

Le ministre de Danemarck, qui comptait aussi partir le soir même, alla chez l'officier, le capitaine Burkard; il s'en référa aux ordres qu'il avait. Sur l'observation que cependant les plénipotentiaires français se proposaient de partir, il répondit qu'il n'avait point l'ordre d'empêcher leur départ.

Ils partirent vers neuf heures. Ils trouvèrent la porte de Rheinau fermée, on refusa de la leur ouvrir. Ils retournèrent chez le baron d'Albini, où étaient réunis plusieurs ministres allemands. Il envoya son se-

crétaire de légation, baron de Munch, chez le capitaine Burkard. Il dit que la garde n'avait pas connaissance de l'exception faite à la consigne générale en ce qui concernait les plénipotentiaires français; mais qu'il venait de donner l'ordre de les laisser passer.

Il faisait nuit; ces incidens n'étaient pas propres à rassurer; les plénipotentiaires exprimèrent le désir d'obtenir une escorte. Le baron de Munch et le major Harrant, Badois, se chargèrent d'aller la demander au capitaine Burkard. Les plénipotentiaires retournèrent à la porte de la ville, et y attendirent l'escorte. Le baron de Munch vint leur annoncer que le capitaine avait répondu qu'il n'avait point ordre de fournir d'escorte; mais que du reste ils n'éprouveraient aucun obstacle dans leur route. Entre neuf et dix heures, ils partirent donc éclairés par un flambeau (1). La porte de la ville se referma sur eux.

A peine s'était-il écoulé un quart-d'heure, le bruit se répandit à Rastadt que des hussards autrichiens avaient assassiné les plénipotentiaires français. Le ministre ligurien Boccardi, qui s'était sauvé, en apporta la première nouvelle; elle fut bientôt confirmée. Des ministres allemands, réunis au Cassino, allèrent chez le capitaine Burkard logé hors de la ville, et eurent beaucoup de peine à arriver jusqu'à lui. Le comte de

(1) Le porteur du flambeau était, ce qui fut dit ensuite, un homme qui avait fait partie de la maison domestique de M. Metternich.

Goërtz lui dit : « Nous désirons savoir quelles mesures vous avez prises, à la nouvelle qui vous est sans doute déjà parvenue de cet épouvantable évènement. » Il répondit qu'à la demande du baron d'Albini, qui était déjà venu chez lui, il avait envoyé un officier avec deux hussards. Les ministres allemands lui représentèrent que cela n'était pas suffisant, et le conjurèrent, au nom de l'humanité, de l'honneur de leur nation, de celui de son souverain, de son propre honneur, d'employer le plus promptement possible tous les moyens de sauver ce qui pouvait encore être sauvé. Le capitaine répondit : « que c'était un malheureux » malentendu; que cela pouvait facilement arriver la » nuit, et dans le mouvement des patrouilles; que les » ministres français n'auraient pas dû voyager la nuit. » On lui représenta qu'il avait refusé une escorte, et qu'il avait dit qu'il n'y avait rien à craindre pour eux. Il répliqua qu'il n'avait pas l'ordre de donner l'escorte, qu'on aurait dû la demander au colonel. Le ministre de Danemarck lui ayant rappelé la conversation qu'il avait eue avec lui, il dit avec colère : « Pré» tendez-vous me mettre sur la sellette ? » Les ministres insistèrent pour que le capitaine prît des mesures de sûreté; il leur demanda où étaient les voitures des ministres français; enfin, il promit d'envoyer encore un officier et six hussards, avec le major de Harrant, et deux hussards badois sur la route de Littersdorf.

Le major trouva, à environ deux cents pas de la ville, au lieu même où elles avaient été attaquées, les voitures des plénipotentiaires français entourées d'environ cinquante hussards de Szekler. Ils les regardaient comme leur butin, et ce ne fut qu'à force de menaces que le major parvint à les faire ramener en ville. N'ayant vu que les cadavres des ministres Bonnier et Roberjot, il alla, accompagné du comte de Solms-Lambach, à la recherche de Jean Debry; ils apprirent dans le village de Rheinau que des hussards autrichiens s'y étaient déjà informés d'un Français blessé fugitif, et avaient recommandé, si on le trouvait, de le conduire non à Rastadt, mais à Neuhaultherm, ou de le garder et d'en avertir.

Après avoir donné des soins aux personnes de la suite des plénipotentiaires échappées au massacre, les ministres allemands résolurent d'écrire au colonel Barbaczy, afin qu'il prît des mesures pour la sûreté de ces personnes lorsqu'elles se remettraient en route, et de se retirer à Carlsruhe pour rédiger un rapport circonstancié de la catastrophe. Le ministre prussien de Dohm, chargé de cette rédaction, recueillit les témoignages et tous les documens.

Quelques heures après l'envoi de la lettre au colonel Barbaczy, vers sept heures du matin, le plénipotentiaire Jean Debry parut tout-à-coup, couvert de boue et de sang, chez le comte de Goërtz. Sa voiture avait été attaquée la première. Un hussard lui ayant

demandé en mauvais français : « Es-tu Jean Debry? » il avait répondu oui, et montré son passeport; on l'avait déchiré et on l'avait arraché de sa voiture; on lui avait asséné plusieurs coups de sabre; on l'avait dévalisé et jeté comme mort dans le fossé de la route, d'où il s'était sauvé dans le bois voisin, où il avait été assez heureux pour échapper aux recherches des hussards autrichiens, et qu'il avait quitté au jour pour se rendre en ville. Ses blessures n'étaient pas graves, parce que sa perruque, son chapeau et l'épaisseur de ses vêtemens (1) avaient amorti les coups de sabre, et parce qu'ayant fait le mort, les hussards avaient cessé de le frapper.

Les plénipotentiaires Bonnier et Roberjot avaient été attaqués à peu près en même temps, hachés à coups de sabre, et dépouillés. Les papiers des plénipotentiaires furent enlevés. On n'attenta point à la vie des personnes appartenant à leurs familles ou à leur suite. On n'en voulait qu'à eux seuls. Le valet de chambre de Roberjot ayant répondu à un hussard qui lui demanda : *Bediente?* Oui, domestique; celui-ci, en lui prenant d'une main sa montre et en lui frappant de l'autre sur l'épaule, lui dit en allemand : « Domestique, sois tranquille, on ne te fera pas de mal. »

(1) Il portait un habit de drap à collet renversé, une redingote de drap *idem*, le gilet à collet montant, une cravate épaisse; c'est là ce qui le sau-

Avant que le colonel Barbaczy eût répondu à la lettre des ministres allemands, ils avaient résolu de ne pas quitter Rastadt, sans être assurés que Jean Debry et toutes les personnes appartenant à la légation française eussent passé le Rhin. Quelques uns d'entre eux, notamment Dhom, allèrent encore chez le capitaine Burkard pour lui demander une escorte d'un officier et de deux hussards qui, avec l'escorte badoise, veilleraient à la sûreté des voyageurs. Le capitaine fit beaucoup d'objections, dit de l'assassinat : C'est un malheur; mais à qui la faute? cela n'est pas arrivé par ordre; et, comme on se récriait sur la honte d'un pareil soupçon et sur l'énormité du crime, il ajouta pour l'atténuer *qu'on leur avait bien tué des généraux*, et il exigea enfin qu'on lui remît une réquisition de fournir une escorte, ce qui fut fait. Cependant vers midi arriva la réponse du colonel Barbaczy, dans laquelle il exprimait sa douleur sur l'horrible assassinat commis à l'ombre de la nuit par quelques *soldats pillards*, annonçait qu'il ferait arrêter les coupables, et donna l'ordre de faire escorter jusqu'au Rhin ce qui s'était sauvé de la légation française.

Les voitures, qui étaient restées consignées à la porte de Rheinau, furent rendues, mais on refusa formellement la restitution des papiers, malgré les plaintes

va du violent coup de sabre qu'il reçut par derrière, et qui, après avoir coupé habit, redingote, gilet, s'amortit sur la cravate et le renversa.

amères de Jean Debry, du secrétaire de légation Rosenstiel, et les vives réclamations du ministre de Bade, M. d'Edelsheim (1). Enfin, le départ eut lieu à une heure après-midi, sous l'escorte du major Harrant avec six hussards badois, d'un officier et huit cavaliers autrichiens. Parmi les personnages diplomatiques, il ne fut permis qu'au secrétaire de légation prussienne de Jordan d'accompagner les voyageurs. Quelques heures après, les ministres allemands partirent de Rastadt, et se rendirent à Carslruhe.

C'est là que M. Dohm rédigea le rapport circonstancié de cet abominable attentat, et qu'après l'avoir délibéré, onze ministres allemands signèrent le 5 mai ce document authentique. Ils l'envoyèrent à l'archiduc Charles, commandant l'armée autrichienne, et au margrave de Bade, sur le territoire duquel avait été commis le massacre.

L'archiduc Charles écrivit, le 2 mai, au général Masséna, commandant l'armée du Rhin, qu'en attendant que les circonstances de cet évènement lui fussent connues, il avait fait arrêter le commandant des avant-postes et nommé un commissaire pour faire les perquisitions les plus sévères; que, si ses troupes s'étaient, de quelque manière que ce fût, rendues

(1) Ces papiers, parmi lesquels il s'en trouvait de très importans, entre autres les instructions des plénipotentitaires, une partie de leur correspondance avec le Directoire, ne furent rendus que quelques semaines après. On en trouve un état dans *Haberlins Staats*, archiv. Bd 4, § 507.

coupables dans cette affaire, il en donnerait une satisfaction éclatante, et que ses ordres, relatifs à la sûreté des ministres français, avaient été précis et réitérés.« Je ne puis vous exprimer, ajoutait l'archiduc, combien je regrette qu'un tel désordre ait eu lieu dans la ligne de mes avant-postes. Je me réserve, général, de vous faire connaître sans délai le résultat des recherches que j'ai ordonnées dès le premier avis que j'ai reçu. »

Par un décret du 6 mai, l'empereur déclara solennellement à la diète générale de l'empire, au public allemand, à toute l'Europe, que quels que fussent les coupables, et à part toute considération, il en serait fait justice.

Il ne fallut pas moins que ces promesses pour calmer un peu l'horreur et l'indignation qui avaient soulevé toutes les âmes en Allemagne contre les auteurs de l'assassinat de Rastadt.

Le 11 juin, un rescrit impérial fut présenté à la diète de Ratisbonne. Sa Majesté Impériale y engageait toute l'Allemagne à rejeter les soupçons injurieux, les conjectures téméraires et les rapports mensongers des rédacteurs de feuilles publiques allemandes et étrangères. Elle s'exprimait avec dignité relativement à elle-même, et témoignait l'affliction que lui avait causée un forfait aussi atroce; enfin elle invitait la diète à nommer quelques députés tirés de son sein, pour assister aux recherches qui se feraient sur cette

affaire. Le diète adhéra avec empressement à cette proposition.

Mais au lieu de la justice si solennellement promise, la faction ennemie de la France attaqua dans des pamphlets la véracité du rapport des ministres allemands, dénatura tous les faits, s'indigna qu'on osât même élever des soupçons contre l'Autriche, nia que les hussards de Szekler eussent commis l'assassinat, l'imputa à des Français déguisés en hussards autrichiens, agissant par ordre du Directoire exécutif de la république et sous la direction de Jean Debry.

Quelque grossière et absurde que fût cette fable, elle fut si souvent répétée par les échos gagés de certains cabinets, qu'elle finit par trouver des amateurs du merveilleux qui lui donnèrent quelque croyance. Le gouvernement français dédaigna de le combattre, les ministres allemands trouvèrent au-dessous de leur dignité de se justifier, et les instrumens du forfait et ses instigateurs eurent quelque temps le champ libre pour égarer l'opinion. Cependant quelques voix s'élevèrent en faveur de la vérité. L'auteur d'un petit écrit allemand, intitulé : *Est-il nécessaire de défendre la maison d'Autriche relativement à l'assassinat des plénipotentiaires?* dit ironiquement, *pour établir l'absurdité des versions propagées par les ennemis de la France:* Ce n'est point aux ministres allemands, ce n'est pas à Jean Debry, ce n'est pas au Directoire de France, non! c'est à l'archiduc Charles, c'est au

colonel de hussards de Szekler, c'est aux hussards de Szekler eux-mêmes qu'on doit contester que les hussards de Szekler aient été les assassins des plénipotentiaires français. « Dans le fait, comme le remarqua un auteur allemand (1), en rapportant cet écrit, si c'était une idée digne des petites-maisons que d'accuser de ce forfait l'empereur, l'archiduc Charles et le ministère d'Autriche, ce n'était pas une idée moins folle que d'accuser le Directoire français de l'avoir fait commettre. » La faction ennemie ne se découragea point; elle poussa l'impudence jusqu'à imaginer et publier des rapports officiels du colonel Barbaczy à l'archiduc Charles qui n'étaient qu'un tissu de faussetés. Ainsi les assassins parlaient français; c'étaient des Français déguisés en hussards autrichiens. Quel intérêt l'Autriche pouvait-elle avoir au meurtre des plénipotentiaires? De connaître les papiers relatifs à la négociation? Tous les détails en étaient connus; au contraire le Directoire avait besoin de cet assassinat pour rendre la guerre nationale et réveiller l'énergie de l'armée; d'un autre côté, Bonnier et Roberjot, indignés des prétentions du Directoire envers l'Allemagne, se proposaient de le dénoncer aux Conseils législatifs. Jean Debry, qui ne partageait pas leur manière de voir, en rendait compte au Directoire. Ses collègues étaient restés morts sur le terrain, et lui en avait été quitte pour de légères blessures.

(1) *Haberlins Straats*, B^d 4, heft 14.

Tout ce roman s'écroule devant un seul fait, c'est que les assassins étaient autrichiens. D'après le rapport des ministres allemands, le hussard, qui arrêta la voiture de Jean Debry, l'interpella en effet en français, mais en mauvais français et en ces termes : Minisse Chan Depitz (ministre Jean Debry); mais ses complices, les assassins de Bonnier et de Roberjot, ne parlèrent qu'allemand, comme on le voit par les dépositions des postillons qui conduisaient leurs voitures, reçues le jour même (29 avril) par le conseiller du margrave de Bade, Posselt. Celui qui menait la voiture de Roberjot dit même que son épouse demandait en mauvais allemand aux assassins de son mari de la tuer avec lui.

Comment des Français auraient-ils pu se trouver à deux cents pas de Rastadt, d'une ville dont les portes étaient occupées par des soldats autrichiens, dont les environs étaient inondés de leurs patrouilles? Onze ministres allemands ont constaté que le 29 avril à sept heures du soir, le capitaine Burkard occupait Rastadt avec cinquante hussards de Szekler; qu'il était maître des portes; que l'assassinat a été commis par ces hussards; que le capitaine, loin de le nier, l'a attribué à un malentendu, qui pouvait arriver facilement la nuit dans le mouvement des patrouilles autrichiennes; le colonel Barbaczy, en répondant aux ministres allemands après l'assassinat, l'attribua à quelques soldats pillards. Toute la ville de Rastadt a

vu les hussards de Szekler mettre en vente la montre et les bijoux volés aux plénipotentiaires. Les assassins remirent à leurs chefs militaires les papiers de la légation française; et, après un semblable concours de faits, une notoriété aussi évidente et des documens aussi authentiques, on oserait imputer à des Français l'assassinat de leurs plénipotentiaires! Si c'étaient des Français, comment n'ont-ils pas été sur-le-champ poursuivis, recherchés, arrêtés? Etaient-ils tombés des nues pour faire le coup, et s'étaient-ils donc ensuite évaporés? Comment l'archiduc Charles et l'empereur d'Autriche n'ont-ils pas découvert par leurs enquêtes que c'étaient des Français? Comment ne l'ont-ils pas proclamé à la face du monde qui attend encore qu'on lui fasse à cet égard les communications qui lui avaient été si fastueusement promises?

La qualité des assassins ainsi bien établie, il est, nous osons le croire, assez superflu de réfuter l'inculpation faite au Directoire, et ce prétendu dévouement de Jean Debry, qui, pour écarter tout soupçon, se serait fait donner volontairement par les hussards de Szekler des coups de sabre, dont la mesure aurait été convenue d'avance entre eux et lui.

Quant à l'intérêt que pouvait avoir l'Autriche à commettre une grande violation du droit des gens envers les plénipotentiaires français, nous y reviendrons bientôt. Nous dirons d'abord que, révolté de l'impudence des ennemis de la France, M. Dohm se crut

obligé en conscience de revenir encore une fois publiquement sur cette affaire, pour confondre l'imposture, rétablir les faits et la vérité. Les résultats suivans, dit-il, doivent être regardés comme incontestables :

1° Les hussards de Szekler ont été les assassins.

2° Ces assassins n'ont pas agi de leur propre mouvement et par rapacité, mais ils ont commis le crime, sinon sous la conduite immédiate, du moins par les ordres de leurs officiers postés tout près d'eux.

3° Ce crime a été combiné; son but était expressément d'assassiner les trois plénipotentiaires, et non aucune autre personne. Le pillage a été un accessoire qu'on ne pouvait pas empêcher, et que, d'après les conjectures, on avait promis comme récompense aux assassins, qui, en effet, prétendirent avoir droit aux effets qui se trouvaient encore dans les voitures après l'assassinat.

4° Mais qui a combiné ce crime? Les faits connus ne donnent encore aucune lumière à cet égard. Des conjectures peuvent avoir plus ou moins de vraisemblance; mais un homme bien pensant ne se décidera pas facilement à manifester publiquement les siennes (1).

Parmi les personnages diplomatiques qui, comme M. Dohm, témoins de l'assassinat de Rastadt, se sont

(1) Ce travail de Dohm se trouve dans *Haberlins Strats*, archiv. Bd 97.

fait un point d'honneur de soutenir la vérité, se trouve le conseiller de légation danois, M. de Eygers, qui le premier fit imprimer le rapport des ministres allemands et les pièces à l'appui, et qui, plus tard, dans son voyage dans l'Allemagne méridionale, publia une relation circonstanciée de cet atroce évènement, dans laquelle on lit le fait suivant : « Le 29 avril, lorsque le convoi des deux plénipotentiaires passait devant l'auberge de l'Ange, un vieux hussard Szekler qui y était, ému par ce spectacle, avoua en pleurant que c'était lui qui avait assassiné Roberjot. Il en montrait un vif repentir, disant qu'il y avait eu de la répugnance, mais que son officier l'ayant injurié et menacé, il avait alors, presque hors de lui-même, sabré le ministre français. »

Dans une note ajoutée au travail de M. Dohm, Haberlins dit : « Un de mes amis m'a assuré que le soir même de l'assassinat, le curé de Rothenfels était chez le colonel Barbaczy à Gernsbach; il montrait une grande impatience et tenait des propos tels que le curé le crut ivre et voulut s'en aller; le colonel le retenait toujours; il attendait une nouvelle importante; il allait et venait dans sa chambre, et dit, se parlant à lui-même : « Barbaczy, que dira le monde de ta vieille tête? »

Le lendemain, en apprenant l'assassinat de Rastadt, le curé n'eut pas de peine à s'expliquer l'agitation du colonel.

Cet écrivain avait, à force de recherches, acquis une forte conviction sur les instigateurs du crime; mais, ainsi que M. Dohm, il craignait d'encourir leur vengeance, et les écrivains allemands n'osèrent pas pousser au-delà du colonel Barbaczy leur révélation.

Le baron de Gagern est le premier, du moins à notre connaissance, qui ait eu le courage de faire un pas plus avant. « Personne ne doute, dit-il, que la masse des assassins ne fût des hussards de Szekler; aucun homme de sens n'a accusé de ce crime la cour d'Autriche, ni les augustes personnes de la maison impériale; il faut l'attribuer au caractère brutal de Lehrbach (1). » Ce ministre autrichien à Rastadt était, il est vrai, connu par la haine qu'il portait à la France et à ses plénipotentiaires; mais, en admettant que ce sentiment l'a poussé à ordonner leur assassinat, il faudrait supposer aussi, contre toute probabilité, que le commandant des Szekler eût osé prendre sur lui de fournir au comte de Lehrbach des soldats pour commettre ce crime; c'est donc dans des considérations d'un autre ordre que se trouve la vérité.

Le gouvernement autrichien voulait connaître les instructions données par le Directoire à ses plénipotentiaires, et les rapports qui existaient entre eux et les Etats allemands. Le moyen de se procurer ces docu-

(1) *Mein Autheil. an die politik*, 1823. M. de Gagern ajoute que son père, en voyant passer Jean Debry qui partait, lui cria de la fenêtre : *Adieu, citoyen ministre; que Dieu vous conduise!*

mens parut fort simple. Le congrès de Rastadt allait être dissous; les plénipotentiaires français allaient partir; il ne s'agissait donc que de les arrêter en route et de leur enlever leurs papiers; il ne fallait pour cela qu'un détachement de troupes; le comte de Lehrbach qui, en quittant la ville de Rastadt, s'était rendu à l'armée autrichienne, avec le titre de ministre dirigeant de S. M. l'empereur-roi, demanda ce détachement à l'archiduc Charles, qui le lui refusa d'abord, et finit par l'accorder sur la représentation que lui fit le comte de Lehrbach d'un ordre du premier ministre autrichien, baron de Thugut. Lehrbach en attendait l'exécution à Munich. Là, dans son auberge, il témoigna la plus vive impatience de ce qu'il ne recevait pas de nouvelles. Enfin arriva un courrier qui lui apporta celle de l'assassinat. Il manifesta la plus vive agitation de ce qu'on avait assassiné les plénipotentiaires, au lieu de les avoir simplement *houspillés*, ainsi que l'ordre en avait été donné. Il se consolait du reste de la mort de Bonnier; il regrettait même que ce fût Jean Debry qui se fût sauvé, et il déplorait le sort de ce *pauvre* Roberjot. Tous ces faits furent recueillis des conversations du comte de Lehrbach avec son secrétaire par un Allemand digne de foi, le comte de Gravenreuth, qui logeait dans une chambre voisine de l'appartement du comte de Lehrbach, et qui entendit tout à travers une porte de communication contre laquelle étaient simplement posés quelques meubles. Dès

les premiers mots du complot qu'entendit M. de Graveureuth, il en prévint le gouvernement bavarois qui dépêcha quelqu'un à Rastadt, pour avertir les ministres français; mais il y arriva trop tard: le crime était consommé.

On comprend maintenant l'arrestation du courrier expédié le 25 avril par les plénipotentiaires français, le refus du colonel Barbaczy de leur rendre leurs dépêches, de s'expliquer par écrit sur la sûreté de leur correspondance et de leurs personnes, l'ordre à eux de partir dans les vingt-quatre heures, l'invasion de la ville de Rastadt par le capitaine Burkard avec ses hussards, la clôture des portes, la défense aux membres du congrès d'entrer ni de sortir, la difficulté faite d'abord aux plénipotentiaires français à la porte de Rheinau, l'ordre de la leur ouvrir, le refus d'escorte, les assurances verbales qu'ils n'ont pas de risque à courir, et leur assassinat à deux cents pas de la ville. Il n'y eut jamais de guet-apens plus officiellement combiné et exécuté.

On comprend comment les hussards ne se bornèrent pas à assassiner et à voler les bijoux, et s'emparèrent des papiers des plénipotentiaires.

On comprend enfin comment les promesses solennelles, faites par l'archiduc Charles et l'empereur de donner satisfaction et de faire justice, n'ont jamais été tenues.

Comment, si des enquêtes ont été faites, la cour

d'Autriche n'en a-t-elle pas publié les résultats? Son silence est la meilleure réfutation de toutes les absurdités par lesquelles on a cherché à donner le change sur la vérité, et l'impunité des coupables la meilleure preuve que le crime est tout autrichien.

Que le baron Thugut et le comte de Lehrbach aient ou n'aient pas commandé le massacre des plénipotentiaires, qu'une brutale soldatesque ait mal compris et excédé leur ordre, c'est ce qu'il est difficile de savoir et une question fort oiseuse. La responsabilité du crime n'en pèse pas moins dans toute son horreur sur les ministres de l'Autriche, et l'histoire, flétrissant les assassins, placera Thugut et Lehrbach à côté de Barbaczy et de Burkard.

L'opinion prêtée à Napoléon dans les Mémoires de Sainte-Hélène, expliquerait seule comment le premier consul n'exigea point de l'Autriche une satisfaction relativement à l'assassinat de Rastadt. Lorsqu'il annonça, en l'an VIII, le refus de la paix qu'il avait offerte aux puissances et la nécessité où se trouvait la république de continuer la guerre, Jean Debry, alors membre du Tribunat, « rappela ce jour à jamais exécrable où l'olivier de la paix avait été sous ses yeux taillé à coups de sabre, » et fut chargé de porter le vœu du Tribunat au premier consul. Celui-ci y trouva de l'inconvénient, à cause de cette allusion qu'avait faite l'orateur au massacre des plénipotentiaires, et ce tribun fut remplacé par son collègue Chauvelin, *qui, pris au dépourvu,*

et n'ayant pas le temps de rédiger un discours en s'adressant au premier consul, se servit de celui que Jean Debry avait préparé et le prononça. Jean Debry écrivit à ce sujet au premier consul, qui, dans sa réponse, s'excusa sur la nécessité d'éviter, dans ce moment où il offrait la paix, tout ce qui aurait pu réveiller des souvenirs capables de l'éloigner (1).

Au congrès de Lunéville, l'Autriche se borna à se défendre d'avoir participé à l'assassinat de Rastadt, le gouvernement consulaire n'en exigea pas d'avantage. Lorsque le traité de paix fut signé, Joseph Bonaparte, qui l'avait négocié, écrivit à J. Debry que, quoiqu'on regardât cet assassinat comme venant d'outre-mer, cependant, attendu que les Allemands en avaient été témoins, le gouvernement français n'avait pas voulu traiter de la paix en Allemagne, ni y éta-

(1) Voici la réponse textuelle du premier consul :

Paris, le 25 ventôse an VIII de la république.

« Au citoyen J. Debry, membre du Tribunat.

» Je reçois, citoyen tribun, votre lettre du 19. Je crois qu'il n'était pas convenable que vous portassiez le vœu du Tribunat : vous devez le sentir par la réponse que j'ai faite.

» Comment effectivement annoncer l'espoir de la paix, vous présent, sans au préalable témoigner un désir de vengeance de l'affront qui a été fait à la nation entière dans votre personne? Vous ne seriez pas juste si vous doutiez de l'empressement que je mettrai à saisir la première occasion de vous donner une preuve de l'estime toute particulière que j'ai pour vous.

» Je vous salue,

» BONAPARTE. »

blir un congrès. On semblait donc présenter cette circonstance comme une punition de l'outrage fait à la dignité nationale par un attentat qu'on rejetait sur l'Angleterre, pour se dispenser d'en demander à l'Autriche la réparation.

THIBAUDEAU.

Les pièces originales relatives à cette affaire, que renfermait le portefeuille de M. le comte Jean Debry, ancien ministre plénipotentiaire au congrès de Rastadt, nous ont été communiquées par lui quelque temps avant sa mort.

(*Note de l'Editeur.*)



AMÉDÉE GABOURD

(DE GRENOBLE.)

✵

MÉMOIRES

SUR

LES TROUBLES DU MIDI.

PREMIÈRE PARTIE.

M. Amédée Gabourd.

CONSPIRATION DE GRENOBLE.

1816.

C'est une grande vertu que l'oubli des injures, et nul peuple mieux que le peuple français ne la possède : qu'on l'opprime, qu'on l'emprisonne, qu'on répande à flots son sang, la persécution le trouve calme et silencieux ; puis, l'heure fatale passée, il se remet à ses travaux et à ses fêtes, et vous pardonne. Quelques années s'écoulent, et il arrive que les victimaires eux-mêmes sont en honneur, qu'ils ont une réputation intacte et que sur leur siége à la chambre des pairs

chaque parti leur serre la main. Si pourtant une voix accusatrice s'élève, eh bien! *ce n'est qu'un peu de sang;* et cela ne vaut pas la peine de tant crier.

Mais l'histoire a d'autres devoirs à remplir; pour elle l'oubli est une erreur et le pardon une lâcheté. Certes, c'est une tâche bien pénible que celle de réveiller les souvenirs éteints et de remuer des ossemens, mais la vérité est inflexible: grave et sévère, elle parle sur les tombeaux, et ce que tous voudraient passer sous silence, par pudeur ou par pitié, la vérité le répète au grand jour.

Vingt ans se sont passés depuis l'époque où les puissances étrangères nous ramenèrent les Bourbons. Tant qu'a régné la branche aînée, nos voix ont été muettes, et ce n'est qu'en tremblant que nous avons pu nous plaindre. Aujourd'hui la restauration a été jetée par delà la frontière, et nous pouvons découvrir enfin nos poitrines ou étaler nos blessures. Citoyen de Grenoble, fier d'avoir reçu le jour au sein de cette patriotique cité qui est restée vierge de sang en 93, et que la restauration la première a épouvantée du spectacle des échafauds politiques, je regarde comme un devoir de retracer à la face de tous le sinistre épisode de la conspiration de cette ville, au mois de mai 1816, évènement qui a retenti dans toute l'Europe, moins encore à cause de l'audace des conjurés que par le nombre et la précipitation des supplices.

Le 20 mars 1815 avait montré clairement combien grande était en France la puissance révolutionnaire. Après la seconde restauration ce secret ne fut pas oublié ; et de même qu'aujourd'hui on ne cherche à renverser un gouvernement qu'avec des barricades et des pavés, alors on ne rêvait que drapeau tricolore offert aux yeux de l'armée, et imitation du retour de l'île d'Elbe.

Des sociétés secrètes furent organisées ou épurées. On voulait copier les patriotes de l'Allemagne et les tribunaux Vhémiques du moyen âge. Ces divers essais étaient d'ailleurs maladroitement combinés, et la police les surveillait de près. Les conspirateurs se composaient en grande partie de vieux républicains, de napoléonistes et d'officiers retraités ou mis à la demi-solde. Ils se recrutaient dans toutes les classes, chez les paysans, chez les soldats licenciés sur la Loire, dans les rangs de la jeunesse. Ils avaient de hauts et puissans complices au sein des deux chambres, dans la magistrature et l'armée, et jusques dans le ministère : comme dans toute tentative insurrectionnelle, le camp des ennemis du gouvernement se divisait en deux partis, les habiles et les ardens; les premiers jugeaient avec raison que le moment d'agir n'était pas venu, qu'il fallait laisser au temps le soin de rendre odieux les Bourbons, et de cicatriser les blessures de vingt ans de guerre suivis de deux invasions ; les autres voulaient agir, et regardaient les modérés

comme des gens pusillanimes ou comme des traîtres.

Plusieurs provinces de la France, celles de l'est entre autres, étaient animées d'un esprit hostile : on y regrettait la gloire nationale avilie et le nom de l'empereur. Ces points du royaume, long-temps théâtre de la guerre et des dévastations étrangères, avaient vu avec douleur la seconde restauration et l'occupation de nos places fortes par les armées ennemies. Une disette générale, fruit des mauvaises saisons et du petit nombre de travailleurs, décimés par la conscription impériale, achevait d'irriter les ouvriers et les classes pauvres. On ne cachait ni la haine ni les espérances. Au reste, le gouvernement était instruit de cette fermentation et prenait ses mesures. Voici ce que contenait un rapport de M. de Sainneville, commissaire-général de police, en mission à Lyon : « L'es» prit des campagnes est déplorable; les royalistes y » sont insultés. De secrets émissaires ne cessent d'y » corrompre l'opinion; le parti a ses messagers, ses » agens : on peut signaler comme tels les percepteurs » des communes rurales, les mendians vagabonds, les » colporteurs, et en général les gardes-champêtres. » Ces menées ont lieu surtout dans deux ou trois can» tons de notre département et dans l'arrondissement » de Lyon. Elles sont plus actives encore dans les dé» partemens voisins, comme l'Ain, le Jura, l'Isère et » la Drôme. (8 octobre 1815.) »

Et dans un autre rapport on lisait : « Dans les dé-

» partemens qui nous environnent l'opinion n'est pas » bonne; il paraîtrait qu'elle s'améliore dans le dépar» tement de l'Ain; mais dans celui de l'Isère un très » mauvais esprit se fait toujours remarquer. (12 dé» cembre 1815.) »

Quel était le but des conspirateurs? Songeaient-ils à une levée de boucliers en l'honneur de Napoléon II, de Marie-Louise, du duc d'Orléans, ou de la république? ils l'ignoraient eux-mêmes; toujours est-il que cette conspiration était sainte et patriotique, car elle était inspirée par l'amour de la patrie et la haine de l'étranger. La police de la restauration grossissait-elle d'agens provocateurs les rangs des conjurés? c'est une question grave, qui restera long-temps ensevelie dans un profond mystère.

Un complot réel existait : il avait des ramifications dans plusieurs villes de France; les chefs, qui depuis lors sont restés dans l'ombre, étaient à Paris; leurs nombreux lieutenans soulevaient les départemens du midi. Quand les impatiens crurent la circonstance propice, la conspiration éclata dans le lieu le plus favorable.

On avait choisi le département de l'Isère, en vertu de cette disposition d'esprit si fatale aux conjurés de toutes les époques qui les porte à attendre une révolution nouvelle par le même chemin qui a servi à la dernière révolution. La ville de Grenoble avait déterminé par son insurrection le succès du 20 mars 1815; on

croyait à sa puissance et à son énergie; d'ailleurs, comme place de guerre elle pouvait être utile à servir de point de ralliement, d'arsenal et de citadelle. On se rappelait la glorieuse résistance de ses habitans contre les armées alliées; c'était là que Napoléon, revenant de l'île d'Elbe, à la tête d'une poignée d'hommes, avait cessé d'être un aventurier audacieux pour reprendre les droits et le titre d'empereur. D'ailleurs, appuyée par les habitans des montagnes, tous connus par leur exaltation politique en faveur de la dynastie impériale, Grenoble semblait devoir être le berceau d'une seconde révolution, après avoir été le théâtre des premières secousses de 1789.

La société de *l'indépendance nationale* envoya dans les départemens les plus hostiles un certain nombre d'agens supérieurs. Il résulte d'un rapport adressé par M. de Sainneville à M. Decazes, ministre de la police, que ces agens étaient au nombre de dix-sept, et portaient le titre de *commissaires extraordinaires*.

Le commissaire extraordinaire envoyé dans les départemens du Rhône, de l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes, celui du moins qui prenait ce titre auprès des mécontens, se nommait Paul Didier. Cet homme audacieux et entreprenant exerçait une grande influence dans les montagnes. Né à Upie, département de la Drôme, il avait été successivement avocat, professeur de droit, maître des requêtes, et membre de

la Légion-d'Honneur. Chef d'une famille honorable(1), estimé lui-même de ses compatriotes, autant par ses vertus privées que par ses talens, Paul Didier avait conservé à l'âge de soixante-quatre ans toute l'exaltation et toute la fougue politique de sa jeunesse. Doué d'un caractère ardent et ambitieux, il avait embrassé successivement diverses causes et plus d'une couleur, mais toujours avec bonne foi, sans calcul égoïste, et parce que les gouvernemens, dont il saluait l'aurore avec espérance et amour, ne tenaient aucune de leurs promesses, et travaillaient tous pour le despotisme ou pour l'étranger. En 1814, il avait accueilli avec joie la restauration, et c'est avec peine que plus tard il avait vu le triomphe du 20 mars. La conduite de Napoléon durant les cent jours, les espérances de liberté qu'il avait données, et plus que tout cela le désastre de Waterloo et l'horreur de l'invasion étrangère, changèrent promptement ces dispositions, et dévouèrent pour toujours Didier à la cause de la révolution.

En 1791, Paul Didier avait émigré; de retour en France, sous le consulat, il avait fait rayer de la liste de proscription un grand nombre de ses compagnons d'exil.

Il fut l'un des premiers entrepreneurs du dessèchement des marais de Bourgoin, opération aussi impor-

(1) M. Didier, ex-secrétaire du ministre de l'intérieur, membre du conseil d'État, ancien préfet, est fils de Paul Didier; un gendre de cet infortuné est procureur-général près la cour royale de Montpellier.

tante par l'immense étendue de terre conquise à l'agriculture que par le bienfait de la salubrité de l'air dont jouit depuis une contrée de trente lieues de circonférence. Il avait contribué de sa fortune et de ses talens à la route de Corps créée au milieu des rochers des Alpes, et introduit dans plusieurs communes diverses branches d'industrie qui devaient les enrichir. La ville de Grenoble, sa patrie adoptive, devait à ses sollicitations auprès de l'empereur le précieux établissement d'une école de droit, dont il occupa pendant plusieurs années la chaire de droit romain. Son patrimoine et le fruit de son industrie, non moins active que bien entendue, lui avaient composé une fortune considérable; mais dans les dernières années de sa vie, cette fortune s'était évanouie à la suite de quelques opérations de change.

Entreprenant et aventureux, il était passionné du désir de la gloire, et celle de renverser le gouvernement des Bourbons lui paraissait la plus digne d'un homme de cœur et d'un Français. Son ambition démesurée lui rendait possible une œuvre pareille.

Paul Didier connaissait-il le secret de la conspiration? En était-il le chef réel et avoué? c'est ce qu'il est impossible de croire. Quel que fût son zèle inquiet, quelque entier que fût son dévouement de fraîche date, un tel homme ne pouvait avoir ni le bras assez puissant ni la voix assez forte pour soulever tout un peuple. Mais au nom de qui agissait-il? Quelle main

invisible le faisait mouvoir? C'est que nous ne saurons jamais. Les systèmes ne manquent pas. Les uns accusent les partisans du duc d'Orléans, et en donnent pour preuve l'éclatante faveur qui a entouré la famille de Didier depuis la révolution de 1830; les autres, et le parti légitimiste est de ce nombre, ne reconnaissent d'autres coupables que le duc Decazes et la police, dont il était alors ministre; personne ne voit en Didier un conspirateur isolé et hardi, l'opinion générale ne trouve en lui qu'un séide.

Nous raconterons les évènemens de Grenoble avec bonne foi et modération, et chacun adoptera ensuite sur les auteurs réels du complot le système qui lui semblera le meilleur.

Qu'il ne connût qu'une part du secret ou qu'il fût le chef suprême de l'entreprise, Didier l'organisa audacieusement dans les départemens des 19me et 7me divisions militaires. Dès le 21 janvier 1816, un mouvement, dont il était le directeur, éclata à Lyon, mais sans succès. Loin de se décourager, Didier se remit à l'œuvre avec plus d'ardeur que jamais. Son plan avoué était d'insurger le Dauphiné et le Lyonnais; de marcher sur Paris, d'y proclamer Napoléon II empereur et Marie-Louise régente, et d'installer un gouvernement provisoire. Sans doute les chefs de l'association pour l'indépendance nationale auraient composé ce gouvernement et l'auraient rendu définitif; c'était là qu'ils attendaient Didier : jusqu'à

son triomphe on le laissait agir seul. La première attaque devait avoir lieu sur Grenoble, on comptait sur de nombreuses intelligences dans la ville et sur l'ardeur patriotique des habitans des montagnes. La légion de l'Isère, en garnison dans la place, renfermait un grand nombre de mécontens et de soldats de l'ancienne armée; on espérait qu'à la vue du drapeau tricolore elle se joindrait aux insurgés. Les montagnards devaient s'emparer de Grenoble à force ouverte, et les conspirateurs de la ville se rendre maîtres des autorités civiles et militaires, des casernes, des caisses publiques et de la citadelle.

Au reste Didier et ses agens ne s'en cachaient guères. Plusieurs mois à l'avance on parlait tout haut de la conspiration prochaine; on enrôlait presque publiquement ceux qui devaient en faire partie.

Le gouvernement avait l'œil sur tout, la police surveillait de près toutes les démarches des conjurés, elle connaissait parfaitement leur plan et leurs moyens, et si elle ne prévint pas la révolte, c'est que par une odieuse machination dont il est facile de deviner le but, elle spéculait sur le sang à répandre et sur la grandeur du crime, et qu'elle voulait se réserver un salaire proportionné au nombre des coupables et des têtes condamnées. M. Decazes l'a déclaré lui-même à la tribune élective (1) : « L'affaire de Grenoble n'a pas

(1) Séance du 15 janvier 1817.

» été imprévue; sans la prévoyance du ministre le mal » eût été beaucoup plus grave. L'état de Grenoble » était connu depuis trois semaines.» M. Decazes ajoute que par ses soins des forces imposantes ont été concentrées dans la ville menacée; et cependant le gouvernement, dont il était l'âme, avait ordonné à toutes les troupes de la division de se trouver sur la frontière au passage de la duchesse de Berri. Etrange coïncidence, qui a soulevé bien des doutes et bien des soupçons.

Le département de l'Isère avait, en 1816, pour préfet, M. le comte de Montlivault, partisan dévoué de la dynastie légitime (1). C'était lui qui correspondait avec le ministre de la police et l'informait de l'esprit de la population. M. de Montlivault, habile et actif cependant, semblait dormir d'un sommeil calme, et ne devait se réveiller que pour frapper sans pitié avec le glaive de la loi. Maître de faire arrêter Didier qui conspirait ouvertement et qui errait aux environs de Grenoble, logeant même aux portes de la ville sans prendre beaucoup de précautions, il ne voulut pas en donner l'ordre, et laissa le plan fatal s'accomplir sans obstacle jusqu'au moment du combat. D'où venait tant de sécurité?

Le général Donnadieu commandait la division militaire; royaliste enthousiaste et soldat dévoué de la famille royale, il promettait aux conjurés un ennemi

(1) Depuis lors préfet du Calvados.

farouche et un justicier implacable. Trop franc dans son fanatisme politique pour s'arrêter à de misérables intrigues de police, il n'était pas dans le secret de la conspiration, il ne la connut que pour la noyer dans le sang de ceux qui avaient osé relever le drapeau tricolore. Homme de parti, général intrépide, orateur véhément, le vicomte Donnadieu était une de ces âmes que le danger trouve courageuses, mais que le triomphe exalte et aveugle. Le souvenir de sa terrible victoire de 1816 restera pour jamais gravé dans les montagnes de l'Isère; là son nom n'est jamais prononcé qu'avec un sentiment de crainte ou de vengeance, et celui qui écrit ces lignes, habitué dès l'enfance à maudire Donnadieu et Decazes, a besoin de se rappeler qu'il accomplit une tache grave et consciencieuse, pour parler de ces hommes avec impartialité et justice.

Nous avons fait connaître les principaux noms qui se trouveront inscrits à cette sanglante page de nos troubles; le reste des personnages qui, sur la seconde ligne, ont aidé ou réprimé l'insurrection, passera tout-à-l'heure sous les yeux de nos lecteurs.

Après sa tentative insurrectionnelle du 21 janvier 1816 manquée à Lyon, Didier rassembla autour de Grenoble toutes ses forces et tous ses agens. Il achetait des bateaux, des munitions de guerre et des vivres; il organisait la révolte des montagnes, enrôlait d'anciens militaires et des paysans, et donnait pour mot d'ordre le rétablissement de Napoléon II. Les autorités

civiles étaient instruites de sa retraite, mais, par une fatalité que rien ne peut expliquer, elles ne purent se saisir de sa personne. Dès le 21 janvier 1816, le préfet, M. de Montlivault, écrivait à ses administrés: « les » bruits des prétendues conspirations semés depuis » quelques jours par la malveillance et propagés par » l'inquiétude, n'ont *aucun but réel*, *aucun résultat* » *à craindre*, *tout est prévu*, toutes les mesures sont » prises sur tous les points du département. » Ainsi la trame était connue, ainsi on ne voulait que la punir.

La garde nationale de Grenoble ne comptait guère dans son sein que des privilégiés ou des séides du gouvernement. Son colonel était digne d'elle. Voici comment, dès le 16 janvier, il rabaissait le plus grand capitaine du siècle alors languissant à Sainte-Hélène: « Lorsqu'une trahison, honteuse, abo- » minable, vous ramena ce charlatan corse, ce vil dé- » serteur d'armée, ce misérable prisonnier de Sainte- » Hélène, dont la lâcheté et l'ambition forment le ca- » ractère principal, tous les fléaux tombèrent sur notre » misérable patrie..... Peut-être n'y aurait-il plus de » France sans le respect profond que les souverains » portent aux vertus de notre bon roi, etc. » (Discours à la garde nationale.)

Le cavalerie de cette garde renchérissait encore sur le reste de la légion en zèle royaliste. Elle parcourait les campagnes, répandant la terreur par ses nombreuses arrestations politiques.

Les deux légions de la ligne, celle de l'Isère, et surtout celle de l'Hérault rivalisaient de royalisme avec les gardes nationaux. Les dragons de la Seine et la gendarmerie se faisaient remarquer par leur dévouement. Une compagnie départementale, composée d'ennemis déclarés de la révolution, venait en outre d'être créée et placée sous le commandement du capitaine Pellat, âme damnée du *Casino* de l'Isère.

Telles étaient les forces que le gouvernement avait à sa disposition.

Quant à celles dont Paul Didier pouvait disposer, elles étaient bien faibles. Un corps de quatre à cinq cents paysans commandés par des officiers à demi-solde et par des soldats licenciés, quelques patriotes dans l'intérieur de la ville, et tout ce qu'il y avait d'actif et de factieux parmi les mécontens ou les ennemis de la cause royale, ces derniers néanmoins ne devant se joindre à lui qu'à la première victoire; en résumé, le nombre des conjurés n'était pas assez fort pour essayer un coup de main, et ils attaquaient avec audace une place de guerre défendue par une garnison importante et par d'autres corps militaires dévoués aux Bourbons. Certes, pour ne pas reculer dans une entreprise semblable, il fallait toute la confiance que peut donner le drapeau national et tout l'enthousiasme du fanatisme et de l'amour de la patrie qui animent les courageux montagnards des Alpes.

La surveillance de la police reçut bientôt un nou-

veau renfort par l'arrivée de M. Ar. Bastard de l'Étang, commissaire-général, promu depuis lors à la pairie et à de hautes magistratures.

Au sein de Grenoble, la tranquillité paraissait assurée, malgré les intrigues du parti *ultra-royaliste*, pour appeler les rigueurs de l'autorité sur un petit nombre de citoyens recommandables et amis de l'ordre. Alors on vit ces instrumens de l'émigration répandre à l'envie des bruits absurdes et apposer des placards remplis de menaces. L'autorité, feignant de se tromper, exila arbitrairement plusieurs habitans de la ville dont l'influence la contrariait depuis longtemps.

Au dehors, Didier continuait ses démarches. « Après » avoir assuré ses relations, dit le général Donnadieu » dans un rapport adressé au roi en date du 23 janvier » 1817, il fit un voyage en Italie. A Milan, il eut des con- » férences avec les régicides et les exilés. Il se rendit à » Parme.... prit la route du Simplon pour venir à » Lausanne, où il eut avec le général d'Erlon une » conférence dans laquelle fut déterminé le jour précis » où le mouvement aurait lieu sur Grenoble; et sur le » premier avis qui lui en serait donné, d'Erlon devait » se rendre dans cette ville pour y prendre le comman- » dement général des troupes. Ce général venait de » quitter les environs de Grenoble, où il était resté » jusqu'aux premiers jours d'avril chez M. Perrin, ex- » député. La crainte d'être découvert par ses fré-

» quentes entrevues avec les chefs des conjurés, que » l'approche du mouvement amenait près de lui, l'avait » forcé à se retirer à Lausanne. »

M. Dussert, un des complices de Didier, a déclaré que celui-ci, en l'engageant à entrer dans son entreprise, lui avait parlé du duc d'Orléans, mais que sa répugnance visible l'avait empêché de poursuivre au sujet de ce prince et de révéler tout son secret.

Quoi qu'il en soit, on répandait dans les campagnes le bruit de la prochaine arrivée de Marie-Louise avec une armée destinée à soutenir la cause impériale. Cette rumeur absurde trouvait des crédules dans la ville; et trois mois d'avance on parlait de la conspiration, on ne se cachait pas, c'était le sujet des conversations publiques; mais personne ne s'en effrayait, et aucun désordre, aucun trouble, ne se manifestait, même parmi la jeunesse.

Le signal de commencer l'attaque devait être donné dès les premiers jours de mai. Didier, chef apparent de l'entreprise, fit répandre dans les montagnes la proclamation suivante :

PROCLAMATION.

Indépendance nationale! Honneur français!

« FRANÇAIS!

» Une révolution, dont le principe et le but n'é-

» taient que l'amour et le bonheur des hommes, et » qui, dirigée par l'infernale politique des Anglais, » versa sur l'Europe d'affreuses calamités, a fini par » précipiter la France sous ce cruel ennemi des » peuples, l'oppresseur du monde. C'est lord Welling- » ton qui règne sur nous! Sommes-nous ses sujets?... » Était-ce là ce que le gouvernement anglais avait » déclaré dans ses protestations solennelles? Tout l'or- » gueil de ce gouvernement se réveille en voyant re- » commencer pour nous la fatale époque de Charles VI. » Ah! la nôtre présente d'autres caractères que l'ima- » gination même n'aurait pu concevoir; l'infortuné » Charles VI n'avait pas livré la France aux Anglais, » il n'était pas leur allié contre sa nation; mais celui » qui se dit notre roi est l'allié des Anglais! bien plus, » il est leur prisonnier. Voyez comment ils respectent » en lui le sacré diadème et l'auguste caractère qu'ils » prétendent lui avoir rendu par leurs armes; voyez » l'humiliation dont ils l'accablent! Rappelez-vous ce » qu'ont fait les Anglais; souvenez-vous de Toulon et » de Quiberon; c'est du sang français qu'il faut à l'An- » gleterre : elle ne veut que la ruine, la honte et la » désolation de notre patrie; les Bourbons et les » nobles ne sont que ses instrumens; la proscription » de toute idée généreuse, le rétablissement de la féo- » dalité, ses moyens. Plus de ports, plus de marine, » plus de commerce, plus d'industrie, plus de senti- » mens nationaux en France; des maîtres et des serfs :

» voilà ce que veut le gouvernement anglais pour » exercer impunément son monopole sur l'Europe et » le monde!

» Que le scandale cesse! Arrêtons ce torrent d'une » ambition dont les annales des peuples n'offrent pas » d'exemple : aux armes! aux armes!

» Français! tout votre sang bouillonne dans vos » veines, votre indignation est à son comble, crai» gnez-en les excès; vous retomberiez dans les piéges » que vous ont tendus les artisans de nos calamités » publiques. Que le plus noble élan, que la plus juste, » la plus sacrée des causes ne soit souillée par aucun » attentat. Sauvons la France de la tyrannie et de la » jacquerie.

» La force est généreuse : indulgence sur le passé, » accueil au retour sincère, respect aux personnes et » aux propriétés, malheur aux traîtres.

» L'*indépendance nationale* donne un chef au » peuple français! c'est le fils de celui dont le trône hé» réditaire consacré par notre religion fut reconnu » par l'Europe, l'héritier légitime au profit de qui » l'abdication de son père fut sanctionnée par une loi » solennelle.

» Nous sommes ses lieutenans, et nous vous disons : » VIVE NAPOLÉON II, *empereur des Français!* Nous » sommes Français aussi, et nous ne séparons jamais » le trône du principe dont il dérive. Et vous, que, » dans les fureurs de son envie, l'Angleterre voudrait

» anéantir pour vous punir de votre gloire, soldats! » vous serez vengés. Renaissez pour l'armée de l'*indé-* » *pendance nationale*, cette armée dans laquelle tout » citoyen est soldat, et n'oublions jamais que tout soldat » est citoyen. Arborons donc avecconfiance l'étendard » de l'honneur français! Marchons d'un pas assuré » sous les drapeaux de l'indépendance nationale, et » méritons par notre conduite que le ciel puisse pro- » téger la plus sainte entreprise, et l'humanité tout » entière la couvrir de ses vœux.

» L'un des commissaires de l'*indépendance* » *nationale.*

» *Signé* DIDIER. »

Outre cette proclamation, Didier faisait répandre la copie d'un prétendu manifeste de l'empereur d'Autriche, qui aurait été extrait du journal de Vienne du 1er janvier 1816. Ce manifeste appuyait les droits du roi du Rome.

Quelques mesures de l'autorité qui annonçaient qu'elle était instruite de tout, précipitèrent le jour fixé pour l'attaque; on résolut de s'emparer de Grenoble dans la nuit du 4 au 5 mai 1816. Les conjurés, au moyen de certaines intelligences conservées dans la place, s'étaient procuré le mot d'ordre; M. de Chantraus, lieutenant du roi, sur divers soupçons, fit changer ce mot d'ordre, et mit par là la ville à l'abri de la surprise qu'on méditait. Diverses arrestations eurent

lieu à Grenoble, et Donnadieu se saisit lui-même du lieutenant d'artillerie Aribert, qui avait formé le projet de se rendre maître de la personne du général.

La ville de Grenoble est située sur l'Isère, qui la divise en deux parties inégales. Sur la rive droite, la ville est adossée à une montagne assez escarpée et couverte de vignobles; au sommet d'une des côtes de cette montagne, à une hauteur d'environ trois cents mètres, existaient alors les ruines d'une vieille forteresse appelée la Bastille; une antique muraille, à moitié détruite par le temps et construite durant les guerres de religion, liait cette Bastille aux fortifications modernes de la nouvelle ville. D'autres ruines et un couvent pouvaient encore servir de poste et de refuge aux bandes assaillantes.

Au pied de la montagne, et toujours sur la rive droite, deux portes s'ouvrent sur la campagne; ce sont à l'ouest la porte de France, à l'est la porte Saint-Laurent. Chacune d'elles est gardée par un poste assez nombreux. A la porte Saint-Laurent est attenant un grand village, connu sous le nom de la Tronche; une partie des insurgés devait attaquer par cette extrémité.

Sur la rive gauche la ville s'étend dans la plaine: à une extrémité est située la citadelle, et trois portes sont pratiquées dans le circuit du rempart, protégée chacune par une demi-lune ou par d'autres ouvrages. En dehors de la porte *Très-Cloîtres* est un faubourg

populeux renommé dans tout le Dauphiné par son énergie et son patriotisme; en dehors de la porte de *Bonne* est le faubourg Saint-Joseph, moins considérable que l'autre, mais non moins dévoué aux principes de la révolution. C'est du côté de ce faubourg et par la porte de *Bonne* que le corps principal des insurgés devait se porter et s'emparer de la ville. Les remparts de Grenoble, construits au XVII[e] siècle, par l'ingénieur de Lille, à l'imitation du système de Vauban, sont protégés par un fossé et entourés d'un assez vaste glacis. Chacun de ces ouvrages n'est que d'une importance secondaire.

A l'intérieur de la ville, deux cents conjurés environ devaient se rassembler en armes au jardin de la préfecture et s'emparer de divers postes et des autorités. Ce fait est attesté par un mémoire de M. le comte de Montlivault adressé au roi en 1817. Au reste les arrestations et les visites domiciliaires avaient eu pour effet d'effrayer une partie des conspirateurs et d'éloigner leurs principaux chefs de la ville, entre autres Cousseau, ancien garde-général destitué, Joannini, ancien officier de gendarmerie, qui fut tué sous les murs de Grenoble, et Biollet, officier supérieur, qui devait diriger les conjurés de l'intérieur.

Didier avait établi le quartier-général de la conspiration au village d'Eybens, à une lieue au sud de Grenoble. Il entretenait des relations avec des chefs des douanes, et ceux-ci lui promirent un secours de

trois cents hommes. Les cantons de Vizille, du Bourg-d'Oisans et de Mens, et, plus que tout autre point du département, la ville de la Mure, devaient envoyer leur contingent, tambour battant, jusqu'à Eybens, et de là la petite armée, grossie par les douaniers se serait portée sur Grenoble aux cris mille fois répétés de *vive l'empereur!*

Si la police n'avait pas connu d'avance le plan des conjurés, les avis ne lui auraient pas manqué. Dès le matin plusieurs lettres de « curés ou de gentilshommes » avaient annoncé à la préfecture que les montagnes prenaient les armes. Un de ces hommes qui s'attachent comme des polypes aux résolutions généreuses pour les dénoncer, et qui suivent les insurrections comme les oiseaux de proie accompagnent les armées, un adjoint de la Mure arrive furtivement à Grenoble, à travers des sentiers détournés, pour annoncer aux autorités qne les habitans de son canton et des communes voisines s'avançaient en armes sur la ville; que c'était à Eybens que devait avoir lieu la réunion des bandes rebelles; que leur plan était de renverser le gouvernement; qu'ils étaient attendus par une partie de la population de Grenoble, et qu'ils devaient arborer le drapeau tricolore et proclamer Napoléon II.

Alors le général Donnadieu, qui jusque là s'était refusé à croire à l'existence de la conspiration, reconnut qu'elle était réelle et imminente. Il donna l'ordre à

deux détachemens des légions de l'Isère et de l'Hérault de se porter sur Eybens et d'y surprendre les rebelles. Les soldats enfoncèrent un magasin à poudre pour avoir des cartouches, plutôt que de perdre des minutes précieuses, parce que, dit le général dans son rapport au roi Louis XVIII, il fallait à tout prix prévenir les insurgés pour détruire leur plan d'attaque. Les troupes partirent, précédées par la garde nationale à cheval, qui les dirigeait dans leur route. La nuit était noire et orageuse, l'anxiété la plus vive régnait dans la place; tout-à-coup on apprit que les détachemens militaires étaient repoussés par une colonne de rebelles qui marchait en avant, au bruit de la fusillade et aux cris de *vive Napoléon!*

Le général Donnadieu ne fut pas en défaut. Il se rendit au milieu de la nuit à la caserne de la légion de l'Isère, et la fit ranger en bataille. Après une proclamation véhémente, il lui ordonna de passer sur le corps des rebelles et de périr plutôt que de rétrograder. La légion partit aux cris de *vive le roi!* mais à peine hors des portes et sur le glacis même de la place elle rencontra les insurgés, commandés par Didier en personne, qui s'avançaient au son du tambour, et opposant aux clameurs des troupes royalistes le cri de *vive l'empereur!* Un certain nombre de conjurés à l'intérieur répondaient à ces cris.

Une vive fusillade s'engagea; la plupart des assail-

lans n'étaient armés que de bâtons ou de piques, ils combattirent avec audace.

Le général envoya un détachement de la garde nationale et de la compagnie départementale pour protéger la Bastille, que venait d'escalader une colonne d'insurgés sous les ordres du chef de bataillon Brun-*Dromadaire* (1), après en avoir chassé le corps de gendarmerie qui défendait ce vieux fort. Les dragons de la Seine parcouraient la ville au galop.

Il était minuit, on entendait le bruit de la fusillade.

Le général Donnadieu rangea en bataille la légion de l'Hérault, et lui dit avec énergie : « Soldats ! voici » le moment de montrer votre dévouement pour le » roi et pour la patrie; combattons ces brigands qui » voudraient faire diviser notre belle France, et nous » faire passer sous le joug des étrangers ! Vive le roi ! » La légion répéta trois fois avec force : *vive le roi !* Aussitôt des cris nombreux demandèrent aux habitans d'illuminer leurs maisons, ils obéirent promptement ceux qui apportaient quelque lenteur à cette démonstration étaient stimulés par des menaces de brûler leur habitation. La générale battait partout, dans les rues, sur les glacis, sur la montagne.

Le colonel de la légion répondit au général Donnadieu de la fidélité et du courage de ses soldats; il fut

(1) Ainsi appelé parce qu'à l'armée d'Egypte il commandait les guides dans le désert.

difficile de saisir son discours au milieu du tumulte; mais le général répliqua avec force : « Je le crois, et » j'y compte, parce que je sais qu'ils sont bons Fran» çais. »

Peu à peu le bruit de la fusillade devint plus faible : les insurgés étaient repoussés des glacis et des faubourgs, et se repliaient sur Eybens. Paul Didier, malgré ses soixante-quatre ans, était armé d'un sabre et ralliait les fuyards. A mi-chemin d'Eybens, il réussit à livrer un nouveau combat, et fut encore vaincu. Plusieurs des principaux chefs de rebelles périrent les armes à la main, le reste se retira en assez bon ordre jusqu'à Eybens, où, après un nouvel engagement dans lequel l'avantage resta aux troupes de ligne, ceux qui survivaient se dispersèrent dans les bois et sur les montagnes. Là, furent tués les jeunes Guillot, fils d'un notaire de la Mure, le premier ardent patriote, le second officier d'artillerie, ancien élève de l'École Polytechnique; là, fut aussi tué Joannini, ancien officier, homme adroit et intrépide, le plus éminent des chefs après Didier. Pendant son agonie, il eut la présence d'esprit et la force de tirer de son portefeuille divers papiers, de les déchirer avec les dents et de les tremper dans son sang.

Les insurgés qui occupaient la Bastille se retirèrent après une courte résistance.

« En ce moment, dit le général Donnadieu, j'aperçus des feux sur toutes les montagnes qui dominent

la vallée, sur tout le cours de l'Isère, depuis Voreppe jusqu'à Chapareillan, c'est-à-dire sur un espace de dix lieues. Je ne doutais pas que ce ne fussent des signaux qui devaient décider le mouvement général de toutes ces contrées. Heureusement l'offensive prise par la légion de l'Isère, qui chassait devant elle les bataillons de la Mure, de Vizille et du bourg d'Oysans, chargés de faire la première attaque, avait déjoué une partie de leurs projets.

» La légion de l'Hérault établie en réserve, je fis placer quatre pièces d'artillerie à l'embouchure des principales rues, afin que le feu de la mousqueterie ne s'engageât pas dans la ville. Il était alors onze heures et demie, et la fusillade avait lieu sur tout le front de la place : au nord et à l'est, les détachemens de la légion de l'Hérault, de la garde départementale et de la garde nationale défendaient l'entrée de la ville aux rebelles ; au midi, la légion de l'Isère se dirigeait sur Eybens, malgré plusieurs charges à la baïonnette qui lui furent faites par les colonnes ennemies qui arrivaient successivement. Cette situation dura jusqu'à deux heures et demie du matin, que les rebelles, repoussés sur plusieurs points, se retirèrent, tandis que ceux de l'intérieur de la ville, maintenus par la bonne contenance de la légion de l'Hérault, ne firent aucun mouvement. On ramassa le lendemain les armes de ceux-ci qu'ils avaient laissées sur les remparts, entre la porte *Très-Cloitres* et la porte de *Bonne*, et dans plusieurs

allées et rues de la ville où ils s'étaient réunis dans l'obscurité. »

Ce récit du général Donnadieu, extrait de son mémoire au roi, nous paraît exagérer l'importance de l'attaque et la durée de la résistance.

Quoi qu'il en soit, le nombre des hommes tués ou blessés du côté de la troupe de ligne fut très peu considérable; quant aux insurgés, il est assez difficile d'évaluer leur perte. Le général Donnadieu paraît l'estimer bien au-dessus de ce qu'elle a dû être; et, d'un autre côté, les parens et les amis ayant eu toute la journée du 5 mai pour relever les morts et les blessés, on ne trouva que quelques cadavres sur le glacis.

Le général Donnadieu avait montré de l'énergie et de la résolution dans cette affaire; néanmoins il fut étourdi au commencement de l'insurrection; il allait et venait sur la place comme un homme qui ne sait où donner de la tête : « Où sont les cartouches, M. Al» phonse? » disait-il à cet honorable citoyen, un des frères de Casimir Périer (1).

Le général, après une reconnaissance qu'il fit en personne sur la route d'Eybens, route semée de cadavres, rentra dans la ville. Dans l'ivresse de son triomphe déplorable, il se hâta de l'annoncer aux commandans militaires des villes voisines. Sa dépêche au général Parthonneau (dixième division militaire)

(1) Extrait du rapport de M. de Chantraus, lieutenant du roi, commandant de la place.

commençait ainsi : « Vive le Roi ! Mon cher général, *depuis trois heures le sang n'a cessé de couler*, etc. » Il écrivait au baron Cler, maréchal-de-camp, commandant le département de la Drôme : « Vive le Roi ! mon » cher général, les cadavres de ses ennemis couvrent » tous les chemins qui arrivent en cette ville. Depuis » minuit jusqu'à cinq heures, *la mousqueterie n'a* » *cessé dans le rayon d'une lieue* ; encore en ce mo- » ment la légion de l'Isère, qui s'est couverte de gloire, » est à leur poursuite, *on emmène les prisonniers* » *par centaines ; la cour prevôtale en fera prompte* » *et sévère justice*. »

Cette prédiction ne devait que trop s'accomplir; toute la journée du 5 fut marquée par de nombreuses arrestations. Malheureusement aucun des chefs réels de l'insurrection ne se trouvait parmi les prisonniers, ceux-ci n'étaient qu'un amas de pauvres gens des campagnes attirés pour la plupart sur le lieu du combat par une curiosité imprudente, et qui forts de leur innocence n'avaient pas songé à prendre la fuite. Quelques uns, il est vrai, avaient été pris les armes à la main, mais beaucoup d'entre eux avaient été contraints par la force à s'armer ainsi, à mesure que les corps insurgés traversaient les villages, entraînant, bon gré mal gré, à leur suite tous les hommes propres à combattre; le reste de ces infortunés était ceux que, dans son discours du 15 janvier 1817, M. le duc Decazes a voulu signaler quand il a déclaré à la chambre des dé-

putés que le tiers des insurgés ignorait le motif pour lequel on leur avait fait prendre les armes, et *croyait* (LE FAIT A ÉTÉ POSITIVEMENT RECONNU) *venir assister à des fêtes et à des réjouissances.* Hélas! les innocens devaient payer pour les coupables; à tout prix il fallait des têtes.

A mesure que les convois de prisonniers arrivaient à Grenoble, ils étaient accueillis par une foule de royalistes qui les escortaient aux cris de *vive le roi!* des dames insultaient à ces malheureux! des nobles, avec toute la férocité de la peur, leur annonçaient la vengeance qui les attendait. Quelques uns des paysans, intimidés par la crainte d'être mis en pièces, répétaient d'une voix faible : *vive le roi!* Le plus grand nombre avaient une contenance assurée, et bravaient les clameurs de leurs ennemis et la mort qui les menaçait. Deux de ces prisonniers étaient conduits sur une charrette, l'un était déjà mort et l'autre mourant; des royalistes pressés autour d'eux répétaient avec enthousiasme: *vive le roi!* Plusieurs de ces fanatiques, dont l'exaltation donnait sans doute la mesure de la terreur qu'ils avaient éprouvée durant la nuit, insultaient par de lâches injures celui qui, dans les douleurs de l'agonie, pouvait encore les entendre. La majeure partie de la population, ennemie des Bourbons et de Louis XVIII, gardait un morne silence et plaignait en secret tant de victimes.

La ville de Grenoble attendait avec anxiété les évè-

nemens qui allaient suivre; la devise des royalistes et des autorités était : *Malheur aux vaincus!* Le général Donnadieu, comme s'il eût sauvé la patrie, s'entoura d'un appareil militaire inaccoutumé. Des gendarmes le précédaient sans cesse et forçaient les passans à se découvrir à son aspect; le moindre rassemblement était dispersé au galop; mais ce n'était là que le prélude des cruautés qui devaient bientôt se commettre.

Le même jour, 5 mai (1), un conseil de fonctionnaires eut lieu chez le préfet; ces fonctionnaires étaient, entre autres : le général Donnadieu; le commissaire-général de police, M. Bastard de l'Etang, M. de Montlivaut, M. Achard de Germane, procureur-genéral, espèce de Jeffries au petit pied; M. Planta, grand-prevôt; M. Jacquemet, président de la cour prevôtale; M. Romain Mallein, procureur du roi. MM. Donnadieu et Montlivault, et tous les autres membres du conseil, à l'exception de MM. Mallein et Planta, voulaient qu'on jugeât les rebelles *sans désemparer dans la journée même*, ET SANS S'EMBARRASSER DES FORMALITÉS VOULUES PAR LA LOI. M. Mallein s'opposa fortement à cette mesure; il déclara qu'il ne consentirait jamais à l'omission des formes favorables aux accusés. On céda en apparence. La

(1) Voir la pétition adressée à la Chambre des députés, par M. Rey (de Grenoble), aujourd'hui conseiller à la Cour royale d'Angers, au nom des parens des victimes. La plupart des passages qui suivent en sont extraits.

cour prévôtale fut saisie régulièrement d'une première cause; mais c'était pour lui substituer bientôt l'action illégale d'une commission militaire. En attendant, M. Mallein fut dénoncé au ministère de la justice, qui, trompé par ces premières impressions, adressa d'abord des reproches à ce digne magistrat, mais qui ne tarda pas à lui donner les témoignages d'approbation qu'il avait si bien mérités.

La cour prevôtale, présidée par M. Jacquemet (président du tribunal civil), assisté de M. Planta, grand-prevôt (aujourd'hui commandant d'une place forte des Hautes-Alpes), commença sa terrible mission. Deux jours après le commencement des poursuites, elle condamna à mort trois prisonniers et en acquitta un quatrième. Les condamnés s'appelaient Buisson, Drevet et David. Ce dernier fut recommandé à la clémence du roi.

Dès le 5, les proclamations et les arrêtés furent répandus à profusion de la part des autorités civiles et militaires; voici quelques unes de ces pièces devenues célèbres :

« Aux habitans de l'Isère !

» Une entreprise audacieuse a troublé un instant
» la tranquillité de la ville de Grenoble. La surveil-
» lance des autorités, les mesures énergiques ordon-
» nées par M. le lieutenant-général commandant la
» division, et la valeur brillante de tous les corps

» qui ont rivalisé de bravoure, ont dissipé tout le » danger.... Les amis de l'ordre, les vrais Français » doivent se féliciter d'un évènement qui, en prouvant » aux séditieux leur impuissance et l'inutilité de leurs » criminels efforts, les forcera de rentrer dans l'obs- » curité dont ils ne doivent jamais sortir sans éprou- » ver à l'instant une sévère répression. Cette folle sé- » dition est anéantie. La légion de l'Isère poursuit le » reste des insurgés, et la cour prevôtale appellera » sur eux, sans retard comme sans indulgence, la » peine capitale que la loi applique à leurs crimes.

» HABITANS DE GRENOBLE!

» Jouissez donc désormais avec sécurité des bien- » faits de la paix et du gouvernement du roi.... que » ses fidèles serviteurs ne craignent point de lui té- » moigner un amour qui est véritablement celui de » la patrie! Et que ceux qui sont assez malheureux » pour ne pas éprouver ce noble et vertueux sentiment, » soient au moins convaincus que, par prudence » comme par nécessité, ils doivent au moins se sou- » mettre à son autorité. *Vive le Roi!*

» Le préfet de l'Isère,

» *Signé* comte de MONTLIVAULT. »

Extrait d'un *arrêté* en date du 7 mai :

« Le préfet de l'Isère, etc.

» Considérant que la justice et la vindicte publique

» exigent que tous ceux qui ont pris part à la sédition » à main armée, qui a eu lieu dans la nuit du 4 au 5 » mai, soient *inexorablement* poursuivis et livrés à » la cour prevôtale;

» Que la sûreté générale demande que tous moyens » de refuge et de défense leur soient enlevés, arrête, etc:

» Art. 1. — Tous ceux qui dans les 24 heures, à » dater de la publication du présent, n'auront pas » fait remise à la mairie de leurs communes respectives » des armes de guerre et des cartouches qui se trou- » vent, de quelque manière que ce puisse être, à leur » disposition, seront considérés comme complices de » la sédition, et poursuivis criminellement comme » tels; seront au même cas tous ceux qui connaî- » traient quelques dépôts d'armes ou de cartouches, » et qui n'en feraient pas la déclaration.

» Art. 4. — Toute personne convaincue de *donner* » *asile* aux rebelles qui ont marché contre Grenoble, » dans la nuit du 4 au 5 mai, *sera considérée comme* » *complice*, et poursuivie criminellement comme telle.

» Art 5. — Une récompense depuis cent francs » jusqu'à trois mille francs est promise à tous ceux » qui livreront les auteurs, chefs ou fauteurs de la sé- » dition.

» Art. 6. — Le nommé Guillot, ancien officier » d'artillerie de La Mure, qui a dirigé l'insurrection » de cette commune, et qui, sauvé déjà une fois de la » peine capitale par la bonté de Mgr. le duc d'Angou-

» lême, s'est couvert ainsi de la double infamie d'ingrati-
» tude et de trahison, est dénoncé à la vindicte publique;
» celui qui le livrera à la cour prevôtale recevra une
» somme de cinq cents francs.

» Grenoble, le 7 mai.

» Le préfet de l'Isère,
» *Signé* comte de MONTLIVAULT. »

ORDRE DU JOUR.

7ᵉ DIVISION MILITAIRE.

« Au quartier-général, à Grenoble, le 8 mai 1819.

» Le lieutenant-général, etc., etc., arrête, etc. :

» Art. 1. — Les habitans de la maison dans la-
» quelle sera trouvé le sieur Didier seront livrés à une
» commission militaire POUR ÊTRE PASSÉS PAR LES
» ARMES.

» Art. 2. — Il est accordé à celui qui livrera, *mort*
» *ou vif*, ledit sieur Didier, une somme de trois mille
» francs pour gratification, etc.

» *Signé* le lieutenant-général DONNADIEU. »

PROCLAMATION.

« Le lieutenant-général commandant la 7ᵉ division
» militaire, et le préfet de l'Isère, font connaître aux
» habitans de ce département qu'une dépêche télégra-
» phique leur apporte les instructions suivantes (du
» 6 mai, à 6 heures du soir) :

» Le département de l'Isère doit être regardé comme » étant en état de siége.

» Les autorités civiles et militaires ont un pouvoir » discrétionnaire.

» Le roi est content des magistrats et des militaires. » Des troupes sont en mouvement sur différens points » pour occuper le département de l'Isère et assurer la » juste punition des rebelles, etc., etc.

» Ces instructions *qui suspendent le cours ordi-* » *naire des lois* doivent rassurer tous les citoyens » paisibles qui savent que les autorités militaires et » civiles veillent constamment pour le maintien de » l'ordre et le bien du service du roi.... *Que les mau-* » *vais citoyens tremblent!...* Quant aux rebelles, *le* » *glaive de la* LOI va les frapper.

» Le lieutenant-général DONNADIEU.

» Le préfet, comte de MONTLIVAULT.»

Ainsi, au mépris du caractère national, qui fait de nous le peuple le plus généreux après la victoire, il était ordonné, sous peine de paraître leurs complices, d'être *inexorable* envers les vaincus; ainsi, au mépris du droit sacré des nations et de l'humanité sainte, il était défendu de faire ce qu'ordonne Dieu, ce que nul homme n'a jamais prohibé, il était défendu de secourir les malheureux et les fugitifs; la piété, la religion pour l'infortune étaient des crimes pour lesquels *on était passé par les armes!...* Nous vivions

sous l'empire d'une charte, après vingt-cinq ans de luttes pour la liberté et les lois, et les proscrits étaient pourchassés comme des bêtes fauves; les uns étaient livrés à la vindicte publique (étrange supplice que le Code pénal ne mentionne pas), les autres avaient leurs têtes *mises à prix*, on les demandait *morts ou vifs !*... Puis les lois du royaume étaient hardiment suspendues; on le déclarait, et cette absence des lois *devait rassurer* les bons citoyens, et on plaçait d'avance les insurgés sous *le glaive de la loi*... de la LOI, mais il n'y en avait plus!...

Poursuivons, nous avons encore d'autres actes des vainqueurs à signaler à l'histoire, et ce ne seront pas les moins sinistres.

Arrêté en date du 9 mai 1816.

« Le lieutenant-général et le préfet arrêtent en » vertu des pouvoirs qui leur sont délégués :

» Art. 1er. — Tout habitant dans la maison duquel » il sera trouvé un individu ayant fait partie des » bandes séditieuses, et qui, l'ayant recélé sciemment, » ne l'aura pas dénoncé sur-le-champ à l'autorité, sera » arrêté, livré à la commission militaire, et *condamné* » *à la peine de mort.* SA MAISON SERA RASÉE.

» Art. 2. — Tout habitant qui, vingt-quatre heures » après la publication du présent arrêté, n'aura point » obéi à l'arrêté du 7 du préfet, et chez lequel il se- » rait trouvé des armes de guerre, ou qui aurait en son

» pouvoir des armes de chasse, pistolets, épées, etc.,
» n'aurait pas fait la déclaration, sera livré à la commission militaire, et SA MAISON SERA RASEE.

» Grenoble, 9 mai 1816.

» Le lieutenant-général DONNADIEU.

» Le préfet, comte de MONTLIVAULT. »

L'effet suivit de près la menace.

La cour prevôtale avait condamné à la peine de mort trois prisonniers; il fut sursis à l'exécution de l'un d'entre eux, les autres dûrent périr. J'ai déjà fait connaître leurs noms : le premier était Drevet, marchand à La Mure, âgé de trente ans, ancien soldat de la garde impériale; l'autre était Buisson, marchand épicier de la même ville, homme d'une belle figure et d'une haute taille. L'échafaud fut dressé.

Entre quatre et cinq heures du soir, ces deux infortunés furent conduits au supplice. Au sortir de la prison et pendant le trajet, ils firent entendre plusieurs fois le cri de *vive l'empereur! vive Napoléon II!* Drevet chantait la *Marseillaise* et le refrain de l'hymne *Veillons au salut de l'empire :*

Plutôt la mort que l'esclavage,
C'est la devise d'un Français!

De temps à autre il répondait aux royalistes qui l'insultaient : *C'est un bon Français qui meurt!* Buisson

ne montrait pas moins de courage et de résolution, son maintien était assuré, son regard menaçant. Arrivés sur la guillotine, ils répétèrent leurs cris de *vive l'empereur! vive la liberté!* les royalistes et les troupes rangées en bataille répondirent par ceux de *vive le roi! vivent les Bourbons!* Drevet, lié sur la fatale planche, dit au prêtre en lui montrant le crucifix, *voilà mon seul maître;* puis quand sa tête tomba sous le couteau, il invoquait encore la France et Napoléon. Buisson, quand son tour fut venu, réunit sous la main des bourreaux toute la force de sa vaste poitrine, et fit retentir la place d'un cri de *vive l'empereur!* et ce cri cette fois couvrit à lui seul tous ceux de *vive le roi!* qu'allait faire éclater la chute de sa tête.

La foule ne partageait pas la joie féroce des royalistes et des troupes : elle gardait un morne silence. Divers groupes de jeunes gens vinrent saluer le hideux instrument de mort comme on salue l'autel d'un sacrifice. Mais, parmi le reste du peuple, il arriva ce que nous avons vu à chaque crise sanglante de notre histoire : la peur comprima l'opinion; elle refoula la pitié dans le secret des âmes, et la sympathie pour les victimes n'osa pas s'élever au-delà de la terreur.

Plusieurs nobles dames assistaient aux balcons de la place à cette exécution; c'étaient les mêmes qui, présentes aux séances de la cour prevôtale, avaient vive-

ment battu des mains en entendant prononcer l'arrêt de mort.

En vertu de la dépêche télégraphique qui mettait Grenoble en état de siége, le général Donnadieu et le préfet de l'Isère renvoyèrent à un conseil de guerre le soin de juger le reste des prisonniers.

Ce conseil était ainsi composé :

1° M. de Vautré, colonel de la légion de l'Isère, *président.*
2° M. Duclaux-Deymard, chef de bataillon.
3° M. Guerronet, *capitaine.*
4° M. Marry, *capitaine.*
5° M. Mack, *lieutenant.*
6° M. Benoît, *sous-lieutenant.*
7° M. Paquel, *sergent-major.*
8° M. Charpenay, *capitaine,* faisant les fonctions de procureur du roi.
9° M. Roudier, *capitaine,* faisant les fonctions de rapporteur.
10° M. Bernard, faisant les fonctions de greffier.

Dans le même jour, trente accusés furent d'abord confrontés avec plus de vingt témoins, puis interrogés tous séparément; indépendamment d'une telle précipitation, nulle précaution ne fut prise pour prévenir l'erreur ou l'effet de la prévention de la part des témoins; cependant la plupart des accusés avaient été

arrêtés dans la nuit, ce qui aurait dû demander beaucoup de circonspection dans l'acte de reconnaissance (1).

Voici les noms des accusés :

1° Noël Allouard, de Saint-Martin-la-Motte, âgé de cinquante-neuf ans.
2° Jean Barbier, laboureur à Eybens, âgé de vingt-trois ans.
3° Jean Armand, né à Vif, âgé de vingt-çinq ans.
4° Jean-Baptiste Oste, maréchal, né à Varces, âgé de trente-six ans.
5° Honoré Régnier, âgé de dix-huit ans.
6° Louis Régnier, son frère, âgé de dix-neuf ans, tous deux de Saint-Jean-de-Vaux (Isère).
7° Antoine Ribaud, de Saint-Jean-de-Vaux, âgé de vingt-deux ans.
8° Ambroise Morin, pharmacien à La Mure, âgé de trente-huit ans.
9° Jean-Baptiste Richard, propriétaire à La Mure, âgé de cinquante ans.
10° Maurice Miard, âgé de seize ans.
11° Jean-Baptiste Ussard, âgé de vingt-six ans.
12° F. Bard, âgé de vingt-trois ans.
13° Dominique Paul, né à Grenoble, âgé de vingt ans.
14° Joseph Pain.

(1) Voyez la pétition adressée à la chambre des députés.

15° Louis Vial.

16° Ennemond Gérante.

17° Louis Bochetta.

18° Jacques Morel.

19° Pierre Rouna.

20° Pierre-Etienne Jat.

21° Henri Chevalier.

22° Pierre Belin, meunier à Livet, âgé de quarante-quatre ans.

23° Jean-François Mury, âgé de vingt-quatre ans.

24° Claude Piot, âgé de vingt-sept ans.

25° Antoine Baffer, tailleur d'habits à Eybens, âgé de trente-sept ans.

26° Christophe Allouard, fils de Noël (premier accusé), âgé de trente-deux ans.

27° André Allouard, son frère, âgé de vingt-un ans.

28° Antoine Peyraud, âgé de vingt-deux ans, né à La Mure.

29° Jean Fiat-Galle, cultivateur, âgé de trente-trois ans.

30° Joseph Carlet, né à Varces, âgé de vingt-sept ans.

Aucune mesure ne fut prise pour assurer la défense. M. Vial, avocat, choisi par un seul accusé, fut nommé d'office par le président pour en défendre *dix-huit autres*. M. Rey (de Grenoble), aujourd'hui conseiller à la cour royale d'Angers, était absent depuis plus de trois mois, il fut également *nommé d'office*; aucune pièce

de la procédure ne fut communiquée aux accusés; enfin *aucun avocat ne fut averti de sa désignation*, et si trois d'entre eux se trouvèrent à l'audience, MM. Vial, Sapey et Jules Mallein, c'est qu'ils étaient venus dans l'intérêt des cinq accusés qui les avaient fait prévenir. Les vingt-cinq autres furent donc jugés sans avoir pu conférer un seul instant avec leurs défenseurs.

La précipitation de l'instruction par écrit n'avait été qu'une faible image de celle qui devait présider aux débats; le conseil ne fut pas assemblé avant onze heures du matin; eh bien! avant la nuit on avait déjà fini le procès de trente accusés (1).

Et cependant l'un des accusés, Maurice Miard, jeune homme âgé de moins de seize ans, n'avait point eu de défenseur choisi par lui ou même nommé d'office. Nous avons sous les yeux l'acte d'interrogatoire que lui fit subir le rapporteur, et en marge est écrit « *à mettre hors de cause.* Malgré cette première résolution, ce malheureux fut livré au conseil de guerre.

M. Vial, avocat, avait été prévenu de la procédure assez à temps pour y jeter un coup-d'œil, mais MM. Sapey et Jules Mallein ne furent instruits de l'assemblée de la commission militaire qu'un quart d'heure avant l'audience.

(1) Voir la pétition; privés d'autres renseignemens, nous empruntons de nombreux passages à ce précieux document.

La séance s'ouvrit : une foule considérable se pressait dans la salle. Une force armée imposante en protégeait les avenues.

Le rapporteur fit un exposé très court de l'affaire; il mit presque plus de temps à s'excuser sur l'insuffisance de son rapport à cause de la brièveté du délai dans lequel il avait été obligé de se préparer, que dans le narré de l'affaire même : il reconnut tous les accusés coupables, et conclut à la condamnation à mort de chacun. Néanmoins il invita le conseil à en recommander plusieurs à la clémence du roi, parmi lesquels il désigna particulièrement le prévenu Piot, ancien grenadier dans la garde impériale.

Un des membres du conseil de guerre, M. Benoît, éleva quelque doute sur la compétence de ce tribunal exceptionnel; une courte discussion s'éleva : elle fut bientôt terminée par une lettre du général Donnadieu qui annonçait que Grenoble étant en état de siége c'était sous la juridiction militaire qu'étaient renvoyés les accusés. Dès lors il n'y eut plus aucune observation. Le président, M. de Vautré, interrogea successivement les accusés d'une voix dure et menaçante; cet interrogatoire était si rapide, que M. Benoît fut le seul qui eut le temps de prendre quelques notes, et encore ne fut-ce qu'en s'aidant de lettres initiales et de signes.

Le président fit ensuite appeler le premier accusé.

L'interrogatoire se borna à lui faire décliner son nom, après quoi les témoins lui furent confrontés. Trois ou quatre de ces derniers suffirent ; c'étaient des dragons de la Seine ou des soldats de la garnison qui avaient repoussé les insurgés et arrêté les prévenus. *Reconnaissez-vous l'accusé?* leur demanda le président ; tous répondirent à la fois qu'ils le reconnaissaient, et leur réponse parut suffisante. L'accusé Noël Allouard, qui ne trouvait pas cette preuve sans réplique, et qui d'ailleurs n'avait paru sur le théâtre du combat que pour en éloigner ses deux fils, l'accusé, dis-je, voulut faire quelques observations, mais le président lui imposa silence en l'injuriant : « *Tais-toi, coquin!... Veux-tu bien te taire?* lui répéta-t-il plusieurs fois. Le malheureux n'osa désobéir.

Le président s'adressant alors aux défenseurs qui s'étaient présentés, demanda si quelqu'un voulait prendre la parole pour Noël Allouard. MM. Sapey et J. Mallein se levèrent, et déclarèrent que, n'ayant point été chargés de la défense de cet accusé et n'ayant point conféré avec lui, ils ne pouvaient connaître les moyens de défense; que néanmoins ils s'empresseraient tous deux de présenter ces moyens, si la commission voulait accorder un délai suffisant.

Le mot *délai* était à peine prononcé, que le président interrompit brusquement M. Sapey, en disant qu'on ne pouvait en accorder aucun, *qu'il fallait en finir*, et que les avocats n'avaient qu'à dire s'ils vou-

laient ou non se charger de la défense. M. Sapey, ne pouvant rien obtenir sur l'esprit d'un tel juge, se détermina à défendre au fond. Après quelques observations sur l'irrégularité d'une telle manière de procéder, son discours sur le fait de l'accusation ne pouvait être long. Quatre témoins avaient déposé catégoriquement; l'accusé n'avait pas eu la permission de répondre; le défenseur n'avait pu conférer avec lui, que pouvait-il dire en pareil cas? Cependant le président trouva la défense trop longue, et il eut soin de faire observer que l'on n'en finirait jamais si chacun des prévenus occupait aussi long-temps la commission.

Le président allait recueillir les voix, mais il se ravisa, et proposa à la commission de prononcer par un seul et même jugement contre tous les accusés. Cette proposition adoptée, les autres accusés sont, au nombre de vingt-neuf, traduits devant le bureau l'un après l'autre; confrontés rapidement avec les témoins, ils sont ensuite renvoyés sur un banc, assis les uns à côté des autres. Après cette espèce d'appel nominal pur et simple, le président demande à MM. Sapey et Mallein s'ils veulent prendre la défense de ceux des accusés qui n'avaient point de conseil.

Ces deux avocats reproduisent alors les observations que l'un d'eux avait faites au commencement, sur la nécessité de conférer avec les prisonniers, et de

faire entendre au besoin des témoins à décharge; ce n'était pas là une faveur, c'était un droit rigoureux que nul homme ne pouvait leur dénier; eh bien! les défenseurs furent de nouveau interrompus par le président, qui les interpella avec grossièreté de répondre *oui* ou *non*, déclarant qu'il n'admettait aucun retard ni aucune autre discussion que celle du fait matériel de l'accusation; qu'en cas de refus, il allait nommer d'office à tous les accusés non pourvus de conseil UN SOLDAT PRIS AU HASARD.

Les deux défenseurs se hâtèrent alors de réclamer la préférence, persuadés que les accusés seraient mieux assistés par eux que par *un soldat pris au hasard.* Ils acceptèrent la triste mission de défendre des hommes qui n'avaient pu leur fournir aucuns renseignemens, dont ils n'avaient pas même recueilli les noms.

En accordant la parole aux avocats, le président leur recommanda encore d'être courts, annonçant que l'affaire était claire, *que la commission n'entendait pas rester en séance jusqu'au lendemain.*

M. Jules Mallein parla d'abord en faveur du grenadier Piot. Il n'avait pas été écouté plus de dix minutes, que le président lui dit d'abréger, se plaignant que le jugement serait beaucoup trop retardé si chaque prévenu était aussi longuement défendu. M. Mallein insista et obtint avec peine la permission de faire quelques observations qu'il jugeait importantes.

M. Sapey prit ensuite la défense de quatre prévenus

qui l'en avaient eux-mêmes chargé; ce qui dura quinze à vingt minutes au plus.

Immédiatement après, MM. Mallein et Sapey prirent alternativement la parole pour les autres. N'ayant pu retenir les noms de tous, ils furent souvent obligés de les désigner par la couleur ou la forme de leurs habits. Ils eurent beaucoup de peine à être entendus une demi-heure pour défendre vingt accusés qui, presque tous, s'étaient trouvés dans des circonstances différentes. « *Abrégeons, abrégeons,* » disait le président à chaque minute. Enfin M. Vial, chargé de la défense de M. Morin, pharmacien à La Mure, fut entendu le dernier. Seul, il avait été averti assez tôt pour pouvoir jeter un coup-d'œil sur la procédure, et il avait rédigé une défense écrite; mais la lecture de cette défense fut interrompue à la seconde page de la manière le plus insultante.

« C'est une chose honteuse, monsieur Vial, dit le président, de venir défendre ici un scélérat, un chef de brigands!

» — Mais où sont les preuves qu'il soit tel? répond M. Vial.

» — Les preuves! il est inconcevable que vous les demandiez; vous devriez rougir de vous constituer le défenseur d'un misérable *qu'on aurait dû fusiller de suite.*

» — Mais, monsieur le président, je le répète, il n'existe pas de preuves dans la procédure.

» — Allez, allez, je n'ai pas besoin de la procédure, je connais son affaire; *j'ai été sur les lieux, et il est inutile de nous débiter tout ce gribouillage*. Allons, voyons.... aurez-vous bientôt fini ? ».

Tel était le langage de ce farouche magistrat militaire. Oui, il était allé sur les lieux; à la tête de sa légion il avait combattu les insurgés ; après la fusillade il jugeait les prisonniers; après le jugement, il présida à l'exécution. Il était à la fois dans l'affaire témoin, juge et bourreau.

« Monsieur le président, dit alors M. Jules Mallein en se levant avec vivacité, les lois qui régissent les conseils de guerre comme celles que suivent les tribunaux veulent que tout accusé soit défendu, que le choix de son conseil lui appartienne, et qu'il lui en soit nommé un d'office lorsqu'il n'a pas fait de choix. Nous paraissons ici en vertu du pouvoir que nous ont donné quelques accusés, en vertu du pouvoir que vous-même vous avez conféré à l'égard des autres accusés, en vertu de la loi qui nous permet, qui nous ordonne même de dire tout ce qui peut disculper nos cliens; la loi nous garantit des égards que nous n'obtenons pas de vous!...

« Ce que je dis là, reprit le président avec humeur, n'est pas pour vous, ni pour celui-là, ajouta-t-il en désignant M. Sapey; *mais c'est cet autre* qui nous fatigue avec ses phrases*: il y aurait une heure que nous aurions fini sans lui.* » Puis, s'adressant à M. Vial:

« Allons, puisqu'il faut vous entendre, continuez. »

M. Vial continua en effet; mais son discours fut coupé à chaque phrase par des murmures et souvent par des apostrophes que le président continua de lui adresser à haute voix. Plusieurs fois il arriva au président de répéter entre ses dents, puis d'une manière tout-à-fait intelligible, et toujours en se moquant, les propres expressions de M. Vial.

Les conclusions de l'officier faisant fonctions de procureur du roi terminèrent bientôt après cette indécente et déplorable séance.

La commission se retira pour délibérer. Les débats avaient été si rapides, que les membres du conseil ne pouvaient décider que sur les souvenirs les plus fugitifs. Heureusement, M. Benoît, l'un d'eux, avait, à la dérobée, rédigé quelques notes, ce qui lui permit de ranger les accusés sous diverses catégories. Six d'entre eux avaient été arrêtés le 5 mai, au grand jour, par une patrouille de dragons, au moment où ils s'entretenaient paisiblement sur la route. Ils étaient habitans d'une vallée qui n'avait point pris part à l'insurrection. M. Benoît fit valoir cette considération, bien évidente sans doute, mais que la brièveté et la confusion du débat n'avait pas même permis aux autres membres du conseil de remarquer. En conséquence, il opina pour leur acquittement absolu. Tous les membres de la commission se rendirent promptement à son avis, à l'exception du président, qui con-

vint, il est vrai, qu'ils n'étaient point passibles de la peine capitale, mais qui insista pour qu'ils fussent au moins condamnés à deux ans de prison, attendu, disait-il, que les habitans de leur commune avaient un mauvais esprit. Il tirait cette conclusion de ce qu'ayant été arrêté pendant les cent-jours (1), il avait été insulté dans ce quartier. C'était donc sa querelle personnelle qu'il voulait venger à tout prix. Les autres juges ne partagèrent pas cette opinion. M. Charpenay, capitaine, faisant les fonctions de procureur du roi, seconda surtout avec chaleur M. Benoît, dont l'avis forma à cet égard la base du jugement. Grâces leur soient rendues, ils ne sont point responsables du sang qui fut versé. A Dieu ne plaise que nous confondions avec les véritables coupables ceux qui firent tous leurs efforts pour diminuer le nombre des victimes! Grâces soient également rendues à M. Bernard, faisant alors les fonctions de greffier, qui mit le plus grand zèle à chercher des pièces que MM. Benoît et Charpenay réclamaient pour appuyer leur opinion! Hâtons-nous aussi de rendre hommage aux bonnes intentions de MM. Duclaux-d'Eymard et Demary: ne se croyant point des notions légales suffisantes pour prendre eux-mêmes la parole, ils engagèrent M. Benoît à continuer la noble

(1) M. de Vautré, dans les cent-jours, avait en effet été arrêté près le fort Barreaud, et conduit à Grenoble comme prévenu d'espionnage pour le compte de l'ennemi.

tâche qu'il s'était imposée, et le soutinrent de leur approbation.

Encouragé par ce premier succès, M. Benoît tenta d'arracher encore à la mort cinq autres individus qui avaient été arrêtés dans les environs du lieu du combat, mais à l'égard desquels s'élevaient plusieurs circonstances favorables : *aucun d'eux n'avait été pris les armes à la main.* Noël Allouard, vieillard de soixante ans, n'était prévenu que sur de vagues *ouï-dire;* il en était de même des autres. Maurice Miard, enfant de moins de seize ans, avait été arrêté porteur de cartouches ramassées, par un mouvement bien naturel à son âge, sur la route que venait de suivre une colonne de fuyards. L'innocence de ces infortunés éclatait au grand jour; on paraissait entendre avec intérêt M. Benoît, lorsque le président, qui insistait pour la condamnation, dit, qu'en tous cas on pourrait les recommander à la clémence du roi. Ce nouvel avis ferma la bouche à leurs défenseurs qui n'en virent point la perfidie; mais n'anticipons pas.

La délibération avait duré plus long-temps que l'impatience du président ne devait le faire présumer. Vers la nuit elle rendit le jugement dont nous allons extraire les principales dispositions :

« LE PREMIER CONSEIL DE GUERRE, etc., etc., condamne à l'unanimité les nommés Jean Arnaud, Joseph Carlet, Jean-Baptiste Oste, Honoré Regnier, Louis Regnier, Antoine Ribaud, Ambroise Morin,

Jean-Baptiste Richard, Jean-Baptiste Hussard, François Bard, Antoine Baffer, Christophe Allouard, André Allouard, Antoine Peyraud, Jean Barbier, Jean Fiat-Galle, Pierre Belin, Claude Piot, Jean-François Mury, *Maurice Miard*, *Noël Allouard*, à la PEINE DE MORT, en conformité de l'art. 91, § 2, section 2 du Code pénal civil, du 15 février 1810, ainsi conçu :

« L'attentat ou le complot dont le but sera, soit » d'exciter la guerre civile, en armant ou en portant » les citoyens ou les habitans à s'armer les uns contre » les autres,

» Soit de porter la dévastation, le massacre et le » pillage dans une ou plusieurs communes,

» Seront punis de mort, etc. »

» Condamne, en outre, les dénommés ci-dessus aux frais de la procédure et à ceux d'impression, affiche et publication du présent jugement.

» Mais, attendu que les nommés Pierre Belin, Jean-François Mury, Claude Piot, Maurice Miard et Noël Allouard père, ont paru au conseil moins criminels d'intention, et comme le conseil n'a pas le droit de changer la peine de mort, S. M. sera suppliée de la commuer en leur faveur.

» Les voix recueillies de nouveau par le président, comme ci-dessus, le premier conseil de guerre, à l'unanimité, décharge les nommés Dominique Paul, Joseph Pain, Ennemond Gérante, Louis Vial, Henri Chevalier, Louis Bouchetta, Jacques Morel, Pierre

Ronna et Pierre-Etienne Jat, de l'accusation dirigée contre eux. En conséquence ordonne qu'ils seront mis en liberté et renvoyés dans leurs foyers, en conformité de l'article 31 de la loi du 13 brumaire an v, etc.

» Fait, clos et jugé sans désemparer en séance publique, à Grenoble, le 9 mai 1816, etc., etc. »

Une profonde stupeur accueillit cette lecture; quelques cris de *vive le roi !* se firent entendre,mais rares et honteux. Il était presque nuit, la salle était sombre et mal éclairée; à la faveur de l'obscurité quelques larmes coulèrent, quelques plaintes furent proférées; mais la foule s'écoula lente et silencieuse(1).

Un incident devait encore augmenter l'horreur d'un tel jugement. A peine était-il rendu, que deux des plus honorables citoyens de la ville de Grenoble, MM. Camille Theyssère et Alphonse Périer(2), ce dernier maire de la commune d'Eybens, quartier-général de Didier, acquirent la preuve manifeste que deux des condamnés, Husard et Bard, étaient entièrement innocens. A l'instant MM. Theyssère et Périer se transportent chez le général Donnadieu, lui parlent avec tant de chaleur et d'éloquence, que ce dernier ne peut résister, et verse des larmes en signant l'ordre de sursis.

(1) Voir toujours la pétition présentée à la chambre des députés et signée au nom des héritiers des victimes, par M. Joseph Rey (de Grenoble). Cette excellente pièce historique, à laquelle nous avons dû faire de nombreux emprunts, entre dans de grands détails sur cette déplorable affaire.

(2) M. Alphonse Périer, aujourd'hui membre de la Chambre des députés.

Au même moment le conseil de guerre s'assemble de nouveau et rend le jugement suivant :

« LE CONSEIL, etc., réuni extraordinairement en vertu des ordres de M. le lieutenant-général, pour délibérer sur les pièces à décharge en faveur des nommés Jean-Baptiste Hussard et François Bard, transmis à M. le rapporteur après le jugement rendu, a déclaré à l'unanimité qu'il serait sursis à l'exécution des dénommés ci-dessus condamnés à la peine de mort. »

Ainsi, sur vingt-un condamnés, cinq étaient recommandés à la clémence du roi, deux autres étaient protégés par un sursis, quatorze n'avaient plus d'espoir, et, innocens pour la plupart, jugés et condamnés sans preuves suffisantes, ils allaient marcher à la mort !

Le vendredi, 10 mai 1816, vers les cinq heures du soir, la ville de Grenoble présenta un aspect lugubre; toutes les portes étaient fermées à l'exception de la porte *de France*. Sur la vaste Esplanade qui est située au-devant de cette porte, Esplanade qui avait servi de lieu de fédération aux gardes nationales du Dauphiné, du Lyonnais et de la Bresse, en 1791, étaient alors rangées en bataille toutes les troupes de la garnison : les légions de l'Isère et de l'Hérault, les dragons de la Seine, la gendarmerie, quelques chasseurs et la garde d'honneur à cheval ; ces corps armés et menaçans formaient un carré long ouvert du côté de la porte, et fermé à l'autre extrémité par le détachement

chargé de l'exécution. Ce détachement était composé de cent hommes, pris en nombre égal dans les deux légions, et avait le dos tourné vers l'intérieur du carré. Quelques spectateurs bien peu nombreux occupaient le long des allées un faible espace resté vide. Le bruit du tambour annonça bientôt l'arrivée du cortége; on garda le silence, et tous les yeux prirent la même direction. Les quatorze condamnés avançaient lentement à travers un double rang de soldats; quatorze prêtres les assistaient en ce moment suprême. Jamais, sous l'empire et depuis la terreur, jamais exécution capitale ne compta plus de victimes. Le ciel était couvert d'épais nuages; un orage semblait se former, on entendait dans le lointain le tonnerre gronder sur les montagnes; la nature partageait l'horreur qui glaçait les âmes humaines : vous eussiez dit un champ de bataille de *Salvator Rosa*.

Les prêtres placèrent les condamnés à genoux sur le bord des fossés; l'attitude de ces malheureux était froide et calme, plusieurs poussaient des cris de *vive l'empereur!* mais leurs confesseurs se hâtaient de leur imposer silence. La stupeur paraissait générale; tout-à-coup un cri de *vive le roi!* se fit entendre, et annonça que l'heure était venue. Ce cri fut répété par quelques énergumènes à la chute de chaque victime, et quand toutes eurent succombé, il insulta encore à leurs cadavres saignans.

Le sacrifice était accompli.

A cet épouvantable spectacle en succéda pour Grenoble un autre non moins odieux et plus étrange. Les cadavres fumaient encore, et un repas de cent couverts réunissait toutes les notabilités royalistes. Autour de la table flottaient un grand nombre de drapeaux blancs. La gaiété la plus vive, l'enthousiasme le plus expansif animaient cette fête; on porta des toasts, on répéta les cris de *vive le roi!* on but à l'entière extermination des révolutionnaires : l'ivresse du royalisme fut au comble.

Ainsi se termina cette déplorable journée. Quatorze malheureux avaient été froidement exécutés; quelques heures avaient suffi pour leur jugement et leur supplice. Où étaient parmi eux les coupables? Les uns avaient pris les armes pour *assister au passage de Marie-Louise*, et aux fêtes que cet évènement allait occasioner; les autres avaient été entraînés malgré eux; d'autres, et le fait n'a pas été contredit, étaient de pauvres journaliers arrêtés au moment où ils apportaient leurs denrées à la ville. Certainement la conspiration et le combat sont des faits réels qu'on ne peut révoquer en doute; les accusés étaient passibles du supplice s'ils y avaient pris part; mais tous l'ont nié, mais aucun n'a été défendu librement et complètement, mais aucun n'a eu le pouvoir d'appeler des témoins : que leur sang retombe sur leurs juges!...

Une proclamation du 13 mai annonce, au nom du

général et du préfet, qu'en vertu des pouvoirs discrétionnaires qui leur sont conférés par le gouvernement, grâce est accordée à tout individu impliqué dans la sédition qui livrera ou fera livrer les chefs de la révolte.

Le 14 mai le général Donnadieu reçoit la dépêche suivante :

« *Le ministre de la police générale au général Donnadieu.*

» Je vous annonce, par ordre du roi, qu'il ne faut » accorder de grâce qu'à ceux qui ont révélé des choses » importantes.

» Les vingt-un condamnés a mort doivent » être exécutés, ainsi que David.

» L'arrêté du 9, relatif aux recéleurs, ne peut pas » être exécuté à la lettre.

» On promet vingt mille francs à ceux qui livreront » Didier.

» *Signé :* Decazes. »

Ainsi pour ceux qu'avaient épargnés la cour prevòtale et le conseil de guerre, il n'y avait plus d'espoir. le ministre demandait leurs têtes ; la mort dans les formes ordinaires lui semblait trop lente, il la faisait voyager par le télégraphe. Dire de quel effroi cette sanguinaire dépêche frappa les habitans de Grenoble, c'est ce qui nous semble impossible ; et les malheureux qui avaient compté sur leur innocence et la clémence du roi !... il leur fallut se résigner à périr : leur exécution fut fixée au 15 mai.

Le même appareil militaire fut commandé; mais cette fois point de curieux; point de cris de *vive le roi!* les juges semblaient eux-mêmes épouvantés de leur justice. Ceux qui passaient près du cortége se détournaient promptement; nul ne pouvait supporter la tête blanche de ce vieillard de soixante ans, Noël Allouard, de ce vieillard qui n'était accouru au lieu du combat que pour ordonner à ses deux fils de s'éloigner de la révolte, à ses deux fils qui cinq jours auparavant avaient été fusillés à l'Esplanade!... Et Maurice Miard, ce jeune martyr de seize ans, dont le seul crime était d'avoir ramassé quelques cartouches jetées par des fuyards, lui aussi il allait à la mort, calme, courageux, et seulement étonné comme si c'eût été un rêve.

Les condamnés sont placés à genoux: Piot, ancien grenadier de la garde, se lève et parle aux soldats du peloton; le roulement du tambour couvre sa voix, et les victimes sont frappées. Maurice Miard, qui n'est que blessé et chez qui la vie est forte, s'agite sans crier et remue un bras; après de nouveaux coups de fusil il lève encore la tête; enfin on parvient à l'achever. Plusieurs cris de pitié se font entendre, même parmi les exécuteurs. Les cadavres sont portés en terre, auprès de Drevet et de Buisson, auprès des quatorze.

Restait à exécuter David, condamné par la cour prevôtale; cómme il était de l'église réformée, aucun prêtre ne l'accompagna au supplice. David monta sur

l'échafaud avec un courage d'autant plus remarquable, que, n'étant soutenu par aucune exhortation religieuse, il ne pouvait trouver qu'en lui-même, dans la force de son âme, et sans doute aussi dans le sentiment de son innocence, l'intrépidité qu'il montrait. David était le vingt-quatrième condamné à mort exécuté: son supplice ne fut accompagné d'aucune clameur.

La compassion populaire, vivement émue par tant de cadavres, parut avoir gagné jusqu'au commandant de la division militaire. Voici la lettre que le général Donnadieu écrivit au ministre de la guerre. Notre impartialité nous fait un devoir de la citer.

« Grenoble, le 15 mai 1816.

» MONSEIGNEUR,

» Aujourd'hui, à quatre heures, les sept des vingt-» un malheureux condamnés à mort le 9, dont l'exé-» cution avait été suspendue jusqu'à ce jour, ont subi » leur jugement. Demain matin, le nommé David, » qui avait été également suspendu, subira son juge-» ment.

» Monseigneur, autant ces châtimens produisent un » effet salutaire lorsqu'ils suivent avec la rapidité de » la foudre le crime qui les a appelés, autant ils peu-» vent produire un effet contraire dans l'esprit des » hommes, alors que le calme est rétabli et que l'idée » du crime s'efface pour faire place à la commisération » qu'inspirent des misérables, entraînés par de grands » criminels, sur qui seuls doit tomber désormais toute

» la sévérité des lois. C'est pour répondre, monsei-» gneur, à des ordres reçus aujourd'hui de Leurs Ex-» cellences les ministres de la justice et de la police, » provoquant les mesures les plus sévères d'exécution » envers tous ces misérables, que j'ai l'honneur d'a-» dresser ces réflexions à Votre Excellence.

» Ces ordres, adressés au procureur-général et aux » autres premières autorités, pouvant être mal inter-» prétés dans les intérêts essentiels de Sa Majesté, je » crois extrêmement nécessaire et utile à son auguste » service que des interprétations justes soient données, » pour que les châtimens à exercer à l'avenir ne tom-» bent absolument que sur la tête des principaux chefs; » qu'enfin, un zèle mal dirigé, et qui n'est exalté sou-» vent qu'alors que le péril a cessé, ne fasse pas ima-» giner que c'est en faisant couler des ruisseaux de sang » qu'on peut servir une cause aussi juste et qui ne peut » être étayée que sur des principes de bonté et de dou-» ceur, et non sur une cruauté inutile. »

Le sang avait coulé, il était trop tard!

Le 17 mai, une affiche annonça une somme considérable pour ceux qui livreraient MM. Charvet, huissier à Vizille, Durif, maire de Vaujany, Dussert dit le Guide d'Allemont, Arribert, Dufresne et Guillot, officiers à demi-solde de La Mure, et une somme de trois mille francs pour chacun des deux chefs Biolet et Brun, ce dernier ancien colonel, tous complices de Didier.

Paul Didier, après la défaite des insurgés qu'il commandait, essaya de se dérober par la fuite aux dragons de la Seine. Il se réfugia d'abord dans la maison du sieur Robelin, un de ses affidés ; mais cette maison fut promptement investie par les troupes, et il parvint à s'échapper en sautant du haut d'une fenêtre; dans sa chute il se blessa au pied. Il rencontra Dussert, et tous deux se promirent de ne plus se quitter; Dussert traîna Didier âgé et souffrant dans les vignobles du chateau d'Eybens, et d'asile en asile. Ils furent d'abord joints par Cousseau, un des leurs, aussi fugitif; ce dernier, irrité de la défaite, s'exhala en plaintes contre Didier, Dussert arrêta ces reproches et lui dit: « Nous sommes tous malheureux, soutenons-nous. » Cousseau garda le silence et se réunit à eux. Un peu plus loin ils rencontrèrent Durif, qui les suivit dans leur fuite. Le 7 mai, ils franchirent une des montagnes de la frontière, et arrivèrent en Savoie, au village de Saint-Sorlin. Là ils passèrent la nuit dans une grange, chez un aubergiste nommé Balmain. Didier et Cousseau écrivirent alors quelques lettres ; ces lettres furent portées par un exprès, mais ce jeune homme se laissa enlever son secret par un nommé Jean-Baptiste Sert; celui-ci, gagné par l'espoir de la récompense, obtint du général Donnadieu quelques soldats, et suivi de cette escorte se rendit sur la frontière. Là, la troupe s'arrête, et Sert franchit seul la limite sarde. Paul Didier, averti à temps, se réfugie

dans un moulin : soins inutiles ! Aidé d'un détachement de carabiniers piémontais, Sert le découvre dans sa retraite et le livre aux soldats français. Les autres fugitifs sont également arrêtés.

Le 18 mai, une dépêche télégraphique annonça l'arrestation de Didier : le drame était à son dernier acte.

Le 23 mai, Didier fut amené des villages de la Maurienne jusqu'à Grenoble, escorté par de forts détachemens militaires. Il était dans une voiture, chargé de chaînes et gardé par deux gendarmes. Il paraissait fatigué, mais non pas abattu ; l'aspect de la foule qui s'empressait pour le voir le fit sourire ; quelques royalistes suivaient le cortége au cris de *vive le roi !* Paul Didier fut d'abord conduit chez le général Donnadieu, et de là en prison, après avoir subi un interrotoire de près de trois heures. Sa position, et surtout celle de sa famille universellement estimée, inspiraient un vif intérêt. Le *Moniteur* annonça à toute l'Europe la prise de Didier, comme s'il s'agissait d'une victoire, comme si le gouvernement n'était pas lui-même dans le secret de la conspiration et de son importance.

Un inspecteur-général de police fut envoyé exprès de Paris pour interroger Didier. Quelque temps avant le départ de ce fonctionnaire, les autorités de Grenoble firent donner une fausse alarme au milieu de la nuit, pour qu'il fût fait au roi un rapport avantageux de l'empressement avec lequel les citoyens et les

troupes de la garnison se montraient au besoin. Jamais, en effet, on ne vit autant de zèle; toute la garde nationale était sous les armes, et un grand nombre de jeunes royalistes les portaient pour la première fois. La raison de ce courage inconnu est facile à donner : plusieurs jours avant la fausse alarme, on avait habilement fait répandre le bruit qu'elle aurait lieu d'un moment à l'autre.

Le 30 mai, l'état de siége fut levé; les procédures des conseils de guerre interrompues, et la cour prevôtale réinvestie du droit de juger les conspirateurs. Le samedi, 8 juin, à neuf heures, Didier comparut devant elle.

Nous allons clore le récit des évènemens de Grenoble par divers détails sur ce célèbre procès. C'est la première fois qu'ils seront livrés au public.

M. Jacquemet présidait la cour prevôtale, M. Romain Mallein, procureur du roi, remplissait les fonctions d'accusateur.

Paul Didier est amené devant la cour. Il est libre, sa contenance est assurée, il paraît éprouver de vives douleurs à la jambe gauche. Les bancs situés en face de lui sont occupés par des nobles et des royalistes de distinction; les colonels et autres officiers supérieurs de la garnison sont placés au devant d'eux; aucun des généraux n'est présent; le préfet est assis derrière le président de la cour prevôtale.

Didier porte un habit brun; sa tenue est négligée;

son visage ovale présente un beau front et des traits réguliers; il est un peu pâle, sa barbe est grise et longue, ses sourcils épais, quelques cheveux presque blancs descendent de sa tête demi-chauve jusque sur ses épaules. Ses regards parcourent avec curiosité tout l'auditoire. La pose incertaine de ses bras montre dans les premiers instans un peu de gêne; il paraît résigné, sans bravade et sans peur. Tant qu'il ne s'agit que de lui,.il répond avec l'abandon d'un homme qui dit la vérité, mais il devient plus réservé lorsque ses réponses peuvent compromettre quelqu'un.

Le président. Comment vous appelez-vous?

Didier. Paul Didier.

Le président. Quelles sont vos qualités?

Didier. Ancien avocat, ensuite professeur de droit, maître des requêtes au conseil du roi en 1814, et membre de la Légion-d'Honneur.

Le président. Quel est le lieu de votre naissance?

Didier. Upie, arrondissement de Valence, département de la Drôme.

Plusieurs témoins sont entendus; tous s'accordent à déposer que l'accusé est le même qu'ils ont vu à Eybens commandant les insurgés. A chaque déposition le président demande à l'accusé s'il a quelque observation à faire; et Didier répond souvent, « Non, aucune; le témoin a dit la vérité. »

Quelques témoins déposent que Didier annonçait

Napoléon II, d'autres qu'on parlait aussi de Marie-Louise et de Bonaparte.

Le président. Didier, ces bruits absurdes sont ceux que vous répandiez parmi le peuple pour l'entraîner à la guerre civile.

Didier. Je n'ai point répandu le bruit du retour de Bonaparte, ni de l'arrivée à Grenoble de Napoléon II; je disais que nous proclamerions Napoléon II à Grenoble; je n'ai jamais parlé de Marie-Louise: que ceux qui étaient avec moi en aient parlé, je l'ignore, pour moi, je n'ai rien dit de semblable.

M. Dussert, curé à Eybens, dépose: — Quelques personnes sans armes sont venues à onze heures de la nuit me demander les clefs de l'église (pour sonner le tocsin); j'ai demandé au nom de qui, on m'a répondu : *Au nom de la majesté qui gouverne.* J'ai reçu, leur ai-je dit, les clefs de l'église de M. le maire, et ce n'est qu'à lui que je puis les rendre.

Le président. Accusé, qu'avez-vous à observer?

Didier. Le témoin n'a rien dit qui ne soit exactement conforme à la vérité.

Le président. C'est vous, Didier, qui avez donné l'ordre de sonner le tocsin?

Didier. Oui, monsieur le président, Eybens était un des points convenus. J'ignorais cependant comment cette scène s'était passée.

Le président. Vous aviez sans doute ordonné qu'on employât la force pour avoir les clefs?

Didier. Non, je n'étais entré dans aucun détail à cet égard.

Le président. Didier, les témoins s'accordent à dire qu'on parlait du retour de Bonaparte; il est très probable que ces bruits venaient de vous.

Didier. Non, monsieur : je parlais de proclamer l'indépendance nationale, je voulais chasser les Anglais de la France, et le nom dont je me servais...

Le président. C'était ?...

Didier. Napoléon II.

Le président. Vous saviez bien qu'il n'était pas plus en votre pouvoir de donner pour chef à la France Napoléon II que tout autre; ainsi c'étaient des fourberies au moyen desquelles vous trompiez le peuple pour le faire servir à vos desseins.

Didier (avec fermeté). Monsieur le président, je n'ai point eu besoin de tromper le peuple par des fourberies, et je ne l'ai point trompé!...

Le président. Votre projet était évidemment de livrer la ville au pillage et au massacre, car comment auriez-vous pu vous y opposer si vous étiez entré à Grenoble ?

Didier. Parmi ceux que je commandais, les trois cinquièmes étaient des militaires, par conséquent disciplinés, et je comptais sur ceux-là pour maintenir l'ordre. Mon intention était si peu celle qu'on veut me supposer, que des sentinelles devaient être placées aux maisons de ceux que l'opinion désignait comme devant

courir quelques dangers ; au moment de partir pour Eybens j'ai dit : *Courage ! tout va bien, mais gardons-nous d'attenter aux personnes et aux propriétés ; ne souillons pas une aussi belle cause.* J'ai pu me tromper, mais j'ai toujours pensé que je pourrais entièrement éviter le désordre et l'effusion du sang ; je n'aurais pas voulu m'attirer les reproches des.... (Hésitation.)

Le président. Les reproches des...

Didier (d'une voix faible). Les reproches des puissances.

Le président. Vous saviez pourtant qu'il y avait dans la ville une garnison de braves militaires.

Didier. Oui.

Le président. Pensiez-vous donc qu'ils ne feraient pas leur devoir ?

Didier. Non.

Le président. Qu'ils ne seraient pas fidèles à leur serment ?

Didier. Non, je ne pensais pas cela.

Le président. Eh bien ! ils vous ont montré qu'ils savaient soutenir au prix de leur sang la cause du souverain légitime, et qu'on les trouvera toujours prêts à combattre ceux qui oseraient tenter quelque entreprise criminelle. Vous aviez intention de vous emparer des caisses publiques ?

Didier. Oui, M. le président. (Murmure dans l'auditoire.)

Le président. Et vous auriez eu ensuite recours aux caisses particulières?

Didier (avec un sourire d'indignation) : On a beau jeu maintenant à dire tout cela, mais ce n'est pas la vérité, c'est entièrement faux.

Le président. Cependant si vous aviez été repoussé après vous être emparé des caisses, vous les auriez emportées.

Didier. J'avais la persuasion, je l'ai encore en ce moment, que si j'étais entré à Grenoble je n'aurais point été repoussé. En trente-six heures j'étais maître de Lyon et bientôt après de toute la France. (Murmures dans l'auditoire royaliste.)

Le président (cette question est adressée à l'accusé par les soins de M. Planta, grand-prevôt, ancien ami de Paul Didier). Vous dites que vous ne vouliez pas faire répandre de sang; cependant lorsque, arrivant à la tête de votre second détachement, vous avez appris par les fuyards que vous avez rencontrés vers le milieu du chemin d'Eybens, que le reste de votre troupe avait été repoussé au combat de *la Croix Rouge*, vous avez rallié ces fuyards, et vous avez soutenu une seconde attaque dans laquelle vous commandiez vous-même; la crainte de verser du sang ne vous empêchait pas de poursuivre votre dessein.

Didier se livre dans sa réponse à diverses considérations.

M. Planta, prevôt. Vous ne répondez pas à mon objection. (Il la répète.)

Didier. Il est certain que je ne venais point avec l'intention de faire du mal ; nous devions entrer dans la ville sans tirer un coup de fusil, et si nous avons combattu, c'est bien parce que nous avons été contraints, et qu'une fois venus à ce point, il n'y avait pour nous de refuge que dans le succès.

Le président. Est-ce vous qui avez fait allumer des feux sur la montagne derrière Eybens?

Didier. Oui.

Le président. Est-ce vous qui avez fait allumer ceux de la Bastille ?

Didier. Oui ; ils devaient correspondre avec ceux d'Eybens pour donner le signal.

Le président. N'avez-vous pas passé à Grenoble plusieurs fois pendant que vous tramiez cette insurrection?

Didier. Oui, monsieur le président.

Le président. Vous avez sans doute vu quelqu'un ?

Didier. Non, je ne faisais que passer.

Le président. Vous dites cependant que vous avez vu Biollet et Joanniny ; où les avez-vous donc rencontrés ?

Didier. J'ai vu rarement Biollet; c'était un homme froid et qui parlait très peu; il avait d'ailleurs pour principe de ne jamais découcher ; nos entretiens n'étaient pas longs; son caractère m'avait inspiré beau-

coup de confiance et je n'étais pas le seul : le plus ordinairement c'était par l'intermédiaire de Joanniny que je correspondais avec lui, et je les ai vus quand j'ai passé à Grenoble près du *moulin de Canel* et *au chemin des Boiteuses*, mais peu d'instans.

Le président. Et quand vous passiez, c'était mystérieusement ?

Didier (souriant). Oh ! très mystérieusement, je vous l'assure.

Le président. Et pourquoi cela ?

Didier (souriant encore). J'avais pour cela de fort bonnes raisons ; je ne voulais pas être pris.

Le président. Ne promettiez-vous pas de l'argent à ceux que vous vouliez déterminer à vous suivre ?

Didier. Non.

Le président. Ne leur promettiez-vous pas autre chose ?

Didier. Non.

Le président. Si votre intention n'était pas de faire votre profit particulier dans cette malheureuse affaire, quel a donc pu être le motif qui vous a déterminé à l'entreprendre ?

Didier. Que sais-je ? l'exaltation de l'opinion politique. Mais la supposition que c'était pour de l'argent est un mensonge infâme dont on reconnaîtra un jour la fausseté.

Le président. Où étiez-vous dans l'intention de vous retirer quand on vous a arrêté ?

Didier. Dans le pays de Vaud que j'ai habité comme émigré, et où j'aurais été bien accueilli.

Le président. Ne vouliez-vous pas aller à Milan?

Didier. Non, monsieur le président.

Le président. Quand vous avez été arrêté, n'aviez-vous pas sur vous des lettres de change pour une somme considérable?

Didier. Non, monsieur le président, je n'avais que 68 francs et quelques papiers. Ces papiers étant une proclamation dans laquelle je donnais pour mot de ralliement *Saint-Chaffre*, et il faut que je vous dise pourquoi : — lors de l'invasion de la France par les troupes alliées en 1815, l'un des forts de Briançon (Hautes-Alpes) se trouvant dépourvu de garnison, était sur le point de tomber au pouvoir des ennemis, lorsque les habitans du village de Saint-Chaffre se jetèrent tous dans le fort avec la noble résolution de le défendre et de le conserver à la France. Les alliés, pour les réduire à se soumettre, les menacèrent de brûler leurs habitations qu'ils avaient laissées désertes, s'ils n'y rentraient pas aussitôt, et, sur leur refus, les alliés mirent le feu à ce village. Que firent les habitans? Ces braves Français eurent la constance de voir l'incendie dévorer sous leurs yeux la plus grande partie de leur patrimoine, sans être ébranlés dans leur résolution, et nos ennemis apprirent qu'il était encore des Français! (Paul Didier prononce ces derniers mots avec un enthousiasme qui excite

un mouvement de sympathie.) Quant aux autres papiers, c'était une lettre aux Marseillais, dans laquelle je rappelais à ces anciens amis de la liberté que toute distinction d'opinion devait s'effacer devant la cause de l'indépendance de la patrie; c'était en outre une lettre à M. l'évêque, une proclamation aux puissances, et enfin ce que les gendarmes sardes appelaient mon testament, et dont je parlerai dans ma défense.

Le président. Connaissez-vous le billet dont on va vous donner lecture?

« Mon cher ami, malgré toutes les difficultés ordi-
» naires dans de pareilles affaires, nous avons enfin
» terminé. On est d'accord sur tout, on ne s'occupe
» plus à présent que de la noce, qui est fixée à diman-
» che. Nous vous invitons à nous faire le plaisir d'y ve-
» nir, nous comptons sur vous, et vous devez être
» bien persuadé qu'en amenant vos amis vous nous
» ferez d'autant plus de plaisir que vous serez plus
» nombreux.

» Comme la fête doit être, je vous l'avoue, sans fa-
» çon, vous nous ferez plaisir si vous nous apportez
» quelques provisions. »

Didier. Oui, monsieur le président, c'est le billet par lequel j'avertissais du jour où nous devions nous réunir.

Le président. Qui aviez-vous chargé de distribuer ces billets?

Didier. Je n'en ai fait qu'un, parce que le premier

à qui il était remis était chargé, après en avoir pris connaissance, de le faire par venirà un autre, et ainsi de suite.

Le président. Qui l'a remis le premier ?

Didier. C'est Joanniny ; c'était toujours de lui que je me servais pour ces sortes de commissions, parce qu'il était extrêmement adroit et actif.

(L'audience est renvoyée au lendemain).

Audience du 9 juin. — L'interrogatoire continue.

M. le président a la parole.

Le président. Paul Didier, quel est le malheureux évènement qui, disiez-vous hier, a fait échouer votre projet ? N'est-ce pas parce que vos ordres n'ont pas été exécutés dans Grenoble ?

L'accusé. Hier, pendant la séance, j'éprouvais des douleurs horribles qui m'ôtaient la faculté de réfléchir sur ce que je disais et sur les questions qui m'étaient faites; mais je ne crois pas avoir parlé d'évènement qui ait fait échouer mes projets. Je n'ai pu parler que du malheureux évènement qui m'a fait arrêter.

Le président. Mais à quoi attribuez-vous donc que votre entreprise ait manqué ?

L'accusé. D'abord à la volonté de la Providence, qui a été de ne pas couronner par le succès le plan que j'avais formé ; mais particulièrement au retard du détachement de l'Oysans, qui reçut un faux avis d'un homme que l'on croyait être de notre parti, et qui peut-être en était et avait été lui-même trompé. Il

résulta de ce faux avis que nous ne fûmes pas tous réunis, comme nous devions l'être, à la porte de Bonne; de plus, je comptais sur les douaniers, qui manquèrent à Joanniny qui, avec Biollet, était le seul avec qui je fusse en relation et en avait lui-même avec les douaniers.

Il se chargea de traiter avec eux, et m'assura que j'y pouvais compter. Je lui avais dit que, dans le cas où j'obtiendrais leur coopération, ils devaient s'échelonner dans diverses communes pour se rendre les maîtres de leurs mouvemens, et servir ainsi, comme troupe réglée, à maintenir le bon ordre.

Joanniny me rendit compte, le samedi, de ses démarches à cet égard, et je le renvoyai le mercredi, avant le 2, pour prendre l'engagement d'honneur de ces employés, afin que si cet engagement n'était pas donné, je pusse contremander tous les mouvemens, en ayant encore le temps pendant les journées de jeudi et vendredi; mais Joanniny vint me dire que l'engagement avait été pris et que je pouvais y compter.

Le président. Il résulte des débats, et de vos aveux principalement, que vous comptiez sur les mouvemens dans l'intérieur de Grenoble; nommez les habitans qui devaient y coopérer.

L'accusé. C'est Biollet qui s'était chargé de cela; je n'ai jamais eu la moindre communication à cet égard avec les habitans de Grenoble. Je n'ai jamais eu avec eux des rapports directs ni indirects, et je croyais

qu'il y avait beaucoup plus de royalistes dans Grenoble que dans aucune ville que j'eusse parcourue; c'est ce qui fit que, le vendredi, je témoignai quelques craintes là-dessus.

En général, Biollet me répondit : « Soyez tranquille, demain, à minuit, je vous ouvrirai la porte de Bonne; la victoire est à nous. »

Pour moi, je n'ai communiqué avec aucun habitant, et n'ai jamais fait aux citoyens ou aux autorités l'injure de les croire infidèles.

Le président. Mais Biollet a dû vous donner la liste des personnes sur lesquelles il comptait.

L'accusé. Je n'ai eu aucune connaissance du nom de ces personnes; ce n'est que très tard que j'ai pu me déterminer à croire Biollet, avec qui, d'ailleurs, je n'ai eu que de très petites conférences, parce qu'il avait pour principe de ne jamais découcher et de ne faire que de très courtes absences; en un mot, il était très réservé et extrêmement prudent, ainsi que je l'ai fait remarquer dans mes premiers interrogatoires devant M. le général Donnadieu, qui me témoigna son étonnement sur ce que Biollet était entré dans le complot.

Le président. Votre silence donnerait lieu à faire soupçonner des personnes innocentes, et si vous voulez inspirer quelque intérêt en votre faveur, vous devez vous expliquer.

L'accusé (vivement, interrompant le président). Mon-

sieur le président, j'ai déjà protesté que je ne connaissais personne qui dût nous servir dans Grenoble; d'ailleurs, quand je connaîtrais quelqu'un, quoique je sois extrêmement sensible aux persécutions qui menacent ma malheureuse famille qui a fait mon bonheur, fût-elle sur le bord d'un abîme, pour la sauver je ne pourrais nommer personne.

Le président. Savez-vous si les personnes qui devaient vous aider dans Grenoble avaient des armes?

L'accusé. Je proteste que je ne sais rien à cet égard.

Le président. Ne vous a-t-on pas dit que l'on devait égorger le poste de Bonne?

L'accusé. Non, monsieur, on ne devait égorger personne; je devais, en entrant, me rendre de suite à la municipalité, pour prendre de là toutes les précautions et les mesures propres à empêcher le désordre.

Le président. Vous avez dit que vous êtes venu plusieurs fois à Grenoble; est-ce dans la ville que vous avez formé votre complot?

L'accusé. Je ne m'arrêtais pas dans Grenoble, et je n'y passais qu'en tremblant.

Le président. Avec qui avez-vous communiqué quand vous avez passé dans Grenoble?

L'accusé. Je n'ai jamais communiqué avec qui que ce soit; j'entrais par une porte et je sortais au plus vite par l'autre. Voici le chemin que je suivais... (*Il désigne les rues.*)

Le président. Vous deviez déplacer les autorités; qui devait les remplacer? qui deviez-vous nommer pour préfet, pour général?

L'accusé. Mon intention n'était pas de maintenir les autorités fidèles au roi; d'ailleurs elles se seraient retirées d'elles-mêmes; mais, pour les remplacer, je n'ai eu que des pensées vagues, que je ne dois pas vous communiquer, n'ayant eu aucune relation avec personne.

Le président. Mais votre plan devait être fait et vos projets arrêtés; qui deviez-vous nommer?

L'accusé. Je ne dois désigner personne puisque personne n'a reçu de communications de moi, et que ceux sur qui j'ai pu jeter les yeux, sans avoir participé à mon complot, seraient maintenant compromis, signalés comme ennemis du gouvernement, et exposés à être inquiétés à cet égard.

Le président. Vous avez dit que vous deviez arriver en trente-six heures à Lyon; comment sans chefs pouviez-vous espérer un tel succès, et surtout empêcher le désordre et le pillage?

L'accusé. Ce reproche est le plus grand et le plus injuste qui m'ait été fait; j'y répondrai dans ma défense; quant aux trente-six heures, je vous ai déjà dit qu'hier les douleurs ont pu me faire dire des choses extraordinaires, et me faire répondre, sans avoir la faculté de réfléchir. Ainsi, vous m'avez demandé si, en venant à Grenoble, je devais prendre les caisses publiques;

dans mes nombreux interrogatoires on ne m'avait pas fait cette question; n'étant pas préparé là-dessus, quand j'ai répondu il a pu y avoir du louche; en disant que mon intention était de m'emparer des caisses publiques, j'ai voulu dire que je n'attenterais point aux propriétés particulières; il est évident que si j'avais pris Grenoble, l'autorité au nom de laquelle j'agissais était propriétaire de ces caisses. Une fois maître des caisses, je devais m'en servir pour étendre mes mouvemens et m'emparer de Lyon, ainsi que je l'ai dit en trente-six ou quarante heures. Mes calculs pouvaient être faux à cet égard, comme à bien d'autres, quand j'ai dit hier que je voulais prendre les caisses publiques; il y a des personnes (*en les désignant des yeux*) qui ont manifesté des signes d'improbation que je leur pardonne; d'ailleurs je ne m'étais pas assez clairement expliqué là-dessus.

Le président. Mais en prenant les caisses publiques vous dérobiez l'argent qui devait payer les fonctionnaires publics, et vous donniez par là l'exemple des vols particuliers.

L'accusé. Je vous montrerai dans ma défense que je ne venais pas en brigand, et l'Europe m'aurait jugé autrement si j'avais réussi; au surplus, les autorités se retiraient d'elles-mêmes, je n'avais pas besoin de les payer, et les fonctionnaires que leurs emplois attachaient à Grenoble n'auraient rien perdu.

Le président. Il résulte des débats, que vous avez

dit à ceux qui vous demandaient des cartouches, soyez tranquilles, vous en aurez ; qui devait vous en fournir ?

L'accusé. J'ai passé la journée du samedi dans le bois d'Echirolle, pour ne compromettre personne. Joaniny, qui m'accompagnait, me servit d'escorte, vint deux fois à Grenoble; ce jour-là il me dit que le soir il y aurait cinq cents cartouches à Eybens.

Le président. Il y eut des provisions de bouche portées chez Robelin, et il en fallait nécessairement pour nourrir votre monde : qui vous les avait procurées?

L'accusé. Biolet ne voulut pas faire manger les troupes. Il s'y opposa en me disant qu'une fois à table, nous n'en serions plus les maîtres, et qu'il fallait tout au plus leur laisser prendre un verre d'eau-de-vie; du reste, j'étais tout-à-fait étranger à ce qui concerne les provisions.

Le président. Vous étiez maître des requêtes au conseil d'Etat de Sa Majesté et membre de la Légion-d'Honneur; comment avez-vous pu violer vos sermens, comme vous l'avez fait, et manquer à l'honneur aussi essentiellement?

L'accusé. Je vous prie, monsieur le président, de ne pas prendre à vanité ce que je vais vous dire, elle n'y entre pour rien. J'ai fait connaître mes sentimens pendant les temps désastreux de notre fatale révolution, et je n'ai cessé de montrer mon attache-

ment à la famille des Bourbons. J'en ai des preuves écrites et authentiques. O Dieu, que tes desseins sont impénétrables! par quelle fatalité se fait-il que je me trouve coupable d'avoir attenté au repos de cette auguste famille, moi, pour qui elle fut toujours respectable? J'ai marché à reculons vers l'échafaud. Je ne crois pas que des sermens puissent me lier, étant donnés dans de telles circonstances, sans quoi mes actions me paraîtraient toutes contradictoires. En 1793, j'ai fait un mémoire contre la vente des biens des émigrés, mémoire qui m'a valu bien des persécutions; en 1814, maître des requêtes au conseil du roi, j'ai défendu les acquéreurs de ces mêmes biens; mais des sentimens d'honneur, de justice, d'amour du bien public, m'ont toujours dirigé. Ayant osé, en 1793, braver les fureurs démocratiques pour soutenir les émigrés, en 1814 j'ai cru devoir soutenir ceux qui étaient devenus propriétaires légitimes des biens nationaux, de ceux du département du Pas-de-Calais en particulier; les acquéreurs étaient au nombre de plus de quinze cents. J'ai su que le préfet de ce département avait protesté qu'il quitterait le pays si les quinze cents propriétaires ne gagnaient pas leur cause. Les acquéreurs devaient-ils être victimes de leur bonne foi, et se voir dépouillés de ces biens qui leur étaient garantis par la Charte?

Le président. Cette réponse est étrangère à la question.

L'accusé (vivement) : Monsieur le président, elle n'y est point étrangère quant à ma conduite, et je dois détailler les motifs qui m'ont dirigé.

Le président. Vous développerez cela dans votre défense. Quel est celui qu'on appelait le général à Eybens?

L'accusé. C'est Biolet, je crois l'avoir dit.

Le président. Quelle était la demeure de Bafer?

L'accusé. Je ne l'ai vu que deux fois. J'ignore sa demeure.

Le président. Connaissez-vous Savarin, qui a été arrêté dans le Bugey?

L'accusé. Non.

La parole est à M. Motte, avocat de Didier. Il développe les moyens d'incompétence tendant à faire renvoyer l'accusé devant la cour des pairs.

La cour se déclare compétente.

Le président. Avez-vous envoyé, le mercredi, Joaniny aux douaniers avec votre billet? Est-ce le mercredi ou le jeudi? Qui vous a rendu réponse?

L'accusé. C'est le jeudi qu'il m'a dit que je pouvais compter sur eux.

La parole est au procureur du roi.

M. Romain Mallein appelle sur la tête de Didier toutes les rigueurs de la loi; il ne peut s'empêcher de plaindre vivement les amis et la famille de l'accusé.

Didier prend ensuite la parole :

Je demande pardon à la cour de l'émotion que j'éprouve toutes les fois qu'il est question de ma famille; c'est sur elle que s'est réunie toute ma sensibilité; elle ne s'exerce plus sur ma personne en particulier, que pour m'enseigner à mourir.

MESSIEURS,

« La gloire a un tel attrait, que les hommes la mettent au-dessus de tout, et la préfèrent même à la crainte de la mort. » Cette pensée de Pascal m'avait souvent frappé; elle semblait me présager la destinée qui m'attendait. J'avais réfléchi sur les moyens de me l'appliquer à moi-même à mes derniers momens; dans la situation où je suis, j'ai désiré et je désire encore que ce ne soit pas en vain que j'ai médité ce sujet. Je ne suis pas du nombre des hommes qui ne regardent la mort que comme le terme des peines de cette vie, sans y voir le commencement de l'autre. La nature humaine répugne à sa destruction, et cependant la crainte de ma mort ne me domine pas, mais je ne saurais vaincre et surmonter l'effroi que me cause la pensée de paraître devant la justice éternelle. Les principes et les devoirs religieux seront la base de toute ma défense. Je ne viendrai pas justifier ce que j'ai pu croire, et ce qui est peut-être la vérité; à l'égard de mes principes religieux, le ciel m'a réservé un bonheur bien remarquable, c'est qu'ils ne sont pas de ce moment, et que je n'ai cessé de les professer

lorsqu'il fallait, pour ne pas s'en départir, renoncer à tous les avantages personnels. Plus tard, je les mis davantage en évidence, ces mêmes principes (je veux dire à l'avènement de Bonaparte au gouvernement français) : c'est dans le temps où il s'occupait de relever les autels et de nous rendre la religion, que nos désastres et nos crimes avaient éloignés ; c'est alors que s'éleva l'opinion que Bonaparte travaillait à rétablir les Bourbons en France ; opinion que je n'eus jamais, mais qu'il paraît que Louis XVIII partagea lui-même ; c'est à cette époque, dis-je, que, d'accord avec Portalis, cet homme si respectable, je dirigeai un recueil intitulé le *Retour de la Religion.*

Ma production fut présentée à Bonaparte, par M. de Savoye Rolin, à qui il dit, après l'avoir lue : « Quand on écrit de cette manière, c'est une lâcheté » de ne pas se nommer. » Voilà pourquoi la dernière édition porte mon nom. Cet ouvrage me fournit aujourd'hui des réponses bien péremptoires et bien flatteuses pour moi, aux accusations de M. le procureur du roi.

Il m'accuse de n'avoir pas éprouvé ce que sentaient tous les pères de famille quand la fatale conscription venait leur arracher l'espoir de leurs vieux ans. Eh ! que n'y a-t-il deux cent mille Français qui aient pensé comme moi sur les guerres funestes qui ont désolé l'Europe. (*Il lit sa brochure.*) « Que serait-il arrivé, » grand Dieu ! si dans votre miséricorde vous ne nous

» aviez envoyé la paix? »—En écrivant cette phrase, je ne croyais pas prévoir les catastrophes qui nous ont perdus. Je donnais ensuite beaucoup de développement à la nécessité de rétablir la religion. — ... « Mais cette » paix n'est pas celle de deux nations, elle doit être » nommée la paix du monde. Il faut apposer sur ce traité » le sceau de la religion ; il faut, s'il est permis de s'ex» primer ainsi, que le ciel soit appelé au congrès des na» tions, et qu'il termine lui-même leurs différens, etc... » Et voilà les vœux de l'homme qui est représenté par M. le procureur du roi comme ayant voulu organiser le massacre et le pillage dans le sein de sa patrie. Oh! faiblesse humaine! quelle est donc celle qui a pu me conduire dans le gouffre où je me trouve plongé? Je le dirai tout à l'heure, mais qu'au moins on ne dise pas que je me présente comme un homme perdu de mœurs, abîmé de vices et de crimes, qui a voulu les consommer en méditant et préparant de sang-froid la ruine et la désolation de son pays. Non, ce n'est pas la mémoire d'un brigand que je dois léguer à mes enfans; on pourra dire que leur père a été égaré, mais jamais qu'il chercha ses intérêts dans le malheur de la France.

Ma tentative a déjà coûté la vie à bien des malheureux; elle a plongé des familles dans le désespoir, elle a éveillé les soupçons sur un grand nombre de citoyens, elle en a conduit plusieurs au supplice; oh! certainement ce sont là de grands maux. J'ai sans cesse pré-

sentes ces familles qui me demandent compte des membres que je leur ai enlevés. Je m'attendais à des reproches de la part de cette malheureuse veuve qui a été entendue hier par la cour; mais non, elle a respecté mon infortune, elle a déposé, sans m'adresser la moindre parole qui pût me blesser... moi qui étais la cause de la mort de son mari, comme de tant d'autres; quoiqu'il soit vrai que je ne les ai pas trompés, et que tout ce qu'on a dit de contraire n'est que mensonge, calomnie, iniquité. L'homme forme toujours des projets; quand j'étais errant en Savoie, mon intention était de porter des secours à ceux dont j'ai fait le malheur, et de consacrer mon existence à les consoler; mais je lègue cette dette triste et sacrée à ma famille. Je compte assez sur son attachement pour être certain qu'elle prendra soin de l'acquitter. Je forme un autre vœu : c'est que l'on mette un terme aux rigueurs que l'on exerce envers les malheureux que j'ai entraînés dans ma ruine: ils sont innocens, moi seul je suis coupable, moi seul dois expier le crime. J'espère qu'il en sera ainsi, et j'ai appris avec plaisir que telle est l'intention des autorités. Mais je me dois, je dois à ma famille de discuter l'accusation, d'admettre ce qui est fondé sur la vérité, de rejeter ce qui est basé sur le mensonge. J'ai déjà promis que je ne m'écarterais pas de la modération que je me suis prescrite, et que ma défense ne serait pas, comme a paru le craindre M. le procureur du roi, une sorte de

manifeste par lequel je chercherais à séduire le peuple et à lui faire partager mon erreur. Quelle que soit la folie de mon entreprise, ce n'est pas ce que je suis appelé à défendre; les hommes et les temps la jugeront. Une base fondamentale existe, et le ciel l'a voulu ainsi, pour justifier mes intentions aux yeux de l'Europe et de la postérité.

Le 14 mai j'étais à Saint-Sorlin en Savoie; pensant à ma malheureuse famille, je voulais laisser un témoignage de mes principes. Je rédigeai une déclaration de mes actions et de mes projets pour la léguer à cette vertueuse épouse qui fit pendant trente ans la gloire et le bonheur de ma vie. Je fus arrêté le surlendemain, et cet écrit me fut enlevé avec mes autres papiers.

Les carabiniers royaux, qui sont les gendarmes de la Savoie, avaient reçu des renseignemens si précis sur mon compte, que lorsqu'ils m'arrêtèrent, après s'être saisis de tout ce que j'avais de papiers, ils me demandèrent encore ce qu'ils appelèrent mon testament, et ne voulaient pas croire qu'ils le tenaient déjà; ils mirent tout en désordre, pour le chercher, dans la maison où j'étais. Dans cet écrit, je disais à ma femme et à mes enfans, que, pour unique consolation, je lui adressais le récit de mes actions et les détails de ma conduite; j'y joignais une proclamation, preuve authentique de mes intentions; il est inutile de la rapporter ici tout entière, mais il est un passage que je

dois citer : « *Que le plus noble élan*, la plus juste, » la plus sacrée des causes... celle des peuples, ne soit » pas souillée par le sang; sauvons la France, mais sans » déchiremens; indulgence pour le passé, accueil au » retour sincère. »

Je vous prie de vous en tenir au texte, et de ne pas vous arrêter à cette objection, que telles étaient mes intentions, mais que je n'aurais pas été le maître de les remplir; ce sont mes intentions que je devais justifier, et la Providence a voulu que cette base inébranlable, cette preuve de mes intentions, fût sauvée. D'un autre côté, des témoignages nombreux et qui ne sont pas suspects, vous apprennent ce que je devais faire en entrant dans Grenoble; ils prouvent qu'en entrant, nous devions prendre les mesures propres à prévenir toute espèce d'abus, et faire placer de suite des sentinelles aux portes de ceux qui auraient pu être maltraités pour leur opinion; ils prouvent que je devais faire respecter toutes les autorités; enfin les mesures de rigueur se réduisaient à l'exil du général, s'il s'était montré dangereux. Tout cela pouvait paraître gigantesque; nous sommes dans un temps si malheureux, qu'il faut avoir pitié de ceux qui sont victimes de l'erreur.

Je puis dire et prendre Dieu à témoin, que cette entreprise que j'ai suivie à travers mille périls toujours renaissans, mille fatigues, mille obstacles, cette entreprise n'a eu aucun principe d'intérêt personnel,

elle n'en a d'autre que l'intérêt du peuple, qui me paraissait malheureux. J'ai pu me tromper, mais au moins que l'on ne cherche pas à me faire un crime des motifs qui m'ont dirigé. J'ai parcouru bien des chaumières, et c'est là que j'ai puisé l'exaspération qui m'a fait commencer cette entreprise qui me conduit à l'échafaud.

Le président. Renfermez-vous dans votre défense, vous ne devez parler que pour vous justifier des crimes dont vous êtes accusé.

L'accusé. Je vous demande pardon, monsieur le président, la loi accorde à l'accusé la faculté de présenter toutes les circonstances du crime, ne tendissent-elles pas à lui faire éviter le châtiment. Je proteste ici que je suis le premier à inviter le peuple à quitter cette exaspération que j'ai pu causer, et à s'abandonner aux lois et à la Providence; j'ai été accusé d'un fait grave, il faut bien que je puisse répondre aux divers chefs de l'acte d'accusation, d'avoir voulu porter le pillage et la désolation dans Grenoble; il faut bien que je réponde à tout. En un mot, je proteste d'user toujours de modération; je ne veux braver ni les lois ni les hommes, je ne braverai que l'irréligion; je sais qu'une partie des hommes blâmera ma conduite à cet égard, ainsi que la piété que je vais apporter au moment de ma mort, mais cela ne changera rien à mon système de défense.

Je suis accusé, non seulement d'avoir commandé une

armée rebelle, mais encore d'avoir voulu organiser le meurtre et le pillage, et de beaucoup d'autres circonstances qui aggravent extrêmement le crime dont je suis coupable. On m'accuse surtout d'avoir trompé ceux que j'ai entraînés dans la révolte; je proteste que je n'ai jamais annoncé l'arrivée de Marie-Louise et de son enfant.

Ma proclamation est encore là pour le prouver; je n'ai trompé les paysans en aucune manière; j'ai eu recours à eux, mais j'avais la présomption de croire que le mouvement pouvait être organisé et exécuté de façon à ne pas compromettre la sûreté des personnes et des propriétés.

J'ai été accusé d'avoir voulu maltraiter les nobles et m'emparer de leurs biens; l'acte d'accusation ne le porte pas, il est vrai, mais on me l'a reproché dans les débats. Ce sont des points capitaux; je dois me justifier pour ma famille.

Comme je crois l'avoir dit, je refusai la coopération des douaniers, j'ai voulu seulement qu'ils s'échelonnassent sur divers points pour prévenir toute espèce de désordre; plusieurs personnes qui étaient sur mon passage, quand je marchais sur Grenoble, et notamment des maires royalistes, et même de nobles, seront toujours témoins que j'ai pris tous les moyens qui étaient en mon pouvoir pour empêcher les excès et le désordre. J'avais remarqué un sujet de grande inquiétude pour le peuple; quelques prêtres se sont

écartés de la ligne de leurs devoirs en s'immisçant dans les affaires temporelles et politiques, ce qui leur a été expressément défendu par les saints canons; cette conduite de leur part avait produit la plus grande exaspération chez les paysans; c'est de ce côté surtout que je tournai mes précautions, et c'est pour cela que j'écrivis à monsieur l'évêque de Grenoble une lettre que je devais publier en arrivant, et dans laquelle je lui rappelais que les prêtres devaient faire consister leurs principaux devoirs dans l'amour du peuple, et que ceux qui aiment le peuple cherchent à le consoler et à le secourir dans ses misères; oui, monsieur, je parlais ainsi dans cette lettre, comme dans tous les actes d'une mission que je croyais avoir reçue de Dieu.

S'il a daigné jeter un regard sur la France pour la sauver, quelque coupable qu'elle soit, c'est dans cette résignation dont je fais preuve, que j'ai puisé la force de supporter tant de maux et de fatigues. Je m'étais nourri des pensées de Pascal et de Cicéron, que j'avais pour compagnons dans mon pèlerinage; je n'ai donc voulu commettre aucun attentat, je m'étais fait à moi-même l'objection que l'on m'a faite, d'être maître de ma troupe assez.... pour la diriger à mon gré; mais mon détachement était composé en grande partie de militaires, qui (j'en prends à témoin MM. les militaires ici présens) savent quelle est parmi eux la force de la discipline, qui, dis-je, devaient prévenir

le pillage et les excès auxquels aurait pu se livrer une troupe indisciplinée, et je ne doute pas encore que ce moyen n'eût parfaitement réussi. Je pouvais me tromper, mais j'espérais que je parviendrais par la fermeté à empêcher le désordre.

J'ai été coupable sans doute d'avoir formé un attroupement à main armée, mais, je le répète, et l'ai suffisamment prouvé, je n'ai pas tenté d'organiser le massacre et le pillage; le ciel n'a pas voulu que mes desseins aient réussi, eh bien! je me soumets.

J'ai trouvé dans mon cœur les principes qui m'ont soutenu au milieu de mes revers.

Maintenant que cette accusation est réduite à ses véritables termes, ma situation n'est pas changée, et j'attends ma condamnation; mais il me reste à vous présenter quelques observations sur plusieurs circonstances accessoires.

(L'accusé paraissant extrêmement fatigué, M. le président l'invite à se reposer. Quand il a repris haleine, il continue.)

Une des imputations qui m'ont le plus affligé, est celle de M. le président, qui supposait que mon intention était, après m'être emparé des caisses, de me retirer en pays étranger. Je déclare qn'il n'y a rien dans mes interrogatoires, qui ont duré plus de cent heures, qui ait rapport à une telle supposition.

Je dois à la justice de déclarer un fait que M. Imbert des Granges, homme bien digne de foi, pourra

attester, et qui prouve l'absurdité des bruits populaires. J'ai été chargé de tout ce qui a été dit dans cette malheureuse affaire; j'ai été confronté avec le sieur Simon, arrêté, et que l'on croyait être mon complice; j'ai été interrogé à cet égard, par M. Imbert des Granges, il est témoin qu'une partie des faits posés par le juge d'instruction de Lyon, était directement opposée à l'autre partie; je fais cette remarque pour que ma mémoire soit à l'abri de tous les bruits populaires que l'on pourrait répandre.

J'ai appris surtout que l'on répandait le bruit que j'ai signalé diverses personnes comme ayant participé au crime dont je suis coupable; mais je proteste que tout ce que l'on pourrait dire là-dessus serait faux. J'avais besoin de réfléchir un moment pour savoir de quelle manière je m'exprimerais à l'égard des corps, des individus sur lesquels on prétend que je comptais; mais je déclare à la ville entière et aux militaires que je ne leur ai jamais fait l'injure de les croire infidèles, et que je n'ai jamais eu la moindre pensée contraire à leur honneur, ou qui pût les blesser en aucune manière.

Il me reste, messieurs, à vous remercier de la bonté que vous avez eue pour moi; je remercie toutes les autorités des égards qu'elles ont eus pour moi ou qu'elles m'ont témoignés, malgré la rigueur qu'elles ont déployée, mais qui n'était qu'une suite nécessaire de ma position, ce qui m'a fait plonger dans un cachot

fétide et privé d'air, moi que le manque d'air suffirait pour conduire en peu de temps au tombeau.

(L'accusé s'adresse à son avocat.)

Dans une aussi funeste position que la mienne, mon cher conseil, vous avez rempli une tâche bien pénible; recevez mes remerciemens; je vous supplie maintenant d'être le conseil et le soutien de ma famille et de ne pas l'abandonner.

M. Motte, avocat de Didier, prend ensuite la parole.

D'une voix presque éteinte il dit qu'il n'appartient point à l'accusé de renoncer à des moyens qui pourraient lui sauver la vie, et il supplie la cour de le recommander à la clémence du roi.

La cour se retire pour délibérer.

Après quelques momens, Didier demande à un huissier du papier pour écrire. Il n'y en a point; il déchire alors la feuille qui couvre sa brochure (du *Retour à la Religion*), et écrit dessus quelques lignes qu'il envoie à la cour.

Après une délibération d'une heure la cour rentre, tous les yeux se portent sur Didier. Pendant la lecture de l'arrêt de mort son visage n'éprouve pas la plus légère altération; il conserve un calme stoïque qui excite au plus haut degré l'admiration de ses ennemis qui composent l'auditoire. Par les dernières lignes qu'il a adressées à la cour, il a demandé de ne pas s'occuper de le renvoyer à la clémence du roi: « J'ai

» fait mon sacrifice, a-t-il écrit, ma famille saura faire » le sien. »

En présence de cette noble fermeté, on cesse de s'étonner qu'un vieillard, étranger à l'art militaire, ait tiré l'épée de l'insurrection et entrepris de soulever le peuple français : ce n'est pas le courage qui a failli.

Le 10 juin, à onze heures du matin, Paul Didier est conduit à la mort. Son exécution a attiré un petit nombre de royalistes, le reste des habitans s'est enfermé en signe de deuil. Didier, accompagné du curé de Saint-Louis, homme très estimé, arrive d'un pas assuré et avec son maintien ordinaire, au pied de l'échafaud. Il s'arrête, fait un mouvement de tête pour se débarrasser de son chapeau, qu'un des exécuteurs place devant ses pieds, et embrasse le prêtre. Sa physionomie, légèrement altérée par un mouvement de sensibilité au moment de cet adieu (il recommandait sa famille), reprend presque subitement l'expression du calme et de la sérénité qui ne l'abandonne plus. Il monte seul, sans crainte et sans affectation, les degrés de l'échafaud, et bientôt après il cesse de vivre.

Ainsi périt le chef avoué de l'insurrection du 4 au 5 mai 1816. Pendant quinze ans sa mémoire resta dans l'oubli, le jour de la réhabilitation est venu pour elle.

Ainsi se termina cette conspiration dont le bruit retentit dans toute l'Europe, et vint surprendre dans ses réflexions l'homme de Sainte-Hélène.

De longues années ont passé depuis lors ; ceux qui avaient répandu le sang par télégraphe, ceux qui avaient bâillonné et proscrit les victimes, ceux qui avaient épouvanté le Midi de leur terrible justice, croyaient que ces tristes journées étaient pour jamais ensevelies dans le sommeil : nos paroles les réveilleront.

Qu'ils soient pairs de France, qu'ils dorment sous la pourpre, leurs mains sont tachées de sang, et ce sang, comme celui qui souillait lady Macbeth, *toutes les ondes de l'Océan ne suffiraient pas pour l'effacer*.

Amédée Gabourd (de Grenoble.)

*

NOTE.

F La pétition présentée à la chambre des députés au nom des parens des victimes fut renvoyée aux ministres. Cette pétition signée de M. Joseph Rey (de Grenoble), alors avocat à Paris, attira à ce courageux citoyen une longue suite de persécutions.

M. Rey, né à Grenoble, en 1779, après une adolescence

dont le malheur fut la grande école, embrassa la carrière du barreau, et ne tarda pas à s'y distinguer non moins par l'accomplissement de ses devoirs particuliers que par de nombreux travaux philosophiques. Il fut successivement nommé substitut du procureur impérial à Plaisance, premier substitut à Mayence, président du tribunal des douanes à Lunebourg; et dans ces siéges éloignés, il compara avec fruit les législations et les mœurs des pays conquis. En 1814, après l'invasion, il fut nommé président à Rumilly (Savoie), et en 1815 il fit paraître sa célèbre *Adresse à Napoléon* qui eut alors tant de retentissement. Rentré au barreau en 1816, il fut rayé *du tableau des avocats de Paris*, pour avoir osé signer la pétition des citoyens de l'Isère, et en 1821 il fut impliqué dans la conspiration dite *du mois d'août* 1820 et condamné à mort. Réfugié en Angleterre, M. Rey publia en 1826 un ouvrage remarquable sur les *institutions judiciaires de l'Angleterre comparées avec celles de la France*, ouvrage traduit en allemand, puis en anglais, par les soins de Jérémie Bentham. Amnistié en 1826, M. Rey publia d'autres écrits non moins dignes d'attention, entre autres des lettres *sur le perfectionnement des études légales*, d'autres sur *le système coopératif de Robert Owen* et un traité *des principes généraux de législation*. Depuis la révolution de 1830, M. Rey, vivement protégé par le général Lafayette, son ami, fut nommé conseiller à la cour royale d'Angers; et bien que ce poste, obscur pour lui après tant de services rendus à la cause qui venait de triompher, ne pût satisfaire les vœux de ses amis, ce savant magistrat se créa une nouvelle sphère d'utilité publique, et consacra toute son activité à des œuvres philantropiques, lassé qu'il était de la politique irritante de haine et de passion. M. Rey a fondé à Angers *des salles d'asile*, et a publié une impor-

tante statistique *des prisons de Maine-et-Loire*, ouvrage d'humanité et de philosophie.

Aujourd'hui M. Rey songe à couronner tant de travaux de tout genre par la publication prochaine *de sa Théorie fondamentale de l'organisation sociale*. Cet ouvrage sera le résumé rationnel de toutes les pensées et de tous les sentimensde sa vie.



LE MARÉCHAL DE FRANCE

AUGEREAU.

*

BATAILLE DE CASTIGLIONE.

AVANT-PROPOS.

Parmi tant de prodigieux faits d'armes, dont un seul eût suffi pour immortaliser les généraux de l'ancienne monarchie, et dont les annales de la France présentent depuis la révolution d'innombrables exemples, il en est plusieurs qui méritent une place distinguée dans les fastes de la gloire nationale. Les noms des généraux qui commandèrent dans ces importantes circonstances ont droit d'être plus particulièrement connus qu'ils ne l'ont été encore. Les divers précis,

les aperçus historiques publiés jusqu'à ce jour, se sont plus spécialement attachés, en présentant les faits, à les subordonner aux conceptions des généraux en chef. C'est ainsi que la gloire de ceux qui commandaient sous les ordres des chefs de corps, des simples officiers, de ceux qui commandaient sous leurs ordres, a été constamment obcurcie et souvent tout-à-fait ignorée.

C'est une faible partie de cette gloire si essentiellement nationale, si justement due à tous, que j'entreprends de revendiquer aujourd'hui.

Certes, tous les faits mémorables ne doivent pas être considérés comme le patrimoine d'un seul homme. Plus ils seront dispersés sur de nombreuses têtes, plus ils révèleront à l'Europe le secret du génie de cette nation guerrière qu'on ne réduira jamais à un tel degré d'asservissement qu'elle puisse oublier les titres qu'elle conserve au respect et à l'admiration du monde, et dont un seul moment, qui viendra tôt sans doute, peut encore laver toutes les humiliations.

De quelque prétexte que se couvrent maintenant un petit nombre d'hommes qui se reconnaissent indignes sans doute de participer à la gloire de nos armées, par le soin qu'ils prennent de l'effacer ou de la flétrir, leurs efforts seront aussi impuissans qu'ils sont criminels. Nous espérons assez de ceux-là même qui, sous des drapeaux différens, ne cessèrent, par leur bravoure, de se montrer dignes d'être Français,

pour croire qu'ils considèreraient comme un titre de gloire d'appartenir à ces grandes armées si constamment victorieuses des efforts de l'Europe liguée, et à qui seules il était réservé de triompher d'eux sans les humilier.

Ce serait en vain cependant qu'on voudrait opposer la valeur brillante, mais toujours trompée, des défenseurs de la cause royale à celle des soldats de la république. On m'opposera, je le sais, la différence du nombre. Cette objection n'est pas dénuée de vérité, mais j'observerai que dans le nord, dans le midi et dans les départemens de l'Ouest, illustrés par tant d'héroïsme et de malheurs, les avantages, longtemps balancés entre des masses égales, ont toujours fini par demeurer à nos troupes, soit qu'en effet de plus grands moyens fussent à la disposition de nos armées, soit qu'un enthousiasme plus ardent eût exalté leur courage, soit enfin que les triomphes de cette noble cause, séparés des odieux excès qui en ternissent l'éclat dans l'intérieur, et qui lui suscitèrent depuis tant d'ennemis au dehors, fussent écrits dès lors dans les décrets éternels. Et pourquoi se dissimuler des faits que la conscience et les traités de l'Europe ont reconnus? Que servirait de tenter encore d'égarer l'opinion publique qui ne peut plus l'être? Notre gloire et nos malheurs ne sont-ils pas consignés dans les annales des peuples avec leur sang et le nôtre? Qui pourrait désormais les effacer du souvenir

des hommes ? Les monumens, aussi glorieux que déplorables, n'en sont-ils pas dans toutes les familles ? ne sont-ils pas attestés par tant de regrets ? ne sont-ils pas arrosés de larmes depuis la Baltique jusqu'à la Méditerranée, depuis les frontières de la Perse jusqu'à l'Océan ? Qu'on cesse donc de nous contester des avantages qui nous ont coûté si cher. Le roi (1) lui-même, étranger aux malheurs qui nous précipitèrent dans tant d'infortunes, ne saurait l'être à la gloire qui en a rejailli sur le nom français. Quel lustre n'ajouta-t-elle pas à sa couronne ! Cet éclat, dont elle brille et qui n'a été terni qu'un moment, le tient-elle de quelques succès partiels et de peu d'importance, remportés par les défenseurs d'une cause malheureuse, ou de tous les souvenirs qui se rattachent à vingt années de triomphes, qu'un mois de revers, né de l'excès de l'ambition et du délire, ne détruira jamais ? Ah ! sans doute le roi abjurerait avec indignation toute gloire étrangère à celle de nos armes, car il ne peut oublier que pour un roi de France il n'en existe pas d'autre que celle de la nation française. Esprits imprudens et présomptueux, que voulez-vous donc de nous ? Craignez de nous engager dans une carrière où vous ne pourriez pas nous suivre ! Songez que les temps sont arrivés où il n'y a plus de vrai courage que dans la modération. Ecoutez les conseils de la raison, de la pru-

(1) Ce mémoire a été écrit quelque temps après la première restauration.

dence; écoutez surtout l'intérêt du roi, pour lequel vous affectez un zèle que vous ne voulez reconnaître qu'en vous seuls, et ne vous montrez point ses amis aveugles. Le roi n'ignore point qu'il appartient maintenant au peuple français, et non plus seulement à quelques proscrits fidèles qui ne furent point assez forts pour lui rendre sa couronne et qui seraient impuissans pour la maintenir. Vous oubliez trop souvent que des siècles se sont écoulés en peu d'années, et que les lumières ne rétrogradent jamais sous une même génération. Croyez que s'il fallait interroger toutes les consciences, chacun penserait peut-être avoir aussi droit d'accuser. C'est ce droit, trop réel sans doute, qu'il convient aujourd'hui de déposer tous ensemble sur l'autel de la patrie et sur les marches du trône. Le salut de l'Etat, celui du roi, le vôtre, l'exigent; mais cet oubli a dû être sincère, et c'était au souverain à vous donner l'exemple de cette franchise, dont vos manifestes ont jusqu'ici permis de douter, et dont il n'est que trop vrai qu'on doute encore. Pensez que la puissance des réactions est incertaine et peu durable. La révolution tout entière est une preuve de cette vérité. Songez que s'il était possible que l'instant arrivât jamais où la cause des armes françaises ne pût être défendue que sur une terre étrangère, et que leur gloire exilée eût besoin d'implorer la protection des rois qu'elles ont vaincus, ces rois qui ont appris par une longue expérience que la honte n'accompagne pas

toujours les revers, que la fortune a ses vicissitudes, et que la grandeur véritable consiste à honorer tout ce qui est illustre et malheureux, s'empresseraient d'offrir aux défenseurs d'une cause sublime les secours de la plus généreuse hospitalité, jusqu'à ce qu'un nouvel ébranlement des choses humaines eût rétabli dans leur pays un gouvernement ami de leur indépendance et de sa gloire, et protecteur de tous ceux qui l'ont défendue par de longs et d'importans services, ou illustrée par tant de grands talens. Ne vous avilissez-vous donc pas vous-mêmes, en vous efforçant d'abaisser tout ce que l'Europe révère, et tout ce qui a fait la splendeur de notre patrie dont les malheurs n'ont été ni moins grands ni moins honorables que les vôtres, et qui, en oubliant vos erreurs, a le droit d'attendre le même oubli pour les siennes? C'est donc à tous les Français, et nous nous plaisons à réunir sous ce nom tous ceux qui, même au milieu des camps ennemis, ne cessèrent de porter au fond de leur âme le sentiment de l'orgueil national, que nous offrons ce tableau d'une gloire que nous aimons d'autant plus à partager avec eux que le plus grand nombre d'entre les hommes qui s'armèrent pour la défense de notre antique monarchie, s'en est déjà rendu digne par l'oubli de tous les motifs de désunion et de haine, et que tout annonce que ceux dont l'âme plus ardente a été ulcérée par de plus longues infortunes, ne tarderont pas à suivre ce généreux exemple. Et

pourquoi ne nous dirions-nous pas que d'éternelles haines ne sauraient subsister entre ceux qui, sous des drapeaux différens, n'eurent pour but unique que les intérêts de la patrie et les devoirs de l'honneur, et que cette mutuelle estime que se doivent des hommes animés des intentions les plus honorables, ne peut manquer de les rattacher un jour à la commune famille des braves? Toute cause de ressentiment est maintenant éteinte. Si nous triomphions de la monarchie sur les champs de bataille, la monarchie a triomphé de nous au tribunal de la raison et de l'expérience. Nous avons tous été vaincus; mais nul de nous n'a été avili dans les luttes ou politiques ou guerrières de Français à Français. Les défenseurs de la maison de Bourbon demandaient le rétablissement du trône de saint Louis, il a été relevé, et la France entière a promis de le défendre, en même temps que, sur la foi des promesses les plus saintes, la maison de Bourbon, rappelée par la volonté même des républicains désabusés par leurs malheurs, s'est engagée à respecter les droits de tous et de chacun. Encore proscrits et sans autre force que celle que leur prêtait momentanément celle de l'étranger, les émigrés ont obtenu de nous au-delà de ce qu'ils pouvaient prétendre et de ce que la plupart d'entre eux osaient espérer. C'est parce que toutes nos concessions ont été libres et volontaires, qu'elles ne seront jamais ni rétractées ni éludées. Et quelques factieux, car il en est partout, entrepren-

draient d'élever la voix pour troubler une si heureuse harmonie! Nous ne voulons ni le croire ni même le supposer; mais, s'il en était ainsi, qu'ils détournent les yeux du monument que nous élevons à la gloire de nos armées, à l'instant même où cette gloire a paru pâlir, ou plutôt lorsqu'elle a été lâchement trahie et abandonnée par ceux-là même à qui le dépôt en était confié. En retraçant avec autant de rapidité que d'exactitude, et d'après les pièces les plus authentiques, le tableau de tant de triomphes qu'un seul jour et un seul homme ont fait évanouir, vengeons notre patrie outragée dans ce qu'elle a de plus cher; et en lui rendant tous ses titres au respect de l'Europe, rappelons une juste confiance dans le cœur de ses enfans découragés.

Un des tableaux les plus brillans de la galerie dans laquelle je vais entrer, sera celui de la bataille de Castiglione qui la commence. Cette campagne d'Italie, ouverte en 1795, et si féconde en prodiges, a offert peu de faits militaires d'une importance égale à ceux de cette bataille. Il s'agissait d'abandonner l'Italie. C'était l'avis du général en chef Bonaparte; mais par cette retraite nous rendions à l'ennemi toutes ses ressources et toute son audace. Il fallait renoncer à nos conquêtes, subir une paix honteuse, ou recommencer la guerre avec toutes les chances défavorables qu'auraient amenées l'abandon de tous nos avantages, de nos meilleures positions, des alliés que nous donnait

dans le pays la cause que nous défendions, et plus que tout cela le découragement général qui déjà s'emparait des soldats, et dont les témoignages commençaient à se manifester hautement. Moi seul, je le proclame avec une juste fierté, j'osai tout prendre sur moi, je rendis à l'armée son enthousiasme et son énergie, et je forçai le général Bonaparte par mon inébranlable résolution à combattre, à changer ses dispositions de retraite en une attaque qui rétablît tout. Ainsi, d'une seule division dépendit en ce jour la gloire de nos armes, et peut-être leur salut et la paix de la France. J'aurai souvent occasion de faire connaître, dans la suite de cet ouvrage, que la plus noble rivalité ne cessait de s'élever parmi tous les corps; que tant de victoires qui tenaient du prodige étaient alternativement dues à l'intrépidité, à la présence d'esprit du moment, à la supériorité d'intelligence avec lesquelles les généraux qui les commandaient exécutaient les ordres du général en chef, qui, sans doute, étaient bien la pensée de l'armée, mais dont les innombrables erreurs, presqu'au moment où elles étaient commises, étaient réparées, tantôt par son propre génie, tantôt par celui de ses compagnons d'armes, de ces hommes non moins extraordinaires que lui peut-être, et auxquels les services rendus et une expérience déjà consommée eussent assuré dès lors une renommée qui n'eût pas été inférieure à celle de Bonaparte, si une jalousie défiante leur eût accordé,

dans le récit des triomphes de l'armée, une part de gloire égale à leurs services et à leurs exploits.

Il est temps que nos annales militaires cessent d'être écrites par des courtisans dociles qui n'ont pas rougi depuis dix ans de présenter notre gloire nationale comme le piédestal d'un seul homme. Il est temps que le récit de tant de faits glorieux soit enfin confié à des écrivains fidèles, dignes de rassembler ces matériaux épars sur les trois parties du monde, de s'en enrichir et d'atteindre à la haute magistrature de l'histoire. Cette grande carrière est ouverte aux plus nobles ambitions : en y entrant l'un des premiers, je ne prétends donner qu'un signal, et non pas un modèle, lorsqu'il s'agit d'élever à la gloire du nom francais un monument impérissable. Toute jalousie de prétentions cesse entre les rivaux, et le triomphe de chacun devient celui de tous.

En écrivant l'un des plus brillans faits d'armes de la campagne d'Italie de 1795, j'ai déjà indiqué que je n'offrais encore que des fragmens historiques, qui se lieront ensuite naturellement entre eux, et formeront le corps d'un grand ouvrage.

Note de l'Éditeur. Nous avons cru devoir conserver l'avant-propos qu'on vient de lire; il porte l'empreinte du temps où il a été écrit. C'est bien le même Augereau qui, l'un des premiers, avait abandonné la fortune de Napoléon en 1814, et qui, quelques mois plus tard, impatient d'enlever quelque chose à la gloire de son ancien général, trace des lignes empreintes de haine et d'amertume sur un papier qui, plus fidèle que lui, était encore marqué de l'effigie impériale. C'est le manuscrit sous les yeux que nous faisons cette remarque.

Le Maréchal Augereau.

RÉCIT

DE LA

BATAILLE DE CASTIGLIONE.

Voici l'ordre de bataille des troupes que je commandais pendant les affaires qui précédèrent l'engagement de toutes les troupes de la division.

La ligne s'étendait sur le cours de l'Adige. La droite, commandée par le général Bayran, était appuyée sur Rovigo. La gauche, commandée par le général Robert, sur Ronco; j'occupais le centre, placé à Anguiado. Le quartier-général de la division était à Porto-Legnago, et sa force de dix mille hommes d'in-

fanterie, six cents chevaux, dix pièces d'artillerie légère et six pièces de campagne.

Le 30 juillet 1797, le général en chef Bonaparte m'ordonna d'abandonner la ligne de l'Adige, en laissant une garnison à Legnago; de marcher sur Vérone où je trouverais six mille hommes, commandés par le général Rampon; de les réunir à ma division, devenue par ce moyen forte de seize mille hommes d'infanterie, et de me mettre en état de livrer bataille à l'ennemi qui s'avançait sur Vérone.

Toute la division reçut les ordres les plus précis, et dès le 31 au point du jour elle se porta en avant pour attaquer l'ennemi. Après une heure de marche, je reçus du général en chef un courrier par lequel celui-ci m'instruisait du mouvement général de notre armée et de celui de l'ennemi.

La lettre du général en chef était conçue en ces termes :

« Il faut, général, faire votre retraite sur Roverbella, abandonner votre ligne, rompre les ponts de » Porto-Legnago; brûler les affûts de position afin » que l'ennemi ne puisse vous attaquer dans votre retraite, et tout ce que vous pourrez enlever des magasins. Les momens sont précieux; je confie l'exécution de ces mesures à votre sagesse et à votre prudence ordinaires. Voici, continue le général en chef, » la malheureuse position de l'armée; l'ennemi a percé

» notre ligne sur trois points; il est maître de la Co-
» rona et de Rivoli, postes importans. Masséna et
» Joubert ont été obligés de céder à la force. Sarret a
» abandonné Salo et a fait sa retraite de Defensano.
» L'ennemi s'est emparé de Brescia et du pont de San-
» Marco; vous voyez que nos communications sont
» coupées avec Milan et Vérone. Attendez de nou-
» veaux ordres à Roverbella, je m'y rendrai en per-
» sonne. »

Au reçu de cet ordre, je me hâtai de faire rétrograder ma division sur Legnago. J'enlevai des magasins tout ce que je pus, et j'ordonnai aux troupes de se rendre à Roverbella, ne gardant avec moi que neuf compagnies de grenadiers, quatre cents chevaux et dix pièces d'artillerie légère. Je rompis les ponts, je brûlai les affûts de position et me mis en marche avec ce petit corps de troupes, pour protéger la retraite de ma division. A peine avais-je fait un quart de lieue, que j'aperçus de l'autre côté de l'Adige l'ennemi qui s'avançait sur Legnago; mais comme celui-ci avait besoin de beaucoup de temps pour établir les ponts et passer le fleuve, la retraite des Français ne fut pas inquiétée. Quand, après trois heures de marche, je reconnus que je n'avais plus rien à craindre, je me portai avec la cavalerie à la tête de la division, dont je laissai le commandement au général Beyran, et je m'avançai sur Roverbella avec

un piquet de cavalerie et mon état-major. Quelles furent, en y arrivant, et ma surprise et ma douleur, lorsque j'y trouvai les troupes qui formaient la garnison de cette ville dans le plus épouvantable désordre! une terreur subite s'était emparée d'elles. Les employés des administrations ajoutaient à l'effroi général en criant de tous côtés : « Voilà les hulans, voilà l'en» nemi. » Les rues étaient tellement embarrassées par les charrettes des femmes qui suivaient l'armée, qu'il était impossible aux troupes de s'y ouvrir un passage.

Dès que je vis le désordre et la terreur portés au comble, je fis partir sur-le-champ un officier de la division afin d'arrêter la marche des troupes qui s'avançaient, en quelque lieu qu'il les rencontrât, et de défendre aux généraux qui les commandaient de faire un seul mouvement avant d'avoir reçu de moi de nouvelles instructions. Le but de cette précaution était de préserver les corps qui formaient la division du dangereux spectacle qu'offrait la garnison de cette ville, et de ne pas les exposer à suivre l'impression coupable donnée par les malveillans qui étaient en grand nombre dans l'armée.

Secondé de mon état-major, je ne perdis pas un moment pour m'occuper du rétablissement de l'ordre. Je nommai commandant de la place un officier ferme et énergique; je mis à sa disposition l'escorte de cavalerie dont j'étais accompagné, et dans peu de temps

les communications furent libres et la tranquillité rétablie.

A trois heures et demie, arriva le général en chef Bonaparte, avec son état-major. Il descendit chez moi, et me fit part de la position des deux armées. Elle n'était pas rassurante pour nous; mais je lui répondis : « Il nous reste de grandes ressources; sou-
» venez-vous que c'est dans cette occasion que vous
» reconnaîtrez vos vrais amis. Plus le danger est
» grand, plus il est imminent, plus il importe d'en im-
» poser à l'ennemi sans mesurer ses forces. » Le général Berthier, chef de l'état-major général, prit la parole et dit : « Je crois que le général Augereau n'est
» pas bien informé en ce moment des positions de
» l'ennemi. — Je les connais mieux que vous, répli-
» quai-je. Au reste ce ne sont plus des paroles qu'il
» nous faut, ce sont des faits. » Bonaparte, qui avait gardé quelques instans le silence, le rompit alors et dit : « Que pensez-vous faire pour sauver l'armée?—Ce
» qu'il faut faire? repris-je, le voici : rallier les troupes,
» faire quelques exemples des misérables qui jettent
» la terreur dans les rangs, et surtout ne plus parler
» de retraite : pour moi, je déclare que je n'en ferai
» point. La division que je commande n'a jamais été
» battue. L'armée autrichienne, dût-elle se présenter
» tout entière devant moi, avec de tels hommes je
» vous promets de vaincre. J'aime mieux périr en
» brave à la tête de mes soldats que de me déshonorer

» par une honteuse retraite. Si une fois cette retraite est
» ordonnée, il ne sera plus en notre pouvoir de nous
» arrêter. Il n'y aura plus d'ordre, plus de discipline;
» chaque soldat isolé cherchera son salut dans la
» fuite; et les paysans soulevés assassineront en détail
» l'armée. Je le répète, je sens combien notre situa-
» tion est critique; mais que chaque général fasse ser-
» ment de battre l'ennemi ou de périr en brave, et nous
» aurons tous fait notre devoir. L'ennemi sera chassé
» de nouveau, l'Italie sera libre et la république sau-
» vée. Vous ne pouvez vous dissimuler que toute
» l'Europe a les yeux fixés sur nous, et que l'instant
» où nous abandonnerons l'Italie allumera la guerre
» civile en France. Vous me dites, poursuivis-je, que
» l'ennemi s'est emparé du pont de San-Marco et
» de Brescia; je réponds d'en chasser l'ennemi et de
» rétablir nos communications avec Milan et Vérone.
» Quelques heures de repos auront suffi à mes sol-
» dats; si je réussis dans ce projet, ainsi que j'en ai
» l'assurance, j'aurai rétabli les communications de
» l'armée, et ce sera un point important. » Le général
Bonaparte m'interrompit, et dit : « Il faut que je
» donne l'ordre de faire lever le siége de Mantoue. » Je
combattis vivement cette résolution. Il me paraissait
d'une haute importance de ne pas lever le siége de
cette place, « parce que, disais-je, dans quarante-huit
» heures, nous aurons battu l'ennemi et repris nos
» positions. Mantoue est à la dernière extrémité et ne

» peut plus tenir. Si le siége est levé, elle sera promp-» tement ravitaillée, et le fruit de tant de soins et de » peines sera perdu. » Ces observations si justes ne persuadèrent pas le général Bonaparte, car le siége fut levé dans la nuit du 31 juillet au 1er août; et le général Serrurier, qui le commandait, reçut ordre de faire sa retraite et de passer le Pô à San-Benedetto.

Le 31 juillet, ma division se mit en marche dans le meilleur ordre et dans le silence le plus profond. Elle arriva à minuit à Goëto; à la pointe du jour elle était à Castiglione, où le général en chef s'était rendu. Bonaparte et moi nous eûmes ensemble une conférence d'une demi-heure, après laquelle je rejoignis ma division. J'appris que l'ennemi occupait le pont de San-Marco et les hauteurs de Montechiaro. Arrivé dans la plaine que ces hauteurs dominent, je fis mettre les troupes en bataille, et je me disposai à attaquer. Je fis moi-même une reconnaissance; et je pensai que je n'avais devant moi que quelques corps peu considérables de troupes légères à cheval. Je donnai sur-le-champ, au chef de brigade Poursailly, l'ordre de prendre un bataillon de la demi-brigade, deux pièces de quatre et cinquante chevaux, et d'aller s'emparer du pont de San-Marco. Ce brave officier exécuta cet ordre, après avoir éprouvé quelque résistance, et prit position à une lieue de Brescia. Je rencontrai des paysans qui venaient de cette ville, et je leur demandai si les Au-

trichiens y étaient encore. Ils répondirent affirmativement, mais ils ajoutèrent qu'à l'instant où ils sortaient, les Autrichiens se disposaient à la quitter. Voulant rejoindre l'ennemi, je me mis à la tête de la cavalerie, que je fis suivre de six pièces d'artillerie légère; j'arrivai aux portes de Brescia à l'instant même où la queue de la colonne ennemie en sortait, et la fis charger jusqu'au pied des montagnes, où il fut impossible à la cavalerie de l'atteindre. Je rentrai dans Brescia avec le reste de la cavalerie; j'y trouvai tous les magasins que l'ennemi n'avait pu enlever, un grand nombre de malades, et six officiers-généraux français prisonniers dont l'ennemi n'avait pas eu le temps de se faire suivre. Ainsi les communications de l'armée furent rétablies. Bonaparte arriva une heure après, en même temps que le reste de la division. Je continuai mes mouvemens; je m'emparai du château et des hauteurs dont la ville est environnée, et fis occuper par les troupes les gorges et les défilés. La plupart des généraux se rendirent au quartier-général, et un conseil de guerre, auquel je fus appelé, fut convoqué par Bonaparte pour discuter les moyens qu'il était à propos de prendre dans des circonstances aussi critiques que celles où l'on a vu plus haut que se trouvait l'armée.

Dès que le conseil fut assemblé, le général en chef prit la parole, et dit : « Citoyens généraux, je vous ai » fait appeler afin de nous concerter tous ensemble

» sur les moyens de sauver l'armée. D'après mes ordres, plusieurs corps de troupes ont déjà effectué leur retraite, et le général Serrurier a passé le Pô à San-Benedetto, après avoir levé le siége de Mantoue. Les généraux Masséna et Joubert ont été contraints de céder à la force et de rendre les postes importans de la Corona et de Rivoli. Soret a abandonné Salo, et a opéré sa retraite sur Desensano. Le général de brigade Guieux tient encore avec dix-huit cents hommes dans une maison où il s'est retranché, mais je crains que les communications étant coupées et toutes les ressources, tant en munitions de guerre que de bouche, venant à lui manquer à la fois, il ne puisse résister long-temps. » Vous êtes maintenant instruits comme moi-même, » Citoyens généraux, de la position de notre armée. » Je vous demande, après vous avoir fait connaître que nos communications avec Milan sont rétablies par l'occupation de Brescia et de San-Marco, si vous croyez convenable de nous retirer sur la rive opposée du Pô, d'y prendre une ligne, et d'y rallier l'armée en nous tenant sur la défensive ; ou bien d'attendre l'ennemi avec le peu de forces qui nous restent.

A cette déclaration du général en chef, plusieurs généraux répondirent : « qu'il serait imprudent en effet de tarder plus long-temps à effectuer la retraite, » qu'il était très sage de prendre une nouvelle ligne

» de l'autre côté du Pô, et de garder la défensive jus-
» qu'à ce que l'armée fût ralliée. » Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le conseil se prononça unanimement pour la retraite.

Je combattis avec force l'opinion de cette majorité timide, et je démontrai « que si l'armée passait le Pô,
» l'ennemi ayant pénétré sur trois points, il serait fa-
» cile à celui-ci de nous chasser jusqu'à ce qu'il nous
» eût repoussés dans la rivière de Gênes et qu'après
» une telle déroute il serait désormais impossible de
» mettre de l'ordre dans la retraite, les forces de l'en-
» nemi étant supérieures de moitié aux nôtres; que je
» croyais à la fois plus prudent et plus digne de l'hon-
» neur des armées françaises, de marcher sur-le-champ
» contre l'ennemi avec le peu de troupes qui nous
» restaient et de s'efforcer par tous les moyens de dé-
» livrer le général Guieux et de rétablir nos commu-
» nications avec Salo, jusqu'à ce que le général en
» chef eût donné, aux divisions qui étaient déjà en
» retraite, l'ordre de rétrograder afin d'attaquer l'en-
» nemi sur tous les points et de reprendre nos an-
» ciennes positions. Quand toutes ces dispositions
» auront été prises, ajoutai-je, nous aurons tous fait
» notre devoir; et si nous sommes battus, il sera temps
» encore d'effectuer notre retraite. »

Le général D*** s'éleva fortement contre ces dispositions : « Et comment appuierons-nous notre droite ?
» s'écriait-il. — Par des baïonnettes, répliquai-je avec

» une indignation dont je n'étais plus maître. Au » reste, continuai-je, retirez-vous, s'il vous plaît, jus- » qu'à Paris, je ne m'y opposerai plus ; quant à moi, » je fais serment de ne pas me déshonorer par une » telle infamie. »

Je partis à ces mots, et j'allai me jeter sur un lit pour prendre un peu de repos. Cependant le souvenir de ce qui venait de se passer et l'idée des dangers qui menaçaient l'armée ne cessaient de m'agiter. Vers deux heures du matin, le général en chef m'envoya un de ses aides-de-camp pour m'inviter à venir le trouver pour affaires.

Je me rendis sur-le-champ au quartier-général accompagné du même aide-de-camp. Bonaparte ne s'était pas couché, il était inquiet et abattu. « Eh bien ! » lui dis-je en entrant, qu'avez-vous décidé hier avec » votre conseil de guerre ?— Rien, répondit Bonaparte ; » mais, après y avoir long-temps réfléchi, je pense » comme vous. Il faut marcher sur l'ennemi et l'atta- » quer partout où nous le trouverons. C'est une chose » résolue. Vous marcherez sur Montechiaro avec » votre division ; je me porterai avec Masséna sur » Lonado; Soret ira reprendre ses anciennes positions » à Salo et débloquer le général de brigade Guieux. » Alors, transporté de joie, je m'écriai : « Je vous ré- » ponds de la victoire, la fortune ne nous abandonnera » pas. » Aussitôt je donnai l'ordre à ma division de se

rendre immédiatement à Montechiaro, d'y reprendre ses positions, et d'attendre de nouveaux ordres du général en chef.

J'ordonnai au commissaire des guerres de faire passer des vivres à Montechiaro. Je chargeai en même temps un officier d'artillerie de veiller à ce que l'envoi des munitions de guerre ne fût pas différé, et je me mis en marche pour rejoindre la division. Arrivé à un quart de lieue de Montechiaro, j'appris par une ordonnance que le général Valette qui était demeuré à Castiglione pour défendre ce poste important avec dix-huit cents hommes de la 18ᵉ demi-brigade d'infanterie légère, venait d'ordonner aux troupes qui étaient sous son commandement d'opérer leur retraite et d'inviter les généraux de la division à suivre cet exemple. Voyant qu'il n'y avait pas un moment à perdre, je partis au grand galop, suivi de mon état-major et de mon escorte, afin de m'opposer à ce mouvement rétrograde. Arrivé à Montechiaro, je vis les troupes sous les armes, j'en demandai la cause, et j'appris des généraux de brigade sous mes ordres que le général qui commandait à Castiglione venait de les informer par une ordonnance « qu'il » était obligé de se retirer de cette place parce que » l'ennemi paraissait se diriger sur elle, et qu'il les » invitait à en faire autant. » Je leur répliquai qu'ils » ne devaient pas ignorer qu'ils n'avaient d'ordres à » recevoir que du général en chef et de moi, et que

» j'étais aussi étonné que mécontent de leur conduite.» Je leur ordonnai ensuite de faire reposer leurs troupes dans les positions qu'elles occupaient et d'y attendre l'ennemi de pied ferme, jusqu'à ce qu'ils reçussent de nouveaux ordres.

Sur ces entrefaites, le général V*** arriva à Montechiaro et se rendit à l'instant près de moi. « Où est » votre troupe? lui dis-je en l'apercevant. — Elle me » suit, » répondit le général, qui sans doute ignorait que l'on fût instruit des dispositions qu'il avait ordonnées. « Eh quoi! continuai-je, vous avez abandonné » votre troupe? — Une partie est avec moi, reprit le » général, je ne sais si l'autre s'est égarée et quelle » route elle a prise. » — Alors, je dis avec emportement : « Eh! de quel droit avez-vous donné aux géné» raux de ma division l'ordre de faire retraite? — Je » croyais, répondit V***, qu'il était plus prudent de se » retirer dans les conjonctures où nous nous trouvions » que de rester en présence d'un ennemi dont les » forces sont si supérieures aux nôtres. — Allez, con» tinuai-je toujours plus courroucé, vous êtes un lâche. » On ne doit jamais abandonner une position sans se » battre, et vous n'avez pas tiré un coup de fusil. » D'ailleurs quand un général fait sa retraite, il doit » la diriger lui-même et se tenir derrière sa troupe, » comme il doit toujours se mettre à la tête s'il com» mande une attaque. Je vous le répète, votre conduite » est celle d'un lâche, et si j'étais à la place du général

» en chef, les choses ne se passeraient pas ainsi. » Je n'en dis pas davantage, et je tournai le dos à V***.

Cependant j'étais dans une vive inquiétude sur ce qu'étaient devenues les troupes aux ordres du général V***. J'envoyai donc le général Robert avec un régiment de cavalerie pour en avoir des nouvelles et protéger leur retraite, en cas de besoin. Robert les rencontra de tous côtés; les soldats marchaient sans ordre. Il les dirigea tous sur Montechiaro. Après en avoir fait la reconnaissance et s'être assuré que l'ennemi occupait Castiglione, il s'empressa de venir m'en rendre compte. Le rapport du général de brigade Robert portait « qu'un peloton de hussards s'é-
» tait présenté le matin à une demi-lieue de Cas-
» tiglione ; qu'il n'en avait pas fallu davantage
» pour faire évacuer ce poste par le général V***,
» quoiqu'il y commandât dix-huit cents braves,
» et lui faire abandonner quatre pièces de canon qui
» devaient servir à la défense du château et à celle de
» la ville, où l'ennemi avait aussi trouvé des magasins
» abondans, que ce général n'avait pas eu soin de
» sauver. »

Je reconnus l'ennemi, je plaçai mes avant-postes, et je fis toutes les dispositions nécessaires pour n'être pas surpris. Pendant la journée l'ennemi ne cessa de renforcer Castiglione et les positions qu'il occupait à droite et à gauche; et dans la nuit, il se retrancha sur les hauteurs.

Vers les quatre heures de l'après-midi, le général en chef arriva à Montechiaro accompagné de son état-major; il descendit chez moi, et me dit en mettant pied à terre : « Je viens d'apprendre que V*** a abandonné » Castiglione sans se battre; qu'il s'est retiré ici; » qu'une partie de la troupe l'a suivi, et que l'autre » est restée à San-Marco. — Cela est vrai, répondis- » je, mais j'ignorais quelle route avait prise celle qui » n'est point avec lui. — Je suis sûr qu'elle est à San- » Marco, j'ai rencontré des volontaires qui en font partie » qui s'y rendaient; ainsi vous voyez qu'il n'y a pas à hé- » siter et qu'il est important d'effectuer la retraite.—Et » où en est donc la nécessité? Croyez-moi; laissez-moi » faire, demain matin je livrerai bataille. La victoire est » d'autant plus assurée que nos troupes brûlent de » combattre. Je viens de visiter les camps; officiers et » soldats, tous ne forment qu'un vœu, c'est de voir l'en- » nemi.— Eh bien! visitons-les encore une fois ensem- » ble.» Nous partons aussitôt, accompagnés de mon état-major. A l'instant où nous sortions, les officiers-généraux et supérieurs venaient rendre visite au général en chef. Instruits de son dessein, tous s'écrièrent : «Venez dans nos camps, vous y jugerez par vous-même de l'intrépidité et du dévouement de la division. Le général en chef ne put voir sans un profond attendrissement le zèle ardent dont ces braves étaient animés pour la gloire et l'intérêt de l'armée. « Savez-vous bien, mes » amis, leur dit-il, que vous avez à combattre vingt-

» cinq mille hommes commandés par le général Wurm-
» ser? » Un seul cri se fit entendre : « Eh! que nous
» importe le nombre? général... avons-nous jamais
» compté nos ennemis? C'est dans les circonstances
» difficiles qu'il faut y penser moins encore... Ne crai-
» gnez rien, reposez-vous sur nous et sur notre gloire.
» Nous sera-t-il plus difficile de sauver l'armée d'Italie
» qu'il ne nous l'a été de sauver celle des Pyrénées? »
Le général en chef ne put entendre sans admiration l'expression d'un si généreux dévouement; il sentit renaître la confiance et sortit suivi de son état-major et des officiers qui s'étaient rendus auprès de lui. Arrivé au camp, il vit la division rangée en bataille et sans armes devant le front de bandière: « Vive la Répu-
» blique! vivent nos braves généraux! s'écria-t-on de
» toutes parts. A l'ennemi! point de retraite! » Quelques volontaires sollicitèrent et obtinrent la permission de sortir de leurs rangs pour parler à Bonaparte. Ils se présentèrent à lui, et lui dirent : « Général, nous avons
» tous juré d'être tués sur ces hauteurs (en désignant de
» la main les hauteurs de Castiglione).—Eh bien! répon-
» dit le général en chef, avec de braves gens tels que vous
» je sens qu'il est impossible d'être battu. Oui, vous
» attaquerez l'ennemi, et vous serez encore une fois
» vainqueurs. » A l'instant Bonaparte fit réunir les débris de la 18e demi-brigade. Le général V*** fut appelé et suspendu de ses fonctions, à la tête des troupes, pour avoir lâchement abandonné son corps et avoir

ainsi compromis la sûreté de l'armée. Généraux, officiers, soldats, tous applaudirent à cet acte d'une justice rigoureuse mais nécessaire. Le général en chef se retira ensuite aux cris mille fois répétés de *vive la République! à l'ennemi!*

Il fut décidé, entre le général en chef et moi, que j'attaquerais l'ennemi dès le lendemain, 3 août. Le soin de faire les dispositions convenables fut abandonné à mon expérience. Bonaparte m'annonça qu'il allait donner ordre à toute la cavalerie de se trouver le lendemain matin, à deux heures, à Montechiaro, parce que, ajouta-t-il, il était informé que celle de l'ennemi était sur ce point très considérable. Après une conférence particulière nous nous séparâmes, et Bonaparte se retira avec son état-major et son quartier-général à Brescia. Je convoquai à l'instant les généraux et les chefs de corps : ils montèrent à cheval et furent visiter toutes les lignes de l'ennemi. Là, j'indiquai à chacun le point qu'il devait attaquer le lendemain matin. Après nous être consultés sur les dispositions de l'attaque, ils se retirèrent à la nuit tombante à Montechiaro, où était le quartier-général de la division. Je donnai par écrit à chacun des généraux et des chefs de corps les instructions qui leur étaient nécessaires; on fut d'accord sur tous les points, et l'on soupa avec autant de confiance et de sérénité qu'au milieu de la paix la plus profonde.

Dès lors, pour moi, les succès du lendemain n'é-

taient déjà plus douteux, et je portai en mon nom et en celui des généraux un toast à la bataille de Castiglione. « Jurons tous, m'écriai-je avec énergie, de » rester ensevelis sous le champ de bataille, ou de » vaincre. » Les officiers répondirent avec transport : « Nous le jurons; vaincre ou mourir! » On va voir s'ils tinrent parole.

Le général de brigade Robert partit à minuit avec la 51ᵉ demi-brigade pour tourner l'ennemi par la gauche et tomber sur ses derrières : j'avais calculé qu'il fallait au moins deux heures pour exécuter cette manœuvre. En effet, à deux heures, le général Robert se trouva derrière l'ennemi et y prit position. A une heure, la division tout entière s'était mise en mouvement, et à deux heures elle était arrivée en présence de l'ennemi où elle s'était déployée en ordre de bataille. Quelques piquets de hullans et de hussards vinrent nous reconnaître; j'ordonnai au brave 22ᵉ régiment de chasseurs de les charger et de les poursuivre jusque dans leurs retranchemens, afin d'y jeter l'alarme. Cette disposition fut exécutée avec un tel ordre et un tel succès, que l'effroi se répandit dans le camp autrichien. Comme on était loin de s'attendre à une si étrange visite, l'ennemi cria aux armes et se mit en bataille au milieu de la plus grande confusion. Je saisis ce moment de trouble, et j'ordonnai une attaque qui fut exécutée avec une précision et une impétuosité dont il serait difficile de se faire une

juste idée. Le général Beyran, à la tête des 4e et 17e demi-brigades, en colonne en masse, au pas de charge, et le premier rang baïonnettes en avant, se porta sur les hauteurs de droite. Le général Pelletier se borna à faire diversion sur la gauche avec un petit corps de troupes, l'ennemi n'étant point en force de ce côté. Le chef de l'état-major de la division, adjudant-général Verdier, fut chargé d'enlever le château avec douze compagnies de grenadiers; mais il avait en même temps reçu l'ordre de ne pas laisser tirer un coup de fusil, et de marcher en deux colonnes serrées, en masse, au pas de charge, et le premier rang baïonnettes en avant.

Il importe pour l'intelligence de ce qui va suivre de bien connaître la situation exacte du château de Castiglione. Ce château, élevé sur un rocher à pic, commande la ville. Le feu de son artillerie était terrible, et cependant les grenadiers, écrasés sous le feu de la mitraille et celui de la mousqueterie, en montant sur les épaules les uns des autres, l'escaladaient sans tirer un seul coup de fusil. La conduite distinguée que tint l'adjudant-général Verdier dans cette action importante, lui mérita le grade de général de brigade. Le général Beyran avait culbuté l'ennemi et s'était emparé des positions de droite. Une grande partie des Autrichiens était en fuite, l'autre jetait bas les armes; cependant lorsque ceux-ci s'aperçurent que nous n'étions pas en force, ils reprirent courage,

se rallièrent et rétablirent la fusillade. Ce fut là que furent tués le général Beyran et le chef de la 4ᵉ demi-brigade Pourailly, qui venaient de rendre de si éminens services. Instruit de la mort de ces deux braves, je me portai sur-le-champ sur les hauteurs mêmes où ils venaient d'être frappés; j'y ralliai les troupes et je me disposai à attaquer de nouveau l'ennemi. Les soldats me dirent en m'apercevant: « Nous venons de perdre notre général et » notre chef de brigade. — Eh bien! mes camarades, » répliquai-je, suivez-moi, et jurez sur vos baïonnettes » de venger leur mort. » Aussitôt le terrible pas de charge fut battu, et l'ennemi, renversé sur tous les points, mis dans une entière déroute. Six pièces d'artillerie qui prenaient l'ennemi en flanc, et qui lui firent un mal incalculable, avaient été disposées par mon ordre sur les hauteurs. Poursuivis par une partie des troupes jusqu'aux positions du général Robert, les Autrichiens y tombèrent dans une embuscade où ce général avait placé sa demi-brigade: là recommença le feu le plus animé. L'ennemi, à qui tous les moyens de retraite manquaient à la fois, ne songea plus qu'à chercher son salut dans les montagnes, et s'y précipita en désordre. Le général Robert reçut à la joue une blessure qui le mit hors de combat, et le chef de la 51ᵉ demi-brigade fut atteint d'un éclat d'obus.

Quoique je fusse maître du château, dont l'ennemi

n'avait pas pu lever les ponts-levis, et dont il défendait le passage avec deux pièces de canon de huit et un obusier, je voyais que Castiglione persistait encore dans sa résistance; je résolus donc de m'en rendre maître sans différer, et je donnai l'ordre à mon corps de réserve de charger les pièces, de les enlever et d'entrer dans la ville. Cet ordre fut exécuté sur-le-champ; le pas de charge fut battu, les baïonnettes croisées et la ville enlevée. J'en fis occuper une partie par les troupes, je laissai une garnison dans le château. Je fis retirer le général Pelletier de la gauche, et ralliai la division sur la droite.

Tous mes généraux et les chefs de corps, à l'exception du seul général Pelletier, étaient ou tués ou blessés. Il ne restait que lui pour commander avec son chef d'état-major ordinaire.

La cavalerie, qui devait être arrivée à deux heures du matin, ne l'était pas encore à neuf. Ce contre-temps ne me permit pas de poursuivre l'ennemi plus loin; car celui-ci avait près de six mille chevaux sur ce point, et nous n'en avions pas trois cents. Quoiqu'une grande partie des forces de l'ennemi eût été mise hors de combat, et que ses pertes tant en tués qu'en blessés eussent été fort considérables, néanmoins il profita avec habileté du temps que la faiblesse de notre cavalerie nous força de lui accorder pour rallier ses troupes. Un peloton de cavalerie que j'avais placé sur la droite en observation dans la plaine, me prévint que

l'ennemi cherchait à me tourner. Je donnai immédiatement à la 4ᵉ, la 51ᵉ et la 17ᵉ demi-brigades l'ordre de venir se ranger sur-le-champ en bataille dans la plaine; j'y plaçai mon artillerie et le peu de cavalerie qui me restait ; les positions qui avaient été enlevées à l'ennemi étaient occupées par les autres troupes. Ce fut en ce moment qu'arriva la cavalerie promise par Bonaparte, et qui fut d'un si grand secours. Le général Pelletier commandait les troupes qui gardaient les hauteurs. Convaincu qu'il importait de ne pas donner à l'ennemi le temps de m'attaquer, je résolus de le prévenir; j'engageai le combat : en peu de momens l'action devint sanglante. L'artillerie légère fit un carnage affreux de l'ennemi qui se défendit avec intrépidité. Enfin j'ordonnai le pas de charge, et, pour la troisième fois, l'ennemi fut renversé et enfoncé dans toutes ses positions. Le combat avait duré quatre heures; plusieurs officiers supérieurs y perdirent encore la vie ou furent grièvement blessés.

La chaleur, excessive ce jour-là, était d'autant plus insupportable, que la plaine de Castiglione est aride, qu'on n'y trouve ni ruisseaux, ni puits, ni fontaines, ni même une seule flaque d'eau ; les soldats, dévorés d'une soif qu'ils ne pouvaient étancher, n'avaient plus la force de se battre, ne se soutenaient plus qu'à peine et tombaient de faiblesse ; la cavalerie éprouvait doublement ce malheur.

Croyant que l'ennemi se serait retiré, j'avais fait gagner à ma division une lieue et demie sur lui; mais celui-ci rendu plus opiniâtre par les défaites et sachant que l'armée française n'avait pas de renfort à attendre, retira de Peschiera et de Mantoue toutes les troupes dont il pouvait encore disposer, il fit une quatrième attaque dans la plaine et sur les hauteurs. Français, Autrichiens, tous étaient ivres d'eau-de-vie, et poussaient d'horribles hurlemens. Je me disposai donc à bien recevoir l'ennemi dans la plaine, tandis que le général Pelletier défendait les hauteurs. L'attaque devint générale sur tous les points ; elle fut si impétueuse de la part des Autrichiens, que nos troupes et notre artillerie légère furent forcées de se replier un moment. J'ordonnai au général de la cavalerie Beaumont, de se mettre à la tête de la cavalerie, de tourner l'ennemi et de tomber sur ses derrières. Dans cette charge fut tué le brave colonel commandant le régiment de Berchigne. Dès que je reconnus que cette manœuvre, exécutée avec autant de précision que de célérité, avait eu un plein succès, je fis attaquer l'ennemi en tête et au pas de charge. Ses rangs furent en peu d'instans ouverts de tous côtés ; la cavalerie s'y introduisit et en fit un grand carnage. Tout ce qui échappa à la mort fut fait prisonnier. Dès que l'affaire fut décidée, je donnai l'ordre à la cavalerie de poursuivre jusqu'à la nuit tout ce qui avait pris la fuite.

Cependant on vint m'avertir que l'ennemi s'était

emparé des hauteurs, de la position la plus importante. N'ayant plus rien à craindre dans la plaine, je me portai sur le point qu'on voulait attaquer, j'y trouvai le général Pelletier qui se repliait; je mis pied à terre, n'ayant auprès de moi, pour tout état-major, que le chef de brigade Marmont, aide-de-camp du général en chef, et que celui-ci avait laissé auprès de moi afin d'être instruit du résultat de la bataille. Je vis, en arrivant, toute la troupe épuisée de soif, de fatigue, de chaleur et de faim, étendue sur la terre et n'ayant plus la force de marcher. Ces braves se battaient depuis deux heures du matin, il en était huit du soir, et ils n'avaient ni alimens pour se ranimer, ni eau pour se rafraîchir. « Mes amis, leur dis-» je, encore un effort; il n'y a plus qu'un coup de main à » donner, et ce sera le dernier. Suivez-moi.» A ces mots, je tirai le sabre, le chef de brigade Marmont en fit autant : plus de quarante officiers de diverses armes se rendirent auprès de moi et m'environnèrent en m'invitant avec instance à me retirer, et me répétant que mon poste n'était pas là. Cependant je ne me dissimulais pas que ma présence à la tête des troupes, fatiguées par de longs combats et exposées à tous les besoins, était indispensable à la victoire; on ne pouvait plus espérer qu'elles retrouvassent assez d'énergie en elles-mêmes pour combattre encore, si elles n'y étaient entraînées par un grand exemple. La position qu'il s'agissait d'emporter était défendue par quatre bouches à feu et en-

viron mille hommes d'infanterie. Je ne pouvais établir la ligne et appuyer la droite qu'en l'occupant; aussitôt je fis battre le pas de charge; je m'élançai, le sabre à la main, et en peu de momens je fus dépassé par dix-huit cents soldats, qui, recevant de nouvelles forces de la présence de leur général, renversèrent l'ennemi, s'emparèrent de ses bouches à feu, et se rendirent maîtres des positions dont il fut chassé.

Après avoir établi la ligne et placé moi-même tous les postes, dont je confiai le commandement au général Pelletier, je me retirai à Castiglione, mon quartier-général, pour y donner de nouveaux ordres et assurer les vivres et les munitions; mais pendant que je m'occupais de ces soins, quelques troupes descendant des hauteurs, et plusieurs soldats qui retournaient à leur poste, me firent remarquer un corps de hullans qui se dirigeait derrière la ligne. Le général Vurmser les avait envoyés pour jeter le désordre et l'alarme parmi les détachemens des troupes françaises qu'il présumait s'être rendus à Castiglione afin d'y chercher de l'eau dont ils éprouvaient un si grand besoin et dont ils avaient manqué toute la journée. Ce corps n'était pas composé de plus de soixante hommes, et avait été hasardé sans autre projet que d'inspirer quelque inquiétude. Je fis tirer sur lui quelques coups de canon à toute volée, et je me rendis à Castiglione. J'y trouvai un grand nombre de charretiers qui conduisaient les vivres, et dont la fuite précipitée jetait

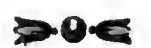
la terreur dans la ville. Je les fis arrêter par la cavalerie; je fis battre la générale, et j'envoyai cent chevaux au-devant de l'ennemi, qui tourna bride et s'éloigna. Le plus hardi d'entre ces hullans eut l'extrême folie d'entrer dans Castiglione le sabre à la main; on le fit prisonnier. Je l'interrogeai, et j'acquis ainsi la certitude que l'ennemi n'avait eu d'autre projet que de tenter un coup de main sur la ville. L'ordre fut donné de faire patrouille sur toute la ligne pendant la nuit, et la plus profonde tranquillité y fut maintenue.

Le 4 août, au matin, je visitai toute la ligne, et je fis quelques changemens dans ses positions. Dans la journée, Bonaparte arriva à Castiglione; il se jeta dans mes bras, et me dit : « Vous aviez bien raison; » c'est dans la journée d'hier que j'ai reconnu mes » vrais amis. » Il m'engagea ensuite à l'accompagner sur le champ de bataille de la veille; il contempla avec étonnement la perte immense de l'ennemi; il examina les positions des corps français et autrichiens qui avaient combattu ; ces derniers occupaient la montagne Sulferina. Se retournant ensuite vers moi, Bonaparte me dit : « Il faut nous reposer aujourd'hui; » demain nous achèverons de les écraser. J'ai donné » ordre de rétrograder aux troupes qui exécutaient » leur retraite. » En effet, l'armée fut rassemblée à Castiglione, dans la nuit du 4 au 5 août 1797, et dans la journée du 5 elle attaqua, avec ses forces

réunies, toute la ligne de l'ennemi : il fut battu partout, et la déroute fut générale; nous le poursuivîmes jusqu'au Mincio. Nos troupes bloquèrent Mantoue; Peschiera fut dégagée, et Vérone tomba en notre pouvoir. Les débris de l'armée ennemie, naguère si menaçante, furent poursuivis jusqu'à Trente, et je rétablis mon quartier-général à Vérone.

Après la bataille du 3, l'ennemi, craignant d'être inquiété dans sa retraite, avait laissé quelques troupes pour la couvrir et observer les mouvemens des Français; mais, le 18, ces troupes furent attaquées, dispersées et obligées de chercher leur salut dans la fuite, heureuses de pouvoir rejoindre les débris de leur armée qui fuyait vers Trente et dont les efforts pour se rallier avaient été constamment impuissans.

J'ai fait connaître plus haut l'importance des résultats politiques de la bataille de Castiglione. Nous lui dûmes la conservation de l'Italie; les résultats militaires de cette grande journée furent la prise de toute l'artillerie de l'ennemi, la mort de quatre mille hommes des meilleures troupes, et la perte de vingt mille autres, blessés ou faits prisonniers.



PEUCHET,

ARCHIVISTE.

Peuchet, archiviste.

RECHERCHES

POUR

L'EXHUMATION DU CORPS DE LOUIS XVII,

MORT DANS LA PRISON DU TEMPLE

LE 20 PRAIRIAL AN III (8 JUIN 1795).

L'incertitude sur le lieu où le corps de l'infortuné Louis XVII aurait été inhumé a servi merveilleusement tous les aventuriers qui, depuis le fils du tailleur Herssagault jusqu'à Mathurin Bruneau, le sabotier, ont trouvé quelque intérêt à se faire passer pour le Dauphin, dernier fils de Louis XVI.

La translation solennelle dans la Basilique de Saint-Denis des restes précieux de Marie-Antoinette et de son auguste époux, est un fait dont les gens crédules

se sont emparés pour en tirer les plus étranges conséquences. D'autres circonstances qu'ils n'adoptaient pas pour ce qu'elles valaient réellement ont fait naître dans leur esprit des doutes sur la mort de Louis XVII, et ont contribué à rendre vraisemblable à leurs yeux le récit des imposteurs. On a supposé que, devant les tribunaux, il y avait eu substitution d'une personne à une autre toutes les fois que la justice avait eu sous sa main le légitime et le plus direct héritier de nos Rois : celui-ci aurait toujours été escamoté, et l'on aurait présenté à la publicité des débats un compère de la police, dont la trivialité ridicule et les réponses absurdes étaient un jeu imaginé afin d'égarer l'opinion.

A entendre les dupes d'une fable qui s'est reproduite de diverses façons, l'accusé était un mannequin, et l'arrêt qui le condamnait une fiction inventée par la raison d'Etat : quant au véritable dauphin, il était évident qu'on l'avait fait disparaître. Qu'était-il devenu? on n'en savait rien... Mais un laps de temps s'écoulait, après lequel il prenait fantaisie à un nouveau fripon ou à un fou de se dire le petit prisonnier du Temple échappé miraculeusement aux geôliers de la Convention. Tantôt il était en Amérique, tantôt en Russie, tantôt en Autriche, et c'était par les gazettes de ces contrées qu'on recevait de ses nouvelles. Aussitôt tous ceux qui avaient une ferme croyance au Dauphin vivant se réjouissaient de ce qu'il avait donné signe de vie ; quelques uns même s'empres-

saient de lui faire tenir de l'argent, et sans nul doute, c'était là, plus qu'aucune ambition politique, la cause pour laquelle, après un faux dauphin démasqué, il s'en trouvait bien vite un autre tout prêt à prendre le même rôle.

La succession de ces dauphins apocryphes a été grande, et peut-être n'avons-nous vu jusqu'à présent que les plus maladroits ou les plus extravagans. La police correctionnelle, ou les cours criminelles, nous ont débarrassés des moins honnêtes de tous; plusieurs, qui n'étaient pas non plus tout-à-fait innocens, ont été arrêtés comme vagabonds ou détenus administrativement; quelques uns ont été enfermés dans des maisons d'aliénés. On a compté à Bicêtre jusqu'à cinq de ces insensés qui se croyaient ou se disaient Louis XVII; ce qui certes n'était pas surprenant, puisqu'à la même époque, il y avait aussi dans cet établissement deux Louis XVI, qui se traitaient mutuellement d'imposteur; plus tard, on y montrait un Napoléon 1er, et à Charenton, on administrait des douches à un épicier de la rue Saint-Denis qui, attendu son obésité, se figurait être Sa Majesté Louis XVIII.

En 1820, on amena à la préfecture de police la fille d'un marchand de vin, domestique alors chez un des acteurs de la capitale : elle avait le même âge que madame la dauphine, et sa ressemblance avec elle était parfaite : en se regardant au miroir, elle avait probablement été frappée de cette circonstance, et sa

cervelle s'était détraquée au point qu'elle partit pour Versailles, espérant que dans cette ville, plus que partout ailleurs, elle rencontrerait d'anciens serviteurs ou des personnes de la cour qui reconnaîtraient en elle la fille de Louis XVI, et l'aideraient à faire expulser des Tuileries celle que, suivant elle, une fraude du gouvernement républicain avait indûment impatronisée au sein de la famille royale.

La fille du marchand de vin soutenait que, si les négociations pour l'échange de l'orpheline du Temple avaient duré cinq mois, c'est que la Convention était dans l'impossibilité de retrouver cette orpheline, dont l'évasion, ainsi que celle du dauphin son frère, avait eu lieu en mai 1795. Elle ajoutait que, pour ne pas se priver des avantages de l'échange, on s'était décidé à chercher une jeune fille dont les traits, la taille et l'âge fussent à peu près ceux de Son Altesse Royale; que cette jeune fille on l'avait enfin trouvée; qu'on n'avait pas eu de peine à la séduire par la perspective d'une condition meilleure, par le sort et le rang d'une princesse que l'Autriche allait adopter et choyer de son mieux; enfin, que cette jeune fille était précisément celle qui, le 19 décembre 1795, était sortie de la tour du Temple à minuit, et était arrivée sous le nom de Sophie à Vienne, où il était d'autant moins surprenant qu'elle eût fait illusion, que madame la marquise de Soucy, sous-gouvernante des enfans de France, s'y était trompée elle-même.

Je ne me rappelle pas exactement tout le roman de cette femme; mais je sais qu'il était assez ingénieux et très bien combiné pour offrir quelque apparence de preuves de l'existence de Louis XVII. Elle affirmait donc que le cadavre présenté à l'autopsie n'était pas celui de ce prince, et admettant l'empoisonnement du chirurgien Desault, elle disait qu'on s'était défait de lui, parce que, connaissant très bien monseigneur le dauphin, et étant un très honnête homme, il n'aurait jamais consenti à signer un mensonge. Elle alléguait ensuite l'intérêt positif que le gouvernement aurait eu à une supercherie de ce genre : c'était, disait-elle, pour se mettre à l'abri de la colère du peuple, qui lui aurait fait payer chèrement le tort d'avoir laissé échapper les deux prisonniers. Tout cela, comme on peut en faire la remarque, n'était pas dénué d'un certain semblant de raison; aussi, dès son premier voyage à Versailles, la fille du marchand de vin eut-elle la satisfaction de s'apercevoir que son conte, ou plutôt son rêve, faisait fortune: de vieux serviteurs du feu roi l'accueillirent et la plaignirent comme la fille de leur maître.

Cette apparition fit du bruit, et l'éveil ne tarda pas à être donné à la police. Cependant, un mois se passa sans qu'on entendît parler de la fausse MADAME, et l'on attachait fort peu d'importance à la découvrir, lorsqu'un matin elle fut conduite de Versailles à Paris, et amenée à la préfecture, où elle persista avec le plus grand sang-froid à se prétendre madame la dau-

phine; ce qui résultait incontestablement de deux signes sur la cuisse gauche qu'elle avait exhibés à un régiment des lanciers de la garde, lesquels elle avait essayé de convaincre et de gagner à sa cause en leur prodiguant ses faveurs : *Que celle qui est à ma place en montre autant*, disait-elle, *et je la lui cède volontiers.*

Un lieutenant-colonel, qu'elle voulut pareillement tenter par ses charmes, mit un terme à ces scènes délirantes d'une hideuse nymphomanie : par son ordre, la fille du marchand de vin fut appréhendée au corps et jetée dans une prison... Au moment où l'on s'empara d'elle, elle était dans le costume le plus grotesque qu'il soit possible d'imaginer : des pieds à la tête elle était couverte de franges rouges, et de toute espèce de passementerie ; elle traînait en laisse trois ou quatre chiens, et dans un panier assez élégant qu'elle portait au bras, elle en avait une demi-douzaine d'autres tout petits et tout bariolés de faveur verte et rose; ceux-là, elle les appelait *ses chevaliers*, *ses fidèles nouveau-nés qui avaient pris ses couleurs*. Il fallut user de violence pour la débarrasser de ce singulier attirail.

La fille du marchand de vin fut immédiatement déclarée folle par M. le docteur Pariset, et envoyée en conséquence à la Salpêtrière, où elle ne tarda guère à devenir furieuse. Au fort de ses accès, elle ne cessait de se répandre en invectives contre son Altesse Royale

madame la duchesse d'Angoulême, et parfois elle pleurait en répétant le nom du comédien Michelot pour lequel elle avait eu le malheur de s'éprendre d'un amour qu'il n'avait pas partagé. Cette pauvre femme mourut peu de temps après son entrée à l'hospice des aliénées.

Oh! que ce vers de Boileau reçoit ici bien naturellement son application!

Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire.

Sans l'intervention du régiment de lanciers, sans les signes occultes produits au grand jour à la porte de la caserne, sans la meute de chiens et l'hétéroclite bigarrure de franges et de rubans, l'invention de cette tête malade aurait infailliblement obtenu une croyance que des gens réputés sensés refusent trop souvent à la vérité. La folle avait déjà réussi à persuader et à mettre complètement dans ses intérêts une marquise de l'ancienne cour, et elle avait reçu d'elle plus que des offres de service. Que l'on juge de la confusion de cette dame, en apprenant tous ces actes d'une démence palpable!

J'ai rapporté cette historiette, non qu'elle ait trait directement au sujet de ce chapitre, mais parce qu'elle démontre combien le vulgaire est prompt à se passionner pour l'erreur, sous quelque forme qu'elle vienne à lui, tandis qu'il conclut de toutes les particularités pour nier ce qui est authentique.

M. le général Beaufort de Thorigny, qui a commandé dans la Vendée les armées de la république, était persuadé que, le 20 prairial an III (8 juin 1795), Sa Majesté Louis XVII existait encore, et il citait pour preuve une lettre qu'il avait reçue, dans l'intervalle du 10 au 15 juin, du conventionnel Sieyes, qui lui enjoignait de reprendre les hostilités, sans attendre le terme d'un armistice précédemment conclu : Car *si on ne devance ce terme*, écrivait Sieyes, *nous serons alors obligés, conformément aux conventions, de remettre le jeune Capet aux chefs royalistes.*

Je n'ai pas vu cette lettre, que M. le général Beaufort conservait, assurait-il, dans ses papiers, et dont il a parlé à toutes les personnes qui sont allées le visiter dans la prison de Corbeil, où il est décédé il y a peu de temps. Je n'ai pas entendu dire non plus que cette pièce curieuse, quoique peu probante, se soit retrouvée après la mort du général ; mais je suppose que l'âge ayant brouillé les souvenirs de M. Beaufort, il aura confondu les dates; et puis, je n'ignore pas que M. Beaufort était ami de la maison d'Orléans ; à ce titre, son dire pouvait être suspect et répondre à des intentions dont la loyauté n'est pas incompatible avec des moyens détournés. On n'aperçoit pas toujours les motifs que pourrait avoir à accréditer un fait de cette nature l'homme rusé qui a calculé en secret toutes les voies propres à le mener à son but. Nonobstant, je n'accuse point le général

d'avoir manqué de véracité avec préméditation, et je préfère m'en tenir à cette supposition pure et simple, qu'il se méprenait sur la date de la lettre. Au reste, peu de temps avant la mort de Louis XVII, il y eut en effet un armistice, pendant lequel le chevalier de Charette et ses compagnons d'armes négocièrent avec les commissaires des comités de la Convention un traité qui fut accepté par le Comité de salut public, et par lequel ce comité s'était engagé vis-à-vis des chefs vendéens à leur remettre l'héritier de la couronne et son auguste sœur, avant le 15 juin pour tout délai. Cette remise ne fut jamais effectuée, et le traité, qui renfermait d'autres clauses, ne reçut son exécution dans aucune de ses parties. Cette explication suffira peut-être pour réduire à sa juste valeur l'assertion de M. le général Beaufort, relativement à la lettre de Sieyes. Au surplus, que Sa Majesté Louis XVII fût vivante ou non après le 8 juin 1795, on ne saurait en inférer qu'il soit existant aujourd'hui. L'opinion des médecins qui ont soigné ce royal enfant avant les malheurs de sa famille était unanime en ce point, que, même dans les conditions les plus favorables à sa santé, les vices incurables de sa constitution physique ne lui permettraient pas d'atteindre l'âge d'homme. Les plus savans médecins ne sont pas toujours infaillibles dans leurs prévisions; mais, dans ce cas, on n'avait pas même, pour concevoir quelque espérance, l'autorité ou l'exemple d'une

seule exception ; c'est ce que le célèbre Desault a répété vingt fois à son ami M. Nicolle, ainsi qu'à plusieurs autres personnes admises dans son intimité.

Par tous pays et dans tous les temps, les hommes sont les mêmes : entre deux versions, il est rare qu'ils ne soient pas disposés à adopter celle qui est rationnellement la moins croyable...

Le roi don Sébastien n'est pas mort : après plusieurs siècles, il y a encore des gens qui croient à cette prodigieuse longévité...

Il est faux que Jeanne d'Arc ait été brûlée à Rouen : ce fut une autre fille que l'on fit monter sur le bûcher. Jeanne d'Arc a reparu depuis l'exécution.

Le célèbre argentier Jacques Cœur était enterré depuis long-temps, qu'il n'était bruit en France que du bonheur dont il jouissait dans l'île de Chypre.

Charles-le-Téméraire n'a point péri dans la bataille où il fut si cruellement défait. Le cadavre découvert dans un marais n'est pas le sien, et le page qui l'a reconnu s'est trompé. Honteux d'un dernier revers, le duc de Bourgogne est allé se cacher dans un autre coin du monde, où il garde le plus sévère *incognito*. C'était apparemment pour que M. le vicomte d'Arlincourt allât le chercher dans cette retraite, et fît de lui le héros de son roman intitulé *le Solitaire*.

Napoléon n'a jamais été transporté à Sainte-Hélène, et il n'est pas plus mort là qu'ailleurs ; les géné-

raux Bertrand et Montholon, le colonel Gourgaud, MM. de Las Cases, père et fils, les docteurs O'Méara et Antomarchi, agissent de concert avec lui pour attester son exil et pour répandre le bruit de sa mort : cette mort n'est qu'un stratagème. Oui ; mais, objectera-t-on, Antomarchi a moulé sur le cadavre l'empreinte de ses traits : c'est bien son visage qu'il a rapporté ; on y remarque toutes les altérations du trépas ; et, malgré ces altérations, on le reconnaît, c'est à n'en pas douter. A la bonne heure ; mais dans un siècle où l'on est parvenu à contrefaire les billets de banque, on peut bien copier fidèlement un masque et savoir le désanimer. Que répondre à cela ?

Jusqu'où ne va pas la crédulité ou l'incrédulité humaine ! Quels témoignages ne se plaisent-elles pas à admettre aveuglément, ou à récuser avec obstination ? L'incrédulité est sans bornes, comme la crédulité, et ce qu'il y a d'étrange, c'est qu'elles semblent s'exclure réciproquement, pendant que la plupart du temps elles naissent l'une de l'autre ; voilà pourquoi les faux dauphins ont surgi ; ils sont issus en ligne directe du mariage de l'incrédulité avec la crédulité : on croit que le dauphin est vivant, parce qu'on ne croit pas qu'il soit mort. Ceci est presque une phrase dans le genre des couplets burlesques de la chanson sur M. de La Palisse ; je demande pardon au lecteur de l'employer sérieusement, mais il me serait difficile d'exprimer plus convenablement ma pensée.

Pour quiconque n'est crédule, ni incrédule, il y avait bien des raisons d'accepter comme vrai le décès de Louis XVII.

1° Cet enfant était rachitique, et, outre une déviation très marquée de la colonne vertébrale, tout son corps avait offert de très bonne heure des symptômes d'un irrémédiable marasme. Privé d'air et de soleil, ne recevant qu'une nourriture grossière, traité avec dureté par ses impitoyables gardiens, il devait inévitablement succomber bientôt. D'après l'arrêt prononcé par les oracles des deux facultés de Paris et de Montpellier, la plus longue durée de sa vie, en l'entourant d'artifices et de soins, ne devait pas dépasser l'époque de l'entrée dans la puberté. De combien alors ne dut-elle pas être abrégée par les ennuis et les souffrances d'une captivité où il eut à subir tous les raffinemens de la cruauté la plus atroce? Il n'était pas besoin d'autres causes pour hâter la fin prématurée à laquelle il était voué, pour ainsi dire, en naissant; aussi me dispensera-t-on d'aborder la question de l'empoisonnement, qui, dans cette occasion, eût été un crime pour le moins inutile. MM. Pelletan et Dumangin, tous deux hommes d'une probité et d'un savoir reconnus, ont déclaré, après avoir procédé à l'ouverture du corps de Louis XVII, le lendemain de sa mort, qu'ils n'y avaient trouvé aucune trace de poison.

2° Le docteur Naudin, qui avait donné ses soins

au dauphin sous les yeux de la reine, reconnut l'identité de l'enfant dans une visite qu'il lui fit avec le docteur Desault, peu de jours avant la mort de ce dernier. Le docteur Lassus, par qui M. Pelletan s'était fait assister pour l'autopsie, reconnut également cette identité dans le cadavre qui lui fut représenté. M. Lassus avait été chirurgien de Mesdames de France, et il avait eu fréquemment l'occasion de voir monseigneur le dauphin; en se l'adjoignant, M. Pelletan avait pour but de s'assurer qu'il n'y avait pas eu substitution de personne : M. Lassus lui certifia que le cadavre était bien celui de Louis XVII.

3° La Convention n'eut pas plutôt reçu la nouvelle de la mort du prince, qu'elle ordonna que les officiers et sous-officiers de la garde de la tour du Temple se rendissent dans l'appartement où gisaient les restes de cet infortuné, pour le reconnaître. Tous l'ayant vu souvent, soit au Temple, soit aux Tuileries, attestent que c'est bien le *dauphin* qui est mort.

En présence d'aussi nombreux et respectables témoignages, le scepticisme historique n'est plus permis; cependant il se réveille vingt ans plus tard, et voici sur quoi il se fonde :

En 1816, Sa Majesté Louis XVIII ordonna des cérémonies expiatoires et commémoratives du martyre de Louis XVI, de la reine Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. Vers la même époque, les restes précieux de Louis XVI et de la reine, conservés par

M. Olivier Desclozeaux, furent transportés à l'église royale de Saint-Denis, sépulture ordinaire de nos rois. La Chambre des Pairs et celle des Députés s'empressèrent de concourir aux cérémonies ordonnées. Les 17 et 18 janvier 1816, elles adoptèrent, l'une et l'autre à l'unanimité, une loi qui, après avoir statué qu'il serait élevé, au nom et aux frais de la nation, un monument en expiation du crime commis le 21 janvier 1793, porte, article IV :

« Il sera également élevé un monument, au nom et aux frais de la nation, à la mémoire de Louis XVII, de la reine Marie-Antoinette et de madame Elisabeth. »

Enfin deux ordonnances du roi, des 19 janvier et 14 février 1816, prescrivirent l'achèvement de l'église de la Madeleine, au faubourg Saint-Honoré, pour y placer les monumens expiatoires dont l'érection était ordonnée. M. Lemot, l'un de nos plus habiles sculpteurs, fut chargé de l'exécution du mausolée de Louis XVII.

Sa Majesté Louis XVIII pensait avoir fait tout ce qu'elle devait pour honorer les quatre victimes, mais dans ce qui était ordonné la perspicacité populaire découvrit une omission faite à dessein : dans toutes les églises au 21 janvier, on célébrait un service funèbre, tandis que le 8 juin il n'y avait aucune cérémonie en l'honneur de Louis XVII : le 21 janvier était marqué dans le calendrier comme un jour de deuil, et le 8 juin

restait dans la catégorie des jours ordinaires; donc Louis XVIII et toute la famille royale savaient que le dauphin n'était pas mort, autrement ils n'auraient pas manqué d'instituer un *obit* particulier en mémoire de ce prince; et puis, ajoutait-on, si le dauphin était mort, pourquoi sa dépouille ne se retrouverait-elle pas, comme se sont retrouvées les dépouilles de Louis XVI et de la reine? Il était évident que des princes essentiellement religieux n'avaient pas osé se faire un jeu de la religion, et qu'ils s'étaient arrêtés devant un scrupule, celui de faire dire pour un vivant des prières qui ne sont dues qu'aux morts. Louis XVIII, le comte d'Artois, le duc d'Angoulême et Madame, le duc de Berry, enfin, tous les membres de la famille, étaient parfaitement instruits de ce qu'était devenu Louis XVII; mais chacun d'eux tenait à l'éloigner de la couronne; celui-ci, parce qu'il l'avait placée sur sa tête; ceux-là, parce qu'ils avaient l'espoir de la placer un jour sur la leur. Quant à MADAME, elle ne voulait pas renoncer à la perspective d'être reine un jour. Enfin, il y avait un complot flagrant d'usurpation, dont le malheureux Louis XVII était la victime. Peut-être cet infortuné gémissait-il au fond d'un cachot, dans quelque prison d'Etat; peut-être était-il caché dans quelque pays étranger, où on le pensionnait sous la condition expresse qu'il se résignerait à n'être qu'un simple particulier; peut-être le réduisait-on au silence et à l'obscurité par des menaces terribles, qu'on était

en mesure d'accomplir. Les conjectures étaient à perte de vue dans un certain monde, qui ne réfléchissait pas que telles consciences capables de concevoir des scrupules au sujet d'un mensonge sacrilége, comme celui de demander pour un vivant les prières des morts, auraient à plus forte raison reculé devant la pensée de frustrer ce vivant des droits imprescriptibles qu'il tenait de sa naissance. C'est cette irréflexion qui a entretenu et ravivé l'expectative d'un Louis XVII, que de bonnes gens attendent encore, comme les Juifs attendent la venue de leur messie, sans que rien puisse jamais les désabuser. Quelques uns, à la vérité, se résignent à ne pas voir régner le prince, parce qu'ils se paient de la raison d'État, et qu'ils sentent la nécessité de sacrifier leur affection pour lui à la tranquillité du royaume; mais ils n'en sont pas moins persuadés que le dauphin existe, et ils le reconnaissent dans chaque aventurier à qui il plaît de courir la chance d'une semblable imposture...

Parmi ceux qui se targuent de ce que sa dépouille n'a pas été retrouvée, il en est qui pensent qu'on ne s'est pas occupé de la chercher, attendu que l'on savait bien que c'était un soin inutile; d'autres supposent qu'on a fait un simulacre de recherches. Je vais raconter ce qui s'est passé; mais auparavant, je suis bien aise de faire observer que le simulacre d'enquête ne pouvait avoir aucun but, à moins qu'on ne l'environnât d'une grande publicité, et c'est précisément le

contraire qui a eu lieu, lorsqu'on s'est occupé des moyens de parvenir à l'exhumation.

Au mois de février 1816, Sa Majesté Louis XVIII ordonna qu'il serait fait des recherches afin de découvrir le lieu de la sépulture du roi, son auguste neveu et prédécesseur, dont il voulait que les restes fussent exhumés et transportés à l'église Saint-Denis. Le préfet de police, comte Anglès, fut chargé de prendre toutes les mesures nécessaires pour la prompte exécution de cet ordre. Aussitôt il désigna MM. Simon et Petit, commissaires de police, et après leur avoir donné ses instructions, il leur enjoignit de procéder aux informations, en ne négligeant rien pour se renseigner. Le document qui leur servit de point de départ pour l'investigation qu'on se proposait est celui-ci:

« *Extrait du registre des actes de décès*
» *de l'an III.*

» Du 24 prairial de l'an III de la République.

» Acte de décès de *Louis-Charles Capet*, du 20 de
» ce mois, trois heures après midi, âgé de dix ans
» deux mois, natif de Versailles, département de Seine-
» et-Oise, domicilié à Paris, aux tours du Temple,
» section du Temple, fils de *Louis Capet*, dernier
» roi des Français, et de *Marie-Antoinette-Joseph-*
» *Jeanne d'Autriche*, sur la déclaration faite à la
» maison commune par *Etienne Lasne*, âgé de trente-

» neuf ans, gardien du Temple, domicilié rue et sec-
» tion *des Droits de l'Homme*, n° 48 ; le déclarant a
» dit être voisin; et de *Jean-Henri Bigot*, âgé de cin-
» quante ans, employé, domicilié à Paris, Vieille rue
» du Temple, n° 61 ; le déclarant a dit être ami. Vu
» le certificat de *Dusser*, commissaire de police de la-
» dite section, du 22 de ce mois.

» *Signé :* LASNE, BIGOT,
et LOBIN, officier public.

» Pour extrait conforme délivré le 15 septembre
» 1814,

» Le secrétaire-général du département de la
» Seine,

» *Signé* BESSON. »

Trois individus étaient désignés dans cet acte de décès : Lasne et Bigot étaient morts depuis quelques années, et il n'y avait plus de vivant que Dusser, qui, en sa qualité de commissaire de police de la section, avait dû présider à l'inhumation. On se transporta sur-le-champ auprès de lui, et dès que les deux délégués de M. le préfet de police lui eurent exposé l'objet de leur mission, il s'empressa de leur nommer deux personnes, les sieurs *Briard* et *Goddet*, commissaires civils de la même section du Temple, qui l'avaient assisté. Il dit être certain que l'un et l'autre existaient dans Paris; et comme il prétendit ne pouvoir indiquer leur demeure, on se mit en devoir de la chercher; on

réussit bientôt à les trouver; mais, dès la première entrevue avec eux, il fut aisé de se convaincre que leurs souvenirs très peu précis ne pourraient fournir aucun résultat positif. Après les avoir interrogés, on se rendit chez un sieur Voisin, ancien conducteur des convois funèbres, lequel avait dû être chargé du matériel de l'enterrement. Maintenant, pour suivre la marche de l'enquête et conserver au récit un incontestable caractère d'exactitude, je m'attacherai à copier les principales déclarations qui furent reçues à la police. Voici celle du commissaire Dusser.

« Le 24 prairial de l'an III, je fus requis par le co-
» mité de sûreté générale de me transporter à la Tour
» du Temple pour constater le décès de la jeune et
» intéressante victime qui venait d'expirer. Je fus
» également requis de surveiller son inhumation au
» cimetière de Sainte-Marguerite, faubourg Saint-
» Antoine.

» Cette cérémonie funèbre avait attiré un grand
» concours de monde devant la porte du palais du
» Temple, et l'on voulait faire sortir secrètement et
» sans appareil le corps de ce malheureux enfant par
» une petite porte qui donnait dans l'enclos du Tem-
» ple. Moi seul me rendis opposant à cette mesure
» peu décente. Le cortége sortit donc par la grande
» porte; la commisération et la tristesse qu'on aurait
» voulu éviter étaient peintes sur tous les visages;

» mais l'ordre, ainsi que je l'avais prévu, ne fut point » troublé.

» Arrivé au lieu de la sépulture, je pris sur moi » d'ordonner que le corps de cet enfant fût inhumé » dans une fosse séparée, et non dans la fosse com- » mune, et cet ordre fut exécuté en présence des » sieurs Briard et Goddet, commissaires civils de la » section du Temple, qui étaient animés des mêmes » sentimens que moi.

» Dès le soir, je fus mandé au comité de sûreté gé- » nérale pour rendre compte de ma conduite. La plu- » part des membres du comité étaient furieux contre » moi. Il fut proposé les mesures les plus sévères à » mon égard, c'est-à-dire mon arrestation comme » royaliste, et ma traduction immédiate devant le » tribunal révolutionnaire. Mais heureusement, Louis » du Bas-Rhin, que je connaissais, ayant pris ma dé- » fense et calmé ses collègues, je fus renvoyé. »

Le sieur Dusser ajouta qu'il ne pouvait indiquer même à peu près dans quel endroit du cimetière il avait fait creuser la fosse particulière. Ce défaut de mémoire locale parut d'autant plus extraordinaire, que le sieur Dusser se rappelait on ne peut mieux une foule de particularités très insignifiantes d'une époque antérieure à la circonstance pour laquelle son ministère avait été requis. De tout ce qu'il avait vu, il n'avait rien oublié, si ce n'est l'emplacement où il

avait fait déposer le corps de Louis XVII. On fut d'autant plus porté à douter de la vérité de la déclaration de Dusser, que le désir de se faire auprès de la famille du défunt un mérite de la manière dont il s'était comporté dans cette occasion, s'y faisait beaucoup trop remarquer. Il insistait beaucoup trop sur l'énergie qu'il avait déployée pour contrecarrer le vœu de l'autorité supérieure, et sur la grandeur du péril auquel il s'était exposé.

Dusser commit en outre une erreur de date : ce n'est pas le 24 qu'il fut appelé pour constater le décès, mais le 22, le lendemain de l'ouverture du corps, et le surlendemain de la mort du prince; c'est ce qui résulte de l'acte mortuaire qu'on ne saurait arguer de faux.

Il y a vice de rédaction, et la date du 24 ne s'applique qu'à l'inhumation, dont l'inexplicable retard (1) donna naissance, dans le temps, à une foule de conjectures et de versions singulières adoptées comme articles de foi par ceux qui supposent une évasion déguisée au moyen d'un enterrement, et ingéniée par la secte des croyans au dauphin vivant. En somme, cette fusion de deux dates n'aurait pas fait que le dire du sieur Dusser fût moins digne de confiance, si plusieurs faits qu'il avait avancés n'eussent

(1) Voyez les *Mémoires sur Louis XVII*, par Eckart, livre fait sur de bons matériaux, par un écrivain judicieux, instruit et impartial. (*Note de l'auteur.*)

été reconnus faux, et si d'autres témoignages fussent venus le corroborer. Mais loin de là; l'affirmation du sieur Dusser se trouve formellement contredite, excepté pourtant par Briard et Goddet, avec lesquels il s'était probablement concerté, et par Voisin, le conducteur des convois funèbres, à qui il avait sans doute aussi fait la leçon. Ce dernier, qui était un vieillard de soixante-quinze ans, déclara donc qu'arrivé au cimetière, le corps fut mis par lui dans une fosse particulière qu'il avait creusée le matin, et il a tracé, en présence des commissaires Simon et Petit, un espace d'environ dix pieds de long sur douze de large, dans l'étendue duquel devait se trouver, suivant lui, à six pieds de profondeur, le cercueil du jeune roi, fait en bois blanc, et ayant à la tête et aux pieds un D marqué avec du charbon.

Le concierge du cimetière, qui occupe cette place depuis vingt-huit ans, a affirmé que, dans la matinée du 12 juin 1795, Voisin était venu lui demander une bière pour une jeune fille; qu'il lui en fournit une de quatre pieds et demi; que pendant la journée il eut lieu de s'assurer que cette bière était destinée à recevoir le corps du jeune prince; que le cortége arriva le soir vers les neuf heures, qu'il le fit passer par l'église, qu'on alla déposer le corps dans la fosse commune, qu'il en fut lui-même témoin; qu'il n'y avait alors aucune fosse particulière, et que même, à cette époque, il était défendu d'en ouvrir pour qui que ce fût.

Ce récit, comme on le voit, détruit de fond en comble l'assertion du commissaire Dusser, et réduit à bien peu de chose la manifestation courageuse de son royalisme dans des temps si difficiles. Cependant il n'est pas impossible que le corps du prince ait été placé dans une fosse particulière; mais après avoir été enlevé furtivement de la fosse commune. Dans ce cas, le sieur Dusser ne serait pas l'auteur de cet enlèvement, puisqu'il n'en revendique pas la gloire. Qui donc l'aurait effectué? Jusqu'ici le nom de la personne qui aurait donné au jeune roi défunt ou à ses augustes parens cette preuve d'attachement n'a pas été révélé, signe presque infaillible, aujourd'hui que tant de dévouemens se mettent au grand jour, que cette personne n'est plus de ce monde. Quoi qu'il en soit, écoutons ce que rapporte la femme Bertrancourt, veuve d'un fossoyeur surnommé Valentin. C'est elle qui parle.

« On l'enterra à la brune; il ne faisait pas encore » tout-à-fait nuit; il y avait très peu de monde, » je pus facilement m'approcher; je vis le cercueil » comme je vous vois; on le mit dans la fosse commune, » qui était alors la fosse de tout le monde; les petits » comme les grands, les pauvres comme les riches, » tous y allaient, parce que, soi-disant, *tout le monde* » *était égaux*. Le lendemain, comme j'étendais de » bon matin du linge dans le cimetière, mon mari, » qui travaillait à la tranchée, me fit signe d'aller au-

» près de lui. J'y allai : et aussitôt il me dit de descen-
» dre avec lui dans la fosse, et enfonçant sa pelle à
» plusieurs endroits dans le lit de terre dont la bière
» était censée couverte, il me montra que dessous il
» n'y avait plus rien. Et comme je regardais sans y
» prendre trop d'attention, il me dit : « Ah bien ! tu
» n'es guère curieuse, pour une femme ! tu ne me de-
» mandes pas seulement ce qu'elle est devenue, cette
» bière. » Sur quoi je lui répondis que je ne me mêlais
» pas de politique, et que si j'avais su qu'il me déran-
» geât pour si peu de chose, je serais bien restée à
» étendre mon linge. Il me dit là-dessus que je ne se-
» rais jamais qu'une bête, et je retournai à mon ou-
» vrage, pendant qu'il continua de se croiser les bras
» appuyés sur sa pelle, comme quelqu'un qui pense.
» A peu de temps de là, il revint encore sur le propos
» de cette bière, en me disant que le corps avait été
» retiré de la fosse commune, la nuit même de l'enter-
» rement, et qu'il avait été placé dans une fosse creu-
» sée d'un bout dans le mur de fondation, et de l'au-
» tre dans le cimetière à gauche de la porte de l'é-
» glise, du côté de l'autel de la communion. Il n'au-
» rait tenu qu'à moi de savoir l'endroit au just e, mon
» mari m'y aurait menée, si j'avais voulu ; mais je ne
» m'en étais jamais intéressée, vu que ça ne me re-
» gardait pas, si bien, qu'à l'heure qu'il est, je ne
» puis que répéter ce qu'il m'a dit. »

Le sieur Decouflet, bedeau de la paroisse des

Quinze-Vingts, qui avait été autrefois lié avec Valentin, a prétendu que ce dernier lui avait fait la même confidence qu'à sa femme. D'après tout ce qu'ils avaient pu recueillir de part et d'autre, les commissaires Petit et Simon se jugèrent suffisamment informés pour asseoir leur opinion. Le 15 mars 1816, ils remirent au préfet de police un rapport, dans lequel ils discutaient divers témoignages, et se fixaient à cette conclusion, que l'endroit, bien que vaguement indiqué par la veuve Bertrancourt, dite *Valentin*, était le lieu de la sépulture de Sa Majesté Louis XVII. Ils stigmatisaient en même temps la déclaration de Dusser, qui avait parlé d'un grand concours de monde à la porte du Temple, lorsqu'il était, au contraire, de notoriété publique que l'enterrement, qui n'était nullement une cérémonie, avait eu lieu presque dans la solitude, en quelque sorte clandestinement, partant sans cortége de commisération et de tristesse : il y avait de grandes et bien vives douleurs, mais elles étaient muettes et renfermées.

Bien que le rapport des commissaires fût de nature à motiver une fouille dans le cimetière de Sainte-Marguerite, on ne s'était pas encore mis à l'œuvre, lorsque, au commencement de juin 1816, on apprit, à la préfecture de police, qu'un sieur Toussaint Charpentier, jardinier en chef du Luxembourg, pouvait donner des détails, *de visu*, sur l'inhumation de Louis XVII. Mandé, le 11 juin, à la préfecture, cet

homme y fut interrogé par M. le chevalier de Chaney, chef de la première division; il répondit en ces termes :

« Le 25 prairial an III, vers cinq heures après » midi, quelqu'un se présenta chez moi, de la part du » comité révolutionnaire de la section du Luxem- » bourg, et m'enjoignit de me rendre de suite au co- » mité, ce que je fis. Là, un membre me donna l'or- » dre de revenir le même jour, à dix heures du soir, » avec deux de mes ouvriers, munis chacun d'une » pioche. A l'heure prescrite, nous arrivâmes tous » trois au comité, où, après avoir attendu jusqu'à » onze heures, un membre, revêtu de son écharpe, » sans entrer dans aucune explication, nous fit mon- » ter dans un fiacre, qui nous conduisit jusqu'à l'ex- » trémité du Jardin des Plantes. Il nous fit alors des- » cendre et l'accompagner à pied jusqu'au cimetière » de Clamart (1), en continuant d'observer le plus » profond silence. Ici, je crois devoir faire remar- » quer que cette démarche paraissait enveloppée d'un » mystère impénétrable; la voiture dans laquelle nous » étions partis du comité n'était précédée ni suivie » d'aucune escorte...

(1) Le cimetière de Clamart, tout près du Jardin des Plantes: il avait une entrée par la rue des Fossés-Saint-Victor, et une autre près de la place Scipion. C'est dans cet endroit que furent portés, après leur exécution, un grand nombre de condamnés politiques. Pichegru y fut enterré. Le nouvel amphithéâtre de l'École de médecine a été construit dans l'enceinte de ce cimetière. (*Note de l'Éditeur.*)

» Lorsque nous entrâmes au cimetière, il pouvait » être onze heures et demie : celui sous la direction » de qui nous avions marché, commanda à l'homme » qui nous avait ouvert la porte de se retirer. Cet » homme, qui avait vraisemblablement son habitation » dans l'enceinte du cimetière, ne se le fit pas répéter; » il obéit sur-le-champ. Pour nous, je veux dire mes » ouvriers et moi, nous attendions : un instant s'é- » coula, et le membre du comité s'étant assuré qu'il » n'y avait plus personne auprès de nous, nous fit » avancer sur la droite, seulement à une distance de » huit à dix pas de l'entrée. Alors il nous dit qu'il fal- » lait nous dépêcher de creuser, à la place où nous » nous trouvions, une fosse large de trois pieds sur » six de longueur et autant de profondeur. Nous nous » conformâmes à ce qui nous était prescrit, du » moins quant à la largeur; mais deux ouvriers ne » pouvant travailler ensemble dans un espace de six » pieds, nous dûmes donner à la fosse une étendue de » huit pieds pour la longueur. Nous avions déjà dé- » passé de plus d'un pied la profondeur exigée, lors- » que nous entendîmes le bruit d'une voiture, qui ne » tarda pas à s'arrêter. Au même instant on nous fit » cesser le travail, la porte du cimetière s'ouvrit, et » nous vîmes sortir de la voiture trois autres membres » du comité révolutionnaire, revêtus de leur écharpe, » comme celui qui nous avait amenés. Chacun de nous » put apercevoir en même temps un cercueil large de

» huit à dix pouces, et long de quatre pieds et demi, » que les membres du comité, avec l'aide du cocher, » prirent eux-mêmes la peine de descendre et de dépo- » ser à l'entrée du cimetière, après quoi on nous in- » vita à sortir, mes ouvriers et moi. Cependant, un » moment après, nous fûmes introduits de nouveau, » et nous eûmes lieu de remarquer que, dans l'inter- » valle, le cercueil avait été placé dans la fosse, où » on l'avait recouvert d'à peu près cinq à six pouces » de terre. On nous chargea de combler la fosse, et, » l'opération terminée, on nous ordonna de fouler » la terre avec nos pieds et de la tasser de toutes nos » forces. Nous conclûmes que le but qu'on se propo- » sait était de faire disparaître, dans cet endroit, au » moins autant que possible, la trace d'une terre fraî- » chement remuée.

» Tout étant ainsi consommé, pour ce qui nous re- » gardait, on nous fit la recommandation très expresse » de garder le secret sur l'opération à laquelle nous » avions concouru. On nous dit même à ce sujet qu'on » saurait retrouver celui d'entre nous qui aurait » commis la moindre indiscrétion. Enfin, on remit à » chacun de mes ouvriers un assignat de dix francs; » quant à moi, on me promit une récompense que je me » gardai bien d'aller chercher par toute espèce de rai- » sons, et qui, sans ces raisons mêmes, ne m'aurait guère » tentée, surtout après que j'avais entendu l'un des » quatre membres du comité se permettre de dire en

» riant : *Le petit Capet aura bien du chemin à faire* » *pour aller retrouver sa famille* (1). »

Ici, Charpentier ayant annoncé que sa déclaration était complète, M. le chevalier de Chaney lui demanda s'il n'avait pas senti l'importance de ces révélations sur un évènement qui touchait de si près la famille royale, et s'il n'avait pas déjà fait quelques démarches pour porter à sa connaissance les faits dont il était instruit.

Charpentier répondit que, dès le mois de décembre 1814, il avait raconté ces faits à madame la marquise de Soucy, qui lui avait promis d'en faire part à madame la duchesse d'Angoulême ; mais que depuis il n'avait entendu parler de rien; que, postérieurement, dans le mois de janvier 1815, il fut conduit par madame la comtesse de Ruault, qui demeurait alors rue Neuve-Sainte-Geneviève, auprès d'un ecclésiastique qui était secrétaire du ministre de l'intérieur; qu'il s'était entretenu avec cet ecclésiastique, et que, malgré tout ce que lui, Charpentier, avait pu dire, il était resté dans la persuasion que le corps de Louis XVII avait été inhumé à la paroisse Sainte-Marguerite. Charpentier ajouta que l'ecclésiastique

(1) Le cimetière de Clamart et celui de la Madeleine, où avaient été inhumés Louis XVI, Marie-Antoinette et Madame Élisabeth, sont situés aux deux extrémités opposées de Paris : l'un dans le faubourg Saint-Honoré, et l'autre dans le faubourg Saint-Marceau. C'est cette grande distance que le membre du comité avait en vue dans son horrible plaisanterie. (*Note de l'Éditeur.*)

lui avait néanmoins promis d'appeler l'attention du ministre sur l'objet dont il était venu lui parler, mais qu'il ne savait pas s'il s'était acquitté de cette promesse.

Il était impossible de suspecter la sincérité d'une telle déclaration; car le jardinier n'y faisait pas parade de son royalisme, et il n'avait aucune récompense à espérer pour avoir été choisi par le comité révolutionnaire comme un instrument discret. D'ailleurs, il n'était pas venu de son propre mouvement à la police, et il n'avait aucun intérêt à agir, pas même le désir de se rendre agréable à l'auguste famille des Bourbons. Il y avait donc des motifs très plausibles d'accepter comme vraie cette déclaration. Mais celle de la femme Bertrancourt, veuve du fossoyeur Valentin, appuyée par celle du bedeau de la paroisse des Quinze-Vingts, semblait être également vraie. Le dire du jardinier et celui de la veuve sont en apparence des plus contradictoires. Comment les concilier? Louis XVII ne peut à la fois avoir été enterré dans le cimetière de Sainte-Marguerite et dans celui de Clamart. A la fois, certainement non; cette ubiquité n'est pas admissible.

Mais une explication se présente naturellement, et il y a beaucoup à parier qu'elle contient la vérité et la déroule dans toutes ses phases. Suivant cette explication, Louis XVII fut légalement et officiellement inhumé dans la fosse commune de Sainte-Marguerite;

pendant la nuit son corps fut enlevé par des amis de sa famille et déposé au même cimetière dans une fosse à part ; mais le comité révolutionnaire, ou le comité de sûreté générale, aura été averti sous main de cet enlèvement, peut-être par ceux mêmes qui en étaient complices ; alors on aura résolu de dérober la dépouille de l'enfant-roi au culte des fidèles ; de là un second enlèvement, et l'inhumation nocturne racontée par le jardinier du Luxembourg.

Dans cette explication, on n'a pas eu égard à la substitution d'un cercueil à un autre. Cette substitution, on ne peut être fondé à la nier ; il existe une tradition de cimetière, d'après laquelle, afin que rien ne parût, la véritable bière aurait été remplacée dans la fosse commune par un cercueil exactement semblable, dans lequel ceux-ci disent qu'il y avait un mouton, ceux-là un chien, et d'autres une bûche. Dans ce cas, lesquels auraient été mystifiés, des membres du comité révolutionnaire ou de ceux qui espéraient leur arracher leur proie? Pour résoudre cette question, il s'agirait de savoir lequel des deux cercueils fut emporté à Clamart, celui qui était dans la fosse commune, ou celui de la fosse particulière ; peut-être même l'idée du transport à Clamart serait-elle venue aux révolutionnaires, avant qu'une fosse particulière eût été creusée à Sainte-Marguerite ; alors il faudrait leur attribuer la substitution d'une bière à une autre ;

car eux aussi pouvaient vouloir que rien n'y parût, afin de ne donner lieu à aucun soupçon et de dérouter à jamais toutes les recherches... Dans cette hypothèse, quel dépôt les amis du défunt auraient-ils confié à la terre? La bûche enterrée, épisode qui traîne dans toutes les vieilles histoires, et qui appartient au répertoire de tous les contes que l'on débite de temps immémorial en Espagne, en Angleterre, en Russie et en France, se rattache encore aux divers systèmes de ces enthousiastes, qui, en fait de procès-verbal de l'autopsie (1), ont la simplicité de croire à l'évasion de Louis XVII, c'est-à-dire d'un enfant de dix ans et deux mois, tantôt dans un paquet de linge, tantôt dans un cheval de carton. En vérité, de telles rêveries font pitié, et quand on les retrouve sérieusement consignées dans des ouvrages, ne semble-t-il pas lire les annales Lilliput?

D'induction en induction, on devait être amené à considérer la relation du jardinier, ou plutôt le fait qu'il signalait, comme la continuation du drame funéraire, dont les scènes se passèrent pour ainsi dire à huis clos; mais, le 20 juin 1816, M. Decazes, ministre de la police générale, reçut de M. Duclos de Valmer, chevalier de la Légion-d'Honneur, une note qui vint troubler de nouveau le fil des conjectures.

(1) Voir, à la suite de ce chapitre, cette pièce que nous donnons dans son entier. En la lisant attentivement, on remarquera que la date de l'année ne s'y trouve nulle part. L'omission est curieuse.

M. Duclos de Valmer rapporte qu'ayant été chargé par sa famille de faire recouvrir le lieu de la sépulture de son père d'une tombe en pierre, ce soin l'appela plusieurs fois dans le cimetière de l'église Sainte-Marguerite. Le 9 janvier 1804, il assistait au scellement de la tombe, et le fossoyeur habituel du cimetière se trouvait par hasard auprès de lui, regardant la manière dont les ouvriers s'y prenaient; bientôt la conversation s'engagea entre M. de Valmer et cet homme; on parla des personnes de marque qui avaient été inhumées dans le cimetière, et quand on en vint à Louis XVII, le fossoyeur déclara positivement que le *dauphin*, c'était l'expression dont il se servait, y avait été enterré comme à la dérobée; que son corps, déposé d'abord dans une fosse commune, en avait été retiré secrètement dans la nuit, et placé ensuite dans un trou séparé... Le fossoyeur assurait que cette sépulture n'était qu'à une très petite distance de la tombe à laquelle on travaillait. M. de Valmer lui ayant demandé l'endroit, il le lui montra avec sa pelle. Aussitôt M. de Valmer alla dans cet endroit avec le fossoyeur, et là il le pria de préciser ses indications, ce qu'il fit en affirmant que dans une circonférence de vingt-cinq à trente pieds, devait se trouver le cercueil, les pieds tournés vers le nord.

Suivant ce fossoyeur, la fosse commune où le corps avait séjourné plusieurs jours, avait sa direction du nord au sud, longeant le mur du fond du cimetière, à

gauche de la porte d'entrée, dont elle n'était éloignée que d'environ trente pas.

Le fossoyeur ajouta que si l'on ne découvrait aucune trace de la fosse particulière, c'est que, pour ne donner aucun soupçon, on avait eu la précaution d'en retrancher cette petite éminence ou ce tertre qui marque ordinairement la place d'une sépulture.

M. Duclos de Valmer était d'autant plus certain de ses souvenirs, qu'au moment de sa rencontre avec le fossoyeur, il avait noté au crayon tous les renseignemens qu'il avait recueillis de sa bouche.

Dès l'instant que cette note eut été adressée à M. Decazes, on ne sut plus à quoi s'en tenir, et les fouilles qu'on avait résolues furent indéfiniment ajournées. Cependant on ne comprend pas trop pourquoi ce propos de fossoyeur, rendu douze ans plus tard par M. de Valmer, vint changer tout-à-coup des dispositions bien arrêtées. Sans doute M. de Valmer était bien véridique, mais le fossoyeur pouvait bien n'être qu'un bavard et un menteur, comme il y en a tant parmi ces sortes de gens, presque tous mendians et adonnés à l'ivrognerie. Celui-là croyant s'apercevoir de l'intérêt que prenait M. de Valmer à l'entendre parler de Louis XVII, n'avait-il pas improvisé sa confidence dans le but de s'attirer quelque libéralité? On sait que le personnel vivant des cimetières est très ardent à solliciter la générosité des visiteurs, et qu'il passe rapidement d'une douleur à une autre... la

tactique pour obtenir des *pour-boires* est féconde en expédiens, et puis, une observation qui a été faite et que chacun peut se donner la satisfaction de répéter quand il le voudra, c'est que les employés subalternes dans les établissemens publics ont toujours quelque conte à leur disposition, soit pour se faire valoir, soit pour obtenir une prime de la curiosité étrangère; et notez bien que la plupart du temps de tels *cicerone* ne savent rien et ne peuvent rien savoir.

Au reste, que le récit du fossoyeur fût ou ne fût pas un mensonge, je ne m'explique pas comment on a négligé de faire vérifier matériellement les différentes indications accueillies; et la solde de quelques centaines de journées d'ouvriers terrassiers n'était pas une si grande dépense, que l'on dût hésiter à la faire pour recouvrer une dépouille aussi précieuse que celle de Sa Majesté Louis XVII. Une somme de 20 à 30,000 fr. aurait largement subvenu à tous les frais, à supposer même que l'on eût pris en considération les renseignemens les moins probables, afin d'épuiser toutes les chances de succès.

De ce qu'aucune tentative de cette espèce n'a été faite, la malveillance et les personnes qui sont livrées à cette aberration, que je n'ai point trouvée classée dans la nosographie du docteur Pinel, mais qu'on pourrait appeler la *dauphinomanie*, ont été fondées à induire non seulement qu'il n'y avait rien de moins démontré que la mort de Louis XVII, mais encore

que Louis XVIII et les autres membres de la famille savaient très bien où était ce prince. Aussi, ne serais-je point surpris qu'un jour ou l'autre, il prît fantaisie à quelque nouvel aventurier de se dire le fils de Louis XVI, et de se greffer ainsi, à la faveur de ces dispositions, sur la souche royale (1). Il ne faut pas perdre de vue que le décès de Louis XVII est annoncé dans l'acte mortuaire comme ayant eu lieu le 20, et que l'enterrement ne s'effectua que quatre jours après... On s'inquiète de la raison de ce long délai. Est-ce pour laisser le temps de procéder à l'autopsie? elle fut terminée dans la journée du 21. Dans quelle intention cette attente de trois jours encore? Sans doute pour préparer un semblant de funérailles. Pour justifier l'annonce officielle de cette mort, on éprouve plus d'embarras qu'on ne l'avait imaginé d'abord, et c'est de là que provient le retard; les obstacles ne sont levés que le quatrième jour. Quelle devait être en pareille occurence et en présence d'un tel évènement la conduite du comité de sûreté générale? Le simple bon sens l'indique... La guerre de la Vendée n'était pas

(1) Si l'auteur de ces Mémoires eût vécu jusqu'à ce jour, sa surprise aurait cessé. Depuis 1830, on a vu paraître sur l'horizon le *duc de Normandie*, dauphin démocratique, qui a figuré dans toutes les émeutes, et qui se présentait comme une transition beaucoup plus naturelle à la république, que Louis-Philippe d'Orléans. Le *duc de Normandie* a publié plusieurs écrits pour établir ses droits à la couronne. Si l'on en croit les journaux qui ont parlé de lui, il aurait trouvé des partisans à Lyon et dans quelques villes du midi. (*Note de l'Éditeur.*)

éteinte; elle donnait de vives inquiétudes au gouvernement; il fallait donc que les Vendéens fussent sûrement convaincus que la mort de Louis XVII leur enlevait leur principal espoir, il fallait ôter à jamais à la politique royaliste la possibilité de ranimer l'enthousiasme par l'apparition soudaine d'un dauphin supposé au milieu des armées catholiques et royales. L'histoire dépose qu'on avait plusieurs fois réussi à l'aide de fraudes semblables.

Dans ces conjonctures, pour tout convaincre et pour tout déjouer, pour éviter enfin les résurrections, l'exposition publique du prince défunt, et son convoi fait au grand jour, non avec quelques témoins, mais avec des spectateurs, étaient également des mesures indispensables. On aurait dû appeler la foule et lui ouvrir le Temple et le cimetière... Que fit-on? On se cacha sous l'épaisseur des murailles, et l'on évita la clarté du jour. De bonne foi, tout cela pouvait donner à penser, à soupçonner quelque mystère; mais ce n'est pas moi qui l'éclaircirai. Je préfère souscrire à ce qui me paraît historiquement avéré, et dire qu'à cette époque de vertige et d'anarchie, aucune chose ne se faisait comme elle aurait dû se faire raisonnablement.

Cependant, il est hors de doute que, précisément en raison de ces irrégularités et de cette clandestinité, qui ont fourni ample pâture aux incrédules et des alimens à l'imposture, le gouvernement, pour couper

court à une multitude de bruits préjudiciables à sa réputation de moralité, aurait dû presser les fouilles, jusqu'à ce qu'elles offrissent une solution... J'ignore par quel motif elles n'ont pas été commencées; mais s'il m'est permis d'émettre mes présomptions, toutefois d'après des données, voici ce que je crois.

« Sa Majesté Louis XVIII n'était rien moins que certaine que ce fussent bien les restes de Louis XVI, de Marie-Antoinette et de Madame Élisabeth, qui avaient été retrouvés et transportés à Saint-Denis... Plusieurs fois on lui avait insinué qu'elle avait été trompée, et que la fausseté de ces reliques résultait de preuves anatomiques incontestables. Elle craignait que sa piété familiale ne l'eût rendue le jouet de quelque mystification, et plusieurs rapports faits, soit à la police du château, soit à la police générale, l'entretenaient dans cette crainte, fort légitime dans un moment où l'opinion ennemie des Bourbons commençait de déverser le ridicule sur les royales exhumations.

» Ce fut cette crainte, plus que le vague des informations, qui empêcha de donner suite à l'exécution des ordres pour la recherche de la sépulture de Louis XVII. Dans le doute sur la réalité d'une première découverte, Sa Majesté Louis XVIII n'aura pas voulu s'exposer à impatroniser un intrus dans les tombeaux de son auguste race... Ainsi, le lieu où fut inhumé le jeune Louis XVII est, jusqu'à ce jour, resté enve-

loppé de ténèbres ; seulement, je le répète, l'opinion la plus vraisemblable et la mieux fondée, *c'est que le corps fut porté au cimetière de Sainte-Marguerite, qu'il y resta un ou deux jours, ou dans la fosse commune, ou dans une fosse particulière, et qu'ensuite le gouvernement d'alors, c'est-à-dire d'après ses attributions, le comité de sûreté générale, donna des ordres et prit des mesures pour le faire ôter du cimetière de Sainte-Marguerite, et porter à celui de Clamart.* »

On lit dans les *Mémoires sur Louis XVII, par M. Eckart* (1), « que M. Pelletan, chirurgien en

(1) L'auteur, ordinairement bien informé, dit, page 279 de son livre : « La Providence a veillé sur les restes de l'enfant-roi, comme elle avait veillé sur ceux des auteurs de ses jours. Elle a confié le soin de les conserver à deux fossoyeurs, qui, avant que ces restes ne fussent déposés dans la fosse commune du cimetière de la paroisse Sainte-Marguerite, avaient fait, avec de la craie blanche, sur le cercueil qui les renfermait, un signe auquel ils devaient le reconnaître. Ils avaient, en outre, eu le soin de ne placer qu'à une certaine distance les cercueils qui arrivèrent les jours suivans. Pendant cinq ou six nuits, on mit des factionnaires à la porte et autour du cimetière, afin que personne ne vînt enlever le corps de Louis XVII. Mais, lorsqu'il n'y eut plus de ces surveillans, les deux fossoyeurs tirèrent le cercueil de la fosse commune et allèrent le déposer dans une fosse particulière qu'ils avaient creusée, joignant le seuil de la porte d'entrée du cimetière dans l'église. Au premier signe pour le reconnaître, ils en ajoutèrent un second ; ce fut une croix formée d'un amas de petites pierres. Un de ces fossoyeurs est encore existant, et son témoignage est appuyé de celui de la veuve de son camarade, à qui son mari avait dit le secret de l'heureuse transposition. »

D'après cette page des Mémoires sur Louis XVII, il est constant qu'en dehors de la police, il avait transpiré quelque chose de l'enquête qui se

chef de l'Hôtel-Dieu, conserva le cœur du jeune roi dans un vase de cristal sur lequel sont gravées les lettres L. C., monogramme de *Louis Charles*, et que dix-sept étoiles, aussi gravées sur le couvercle, forment une couronne surmontée d'une fleur de lis dorée. » Je placerai ici, comme complément obligé de ce chapitre, et se rattachant nécessairement à mon sujet, l'exposé dans lequel M. Pelletan raconte de quelle manière il se rendit possesseur de cette partie de la dépouille de Louis XVII, et par quelle fatalité il faillit la perdre... Cette pièce, ainsi que les déclara-

faisait. Mais M. Eckart n'a pu consulter que les gens qui écoutent aux portes, et qui entendent quelquefois très mal. Il est certain que le signe fait avec de la craie blanche provient de la déclaration dans laquelle il est fait mention d'un D tracé au charbon. Aucun des fossoyeurs interrogés n'a parlé des *cercueils placés à une certaine distance*, ni *de la croix formée d'un amas de petites pierres*. Quant à la circonstance de la transposition après cinq ou six jours, il n'est pas une seule des déclarations dont elle puisse ressortir. Toutes, au contraire, établissent que cette transposition eut lieu avant le jour qui suivit l'inhumation, sinon la nuit d'après. La veuve du fossoyeur est la femme Bertrancourt, dont la déposition fut telle que je l'ai rapportée. Nulle part il n'y est question des cinq ou six jours d'attente, et le camarade de son mari n'était point fossoyeur comme lui, mais bedaud de la paroisse des Quinze-Vingts. On voit que M. Eckart avait puisé ses renseignemens à de mauvaises sources, puisqu'on l'a mis dans le cas de tout confondre. Il n'est pas vrai non plus de dire que pendant cinq ou six nuits on ait mis des factionnaires à la porte et autour du cimetière : le cimetière fut fermé la nuit comme de coutume; mais il ne fut gardé par aucune sentinelle. Le gouvernement négligea cette précaution, ou peut-être la jugea-t-il superflue. Et puis, à quoi bon monter la garde à Sainte-Catherine, si le corps était à Clamart? Je demande pardon à M. Eckart, dont j'ai ailleurs apprécié le travail et l'impartialité, de relever ces inexactitudes. (*Note de l'auteur.*)

tions précédemment rapportées, sont demeurées inconnues du public.

« J'ai été appelé, dit M. Pelletan, pour donner les secours de l'art à l'auguste fils de Louis XVI, pendant la maladie et après la mort de M. Desault.

» Il y avait douze à quatorze jours que je visitais l'enfant, lorsqu'il succomba, le 8 juin 1795. J'avais prévu cet évènement inévitable et sollicité l'adjonction d'un médecin, qui n'arriva que la veille du jour fatal; ce fut M. Dumangin, médecin de la Charité, encore vivant aujourd'hui (1816).

» Nous reçûmes l'ordre de nous adjoindre deux autres personnes pour faire l'ouverture du corps et en dresser procès-verbal. M. Dumangin fit choix de M. Jeanroi, l'oncle, et moi de M. Lassus, que je préférai, parce qu'il avait été le chirurgien de Mesdames de France.

» Nous nous réunîmes le lendemain, 9 juin, pour procéder à l'ouverture, et le procès-verbal en fut dressé, contenant la vérité la plus exacte et portée jusqu'au scrupule.

» Étant particulièrement chargé de l'ouverture et de la dissection, l'on m'abandonna également le soin de restaurer le corps et de l'ensevelir. Mes confrères et la commission de la Municipalité, ainsi que le concierge de la maison, qui avaient été présens à l'ouverture, s'éloignèrent de la table, et causant entre eux, je

me hasardai à m'emparer du cœur de l'enfant, et le mis dans ma poche sans être aperçu. J'espérais bien qu'on ne s'aviserait pas de me fouiller en sortant de la maison (1). Cependant le soir même je fis confidence de mon larcin à M. Lassus, dont je connaissais l'attachement à la famille royale et l'amitié qui nous liait depuis vingt-cinq ans; le moment du risque était passé, il me félicita de ma témérité.

» Je mis ce cœur dans un bocal d'esprit-de-vin, sans étiquette, et le plaçai derrière la rangée la plus élevée des livres de ma bibliothèque.

» L'esprit-de-vin fut renouvelé à mesure qu'il s'évaporait. Après huit ou dix ans, l'esprit-de-vin se trouvant complètement évaporé, le cœur s'était desséché et susceptible d'être conservé sans autre précaution; je le mis alors dans un tiroir de mon secrétaire, réuni là avec d'autres pièces anatomiques également sèches; je croyais cet objet d'autant plus sûrement conservé, qu'il paraissait moins important, et personne autre ne sachant, que M. Lassus, que je le possédais.

» Les grands orages de la révolution étant calmés, j'eus l'imprudence, un jour, de montrer ce cœur, en

(1) Je ne connaissais pas l'officier municipal présent à l'ouverture; il me pria de lui donner des cheveux de l'enfant, ce que je lui promis, à condition que j'en retiendrais la moitié; je lui tins parole, mais ne pris pas ma part des cheveux, soit parce que je possédais un objet plus important, soit parce que je n'osais pas me fier à un homme que je ne connaissais pas. (*Note de M. le docteur Pelletan.*)

même temps que d'autres pièces que mon tiroir renfermait, à M. Tillers, mon élève particulier, demeurant chez moi, et j'eus un second confident de mon secret.

» Ouvrant mon tiroir sans cesse, il n'y avait presque pas de jour que je ne visse ce cœur, que je n'avais pas encore enveloppé de peur de le rendre suspect. Après un certain temps, je m'aperçus qu'il me manquait, et je ne pus pas douter un moment qu'il n'eût été soustrait par mon élève, qui avait seul accès dans mon cabinet, et était seul possesseur de mon secret: il m'avait quitté depuis peu pour se marier.

»Mon embarras devint extrême; je n'osai point réclamer ce larcin, bien persuadé que Tillers nierait le fait, et anéantirait plutôt la pièce que de la restituer en s'accusant; je m'attachai seulement à lui plus particulièrement, quoiqu'il m'eût quitté en se mariant; il était depuis long-temps menacé de phthisie pulmonaire, et il y succomba.

» Au moment où nous concevions l'espoir de voir reparaître parmi nous l'auguste famille des Bourbons, se présenta chez moi le père de la veuve Tillers; il m'avoua que son gendre lui avait déclaré en mourant qu'il avait soustrait de chez moi le cœur de Louis XVII, et me dit que sa fille était prête à me le restituer, comme étant ma propriété, ajoutant qu'elle me l'apporterait dès le lendemain.

» Je n'eus pas la patience d'attendre, et à peine le

père de la veuve Tillers fut-il sorti, que je me transportai chez lui, où sa fille demeurait, et où je trouvai toute la famille. Au même moment, le cœur renfermé dans une bourse me fut remis par la veuve Tillers. Je le reconnus bien évidemment, l'ayant vu et touché plus de mille fois, et la veuve Tillers n'ayant aucun intérêt à me tromper.

» J'évitais d'élever aucun reproche sur l'infidélité de mon élève mort; mais la veuve les prévenant, m'assura que son mari en avait été bien repentant.

» Je conserve donc le cœur de Louis XVII; j'ai le procès-verbal de l'ouverture de son corps, signé de quatre personnes de l'art réunies pour cette ouverture; je le possède en original, et n'en ai donné que des copies, même aux autorités du temps et successives.

» *Signé*, le chevalier PELLETAN.

» Paris 13 juin 1816. »

D'après la haute réputation de probité et de conscience, et l'honorable position sociale de son auteur, cet exposé semblait offrir toutes les garanties. Toutefois, il ne satisfit pas entièrement les personnes que son objet devait le plus intéresser; elles refusèrent surtout d'ajouter foi à ce que M. Pelletan raconte du sort de ce cœur enlevé, et ensuite restitué; et alléguèrent entre autres choses l'absence de toutes preuves, que le cœur remis par madame Tillers fût bien

le même qui avait été dérobé à M. Pelletan; cependant, il est juste de faire observer que si rien ne vient à l'appui de ce que dit à ce sujet le docteur, rien non plus ne le dément, ou n'autorise à l'inculper de fausseté. Mais, depuis que, malgré le désir de se faire illusion, on avait de la peine à ne pas imputer à quelque adroite jonglerie *l'invention*, on ne peut plus solennellement constatée et proclamée, des restes des trois victimes royales, il était bien permis de concevoir des défiances même injustes : *chat échaudé craint l'eau froide.*

Procès-verbal de l'ouverture du corps du fils de défunt Louis Capet, dressé à la Tour du Temple, à onze heures du matin, ce 21 *prairial.*

Nous soussignés, Jean-Baptiste-Eugène Dumangin, médecin en chef de l'hospice de l'Unité, et Philippe-Jean Pelletan, chirurgien en chef du grand hospice de l'Humanité, accompagnés des citoyens Nicolas Jeanroy, professeur aux écoles de médecine de Paris, et Pierre Lassus, professeur de médecine légale à l'école de Santé de Paris, que nous nous sommes adjoints en vertu d'un arrêté du comité de sûreté générale de la Convention nationale, daté d'hier, et signé Bergoing, président; Courtois, Gauthier, Pierre Guymard, à l'effet de procéder ensemble à l'ouverture du corps

du fils de défunt Louis Capet, en constater l'état; nous avons agi ainsi qu'il suit :

Arrivés tous les quatre, à onze heures du matin, à la porte extérieure du Temple, nous y avons été reçus par les commissaires, qui nous ont introduits dans la Tour. Parvenus au deuxième étage, dans un appartement, dans la seconde pièce duquel nous avons trouvé dans un lit le corps mort d'un enfant qui nous a paru âgé d'environ dix ans, que les commissaires nous ont dit être celui du fils de défunt Louis Capet, et que deux d'entre nous ont reconnu pour être l'enfant auquel ils donnaient des soins depuis quelques jours, les susdits commissaires nous ont déclaré que cet enfant était décédé la veille, vers trois heures de relevée; sur quoi nous avons cherché à vérifier les signes de la mort, que nous avons trouvés caractérisés par la pâleur universelle, le froid de toute l'habitude du corps ,la raideur des membres, les yeux ternes, les taches violettes ordinaires à la peau d'un cadavre, et surtout par une putréfaction commencée au ventre, au scrotum et au-dedans des cuisses.

Nous avons remarqué, avant de procéder à l'ouverture du corps, une maigreur générale qui est celle du marasme, le ventre était extrêmement tendu et météorisé. Au côté interne du genou droit, nous avons remarqué une tumeur sans changement de couleur à la peau, et une autre tumeur moins volumineuse sur l'os radius, près le poignet du côté gauche.

La tumeur du genou contenait environ deux onces d'une matière grisâtre, puriforme et lymphatique, située entre le périoste et les muscles; celle du poignet renfermait une matière de même nature, mais plus épaisse.

A l'ouverture du ventre, il s'est écoulé plus d'une pinte de sérosité purulente, jaunâtre et très fétide; les intestins étaient météorisés, pâles, adhérens les uns aux autres, ainsi qu'aux parois de cette cavité; ils étaient parsemés d'une grande quantité de tubercules de diverses grosseurs, et qui ont présenté à leur ouverture la même matière que celle contenue dans les dépôts extérieurs du genou et du poignet.

Les intestins, ouverts dans toute leur longueur, étaient très sains intérieurement, et ne contenaient qu'une très petite quantité de matière bilieuse. L'estomac nous a présenté le même état; il était adhérent à toutes les parties environnantes, pâle au dehors, parsemé de petits tubercules lymphatiques, semblables à ceux de la surface des intestins; sa membrane interne était saine, ainsi que le pylore et l'œsophage; le foie était adhérent par sa convexité au diaphragme, et par sa concavité aux viscères qu'il recouvre; sa substance était saine, son volume ordinaire, la vésicule du fiel médiocrement remplie d'une bile de couleur vert-foncé. La rate, le pancréas, les reins et la vessie, étaient sains; l'épiploon et le mésentère, dépourvus de graisse, étaient remplis de tubercules

lymphatiques semblables à ceux dont il a été parlé. De pareilles tumeurs étaient disséminées dans l'épaisseur du péritoine, recouvrant la face intérieure du diaphragme; ce muscle était sain.

Les poumons adhéraient par toute leur surface à la plèvre, au diaphragme et au péricarde; leur substance était saine et sans tubercules : il y en avait seulement quelques uns aux environs de la trachée-artère et de l'œsophage. Le péricarde contenait la quantité ordinaire de sérosité; le cœur était pâle, mais dans l'état naturel.

Le cerveau et ses dépendances étaient dans leur plus parfaite intégrité.

Tous les désordres dont nous venons de donner le détail sont évidemment l'effet d'un vice scrofuleux existant depuis long-temps, et auquel on doit attribuer la mort de l'enfant.

Le présent procès-verbal a été fait et clos à Paris, au lieu susdit, par les soussignés, à quatre heures et demie de relevée, les jours et an que dessus.

Signés : J.-B.-E. DUMANGIN, P.-J. PELLETAN,
P. LASSUS, N. JEANROI.

FIN DU TOME DEUXIÈME.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRE DE ROUGET DE LISLE.

EXPÉDITION DE QUIBERON.

AUGEREAU.

BATAILLE DE CASTIGLIONE.

M. PEUCHET.

EXHUMATION DU CORPS DE LOUIS XVII.







